



ABGF2010

**Bien
faire le
TRAVAIL**

Alternative budgétaire
pour le gouvernement fédéral 2010



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

Veuillez faire un don pour nous aider à continuer d'offrir nos publications gratuitement en ligne.

Nous offrons la plupart de nos publications gratuitement sur notre site Web. Le fait de faire un don ou de devenir membre nous aidera à continuer de permettre aux gens d'accéder gratuitement à nos idées et à nos résultats de recherche. Vous pouvez faire un don ou devenir membre en ligne à l'adresse www.policyalternatives.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec notre bureau national au 613-563-1341 x309. Don suggéré pour cette publication : 10 \$ ou toute somme que vous avez les moyens de verser.

ISBN 978-1-897569-87-0

Vous pouvez télécharger ce rapport gratuitement à partir du site Web du CCPA dont l'adresse est **www.policyalternatives.ca**. Il est possible d'en commander des exemplaires imprimés, au prix de 10 \$, en communiquant avec le bureau national.

410-75 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5E7

TÉLÉPHONE 613-563-1341 TÉLÉC 613-233-1458

COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca

www.policyalternatives.ca

5	Introduction : Bien faire le travail
10	Cadre macroéconomique et fiscal
27	Politique monétaire et réglementation bancaire
30	Fiscalité
37	SECTION 1 Assurer notre prospérité commune
	Premières nations
	Garde d'enfants
	Villes et collectivités
	La culture et les arts
	Communications
	Soins de santé
	Logement
	Immigration
	Enseignement postsecondaire et recherche
	Pauvreté et inégalité
	Prestations de retraite et prestations aux aînés
	Égalité des femmes
117	SECTION 2 La protection de notre climat, la nature et de l'eau
	L'Environnement
	Alimentation et agriculture
	Politique des eaux nationales
141	SECTION 3 Canada et le Monde
	Dépenses militaires canadiennes et le développement international
	Affaires internationales
155	SECTION 4 Nature changeante du travail et de l'économie
	Assurance-emploi
	Développement sectoriel et commerce international
	Privatisation
184	Remerciements

Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2010 : Bien faire le travail

Introduction

Les pires moments de la récession mondiale commencent à s'estomper, et déjà les pressions se renouvellent de partout sur le gouvernement pour qu'il tienne la barre d'une main ferme pour guider le pays vers une reprise économique sans heurt.

Le Canada n'a pas été touché aussi durement que d'autres pays, mais le pays souffre d'une des pires crises de l'emploi de son histoire. Lorsque la récession a culminé au Canada, 486 000 emplois à plein temps se sont tout simplement évaporés. Des centaines de milliers de Canadiens se sont retrouvés sans travail, et bon nombre attendent toujours du secours. Il est temps de remettre les Canadiens au travail.

La tâche qui attend le Canada est redoutable, mais pas insurmontable.

Nous sommes confrontés au problème politique que sont les déficits gouvernementaux. Il y a un an, les Canadiens ont fermé les yeux sur la perspective de déficits, sachant que la récession mondiale nous avait frappés de tout son poids, et ils sont convenus qu'il incombait à nos gouvernements de nous protéger contre les pires effets de la tempête. Mais à présent que les pousses vertes de la reprise commencent à pointer, les pontes

de droite alimentent l'hystérie liée au déficit. Leur réponse consiste à revenir aux politiques de 1990, qui furent un échec, en exhortant nos gouvernements à vendre les biens de la Couronne et à réduire radicalement les dépenses publiques. Heureusement, comme le montre l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année, l'ABGF 2010, il y a plus d'une façon pour un pays de se sortir d'un déficit.

Un autre problème, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de revenus pour payer pour les programmes et services auxquels les Canadiens tiennent le plus; mais cela est également un problème politique qui est enraciné dans des années de réductions d'impôt pour les sociétés et les riches. L'ABGF 2010 propose une façon d'aller de l'avant qui renforce le trésor public, améliore les services publics et maintient la compétitivité du Canada.

Ce qui est plus pressant, c'est le problème social que constitue le trop grand nombre de Canadiens à la force de l'âge qui sont capables de travailler, mais qui sont au chômage et qui découvrent que leur système d'assurance-emploi (AE) n'est pas à l'épreuve d'une récession. Jusqu'à 500 000 Canadiens qui ont présenté une demande d'AE en 2009 épuiseront leurs prestations avant d'avoir

trouvé un nouveau travail. De nos jours, seulement la moitié des chômeurs du pays touchent des prestations d'assurance-chômage, et c'est grâce à l'assouplissement modeste et temporaire des règles de l'AE de l'année dernière.

Au cours des prochains mois, 810 000 prestataires de l'AE supplémentaires pourraient rejoindre les rangs de ceux qui recherchent désespérément n'importe quel genre de travail, n'importe quel montant de revenu. Les postes qu'ils occupaient jadis, postes qui payaient leur hypothèque, nourrissaient leurs enfants et contribuaient de l'impôt, ne seront pas remplacés dans un avenir prévisible, s'il n'y a pas le plan pour que cela se produise. L'ABGF 2010 présente un tel plan.

La reprise économique du Canada est fragile. Ce que feront nos gouvernements au cours des prochains mois déterminera profondément si la reprise fonctionnera seulement pour ceux qui investissent dans les marchés boursiers ou si elle fonctionnera pour chaque ménage canadien : riche, pauvre ou de classe moyenne.

Le défi qui attend notre gouvernement fédéral ne consiste pas à terrasser le déficit, mais à créer une croissance économique largement partagée et durable. L'ABGF 2010 montre que la tâche de réduire les déficits sera bien plus réalisable lorsque nous aurons remis les Canadiens qui ont perdu leur travail au travail pour leur permettre de contribuer de nouveau.

La pire chose que puissent faire les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux du Canada, c'est de répéter les erreurs des années 1990. Dans les années 1990, un ensemble de gouvernements fédéral et provinciaux a mis en œuvre de colossales réductions qui ont ramené les dépenses du Canada pour les services publics au niveau de 1960.

Le fait d'avoir fait des coupures quand les gouvernements auraient dû investir pour créer des emplois signifie que la reprise économique du Canada au cours des années 1990 était une reprise sans emploi. Il a fallu sept longues an-

nées au Canada pour retrouver les emplois à plein temps qui avaient été perdus lors de la récession de 1990–1991.

Dans ce qui s'est révélé être une décennie perdue, une grande partie des efforts de reprise économique du Canada ont été éclipsés par une concentration politique survoltée sur l'élimination du déficit au moyen de coupures colossales des services publics, d'attaques sur les travailleurs du secteur public et sur les pauvres et les vulnérables. La qualité de services aussi variés que les soins de santé, la garde d'enfants, l'eau propre, les bonnes routes et les transports en commun en ont souffert. Le remède était pire que la maladie. Si nous adoptons la même approche à présent, nous ferions un pas vers l'arrière, et nous serions un boulet pour les efforts de reprise économique du Canada.

Les Canadiens recherchent des solutions qui remettront le Canada au travail. L'ABGF 2010 reconnaît que le Canada aborde probablement une période de lente croissance économique et de chômage tenace. Contrairement au gouvernement Harper, qui projette de fermer le robinet des dépenses de stimulation, l'ABGF 2010 met en œuvre une stratégie de création d'emplois déterminée conçue pour contribuer à transformer une reprise fragile en une reprise robuste.

L'ABGF 2010 adopte une approche réaliste à l'égard du déficit fiscal fédéral. Le gouvernement fédéral a sans cesse poussé pour baisser l'impôt sur le revenu des sociétés, la TPS et l'impôt des riches et a ainsi affaibli dangereusement sa capacité à engendrer un revenu. Le prix du maintien du statu quo est trop élevé pour les Canadiens.

On prévoit qu'au lieu de réinvestir dans l'infrastructure sociale et matérielle, le gouvernement Harper commencera un cycle de réduction des dépenses afin de préserver son programme de réduction des impôts. Comme les recettes et les dépenses de l'État ont atteint des planchers presque historiques, il reste peu à couper sans éroder davantage encore la qualité des services sur lesquels comptent les Canadiens.

Au lieu de réduire les dépenses publiques, ce qui pourrait replonger le Canada dans la récession, l'ABGF 2010 remet les Canadiens au travail et transforme les collectivités frappées par la récession en centres florissants et prospères. Il prend au sérieux les avertissements du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale que la fragile reprise économique mondiale s'étiolerait si les gouvernements revenaient trop rapidement sur les efforts de stimulation. L'ABGF 2010 réoriente les fonds de stimulation et développe des investissements dans l'infrastructure et les services publics qui créeront des emplois et amélioreront les collectivités de tout le Canada.

Qu'il s'agisse d'un professionnel de l'apprentissage de la première enfance nouvellement embauché qui allège le fardeau d'une mère laborieuse ou d'un travailleur de la construction qui restaure les ponts et les routes vieillissants du Canada, l'argent fédéral dépensé pour employer les Canadiens est un investissement dans notre avenir collectif. Les investissements dans l'infrastructure matérielle et sociale sont des leviers clés pour créer des emplois et réduire le chômage dans l'ABGF 2010. Si nous investissons 15 milliards de dollars sur trois ans pour améliorer l'infrastructure matérielle des villes de tout le Canada et que nous élargissons l'infrastructure sociale, notamment les soins de santé (12 milliards de dollars) et la garde d'enfants (8 milliards de dollars), nous créerons des emplois et améliorerons l'accès à ces services publics qui tiennent à cœur à tous les Canadiens. L'ABGF 2010 investit également 5 milliards de dollars sur trois ans dans les arts, la culture et les communications pour permettre aux Canadiens de rester en contact les uns avec les autres, avec leur histoire et avec leur culture.

En faisant de ces investissements de stimulation et des efforts en matière de création d'emploi les principales priorités de la reprise économique du Canada, l'ABGF 2010 établit un plan stratégique pour renforcer notre PIB et réduire le déficit fédéral sans créer de souffrances inutiles pour

les Canadiens. En une seule année, l'ABGF 2010 crée ou maintient 330 000 emplois à plein temps au moment où le secteur privé léthargique offre principalement du travail à temps partiel et occasionnel. Lorsque ce plan sera en place, le chômage tombera à 6,7 % en l'espace d'une année.

Fondamentalement, la stratégie de création d'emplois de l'ABGF 2010 réalise trois principaux objectifs :

1. Protection des chômeurs : Elle améliore le soutien pour plus de deux millions et demi de travailleurs qui sont toujours au chômage en modifiant les exigences en matière d'admissibilité de l'AE, en augmentant la durée pendant laquelle les prestataires d'AE peuvent rester protégés et en améliorant le niveau des prestations.

2. Création de nouveaux emplois à plein temps : Elle suit le conseil de l'OCDE et de la Banque mondiale pour les gouvernements de maintenir les dépenses de stimulation pendant les journées fragiles de la reprise économique mondiale, faute de quoi elle risque de replonger dans la récession. Elle libère également la Stratégie pour l'emploi industriel et multisectoriel qui aurait dû être mise en œuvre depuis longtemps afin de rétablir les emplois de la classe moyenne bien rémunérés et d'améliorer la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.

3. Leadership pour les emplois verts : Elle fait du Canada un chef de file de la création d'emplois verts, en l'occurrence d'emplois qui améliorent l'efficacité énergétique du Canada et accepte notre responsabilité à nous attaquer aux changements climatiques. Elle investit dans la production durable, la fabrication à partir de la biomasse et le perfectionnement des compétences écologiques.

Cette approche pratique de la reprise économique est bonne pour l'économie, elle est bonne pour les collectivités et elle est bonne pour les Canadiens. En plaçant solidement les mains du gouvernement fédéral sur la barre,

l'ABGF 2010 emmène le Canada sûrement vers la reprise économique, et elle fait bien davantage.

L'ABGF 2010 reconnaît que, particulièrement à une époque de bouleversement social et économique, le premier devoir d'un gouvernement consiste à protéger les personnes vulnérables. Lorsqu'il s'agit de soutenir les chômeurs et les Canadiens pauvres, notre gouvernement fédéral a perdu sa voie. Le Canada possède la neuvième économie par ordre d'importance de la planète, mais ses taux de pauvreté se classent parmi les pires des 17 pays développés de pointe. Plus de 12 % des Canadiens en âge de travailler vivent dans la pauvreté, et plus d'un enfant sur sept est pauvre au Canada, malgré de nombreuses années de croissance économique et d'opulence. Faute d'un plan national pour réduire, et finalement éradiquer la pauvreté, la récession ne fera que faire enfler les rangs des pauvres de notre pays.

Six provinces, en l'occurrence le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ont mis en place des plans de réduction de la pauvreté ou sont en train d'en élaborer. Les provinces restantes ont fait savoir qu'elles ont l'intention de s'attaquer à la pauvreté, particulièrement depuis que la récession s'est enracinée au Canada il y a un an. Les gouvernements provinciaux mènent la charge, mais le travail ne peut être accompli sans le partenariat énergique du gouvernement fédéral. En fait, il incombe au gouvernement du Canada d'être le fer de lance en matière de réduction de la pauvreté pour ce qui est de la pauvreté des Autochtones, la pauvreté des aînés, la pauvreté chez les enfants et la pauvreté des nouveaux immigrants et des personnes handicapées. La sécurité économique de ces personnes et celle de tous les citoyens ne devrait pas être tributaire de la partie du Canada qu'elles habitent.

L'ABGF 2010 investit dans un plan pour réduire le taux de pauvreté du Canada de 25 % au cours des cinq prochaines années et de 75 % d'ici 2020. Elle s'engage à mettre en œuvre une Stratégie nationale du logement qui garantit

qu'aucun Canadien ne doive dormir à la belle étoile, d'ici deux ans. Elle investit dans des logements à prix abordable pour mettre fin à l'itinérance d'ici 2018. Elle réduit la proportion de Canadiens qui sont confrontés à « un besoin impérieux de logement » de moitié au cours des cinq prochaines années. L'ABGF 2010 améliore les soutiens au revenu des Canadiens, s'attaque à la pauvreté des aînés en accroissant le Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu de 15 %. Elle double le crédit pour la TPS remboursable pour les Canadiens à faible revenu et elle augmente la Prestation fiscale canadienne pour enfants afin d'arracher les familles avec enfants des griffes de la pauvreté. Le plan de réduction de la pauvreté de l'ABGF 2010 redouble également d'effort pour les groupes affichant les taux de pauvreté les plus élevés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et souffrant de maladies mentales, les nouveaux immigrants et les réfugiés, les mères célibataires et les femmes aînées célibataires.

S'attaquer au déficit fiscal :

moins de douleur, plus de gains

Pour boucher le déficit structurel ainsi que pour organiser un recouvrement de l'emploi pour les Canadiens, l'ABGF 2010 éponge le manque à gagner du gouvernement fédéral grâce à plusieurs mesures stratégiques. Elle prend le leadership environnemental en introduisant une tarification du carbone de 50 \$ la tonne en 2010, ce qui permet de recueillir un revenu considérable sur trois ans. Elle tente de rétablir la nature anciennement progressiste du régime fiscal du Canada en rétablissant le taux d'imposition des sociétés à son niveau de 2006 et en faisant en sorte que les Canadiens riches qui sont les principaux bénéficiaires de la baisse considérable de l'impôt sur les gains en capital soient imposés au même taux que les Canadiens qui travaillent. Cette mesure à elle seule engendrera 13 milliards de dollars de recettes au cours de trois années, ce

qui contribuera considérablement à la reprise économique du Canada et aux efforts de réduction du déficit. Elle demande également que les personnes les mieux placées pour contribuer à l'avenir du Canada en établissant une nouvelle tranche d'imposition de 31,5 % pour les 0,8 % de Canadiens qui ont des revenus supérieurs à 250 000 \$.

Ces stratégies productrices de revenus se transforment en puissants investissements dans les emplois canadiens, en santé et en dynamisme pour nos collectivités et en stabilité pour no-

tre classe moyenne et laborieuse, et en soutien pour les chômeurs, les pauvres et les personnes vulnérables, ainsi qu'en durabilité pour notre économie et notre environnement. L'ABGF 2010 réalise tout ceci et place le Canada dans une situation économique saine en reconnaissant qu'il y a plus d'une façon pour un pays de sortir d'un déficit et en assumant le leadership nécessaire pour accomplir la tâche. Grâce à cela, le Canada émergera de la récession plus prospère, plus sain et plus égalitaire.

Cadre macroéconomique et fiscal

Introduction

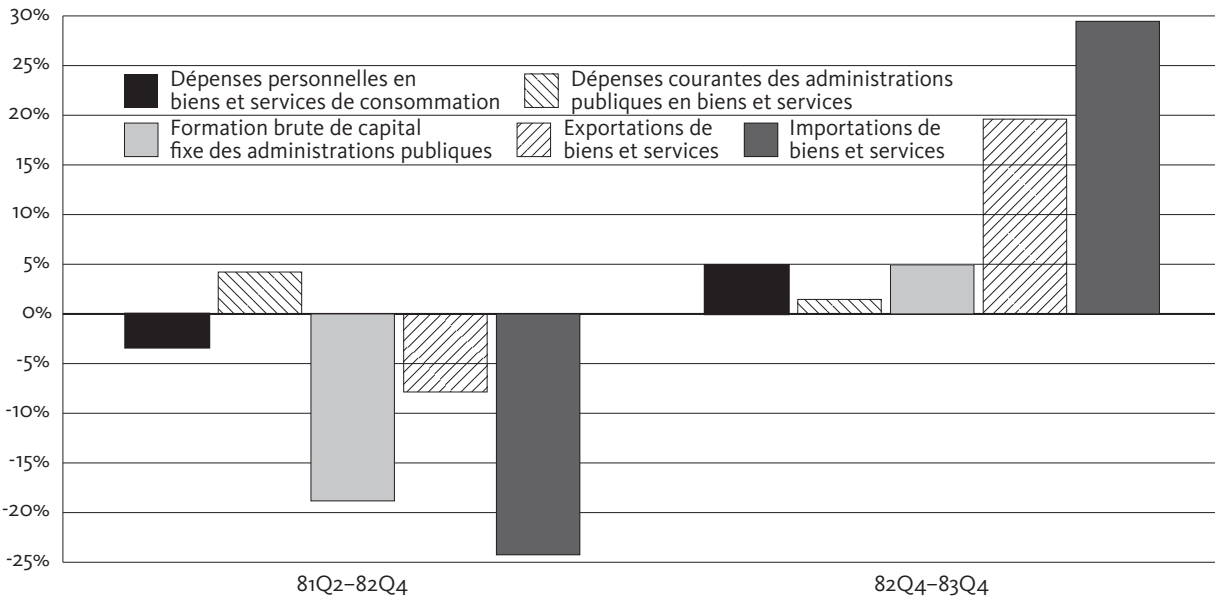
Le budget fédéral de l'année dernière a été présenté à une époque de bouleversement économique historique. Les marchés boursiers du monde entier s'effondraient. De gigantesques banques internationales, que l'on considérait jadis comme les maîtresses du monde financier, n'étaient plus que des pupilles de l'État. Le commerce international, qui avait été l'âme de la mondialisation, s'évaporait. Ici au Canada, des centaines de milliers d'emploi à plein temps de la classe moyenne avaient disparu pour ainsi dire du jour au lendemain.

Un an plus tard, les pontes de Bay Street prévoient un retour à la normale économique d'ici 2011. La Banque du Canada prévoit une croissance économique plus rapide que prévu au départ, et le gouvernement fédéral songe déjà à fermer le robinet des fonds de stimulation qui sont arrivés trop tard l'année dernière pour être dépensés. Le ministre des Finances Jim Flaherty a minimisé les rumeurs voulant que d'importantes réductions des dépenses soient effectuées cette année, mais laisse entendre qu'il y a de fortes chances que des réductions radicales soient apportées en 2011–2012. S'il reste toujours un déf-

icit, le maintien des dépenses de programme à une croissance annuelle de 3,3 % tout en conservant les réductions d'impôt sera la mesure correctrice de prédilection¹.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) de l'année dernière présentait un plan de stimulation qui était plus audacieux que celui adopté par le gouvernement fédéral, un plan qui aurait créé davantage d'emplois au cours des pires mois de la récession et qui aurait laissé aux collectivités un système plus solide d'infrastructure sociale et physique après des années de négligence gouvernementale. L'ABGF de cette année reconnaît que le Canada aborde probablement une période de faible croissance économique et de chômage tenace. Elle propose un plan pour mettre en œuvre un train de mesures de stimulation bien conçu en 2010 afin de transformer la reprise fragile en reprise robuste. Plutôt que de réduire les dépenses publiques, ce qui pourrait replonger le Canada dans la récession, l'ABGF de cette année remet les Canadiens au travail et transforme les collectivités frappées par la récession en centres florissants et prospères.

GRAPHIQUE 1 Passage du PIB réel de sommet à creux (en dollars enchaînés 2002) par composante (1981-1982)



SOURCE Statistique Canada: 13-019-X

Anatomie d'une récession

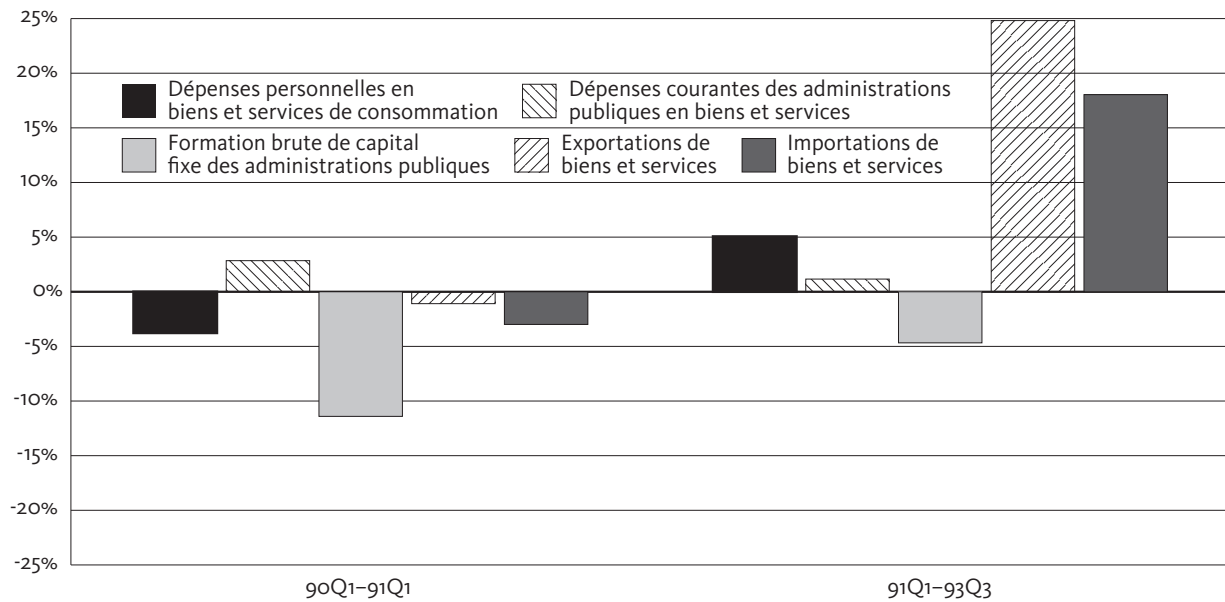
Chaque récession a ses propres précurseurs particuliers et ses moteurs de la reprise lorsque le pire est passé. Si l'on examine les précédentes récessions du Canada, on peut y trouver des indices quant à la façon de gérer au mieux les retombées de la récession actuelle et vers quoi il faut tourner les regards pour la croissance future.

La première des trois plus récentes récessions du Canada (indiquée au graphique 1), qui s'est produite en 1981-1982, a été caractérisée par une régression de 19 % de l'investissement global des entreprises, entraînée par des chutes de la construction domiciliaire et des investissements dans le matériel. La récession de 1981-1982 a également enregistré une baisse considérable des dépenses de consommation, bien que les dépenses gouvernementales soient restées positives. Une réduction massive des importations a compensé le ralentissement des exportations et a quelque peu protégé l'économie canadienne d'une récession plus dure. La reprise de 1981-1982 était fondée en grande partie sur un boom

du secteur de l'habitation résidentielle, qui a crû de 12 %. Les exportations ont joué un rôle important, car leur valeur a augmenté de 20 % à la fin de la récession. Comme les dépenses de consommation étaient la composante la plus importante du PIB, une croissance de 5 % de celles-ci a eu un effet sous-jacent important.

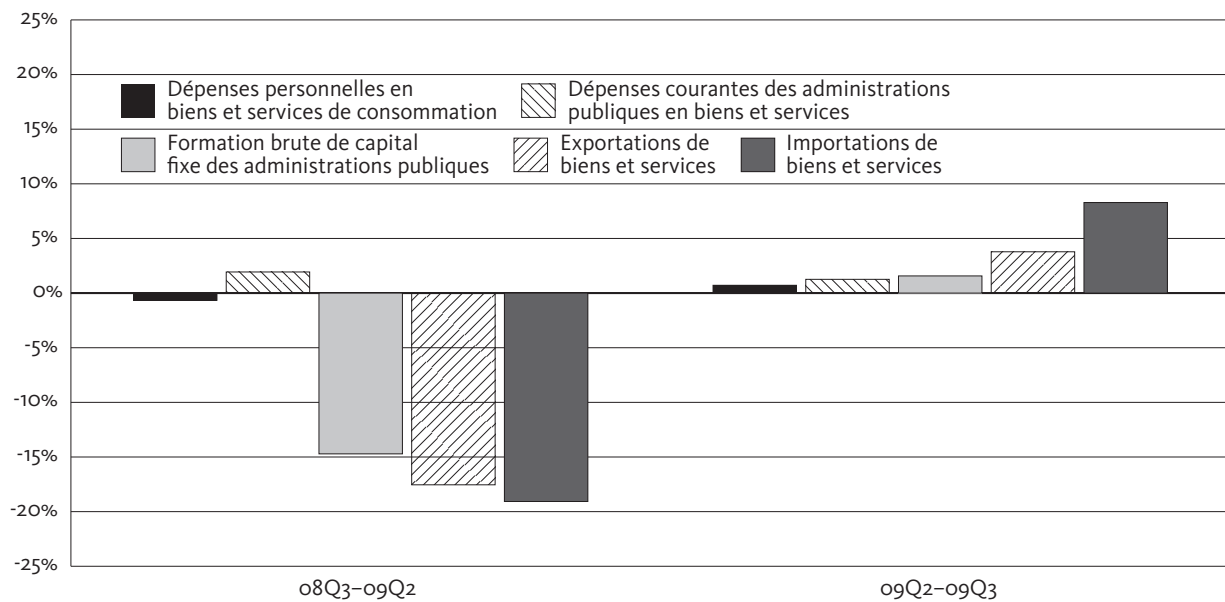
La récession du Canada de 1990-1991, qui figure dans le graphique 2, était une récession faite au Canada, déterminée par des facteurs intérieurs, notamment des taux d'intérêt vertigineux. L'effet fut un coup dévastateur pour la construction domiciliaire, qui a fait baisser l'investissement des entreprises de 11 %. La plus grande portion du PIB, soit les dépenses de consommation, a également fortement souffert, chutant de 4 %. Pendant la reprise faisant suite à la récession, les exportations ont bondi de 25 %. Les dépenses de consommation se sont envolées de 5 %, faisant grimper le PIB réel. Au cours des deux années qu'il a fallu au PIB pour se rétablir de la récession de 1990-1991, l'investissement des entreprises a continué de fondre de 5 % supplémentaires, bien

GRAPHIQUE 2 Passage du PIB réel de sommet à creux (en dollars enchaînés 2002) par composante (1990-1993)



SOURCE Statistique Canada: 13-019-X

GRAPHIQUE 3 Passage du PIB réel de sommet à creux (en dollars enchaînés 2002) par composante (2008-2009)



SOURCE Statistique Canada: 13-019-X

qu'il ait été quelque peu amorti par la construction de logements neufs.

Les perspectives de reprise

Nous avons constaté que jusqu'à présent, lors de la récession de 2008–2010 (qui figure au graphique 3), les dépenses de consommation se sont relativement bien comportées comparativement aux récessions précédentes, ne fléchissant que de 1 %. On ne peut en dire autant des exportations, qui ont dégringolé de 18 % depuis le troisième trimestre en 2008. Les importations ont également reculé de 19 %. Lors d'aucune des récessions précédentes n'a-t-on constaté ces niveaux d'effondrement du commerce international. Le plongeon de 15 % de l'investissement des entreprises est pire aujourd'hui qu'il l'était au cours de la récession de 1990–1991. Comme lors de la récession de 1981–1982, les investissements des entreprises dans les machines et le matériel ont pris une raclée, dégringolant de 22 %. Cette fois-ci, cependant, la construction résidentielle n'a pas été aussi fortement endommagée qu'elle le fut en 1981–1982 ou en 1990–1991, enregistrant une baisse d'à peine de 10 %.

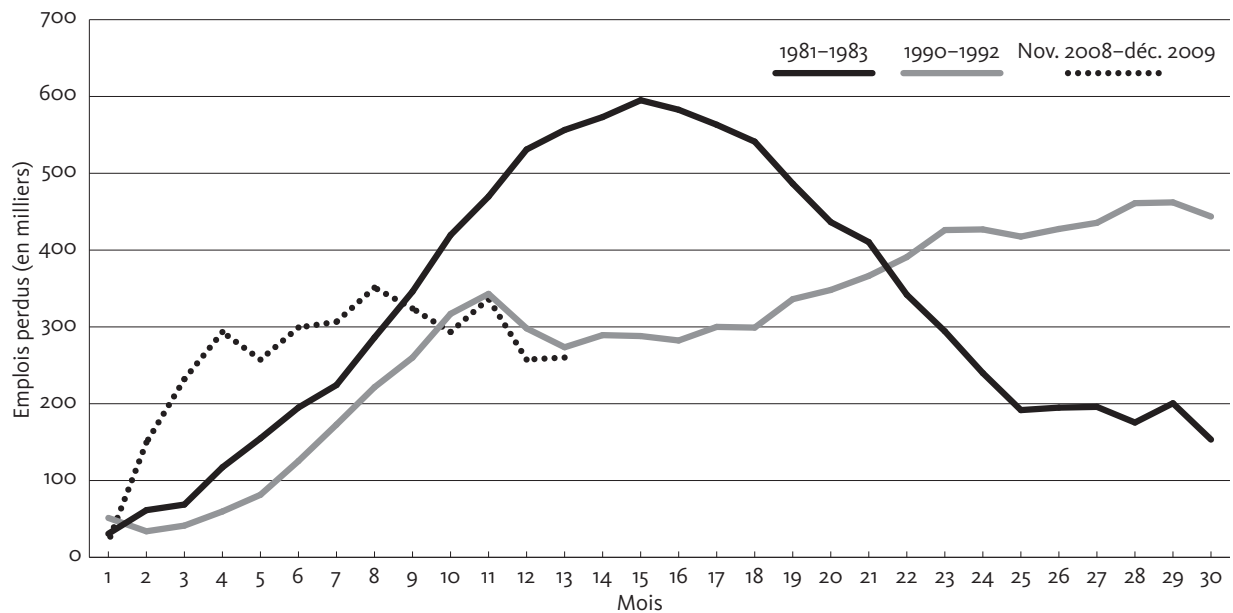
Au cours des deux dernières récessions, une croissance explosive des exportations d'au moins 20 % lors de la période faisant suite à la récession a joué un rôle de premier plan dans la reprise. Même lors de la récession de 1990–1991, lorsque l'investissement des entreprises a continué de baisser pendant la période de reprise, les exportations ont ramené le Canada à des niveaux de PIB réel antérieurs à la récession. Contrairement à ce qui fut le cas lors de récessions précédentes, un ralentissement rapide des exportations a alimenté la récession actuelle. La reprise des exportations du Canada est étroitement liée à la reprise américaine. Bien que la dégringolade de 30 % des exportations aux États-Unis ait cessé, elles continuent de stagner². Historiquement, un chômage élevé au sud de la frontière, à quoi s'ajoute une reprise historiquement craintive

aux États-Unis, limiteront davantage une reprise axée sur les exportations au Canada³. De récentes augmentations du commerce avec les États-Unis sont encourageantes, bien qu'elles ne représentent que 14 % des exportations globales, mais elles ont un long chemin à parcourir pour compenser les baisses américaines.

La chute spectaculaire des exportations est liée à une désindustrialisation massive en Ontario et au Québec. Si nous examinons la croissance du PIB réel par secteur, nous découvrons qu'un seul secteur, en l'occurrence la fabrication, est responsable de plus de la moitié de la baisse du PIB réel depuis septembre 2008. Des gouvernements fédéraux successifs ont présidé au démembrement de la base manufacturière du Canada, et les crevasses apparaissent clairement. Les travailleurs à plein temps de ce secteur ont été touchés de façon disproportionnée par la récession actuelle. Qui plus est, l'érosion de la base industrielle du Canada contribuera au maintien d'une faible croissance de la productivité du travail, se soldant par une croissance plus faible du PIB à moyen et à long termes, particulièrement si les secteurs à moindre valeur ajoutée comblent les vides laissés par le secteur manufacturier lors de la reprise.

La récession du Canada a au départ provoqué une chute du dollar à une valeur inférieure à 80 cents américains pour la première fois depuis 2005, ce qui a atténué la pression qui s'exerçait sur les exportateurs canadiens. Ce répit était cependant de courte durée, car le dollar canadien a rebondi à environ 95 cents américains en juillet 2009 et il s'est maintenu à ce niveau depuis. Le statut du dollar canadien comme pétro-devise refait surface, à mesure que le prix du pétrole se rétablit. Les exportateurs canadiens, qui sont confrontés à la faiblesse économique qui perdure aux États-Unis et à la politique non interventionniste de la Banque du Canada, ont peu de chances de voir le taux de change baisser à des niveaux plus gérables dans un avenir prévisible.

GRAPHIQUE 4 Emplois perdus lors des trois dernières récessions



SOURCE Statistique Canada, Enquête sur la population active

Des dépenses de consommation relativement stables peuvent être un rempart important lors de cette récession, car elles ont mieux tenu bon que lors des précédentes récessions. Les données du PIB du troisième trimestre de 2009 indiquent que les dépenses de consommation sont déjà remontées à leur niveau antérieur à la récession. Cependant, les niveaux d'endettement historiquement élevés des Canadiens, en l'occurrence 145 % du revenu des ménages, donnent à penser que l'on ne peut pas compter sur les dépenses de consommation pour qu'elles mènent la reprise⁴. Une dette plus élevée dans un environnement de fort chômage a poussé davantage de Canadiens à la faillite, soit 43 % de plus qu'à la même époque l'année dernière.⁵

Les dépenses gouvernementales pendant cette récession ont été le pilier central. La croissance des dépenses gouvernementales est demeurée positive, contrairement à toutes les autres composantes du PIB. Même dans ce cas, cependant, les taux de croissance ont ralenti à 1,9 % au cours de l'année dernière, comparativement à 3,8 %

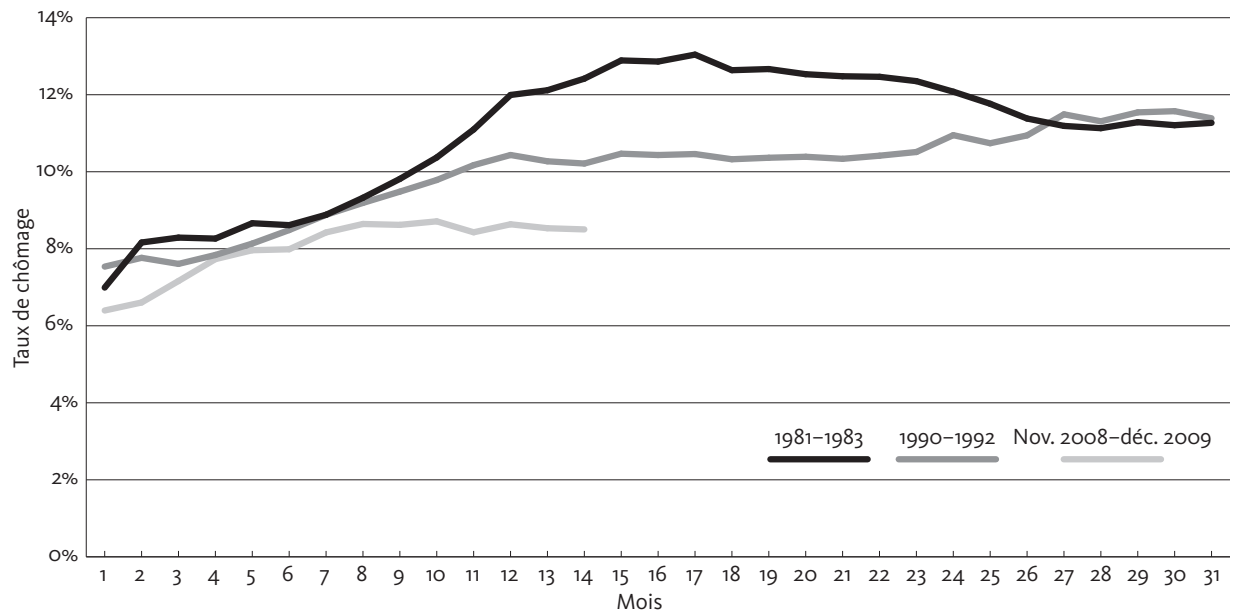
l'année précédente.⁶ Comme le gouvernement a tergiversé pour distribuer les fonds de stimulation, le plein montant des fonds de stimulation n'a pas été dépensé à temps pour la saison de construction 2009. Une grande partie de la construction prévue en 2009 ne commencera en fait pas avant cette année.

Les perspectives d'emploi

La chute spectaculaire des exportations s'est accompagnée d'une baisse tout aussi spectaculaire de l'emploi : au cours des huit premiers mois de la récession, les Canadiens avaient perdu 351 000 emplois. Au cours de la récession de 1990-1991, ils ont perdu tout autant d'emplois, mais seulement après 21 mois. Lors de la récession de 1981-1983 on a également atteint le chiffre de 351 000 après neuf mois, bien que les pertes d'emplois lors des premiers mois n'aient pas été aussi graves que dans les circonstances actuelles.

Le tableau 4 montre le nombre d'emplois perdus lors de chacune des trois dernières réces-

GRAPHIQUE 5 Le chômage lors des trois précédentes récessions



SOURCE Statistique Canada, Enquête sur la population active

sions. Il est manifeste, en termes du nombre de Canadiens touchés, que la récession de l'année dernière a frappé plus durement et plus rapidement que celle de 1990-1991 ou celle de 1981-1983.

Il y a cependant des similitudes déconcertantes avec la récession de 1990. Dans les deux cas, le plateau des pertes d'emplois a été atteint relativement vite, puis la croissance de l'emploi a commencé à stagner. Il a fallu cinq ans pour se remettre des pertes d'emplois de 1990. Faute d'une action concertée sur le front du travail, les Canadiens au chômage risquent d'être confrontés à un semblable casse-tête à présent. Il faut que le gouvernement agisse pour faire baisser de nouveau le taux de chômage avant que la récession actuelle devienne une réplique fidèle de la reprise sans emploi précédente.

Comparativement aux récessions précédentes, bien plus de Canadiens travaillent aujourd'hui. Le nombre d'emplois perdus produit des chiffres exorbitants, mais un examen des taux de chômage laisse deviner un tableau plus nuancé de

la perte d'emplois, comme nous le présentons dans le graphique 5.

Au cours du deuxième trimestre de 2000, les Canadiens bénéficiaient d'un taux de chômage plus bas que jamais, de l'ordre de 6 % et 7 %. C'est à partir de cette faible base que les Canadiens ont plongé dans la récession actuelle. Lors de la récession de 1981-1982, le chômage avait atteint un sommet troublant de 13 %, mais l'on n'a pas encore constaté de chiffres semblablement élevés lors de la présente récession.

Il ne semble pas y avoir de pic manifeste du chômage pendant cette récession. Le chômage semble s'être stabilisé. En ce sens, les circonstances actuelles semblent ressembler davantage à la reprise sans emploi du début des années 1990. Si l'on ne fait pas grand-chose pour concentrer l'attention sur la crise de l'emploi, le PIB pourrait fort bien se rétablir, mais cela aura peu d'effet sur les centaines de milliers de Canadiens qui cherchent toujours du travail.

La « reprise » jusqu'à présent

Le 23 juillet 2009, Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré que la récession était terminée. Malheureusement, l'économie canadienne n'est pas d'accord. La croissance du PIB au cours du troisième trimestre de 2009 ne pouvait être plus faible, soit seulement 0,1 %, rajustée à 0,4 % pour annualiser la croissance. La Banque du Canada avait précédemment prédit une croissance de 2 %. Lorsqu'elle commencera de nouveau à croître pour de bon, l'économie canadienne se hissera hors d'un trou très profond.

Lorsque nous regardons sous le capot de l'économie canadienne, la situation est bien plus troublante. Le rendement du Canada aurait été bien pire si les gouvernements provinciaux n'avaient pas couvert l'effondrement de l'investissement des entreprises et des exportations. La croissance de 0,1 % du PIB réel au troisième trimestre a été rendue possible par des dépenses provinciales dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale. Faute de celles-ci, il aurait été inévitable que le PIB baisse davantage.⁷ Le secteur financier a en fait enregistré une croissance de 2,9 % tout au long de la récession grâce à l'intervention gouvernementale. Pendant le même temps, le secteur de la fabrication, qui est la principale victime de cette récession, s'est rétréci de 14 %. Les déclarations selon lesquelles la récession canadienne est terminée sont manifestement prématurées. L'investissement des entreprises et la croissance des exportations ne sont tout simplement pas en place pour rattraper les pertes.

Entre-temps, on a manipulé les revenus du gouvernement fédéral pour qu'ils tombent à leur plus faible niveau, exprimés comme proportion du PIB, depuis 50 ans. Ni la récession de 1981–1982 ni celle de 1990–1991 n'a réduit les revenus du gouvernement fédéral à un niveau qui se rapproche de près ou de loin de leur niveau actuel de 14,4 % du PIB en 2009–2010. La poussée incessante pour abaisser les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (ainsi que pour abaisser

l'impôt des riches et de réduire la TPS) ont dangereusement entamé la capacité d'engendrer du revenu du gouvernement fédéral.

Scénario de référence macro-économique

Pour envisager des voies que pourrait emprunter à l'avenir l'économie canadienne, nous présentons deux scénarios dans cette section. Le premier est le scénario de statu quo estimé par le Bureau parlementaire du budget (BPB) au moyen des estimations de la croissance du PIB formulées par les économistes de Bay Street. Le second scénario est ce que propose l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral, qui comprend des investissements intelligents dans l'infrastructure communautaire dont on a grandement besoin et des améliorations de l'efficacité énergétique, qui créent des emplois et engendrent des revenus, tout en jetant des fondations plus solides pour l'expansion du secteur privé à moyen terme.

Les lignes du PIB nominal au tableau 1 montrent la vision consensuelle de Bay Street. Le point de vue consensuel, tel qu'il a été réuni par le BPB, est quelque peu trompeur, car il ne représente qu'une moyenne des prévisions divergentes des banques et des cabinets de prévisionnistes. On constate particulièrement en 2010 un désaccord considérable entre les prévisionnistes.

Le BPB prévoit un taux de croissance moyen du PIB réel de 2,3 % en 2010. Cependant, aucun prévisionniste n'a fait une prévision de croissance qui se situe entre 2 % et 2,6 %. Parmi les dix prévisions intégrées à la moyenne du BPB, quatre s'établissent à une croissance de 2 % ou inférieure. Les six autres prévisionnistes estiment la croissance à 2,6 % ou supérieure. Si nous ne prenons que les pessimistes, ils prévoient en moyenne une croissance de 1,8 %, tandis que les optimistes voient en moyenne une croissance de 2,7 %. La moyenne du BPB se situe au beau milieu, à 2,3 %.

Dix prévisionnistes ont été utilisés en 2010, mais il n'en reste que cinq pour 2012, et l'on

TABLEAU 1 Scénario 1 : Scénario de référence du statu quo

Indicateurs macro-économiques	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB nominal (en millions de \$)	1 527 512	1 588 612	1 675 986	1 774 869	1 868 937	1 960 515
Croissance du PIB nominal	-4,6 %	4,0 %	5,5 %	5,9 %	5,3 %	4,9 %
Taux de chômage	8,4 %	8,9 %	8,5 %	7,7 %	7,1 %	6,8 %
Chômeurs (en milliers)	1 542	1 654	1 598	1 468	1 367	1 330
Opérations budgétaires (en millions de \$)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Recettes	219 798	234 118	250 634	265 135	280 731	294 077
Dépenses de programme	242 800	245 000	241 500	247 700	257 100	265 279
Service de la dette	31 100	32 200	36 900	40 600	42 600	43 878
Solde du budget	(54 129)	(43 082)	(27 766)	(23 165)	(18 969)	(15 079)
Dette de clôture (déficit accumulé)	517 829	560 911	588 676	611 841	630 810	645 890
Indicateurs budgétaires exprimés comme pourcentage du PIB	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenu/PIB	14,4 %	14,7 %	15,0 %	14,9 %	15,0 %	15,0 %
Dépenses/PIB	15,9 %	15,4 %	14,4 %	14,0 %	13,8 %	13,5 %
Solde budgétaire/PIB	-3,5 %	-2,7 %	-1,7 %	-1,3 %	-1,0 %	-0,8 %
Dette/PIB	33,9 %	35,3 %	35,1 %	34,5 %	33,8 %	32,9 %
Taux d'intérêt effectif	6,3 %	6,0 %	6,4 %	6,8 %	6,9 %	6,9 %

SOURCE Estimations du BPB⁸, estimations du CCPA⁹

n'utilise que les avis de deux prévisionnistes pour produire les chiffres du PIB de 2014. Compte tenu de la vaste divergence d'opinions en 2010, la pénurie de prévisionnistes dans deux ans à peine risque de nuire sérieusement à la crédibilité des estimations de croissance du PIB.

La méthode du BPB consistant à établir une moyenne des prévisions est la même que celle qui est utilisée par le ministère des Finances, et elle camouffle de profondes divergences d'opinions entre les prévisionnistes. Si l'on creuse un peu plus profondément, on trouve qu'il n'y a pas de « bonne réponse » pour la croissance autour de laquelle les économistes se regroupent. Au lieu de cela, on peut les séparer en deux par le milieu, comme c'est le cas en 2010.

Il convient de noter que les estimations des recettes et des dépenses du gouvernement établies par le BPB sont différentes de celles du ministère des Finances¹⁰ sous deux aspects importants. En

premier lieu, du côté des dépenses, le cadre du ministère des Finances intègre environ 2 milliards de dollars par an de réductions des dépenses non identifiées que le BPB élimine. En second lieu, du côté du revenu, le BPB estime des recettes inférieures de 10 % de l'impôt sur le revenu des sociétés d'ici 2013-2014, compte tenu de la récente tendance de la croissance du revenu de l'impôt sur le revenu des sociétés. L'ABGF abonde dans le sens de ces deux rajustements.

La croissance moyenne du PIB indiquée par les prévisionnistes réduit peu à peu le déficit à un peu plus de 15 milliards de dollars dans cinq ans, laissant le ratio de la dette par rapport au PIB en grande partie inchangé, à 33 %. Le chômage, quant à lui, redescend également lentement sous la barre de 7 % d'ici 2014-2015 et se stabilise à 6,8 %.

Le déficit s'éternise, malgré quatre années de croissance de 5 % à 6 % du PIB nominal. Les

TABLEAU 2 Coût des réductions d'impôt depuis le budget de 2006 (En milliards de \$)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
TPS	11,6	11,5	12,2	13,1	13,8	14,6	76,8
Impôt sur le revenu des particuliers	12,0	15,3	13,1	13,6	14,2	14,9	83,1
Impôt des entreprises	5,3	7,1	8,6	10,4	13,8	14,9	80,2
Total	28,9	33,9	33,9	37,1	41,8	44,4	220,0

SOURCE Budget fédéral 2009, p. 255.

prévisions ci-dessus, auxquelles s'ajoute l'analyse supplémentaire du BPB, exposent le déficit structurel que le gouvernement Harper a créé dans les finances publiques¹¹. La poursuite des réductions de l'impôt des sociétés et une réduction de deux points de pourcentage de la TPS ont réduit à néant l'excédent financier du Canada et créé un écart structurel à long terme dans les finances publiques.

Le tableau 2 montre la taille du trou du revenu créé par le gouvernement Harper depuis 2006. Si les taux d'imposition avaient été maintenus à leur niveau de 2006, le déficit aurait disparu en 2011-2012, au lieu de se poursuivre indéfiniment à l'avenir. En 2011-2012, il y aurait eu un excédent colossal de 10 milliards de dollars qui pourrait avoir prolongé l'ensemble de mesures de stimulation ou être investi dans l'infrastructure sociale pour continuer à créer des emplois.

On prévoit que le gouvernement Harper, au lieu de réinvestir dans l'infrastructure sociale et matérielle, reportera son attention sur la réduction du soutien pour cette infrastructure au moyen de coupures de dépenses. Comme les recettes et les dépenses du gouvernement ont atteint ou s'approchent de planchers historiques, il ne reste pas grand-chose à couper sans toucher les services. Pourtant, le déficit structurel créé en augmentant les réductions de l'impôt des sociétés sera utilisé comme munition pour déssosser une fonction publique déjà décharnée qui n'avait rien à voir avec le déficit structurel en premier lieu. Faute de reconnaître que ce sont les réductions d'impôt et non les dépenses

de programme qui provoquent le déficit structurel fédéral, des investissements de stimulation risquent paradoxalement de se solder par des dépenses d'infrastructure gouvernementale bien plus basses que lorsque la récession a frappé.

Dans le scénario de base du statu quo, le gouvernement n'utilise pas les taux d'intérêt historiquement bas pour bâtir un Canada qui est mieux préparé pour l'avenir. Après 2010-2011, il s'agira d'une reprise selon le système D, qui prolongera les souffrances pour de nombreux chômeurs canadiens.

Cadre financier de l'ABGF

L'ABGF de cette année utilise les leviers gouvernementaux pour améliorer la vie des Canadiens. Elle se concentre sur l'aide qu'elle apporte aux Canadiens pour qu'ils retournent au travail en leur donnant une meilleure éducation, de meilleures possibilités de travail, une meilleure garde d'enfants et une croissance économique soutenue qui préservent notre environnement au lieu de le détériorer.

Il n'est pas mutuellement exclusif de se concentrer sur les gens et de mener une politique financière responsable. Les gouvernements ne peuvent pas, par leurs propres moyens, sortir le Canada de la stagnation économique; les consommateurs et les entreprises doivent leur prêter main-forte. Cependant, comme les consommateurs assument un endettement record et que les entreprises ont du mal à exporter leurs produits, les gouvernements doivent faire preuve de lead-

TABEAU 3 Cadre financier de l'ABGF

Recettes (en millions de \$)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Scénario de base	219 798	234 118	250 634	265 135	280 731	294 077
Mesures de revenu net de l'ABGF		4 605	29 798	48 965	55 077	58 365
Effet multiplicateur		5 602	3 927	2 270	3 653	6 100
Total	219 798	244 326	284 359	316 370	339 461	358 542
Dépenses (en millions de \$)						
Scénario de base	242 800	245 000	241 500	247 700	257 100	265 279
Mesures de programme net de l'ABGF		30 944	45 028	47 913	50 221	50 907
Total	242 800	275 944	286 528	295 613	307 321	316 186
Service de la dette	31 100	32 831	38 679	42 879	44 647	45 491
Solde du budget (déficit)	(54 102)	(64 450)	(40 847)	(21 122)	(12 507)	(3 135)
Dette de clôture (déficit accumulé)	517 802	582 252	623 099	645 222	657 729	660 864
Indicateurs budgétaires formulés comme pourcentage du PIB						
Revenu/PIB	14,4 %	15,0 %	16,6 %	17,7 %	18,1 %	18,2 %
Dépenses/PIB	15,9 %	16,9 %	16,7 %	16,5 %	16,4 %	16,1 %
Solde budgétaire/PIB	-3,5 %	-3,9 %	-2,4 %	-1,2 %	-0,7 %	-0,2 %
Dette/PIB	33,9 %	35,6 %	36,4 %	36,1 %	35,0 %	33,6 %
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emplois créés par l'ABGF (en milliers)		324	328	180	88	6
Nombre de chômeurs (en milliers)	1 542	1 330	1 270	1 289	1 280	1 324
Taux de chômage	8,4 %	7,2 %	6,7 %	6,7 %	6,6 %	6,7 %

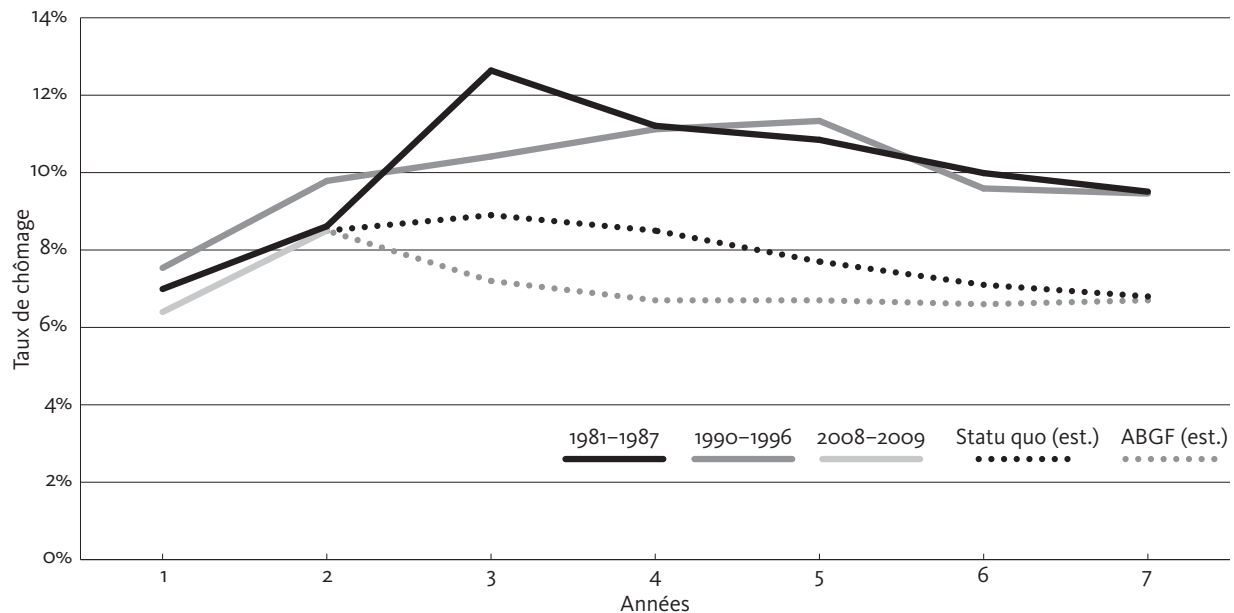
ership en créant et en maintenant l'élan de la reprise. L'ABGF de cette année accroît les dépenses gouvernementales, mais les oriente sur la création d'emploi. Si davantage de Canadiens travaillent, cela signifie que davantage de Canadiens contribuent des impôts, et davantage de dépenses signifie une plus forte croissance du PIB.

L'embauche de Canadiens pour travailler au Canada présente le plus fort potentiel de création d'emplois¹². Qu'il s'agisse d'un professionnel de la garde d'enfants nouvellement embauché qui allège le fardeau d'une mère laborieuse ou d'un ouvrier de la construction qui restaure les ponts et les routes vieillissants du Canada, l'argent dépensé pour employer des Canadiens crée directement des emplois. Dans le futur milieu caractérisé par une faible croissance et un chômage élevé, le gouvernement fédéral doit agir

avec détermination pour adopter une stratégie de croissance de l'emploi.

Le cadre financier de l'ABGF pose comme hypothèse qu'une grande partie des prêts du secteur automobile seront remboursés au cours des prochaines années. Le U.S. Government Accountability Office a signalé qu'environ 5/8 des investissements dans le secteur de l'automobile seront vraisemblablement remboursés¹³. Les prêts canadiens à l'industrie automobile étaient directement proportionnels aux efforts consentis par les États-Unis et par conséquent, bien qu'il n'existe pas d'étude canadienne semblable, il est probable qu'Ottawa constatera un rendement semblable. Le gouvernement Harper a présumé que 0 % des prêts seraient remboursés. Les investissements actuels du gouvernement fédéral dans le secteur de l'automobile devraient total-

GRAPHIQUE 6 Le chômage lors des précédentes récessions et projections pour l'avenir



SOURCE Enquête sur la population active, tableau 1, tableau 3.

iser environ 8 milliards de dollars d'ici la fin de l'année (ils s'établissent à l'heure actuelle à 7,6 milliards de dollars)¹⁴.

Les chiffres sur la création d'emplois de l'ABGF proviennent des multiplicateurs d'emploi d'Informetrica Limited. En dépensant de l'argent dans des secteurs présentant un fort potentiel de création d'emplois, notamment l'infrastructure, et en évitant des mesures de création d'emplois timides, comme des réductions d'impôt, l'ABGF optimise le nombre total d'emplois qui peuvent être créés en 2010. L'ABGF réussit à créer davantage d'emplois avec un déficit moindre en concentrant les nouvelles dépenses dans les secteurs qui créent de l'emploi et en réalisant un nouveau revenu. Plusieurs nouveaux programmes de revenu que nous introduisons taxent plus particulièrement des secteurs comme les industries financières et du pétrole et du gaz, afin qu'elles contribuent à l'effort de réduction du déficit du Canada. Par la même occasion, nous concentrons les dépenses des secteurs qui créent le plus d'emplois par dollar dépensé. Ce changement nous permet de réal-

iser une augmentation nette des emplois et une croissance nette du PIB tout en rétablissement les finances du gouvernement fédéral.

En se concentrant sur une reprise économique comportant de la création d'emplois au lieu de faire une fixation sur des budgets équilibrés, l'ABGF réussit ce que n'a pas pu faire le gouvernement Harper : une augmentation de la croissance accompagnée d'un moindre déficit et un ratio comparable de la dette au PIB de 34 %. Ce qui est plus important, comme le montre le graphique 6, le train de mesures de l'ABGF créera davantage d'emplois plus tôt, faisant baisser plus rapidement le taux de chômage du Canada. En 2011, le train de mesures de l'ABGF aura créé ou maintenu 330 000 emplois. Grâce à ce coup de pouce, le chômage sera revenu à son taux normal de 6,7 %. Cependant, la « stratégie d'emploi » du gouvernement Harper laisserait le chômage à 8,5 %.

À mesure que l'économie se rétablit, l'ABGF cédera lentement les responsabilités en matière de création d'emplois au secteur privé. La prévision sur cinq ans montre que l'écart entre

TABEAU 4 Les dix principales priorités en matière de dépenses de l'ABGF (trois premières années)

	Coût sur trois ans (en millions de \$)	Pourcentage de la variation totale des dépenses de l'ABGF
Réduction de la pauvreté	25 096 \$	20 %
Villes et collectivités	14 867 \$	12 %
Soins de santé	12 310 \$	10 %
Harmonisation provinciale de la taxe sur le carbone	11 835 \$	10 %
Assurance-emploi	10 100 \$	8 %
Garde d'enfants	8 300 \$	7 %
Remboursement de la taxe sur le carbone pour l'énergie de biomasse	7 480 \$	6 %
Logement à prix abordable	5 889 \$	5 %
Arts, culture et communications	5 251 \$	4 %
Développement sectoriel	4 886 \$	4 %

l'ABGF et le statu quo se rétrécit. Entre-temps, la Stratégie pour l'emploi de l'ABGF a réussi à raccourcir considérablement les effets récessionnaires pour les Canadiens. La reprise sans emploi a été transformée par le plan de l'ABGF en un marché du travail solide doté d'une meilleure infrastructure, de programmes sociaux plus forts et d'un déficit plus faible.

Programmes de l'ABGF

L'ABGF de cette année couvre 17 secteurs prioritaires distincts assortis d'un budget complet pour améliorer la vie des Canadiens. Ils sont détaillés au tableau 6. Bien qu'il reste de nombreuses nouvelles priorités, quelques-unes se détachent de la masse. Les tableaux 4 et 5 dérivent les dix principales priorités en matière de dépenses et les cinq principales priorités en matière de revenu/économies pour l'ABGF 2010.

Le tableau 4 montre à quel point l'ABGF se concentre sur la réduction de la pauvreté, en consacrant plus de 25 milliards de dollars à cet objectif sur trois ans. À une époque de croissance économique anémique, les Canadiens les plus durement touchés par la récession ont encore besoin de soutien. L'assurance-emploi, plus particulièrement, soutient ceux qui sont directement touchés par les pertes d'emploi de l'année

dernière, mais les prestations actuelles de l'AE ne suffisent pas à relever le défi de la présente récession. L'ABGF consacrerait 10 milliards de dollars sur trois ans aux améliorations de l'AE.

L'infrastructure matérielle et sociale est le levier principal dont tire parti l'ABGF cette année pour créer des emplois et réduire le chômage. L'investissement de 15 milliards de dollars pour améliorer l'infrastructure matérielle des villes de tout le Canada, ainsi que l'expansion de l'infrastructure sociale, notamment les soins de santé (12 milliards de dollars) et la garde d'enfants (8 milliards de dollars) créeront des emplois et sont classés en tête de la liste des priorités de l'ABGF. Bon nombre des dépenses supplémentaires pour les villes seraient financées par une augmentation d'un point de pourcentage de la TPS, comme le décrit le tableau 5.

Le maintien de la croissance économique ne devrait pas se faire aux dépens de l'environnement, notamment par l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. L'ABGF est en faveur d'un solide système de tarification du carbone. Une grande quantité du revenu sera recyclée au moyen de l'harmonisation avec les provinces (12 milliards de dollars) et le remboursement de la taxe sur le carbone pour l'énergie de biomasse (7 milliards de dollars).

TABLEAU 5 Les cinq principales priorités en matière de revenu ou d'économies de l'ABGF (trois premières années)

	Revenu ou d'économies sur trois ans (en millions de \$)	Pourcentage de la variation totale des recettes de l'ABGF
Taxe sur le carbone	23 670 \$	30 %
Taux de 22,12 % de l'impôt des sociétés	22 046 \$	28 %
Imposition de la totalité des gains en capital	12 920 \$	16 %
Dépenses pour la Défense	7 200 \$	9 %
Accroître la TPS à 6 %	5 175 \$	7 %

Le Canada manque de fonds pour le logement social depuis plusieurs années. L'ABGF rectifiera cette situation au moyen de 6 milliards de dollars en nouveaux investissements sur trois ans, ce qui représente 5 % de toutes les dépenses de l'ABGF.

Les arts, la culture et les communications permettent aux Canadiens de rester en contact les uns avec les autres, avec leur histoire et avec leur culture. Un investissement dans la connectivité à large bande canadienne constitue la majorité de l'investissement de 5 milliards de dollars sur trois ans dans ce secteur.

La 10^e priorité de l'ABGF de 2010 est un changement dans la façon dont la gestion économique se déroule au Canada. Au lieu de permettre que les Canadiens soient ballottés par les vents changeants du marché, l'ABGF piloterait le développement sectoriel de façon plus consciencieuse grâce à un investissement de 5 milliards de dollars sur trois ans.

Pour combler le déficit structurel ainsi que pour financer les investissements au tableau 4, l'ABGF rééquilibre la fiscalité afin de réduire les inégalités. L'introduction de la tarification du carbone à 50 \$ la tonne en 2010 permet de recueillir un revenu considérable sur trois ans. La plus grande partie de ce revenu est consacrée à des investissements pour les Canadiens à faible revenu et pour les provinces, comme le montre le tableau 4.

L'ABGF relèverait également le taux d'imposition des sociétés à son niveau de 2006.

En même temps, pendant que les déficits augmentent, le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés continue de baisser. Les sociétés devraient contribuer leur juste part. Les Canadiens riches qui sont les principaux bénéficiaires de la baisse considérable de l'impôt sur les gains en capital devraient également contribuer leur juste part et être imposés au même taux que les Canadiens qui travaillent. Une telle mesure permettrait de recueillir 12 milliards de dollars sur trois ans.

Les dépenses pour la Défense ont explosé depuis 2001. Au lieu d'investir dans la garde d'enfants et dans nos villes, le gouvernement fédéral a investi dans des opérations de combat en Afghanistan. L'ABGF réduirait les dépenses pour la Défense au niveau de 2001, ce qui permettrait d'économiser 7 milliards de dollars sur trois ans.

Conclusion

Il est faux de prétendre qu'une politique de gestion responsable de la dette/du déficit ne peut aller main dans la main avec une forte création d'emplois. En fermant les yeux sur les investissements qui doivent être faits, le gouvernement Harper condamne les Canadiens à une croissance plus lente du PIB et à un chômage plus élevé pendant des années à venir. Par contraste, grâce à des réformes fiscales et à des dépenses ciblées, les Canadiens peuvent sortir gagnants pour ce

qui est des emplois, du PIB et des déficits. L'ABGF de 2010 nous montre comment faire.

Notes

1 L'introduction de la croissance de 3,3 % des dépenses de programme peut être retracée à un discours prononcé le 20 novembre 2009 par le ministre des Finances. http://www.fin.gc.ca/no8/09-110_1-fra.asp

2 Statistique Canada, *Commerce international de marchandises du Canada*, 13 novembre 2009.

3 Pour une analyse des points faibles de cette reprise aux États-Unis, voir TD Economics, *How will the Great Recession and Its Recovery Compare to the Past*, 6 novembre 2009.

4 Statistique Canada. 14 décembre 2009. Compte du bilan national, troisième trimestre de 2009. <http://www.StatCan.gc.ca/daily-quotidien/091214/dq091214a-fra.htm>

5 Variation en pourcentage de septembre 2009 comparativement à septembre 2008, Bureau du surintendant des faillites Canada, *Statistiques sur l'insolvabilité au Canada – septembre 2009*

6 Comparaison du PIB réel (chaîne 2002) 2008T3 jusqu'à 2009T2 à 2007T3 jusqu'à 2008T2

7 Voir <http://www.StatCan.gc.ca/daily-quotidien/091030/to91030a1-fra.htm>

8 Bureau du directeur parlementaire du budget, 2 novembre 2009, *Mise à jour de l'évaluation économique et financière*, Ottawa.

9 Les estimations du CCPA comprennent tous les chiffres pour 2014–2015 (à l'exclusion du PIB nominal et de la croissance du PIB nominal) ainsi que les estimations de la population active et du chômage.

10 Ministère des Finances Canada, septembre 2009, Mise à jour des projections économiques et financières.

11 Bureau du directeur parlementaire du budget, 13 janvier 2010, *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*.

12 Voir Gouvernement du Canada, *budget fédéral 2009 : Année 1*, p. ??.

13 United States Government Accountability Office, *Financial Audit: Office of Financial Stability (Troubled Asset Relief Program Fiscal Year 2009 états financiers*, décembre 2009.

14 Voir <http://www.thespec.com/News/Local/article/575893> et <http://www.thestar.com/business/article/632971>

TABLEAU 6 Liste des programmes de l'ABGF (en millions de \$)

Nom du programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Autochtones			
Éducation dans les collectivités des Premières nations	700	700	700
Infrastructure d'éducation dans les collectivités des Premières nations	150	150	150
Financement du soutien des bandes	65	65	65
Autochtones urbains	122	122	122
Initiative Sœurs par l'esprit	5	5	5
Places en éducation pour les femmes autochtones	30	30	30
Agriculture			
Programme de juste revenu de transition agricole	333	333	333
Programme de revenu agricole annuel garanti	500	500	500
Programme de soutien à la résilience mondiale en agriculture	200	200	200
Réductions des subventions aux biocarburants	(200)	(200)	(200)
Arts, culture et communications			
Les arts et la culture comme « troisième pilier »	25	25	25
Investir dans une économie de la création	189	272	354
Infrastructure culturelle	77	82	82
Consultation sur la large bande	1		
Création de nouveaux points d'accès publics nationaux	40	40	40
Élargissement de la large bande canadienne		2 000	2 000
Tarifification du carbone et environnement			
Taxe sur le carbone	0	(9 593)	(14 078)
Harmonisation provinciale	0	4 796	7 039
Remboursement de l'impôt pour l'énergie de la biomasse	0	3 400	4 080
Énergie renouvelable	551	551	551
Écosystèmes et biodiversité	208	208	178
Sauvegarde de l'eau douce et des bassins hydrographiques	854	854	854
Garde d'enfants			
Création d'un transfert social provincial pour la garde d'enfants	1 700	2 700	3 900
Villes et collectivités			
Secours pour la récession pour les organismes sans but lucratif	1 000	0	0
Indexation du transfert de la taxe sur l'essence à 3 %	60	122	185
Transformation des collectivités vertes	1 500	6 000	6 000
Défense et développement international			
Ramener les dépenses à leurs niveaux antérieurs au 11 septembre	(1 200)	(2 400)	(3 600)
L'APD doit être augmentée à 0,7 % du PNB	615	700	790

Nom du programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Assurance-emploi			
Admission universelle à 360 heures	1 500	1 300	1 300
Les prestations sont égales à 60 % des 12 meilleures semaines	1 000	900	800
Prolongement temporaire de 26 semaines des prestations	2 500	800	0
Soins de santé			
Expansion des services de santé	2 201	2 245	2 290
Travail de fond pour l'assurance-médicaments	900	1 200	2 300
Commission royale sur l'assurance-médicaments	10	10	0
Reconnaissance des titres de compétences médicales étrangers	5	5	5
Places en médecine pour les Autochtones	50	50	50
Santé des travailleurs migrants	20	20	20
Soutien à l'éducation des étudiants en médecine (dette, frais de scolarité, dette)	100	100	100
Recyclage de l'AE pour les travailleurs des soins de santé	200	200	200
Fonds d'innovation pour les ressources humaines en santé	10	10	10
Logement			
Approvisionnement de nouveaux logements abordables	1 700	1 700	1 700
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	135	135	135
Programme d'aide à la remise en état des logements	128	128	128
Immigration			
Poursuivre le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	25	50	50
Élargir le Programme de protection des salariés	40	30	30
Stages pour les groupes d'équité	50	50	50
Programme de contestation judiciaire	3	3	3
Enseignement postsecondaire			
Transfert de l'enseignement postsecondaire provincial aux provinces	300	600	900
Créer de nouvelles subventions fondées sur le revenu	2 073	2 174	2 276
Annuler le crédit d'impôt pour manuels scolaires	(83)	(84)	(85)
Annuler le crédit d'impôt pour bourses d'études	(39)	(39)	(40)
Annuler le crédit d'impôt pour frais d'études et pour études	(1 025)	(1 045)	(1 065)
Annuler le REER	(300)	(340)	(380)
Annuler la Subvention canadienne pour l'épargne-études	(626)	(666)	(706)
Financement de l'éducation des Autochtones	240	240	240
Accroître les subventions à la recherche fondée sur le mérite	250	250	250
Réduction de la pauvreté			
Transfert de la réduction de la pauvreté aux provinces	2 000	2 000	2 000
Augmentation de la PFCE	1 537	3 105	3 136
Doubler le crédit remboursable pour la TPS	3 720	3 772	3 825

Nom du programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Développement sectoriel			
Conseils du développement sectoriel	50	50	50
Programmes de foresterie et de compétences durables	200	200	200
Programme de responsabilités des producteurs pour les véhicules automobiles	300	300	300
Prélèvement pour les voitures vertes	(300)	(300)	(300)
Fonds pour la fabrication à partir de la biomasse	500	500	500
Perfectionnement des compétences écologiques	100	100	100
Établissement de la Banque canadienne de développement	1 000	1 000	0
Améliorez le Programme d'emploi d'été pour les jeunes	112	112	112
Aînés			
Accroître les prestations du SRG de 15 % pour les célibataires	847	880	922
Réduire les exigences en matière de résidence	40	40	40
Chapitre sur la fiscalité			
Tranche supérieure de l'impôt sur le revenu des particuliers à 31,5 %	(386)	(1 639)	(1 755)
Plafonnement des comptes d'épargne libres d'impôt	(5)	(50)	(190)
Imposer la totalité des gains en capital	0	(4 920)	(8 000)
Imposer les options d'achat d'actions à leur pleine valeur	0	(705)	(1 050)
Accroître la TPS à 6 %	0	0	(5 175)
Taux d'imposition des sociétés à 22,12 %	(661)	(8 086)	(13 300)
Impôt sur le revenu des sociétés de pétrole et de gaz à 29,12 %	0	(925)	(1 308)
Pas de déduction pour repas/frais de représentation	0	(208)	(314)
Taxe sur les opérations	(316)	(323)	(329)
Plafonnement des cotisations à un REER	(240)	(293)	(347)
Eau			
Formation des exploitants de réseau d'eau potable et conservation	50	50	50
Recherche sur les impacts sur les bassins hydrographiques et les changements climatiques	20	30	40
Recherche sur la vérification de la qualité de l'eau + augmentation du nombre de stations + GEMS	100	100	125
Étude de la contamination de l'eau des sables bitumineux	30		
Variation total des dépenses de l'ABGF	30 944	45,028	47 913
Variation du revenu total de l'ABGF	(3 355)	(28 548)	(47 715)

Politique monétaire et réglementation bancaire

Presque immédiatement après l'effondrement financier mondial, la Banque du Canada a commencé à abaisser son taux d'intérêt débiteur principal de 3 % à 0,25 % de septembre 2008 à avril 2009. Ce taux proche de zéro est le plus bas de l'histoire canadienne.

Faisant un geste sans précédent pour faire baisser par tous les moyens les taux d'intérêt à long terme, la Banque s'est engagée – sauf en cas de retour de l'inflation – de maintenir son taux principal à ce niveau jusqu'au milieu de 2010. Même cette date risque d'être prématurée pour commencer à relever les taux d'intérêt, car l'inflation ne pointe nulle part à l'horizon. En fait, pour l'instant, la pire menace est la *déflation*. Qui plus est, si l'on examine uniquement les facteurs qui touchent les prix à la consommation (avec leur cible d'inflation rigide de 2 %), la Banque fait abstraction de l'inflation des prix des actifs et des graves effets qu'exercent les bulles de prix des actifs sur la véritable économie.

Le dollar canadien est à l'heure actuelle gravement surévalué, et menace la reprise économique tout en causant un ralentissement supplémentaire des exportations canadiennes. La Banque du Canada devrait accorder la priorité absolue

à des mesures conçues pour faire baisser le chômage et atténuer les afflux de capital spéculatif qui font grimper notre dollar.

L'ABGF instruira la Banque du Canada de maintenir son taux à 0,25%; augmenter sa cible d'inflation de 2% à 4% tel que recommandé par FMI; et d'élargir ses objectifs stratégiques afin d'y inclure les bulles d'actifs, l'emploi et la croissance économique, de même que l'inflation, comme objectifs à court terme.

Réglementation du secteur financier

Depuis octobre 2008, le gouvernement Harper a acheté pour 65,9 milliards de dollars d'hypothèques résidentielles aux banques canadiennes, et les enchères se poursuivent jusqu'à un maximum éventuel promis de 125 milliards de dollars. Le montant des fonds dégagés pour fournir des liquidités aux banques est ahurissant. Lorsque la nouvelle année a commencé, le gouvernement avait déjà acheté l'équivalent de près de la valeur totale du train de mesures de stimulation fiscale pour 2009, y compris des contributions provinciales.

La Banque du Canada a également créé plusieurs accords de prêts supplémentaires pour canaliser les fonds vers les entreprises financières, notamment des mécanismes de prise en pension à plus d'un jour, ainsi qu'une facilité de prêt à plus d'un jour, qui a permis aux entreprises d'emprunter aux banques en ayant recours à une variété d'actifs financiers comme garanties.

Le but avoué du gouvernement, lorsqu'il fournit cette aide financière colossale (et abaisse les taux d'intérêt à près de zéro) était qu'il rendrait les prêts et les hypothèques plus disponibles et abordables pour les entreprises et les ménages canadiens. Cependant, parce qu'il n'a pas imposé de conditions ou d'exigences en matière de présentation de rapports aux banques, il est difficile de savoir si ces mesures ont en fait produit les résultats souhaités, en l'occurrence une augmentation des prêts aux entreprises et aux ménages. Au contraire, des indices donnent à penser que les conditions du marché du crédit continuent d'être serrées, malgré ces mesures extraordinaires. Le crédit à court terme aux entreprises s'est fortement resserré depuis que le train de mesures de sauvetage financier a été mis en œuvre. Le crédit à la consommation a continué d'augmenter, bien qu'à un rythme réduit.

Cette situation est inacceptable. Si le gouvernement et, en fin de compte, le contribuable doit fournir ce niveau élevé de soutien aux institutions financières, il incombe à celles-ci de fournir un crédit suffisant pour une véritable reprise économique. L'ABGF fera en sorte que de telles conditions et exigences en matière de rapport soient appliquées à toute mesure de sauvetage future.

Par ailleurs, l'action gouvernementale a permis aux six grandes banques d'enregistrer des profits très solides tout au long de 2009 – soit un montant combiné de 4 milliards de dollars au cours du trimestre se terminant en octobre – et de distribuer des primes qui atteindront le chiffre record de 8,3 milliards de dollars pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 18 % par rapport

à 2008. Les banques devaient payer leur juste part du coût de la reprise, plus particulièrement le coût du train de mesures de stimulation fiscales, sous forme de taxes supplémentaires (*traité au chapitre de la fiscalité*).

Pour protéger encore le système financier canadien de l'instabilité et des risques systémiques à l'avenir, l'ABGF lance les mesures de réforme financière suivantes :

- Travailler avec les provinces afin de créer un organisme de réglementation national des valeurs canadiennes, chargé de réglementer toutes les institutions, tous les marchés et tous les instruments financiers.
- Autoriser le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) d'approuver tous les instruments financiers qui sont disponibles au Canada pour les Canadiens, en commençant par tous les instruments traités par les institutions financières sous réglementation fédérale. Lorsque l'organisme de réglementation des valeurs canadiennes sera établi, tous les instruments financiers devraient être réglementés, notamment les entreprises financières, les fonds spéculatifs, les fonds de capital privé et les fiducies. Ils sont tenus de disposer de réserves de capital suffisantes pour répondre à toutes leurs obligations.
- Faire en sorte que le BSIF examine les régimes de rémunération des dirigeants d'entreprise pour faire en sorte qu'ils n'encouragent pas la prise de risque qui mettrait les institutions financières et, en fait, tout le système en péril.
- Toutes les institutions financières étant sous réglementation fédérale, des règles de fonds propres semblables à celles des banques et des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale seront appliquées universellement. Une « charge de capital

contracyclique » sera une première étape raisonnable pour le Canada.

- Les organismes d'évaluation du crédit fonctionnant au Canada seront placés sous surveillance rapprochée. On avait donné des cotes de solvabilité élevées aux actions d'ABC, ce qui s'est soldée par de graves problèmes ici. Les organismes d'évaluation du crédit fonctionnent malgré des conflits d'intérêts manifestes, car ils sont payés par les émetteurs des titres qui sont évalués. L'ABGF fera des cotes de solvabilité un bien public fourni par des analystes indépendants qui sont libres de conflits d'intérêts.
- Le paiement par carte de crédit est devenu la principale méthode de paiement des consommateurs et une partie importante des opérations de vente au détail. Ce commerce est désormais dominé par deux sociétés indépendantes et en grande partie non réglementées, Visa et MasterCard. Pour des raisons de prudence et d'intérêt des consommateurs, l'ABGF imposera à ces entreprises d'exploiter leurs entreprises canadiennes comme des institutions financières sous réglementation fédérale.

Fiscalité

La taxation progressive devrait être au cœur du débat sur le déficit du Canada. Exprimées comme proportion de l'économie, les dépenses fédérales restent proches d'un plancher historique. Même si l'on était tenté de réduire les dépenses, il n'y a guère de place pour le faire. Ceux qui luttent contre le déficit devraient au lieu de cela se concentrer sur le volet recettes du grand livre.

Le gouvernement prévoit qu'une reprise économique fera augmenter les recettes. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral relève que, dans un contexte de fort chômage, des programmes de création d'emplois accroîtraient davantage les recettes fiscales. Comme il a été dit au chapitre précédent, les dépenses supplémentaires pour de tels programmes entraînent un déficit légèrement plus important au cours de l'exercice suivant, mais des déficits plus faibles à l'avenir.

Cependant, même si le chômage officiel était faible avant la crise économique, de fortes réductions d'impôt avaient déjà poussé le budget fédéral au bord du déficit. Comme l'a récemment conclu le directeur parlementaire du budget « les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés prévues par la loi et du taux de la TPS

ramènent le niveau projeté des revenus structurels par rapport au revenu potentiel tout près de leur niveau le plus bas depuis 1976–1977 »¹. La durabilité des finances fédérales exige que l'on renverse ces réductions d'impôt et/ou qu'on accroisse d'autres taxes.

L'année dernière, l'ABGF est parvenue à l'équilibre entre l'enregistrement d'un déficit ayant un effet stimulant pendant la récession et l'évitement de déficits structurels par la suite. Elle proposait un ensemble d'augmentations d'impôt devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2011. La plupart de ces augmentations s'appliquent aux revenus de placement, qui sont particulièrement sensibles au cycle économique et qui sont concentrés parmi les riches. Une telle réforme fiscale ferait contrepoids à l'inégalité du revenu et engendrerait considérablement plus de recettes, car les bénéfices des sociétés et les marchés financiers se rétablissent. Cette année, l'ABGF actualise et poursuit cette approche.

L'impôt sur le revenu provincial s'applique généralement au revenu de la façon qui est déterminée par le gouvernement fédéral. Bien que l'ABGF ne fasse de prévisions que pour les recettes fédérales, il est important de relever que

l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'y inclure davantage de gains en capital, d'autres revenus de placement et les options d'achat d'actions feraient également augmenter considérablement les recettes provinciales.

Imposition des revenus élevés

À partir de l'année d'imposition 2011, l'ABGF créera une nouvelle tranche d'imposition de 31,5 % pour le revenu supérieur à 250 000 \$. Ce changement ne touchera que 0,8 % de déclarants canadiens, en l'occurrence les plus riches, et coïncidera avec l'expiration des réductions d'impôt du gouvernement Bush pour les Américains ayant des revenus supérieurs à 250 000 \$. Elle permettra de percevoir 3,8 milliards de dollars au cours de trois exercices.

L'ABGF limitera les cotisations à un REER à 20 000 \$ par an, soit le maximum en vigueur pour l'année d'imposition 2008. Comme la latitude de cotisation à un REER est égale à 18 % des gains, seuls les Canadiens gagnant plus de 111 000 \$ par an seraient touchés. En réduisant modiquement les déductions fiscales pour le REER dans la tranche supérieure, cette limite conservera 0,9 milliard de dollars de revenu sur trois exercices.

Plafonnement des comptes d'épargne libres d'impôt

Bien que la plupart des Canadiens n'aient pas suffisamment d'économies pour maximiser leurs cotisations à un REER, le budget fédéral de 2008 a introduit un autre instrument d'épargne donnant droit à une aide fiscale. Les adultes auront le droit de contribuer jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par an à des comptes d'épargne libres d'impôt.

Les partisans font valoir que les CELI aideront les salariés à faible revenu, qui sont peu motivés à contribuer à un REER parce que les retraits pendant la retraite sont récupérés sur le Supplément de revenu garanti. En fait, la ma-

iorité des gains réalisés grâce au CELI iront à la minorité fortunée de Canadiens qui disposent d'économies annuelles considérables dépassant la limite de contribution au REER. Finances Canada estime qu'à mesure que les CELI se multiplieront au cours des deux prochaines décennies, leurs coûts gonfleront à 3 milliards de dollars par an de revenus fédéraux perdus².

L'ABGF maintient les droits de contribution de 10 000 \$ accordés à chaque Canadien jusqu'à présent, mais n'y ajoutera rien au cours des prochaines années. Cette politique permettra à des Canadiens à faible revenu d'épargner en franchise d'impôt sans perdre les prestations du SRG, mais ne permettra pas aux riches d'accumuler d'énormes bassins supplémentaires d'économies libres d'impôt aux frais de l'État. Le plafonnement des CELI permettra d'économiser 0,2 milliard de dollars au cours du premier des trois exercices et exponentiellement plus au cours des exercices suivants.

Imposer la totalité des gains en capital

L'impôt sur le revenu canadien s'applique à la pleine valeur des revenus d'emploi, mais seulement à la moitié de la valeur des gains en capital. En 2009, cette iniquité a coûté 3,2 milliards de dollars en impôt sur le revenu des particuliers et 3,2 milliards de dollars en revenu d'impôt des sociétés perdus. Elle a coûté presque deux fois plus avant l'effondrement du marché boursier³. La moitié des gains en capital imposables (49,6 %) appartiennent au 0,8 % les plus riches des déclarants, qui bénéficient de revenus annuels supérieurs à 250 000 \$⁴.

Les justifications prétendent que l'imposition légère des gains en capital encourage l'investissement et que la portion des gains en capital qui rend simplement compte de l'inflation ne devrait pas être taxée. Cependant, la négociation d'instruments financiers ou de propriétés ne débouche souvent pas sur un investissement

vraiment productif, comme l'a douloureusement illustré la crise économique.

L'ABGF imposera à leur pleine valeur les gains en capital qui dépassent l'inflation et qui sont réalisés après le 1^{er} juillet 2011. Cette approche fera augmenter les recettes fédérales de 12,9 milliards de dollars sur deux exercices.

Imposer à leur pleine valeur les options d'achat d'actions

Le régime fiscal canadien traite les options d'achat d'actions des employés comme gains en capital plutôt que comme revenus d'emploi, et n'impose pas ces options jusqu'à ce qu'elles soient exercées. Le budget fédéral de 2000 a introduit certaines de ces dispositions en réponse à la prétendue « fuite des cerveaux » du Canada vers les États-Unis, une notion qui a été démythifiée. En 2009, le traitement fiscal favorable des options d'achat d'actions a fait baisser les recettes fiscales de 0,8 milliard de dollars⁵.

Les principaux bénéficiaires sont les cadres supérieurs grassement payés. Si on se fonde sur la valeur des options acquises ou exercées en 2008, cette subvention fiscale valait en moyenne 700 000 \$ pour chacun des chefs de la direction des 100 plus grandes entreprises du Canada⁶.

À partir du 1^{er} juillet 2011, l'ABGF imposera à leur pleine valeur les options d'achat d'actions des employés lorsqu'elles sont données. Les bénéficiaires déclareront les changements subséquents de la valeur de ces options comme gains ou pertes en capital au moment de la réalisation. Cette approche permettra de recueillir 1,8 milliard de dollars supplémentaire sur deux exercices.

Imposer les opérations financières

L'idée fondamentale d'un impôt sur les opérations consiste à recueillir de l'argent en percevant un impôt à faible tarif sur les activités du secteur financier qui sont considérées comme étant d'utilité limitée, voire dommageables pour la véri-

table économie. Keynes réclamait un impôt sur la négociation d'actions afin de réduire la bulle créée par un comportement spéculatif à court terme qui n'avait rien à voir avec le véritable investissement. James Tobin souhaitait donner un plus grand poids aux facteurs économiques fondamentaux et aux banques centrales lorsqu'il s'agissait d'établir les taux d'intérêt dans l'univers de possibilités spéculatives créé par les taux d'intérêt variables. Un faible impôt sur les opérations, a-t-on fait valoir, a peu ou pas d'effets sur les opérations utiles à long terme, mais limite la négociation « sur rumeur » et la spéculation aller-retour à très court terme.

La crise économique a créé un soutien généralisé pour un impôt sur les opérations sur titres afin de récupérer le coût du sauvetage des institutions financières. Le taux d'imposition serait une faible fraction de 1 % (0,3 % pour être exact), suffisamment bas pour n'exercer essentiellement aucun effet sur le financement de l'activité économique véritable. Cependant, il serait suffisant pour dissuader une activité purement spéculative impliquant des volumes énormes d'opérations qui produisent de très faibles rendements individuellement.

Les dirigeants européens proposent un impôt sur les opérations financières, et le G-20 a chargé le Fonds monétaire international d'étudier le concept. Malheureusement, le ministre des Finances du Canada a été l'adversaire le plus véhément. Alors que le gouvernement américain n'a pas encore avalisé un impôt sur les opérations, il impose un nouvel impôt sur les obligations des grandes institutions financières.

Divers types d'opérations financières peuvent être assujetties à l'impôt. Un impôt sur le change de devises est la méthode la plus généralement reconnue de ce genre d'opération. L'ABGF reconnaît que le Canada ne pourrait pas imposer de façon réaliste les opérations monétaires, à moins que les États-Unis et d'autres le fassent également. Cependant, dans les forums mondiaux,

le gouvernement canadien devrait défendre un tel impôt plutôt que de s'y opposer.

En l'absence d'un accord international sur le sujet, l'ABGF mettra en vigueur un impôt sur les opérations sur titres au Canada. Chaque fois qu'une action change de mains, par exemple, un petit droit de 0,3 % sera prélevé. Ce type d'imposition s'inscrit dans le droit fil d'une taxe semblable imposée au Royaume-Uni, et n'exige pas le même genre de coordination internationale qu'un impôt sur le change de devises. Au cours de ses trois premières années, on prévoit de recueillir un peu moins de 1 milliard de dollars.

Rétablir l'impôt des sociétés

L'ABGF maintiendra le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés fédéral de 2010 de 18 % jusqu'au 1^{er} juillet 2011. Il rétablira ensuite le taux général de 21 % et la surtaxe des sociétés de 1,12 % qui était en vigueur de 2004 jusqu'en 2007, l'année avant le début de la récession. Même lorsqu'on l'ajoute à l'impôt provincial des sociétés, ce taux est bien inférieur à la moyenne américaine et inférieur à celui de la plupart des pays du G-7.

Le taux d'imposition général des sociétés de l'ABGF fera augmenter les recettes de 22 milliards de dollars au cours de trois exercices. En outre, le 1^{er} juillet 2011, l'ABGF mettra fin à la déduction fiscale des sociétés pour les repas et les frais de représentation, ce qui permettra d'économiser 0,5 milliard de dollars sur deux ans.

Comme on l'a examiné au chapitre du développement sectoriel, l'ABGF mettra en vigueur un taux d'imposition des sociétés de 28 % pour l'industrie du pétrole et du gaz, prélevant 2,2 milliards de dollars sur deux ans. Il existe des précédents pour le taux d'imposition spécial pour le pétrole et le gaz. Alors que le gouvernement fédéral a commencé à réduire son taux général à un niveau inférieur à 28 % en 2001, il a maintenu un taux de 28 % pour les entreprises d'exploitation de ressources jusqu'en 2003⁷. Le Royaume-Uni applique actuellement un taux d'imposition des

sociétés plus élevé aux compagnies pétrolières qu'aux autres entreprises.

Le gouvernement Conservateur actuel du Canada a adopté et augmenté les réductions de l'impôt des entreprises annoncées par le précédent gouvernement Libéral. Plus particulièrement, il a établi par la loi un taux d'imposition des sociétés fédéral de 15 % en 2012.

Cependant, selon les chiffres de Finances Canada lui-même, les réductions d'impôt des sociétés sont la forme la moins efficace de stimulant. On estime que chaque dollar de réduction de l'impôt des sociétés annuel n'ajoute que 10 cents au produit intérieur brut (PIB) au cours de l'année courante, et 20 cents l'année suivante. En comparaison, chaque dollar de dépense d'infrastructure annuel ajoute un dollar au PIB actuel et 1,50 \$ au PIB de l'année suivante⁸.

Les réductions de l'impôt des sociétés se sont également révélées inefficaces pour favoriser l'investissement à long terme. Comme le fait observer Statistique Canada, « Au cours d'une bonne partie de la dernière décennie, les sociétés ont, dans l'ensemble, réalisé des bénéfices records. Cependant, leurs investissements en capital fixe ont été relativement léthargiques ces dernières années ». Avant la crise financière, la Banque TD a relevé que le ratio de l'investissement des entreprises par rapport aux profits avait chuté à un plancher record⁹.

L'Institut C.D.-Howe a bâti l'argumentaire en faveur des réductions de l'impôt des sociétés autour de l'abaissement du taux effectif marginal d'imposition (TEMI), afin de faire la concurrence avec d'autres pays. Cependant, les taux marginaux d'imposition ne sont pas la bonne mesure de la compétitivité internationale. Un investisseur qui décide où il veut implanter une installation se préoccupe de l'assujettissement à l'impôt de l'investissement total (c.-à-d. le taux d'imposition moyen), non de l'impôt sur le dernier dollar investi (c.-à-d. le taux marginal)¹⁰.

Quoiqu'il en soit, l'Institut exagère le TEMI du Canada. Plus particulièrement, ses calculs font

TABEAU 7 Mesures fiscales de l'ABGF

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Taux maximum d'imposition du revenu des particuliers - 31,5 %	(386 \$)	(1 639 \$)	(1 755 \$)
Plafonnement des contributions annuelles à un REER	(240 \$)	(293 \$)	(347 \$)
Plafonnement des comptes d'épargne libres d'impôt	(5 \$)	(50 \$)	(190 \$)
Imposition de la totalité des gains en capital		(4 920 \$)	(8 000 \$)
Imposition des options d'achat d'actions à leur pleine valeur		(705 \$)	(1 050 \$)
Impôt sur les opérations financières	(316)	(323)	(329)
Taux général de l'impôt des sociétés - 22,12 %*	(661 \$)	(8 086 \$)	(13 300 \$)
Impôt des sociétés pour le pétrole et le gaz - 29,12 %		(925 \$)	(1 308 \$)
Pas de déduction pour repas et frais de représentation		(208 \$)	(314 \$)
Taxe sur les produits et services de 6 %			(5 175 \$)

* Comprend également le maintien de 18 % jusqu'au 30 juin 2011.

abstraction des taxes professionnelles locales, qui sont particulièrement basses au Canada, et des incitatifs fiscaux pour la recherche-développement, qui sont particulièrement généreux ici. Il inclut les stocks, que les règles canadiennes de déclaration fiscale assujettissent à un TEMI particulièrement élevé. Cependant, l'objectif consiste certainement à promouvoir l'investissement dans le capital fixe par opposition à des stocks. Pourtant, même selon la mesure exagérée de l'Institut C.D.-Howe, le TEMI du Canada est déjà harmonisé avec la moyenne mondiale, si les pays sont pondérés selon leur taille économique.

Si la réduction du TEMI du Canada était une priorité importante, des réductions de l'impôt du revenu des sociétés général ne seraient pas une façon rentable de le faire. L'Institut C.D.-Howe estime que le TEMI du Canada a chuté de 0,9 % entre 2008 et 2009. Seulement 0,3 % de cette réduction rendaient compte de la réduction d'un demi-point du taux d'imposition des sociétés établi par la loi entre ces deux années. Les 0,6 % restants découlaient de la déduction pour amortissement accélérée pour les ordinateurs introduite dans le budget fédéral de 2009¹¹.

Finances Canada estime que la déduction pour amortissement accélérée des ordinateurs coûte 350 millions de dollars par an¹². Si l'on réduit le

taux d'imposition des sociétés d'un demi-point de pourcentage, il en coûterait deux fois plus que ce montant, mais cela ne réduit le TEMI du Canada que de la moitié. Dans ce cas, la mesure ciblée était au moins quatre fois plus rentable que des réductions d'impôt généralisées.

Environ un tiers des recettes perdues par suite des réductions de l'impôt des sociétés sera simplement répercuté sur le gouvernement américain, qui impose les sociétés américaines mondialement. Lorsqu'une société américaine rapatrie des profits du Canada vers les États-Unis, elle paie le taux d'imposition des sociétés fédéral américain de 35 %, moins les impôts déjà payés au Canada. Si notre taux fédéral plus le taux provincial est au moins égal à 35 %, ces entreprises ne doivent pas d'impôt américain sur leurs profits canadiens.

Les réductions continues de l'impôt des sociétés fédéral et provincial réduisent notre taux combiné de 36 % en 2007 à 25 % d'ici 2013. Les entreprises américaines exploitées chez nous devront rembourser cette différence de taux à Washington, ce qui déplace jusqu'à 6 milliards de dollars par an du gouvernement canadien au Trésor américain. Si les gouvernements provinciaux cessaient également de réduire leur impôt des sociétés, les propositions de l'ABGF en matière d'impôt des sociétés fédéral seraient suffi-

isantes pour retenir la majeure partie de ce revenu au Canada.¹³

Annuler partiellement la réduction de la TPS

La TPS est une taxe régressive, mais une source importante de fonds publics nécessaires. Le gouvernement Conservateur l'a réduite de 7 % à 5 %. L'ABGF finira par rétablir un taux de 6 % pour récupérer la moitié de la capacité fiscale perdue et pour compenser amplement les Canadiens à faible revenu en améliorant le crédit pour la TPS remboursable. En termes plus généraux, l'effet progressif de l'augmentation des dépenses publiques compensera amplement l'effet régressif de l'augmentation des taxes à la consommation.

Cependant, la récession s'est révélée pire que prévu et par conséquent, la stimulation de la demande des consommateurs afin de relancer une reprise demeure une priorité élevée. Le milieu de 2011 risque toujours d'être un mauvais moment pour accroître les taxes à la consommation. Par conséquent, l'ABGF de cette année maintient le taux de la TPS à 5 % jusqu'au 1^{er} juillet 2012. Ce report donnera également aux résidents de l'Ontario et de la Colombie-Britannique plus longtemps pour s'adapter à la taxe de vente harmonisée (qui comprend la TPS) avant que le taux augmente de 1 %. Pendant la partie de l'exercice 2012–2013 au cours de laquelle ce point supplémentaire de la TPS s'appliquera, il engendrera 5,2 milliards de dollars supplémentaires de recettes publics.

Notes

¹ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*, janvier 2010, page iii.

² Finances Canada, *Budget 2008*, p. 82.

³ Finances Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2009*, pages 16 et 23.

⁴ Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu 2009*, Tableau de base 2 (données pour l'année d'imposition 2007).

⁵ Finances Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2009*, page 15.

⁶ Hugh Mackenzie, *A Soft Landing: Recession and Canada's 100 Highest Paid CEOs*, document du CCPA (janvier 2010), page 10.

⁷ Finances Canada, *Budget 2003*, p. 146.

⁸ Finances Canada, *Budget 2009*, p. 240 (tableau A1.1).

⁹ Les références pour ce paragraphe sont disponibles dans Andrew Jackson et Erin Weir, « The Conservative Tax Record », dans *The Harper Record*, publié par Teresa Healy (Ottawa : CCPA, 2008), p. 58–60.

¹⁰ Robin Boadway, « National Tax Policy for an International Economy: Comments », dans *Room to Manoeuvre?*, publié par Thomas Courchene (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999).

¹¹ Duanjie Chen et Jack Mintz, *The Path to Prosperity: Internationally Competitive Rates and a Level Playing Field*, Institut C.D.-Howe, Commentary No. 295 (septembre 2009), page 15 (tableau 4).

¹² Finances Canada, *Budget 2009*, p. 185 (tableau 3.8).

¹³ Erin Weir, *The Treasury Transfer Effect: Are Canada's Corporate Tax Cuts Shifting Billions to the U.S. Treasury?*, document du CCPA (novembre 2009).

SECTION 1

Assurer notre prospérité commune

Premières nations

Lorsque le climat est aux compressions budgétaires, il continue de relever du bon sens de faire des investissements stratégiques dans les gouvernements et les populations des Premières nations.

Les coûts que nous engageons pour continuer d'agir de la façon dont nous le faisons actuellement, en l'occurrence gérer la pauvreté, maintenir des processus inefficaces et faire traîner le règlement et la mise en œuvre des revendications, sont élevés. Mais le progrès, bien qu'il comporte des coûts à court terme, finit par apporter une plus grande prospérité financière. Ainsi, le gouvernement de la Colombie-Britannique déclare que, rien que dans cette province, les avantages totaux découlant de traités modernes et du règlement des revendications, notamment des règlements en espèces et une augmentation de l'investissement, pourraient atteindre 50 milliards de dollars, à raison de 1 milliard à 2 milliards de dollars par an au cours des 20 à 25 prochaines années.

Pour financer les Premières nations, le gouvernement fédéral doit adopter des approches qui s'éloignent de la gestion des risques et du maintien du statu quo en faveur d'un système de transfert de fonds juste et prévisible.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de 2010 retient deux secteurs interreliés pour y effectuer des investissements et une réforme structurelle :

- L'éducation et le perfectionnement du capital humain des Premières nations
- Le soutien aux gouvernements des Premières nations.

Éducation

La façon dont le gouvernement du Canada gère le système d'éducation des enfants et des jeunes gens des Premières nations a été et continue d'être une tragédie nationale. Le 11 juin 2008, le premier ministre a présenté, devant la Chambre des communes, des excuses pour l'opprobre historique que nous a légué le système de pensionnats; il est inutile de revenir sur les séquelles de ce legs dans le présent document. Cependant, nous devons reconnaître les effets persistants que nous a laissés système de pensionnat et nous y attaquer, même après avoir fait amende honorable, tout comme nous devons le faire à l'égard de la négligence dont con-

tinue de faire preuve le gouvernement fédéral à l'égard de l'éducation et de la formation axée sur les compétences des Premières nations. Le dernier pensionnat a fermé ses portes en 1996, mais il reste à purger entièrement les échecs de ce système de l'approche adoptée par le Canada à l'endroit de l'éducation des Premières nations. Il faut reconnaître que certaines des attitudes qui ont concouru à l'établissement du système de pensionnats survivent de nos jours.

Le Canada doit adopter une nouvelle approche de la gestion du système d'éducation, qui respecte et soutient le rôle que jouent les gouvernements des Premières nations dans sa conception et son fonctionnement, ainsi que consentir un investissement plus important pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes gens des Premières nations¹.

Dans l'état actuel des choses, les écoles des Premières nations ne sont pas financées d'une façon qui permet de fournir l'éventail complet d'apprentissage que reçoivent d'autres étudiants. Par habitant, le financement des enfants des Premières nations est en moyenne de 2 000 \$ inférieur par an à celui des étudiants non autochtones du Canada, en vertu d'une formule de financement élaborée en 1987.

Dans son rapport de mai 2009, intitulé *Besoins de financement des écoles des Premières nations au Canada*, le directeur parlementaire du budget (DPB) du Canada a estimé que pour l'exercice 2009–2010, « les plans de dépenses en immobilisations d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) sont sous-financés annuellement de l'ordre de 169 millions \$ dans le meilleur scénario et de 189 millions \$ dans le pire scénario... Par conséquent, les dépenses en immobilisations prévues annuelles... **sous-estiment manifestement les dépenses vraisemblables comparativement aux projections du meilleur scénario et du pire du DPB (de plus de 58 %)** [les caractères gras figurent dans le texte d'origine]² ».

Ce manque de financement signifie, par exemple, que les ordinateurs ne sont pas aussi

communs dans les salles de classe des écoles des Premières nations qu'ils le sont dans d'autres écoles. Cela signifie que l'éducation pour l'enfance en difficulté qui s'adresse aux enfants ayant des besoins particuliers n'est pas nécessairement disponible, et que le matériel de formation professionnelle n'est pas généralement à portée de main. Cela signifie que les salaires des instituteurs sont plus bas, ce qui rend d'autant plus difficile d'attirer et de retenir des enseignants de qualité. En outre, bon nombre des circonstances uniques des étudiants des Premières nations ne sont pas prises en compte, notamment le fait que de nombreux étudiants apprennent l'anglais ou le français comme langue seconde, mais non la langue de leur Première nation. Le financement de l'instruction linguistique des Premières nations doit devenir prioritaire.

La fourniture de moyens de soutien à l'éducation clés ancrés dans la culture prendrait appui sur l'esprit et l'intention de ce qu'a exprimé le premier ministre dans son excuse historique de juin 2008. Sous prétexte de leur donner une éducation, les pensionnats ont arraché les enfants à leur famille, à leur terre, à leur culture et à leur langue. Le système d'enseignement devrait avoir comme objectif moderne, outre de perfectionner le capital humain pour une économie de marché, de rétablir le lien des apprenants des Premières nations avec leur terre, leur langue et leur culture.

Dans le budget de 2009, 365 millions de dollars destinés à l'infrastructure d'éducation des Premières nations ont été engagés sur deux ans. C'est un début, mais qui ne règle pas les carences tangibles de moyens de soutien des apprenants qui perdurent dans les collectivités des Premières nations.

Comme nous l'avons relevé, l'insuffisance permanente du financement de l'enseignement a pour conséquence des taux d'abandon scolaire plus élevés et un emploi plus faible. Plus généralement, il en résulte une pauvreté qui perdure et s'aggrave. Le Canada a besoin des Premières

nations pour prospérer. Le Canada a plus particulièrement besoin que les Premières nations participent au remplacement de la population active.

La population active du Canada vieillit. La génération du baby-boom approche rapidement de l'âge de la retraite, il y a des pénuries considérables de travailleurs qualifiés pour remplacer ceux qui partiront. Faute de régler ce problème, la productivité et la prospérité en pâtiront. La proportion éventuelle de la population active canadienne représentée par les Premières nations devrait tripler au cours des 20 prochaines années. Si l'on ne consent pas d'investissements afin d'accroître les compétences et les possibilités des Premières nations, le fossé entre les citoyens des Premières nations et les Canadiens se creusera, se soldant par des augmentations du taux de chômage du Canada, un effet d'entraînement à la baisse de la productivité, une pression à la hausse sur les dépenses sociales et une vaste migration vers les programmes d'aide sociale provinciaux, qui tous auront un effet néfaste sur la prospérité du pays.

L'alternative se présente comme suit : si l'on consent des investissements suffisants, un fort pourcentage des nouveaux venus sur le marché du travail sera constitué de citoyens des Premières nations sains et bien éduqués qui seront des contributeurs nets à l'économie. On réaliserait un double avantage en réduisant les coûts afférents au maintien des Premières nations dans la pauvreté. Les pressions qui s'exercent sur les programmes de services sociaux seront réduites, le tissu social et la diversité culturelle de la société canadienne s'en trouveront enrichis, et les ressources en main-d'œuvre de l'économie seront affectées plus efficacement, ce qui débouchera sur une croissance de la productivité et de l'innovation et, partant, sur l'amélioration de la prospérité pour l'ensemble du Canada.

Les avantages économiques découlant de l'amélioration des résultats de l'éducation et de l'emploi des Premières nations sont incontest-

ables. En 2009, le Centre d'étude des niveaux de vie (CÉNV)³ a estimé que si, sur une période s'étendant de 2001 à 2026, les Autochtones avaient été en mesure d'accroître leur niveau de scolarité pour atteindre celui des Canadiens non autochtones, les personnes des Premières nations auraient contribué de 130 milliards à 312 milliards de dollars de plus à l'économie.

Dans une récente étude effectuée pour l'Assemblée des Premières Nations, Bert Waslander (2009) a relevé que, bien que la parité ne soit pas encore à portée de main, « (TRADUCTION) si les taux d'obtention de diplômes [peuvent atteindre] la parité à partir de 2011, on pourra réaliser une partie des gains du CÉNV. Nous estimons que le PIB pourra grimper de 4,7 milliards de dollars à 8,8 milliards de dollars en 2026 à la suite de l'amélioration du niveau d'éducation des membres des Premières nations, en posant la même hypothèse au sujet de l'économie que le CÉNV »⁴.

Waslander relève par ailleurs : « (TRADUCTION) Parmi les 481 000 membres des Premières nations âgés de 15 ans et plus en 2006, 25 000 sont titulaires d'un grade universitaire. Parmi le même nombre d'autres Canadiens, 90 000 sont diplômés ». Il conclut que les objectifs du programme et les investissements qui en découlent doivent être établis de façon à combler le fossé en matière de scolarité et à engranger véritablement les dividendes disponibles.

Par conséquent, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral s'engage à accroître l'engagement permanent annuel du Canada de 700 millions de dollars pour soutenir l'éducation dans les collectivités des Premières nations, notamment l'enseignement en langue autochtone et l'élaboration d'un programme de cours. Un montant supplémentaire de 150 millions de dollars par an sur les cinq prochaines années a été recommandé en priorité pour l'infrastructure de l'enseignement, la construction de nouvelles écoles et l'entretien critique, les besoins devant être déterminés en partenariat avec les collectivités des Premières nations.

Soutien aux gouvernements des Premières nations

Des gouvernements forts, capables et bénéficiant d'un soutien convenable sont le fondement sur lequel tous les autres programmes s'appuient pour être exécutés, mais le sous-financement chronique et l'érosion structurelle des gouvernements des Premières nations ont concouru à affaiblir leur capacité à servir efficacement leurs citoyens. En fait, les gouvernements des Premières nations mettent en œuvre davantage de programmes et de services plus complets et à des niveaux plus variés que les gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral du Canada, mais ils le font dans des conditions extrêmement limitées et désavantageuses.

La plupart des Canadiens jouissent de la sécurité que leur procure ce que l'on a fini par appeler le « filet de sécurité sociale »; les programmes et services essentiels qui empêchent que les Canadiens souffrent des excès de la pauvreté et qui les protègent contre ceux-ci. Il s'agit des programmes et des services sur lesquels les Canadiens comptent pour répondre à leurs besoins en matière de santé, d'éducation et d'aide sociale. Le gouvernement fédéral fournit un financement aux provinces pour ces services essentiels au moyen de programmes de transferts non discrétionnaires; citons notamment le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) (qui étaient fusionnés dans le Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux (TCSPS) avant 2004). Le Canada fournit également des transferts fiscaux à l'appui de ces secteurs aux provinces et territoires. Les niveaux de liquidités du TCS et du TCPS sont établis dans la loi jusqu'en 2013–2014 et comportent des indexations annuelles garanties (de 6 % et 3 % respectivement).

Des indexations garanties (afin de tenir compte de la croissance démographique et de l'inflation), assorties d'une base de financement établie par la loi, fournissent aux gouvernements provin-

ciaux et territoriaux un fondement prévisible et sûr sur lequel ils peuvent prendre appui pour prendre des décisions stratégiques.

Les Premières nations, par contre, sont obligées de composer avec des transferts qui diminuent ou augmentent de façon extrêmement limitée. Le gouvernement fédéral traite les budgets pour les services essentiels des Premières nations comme des dépenses « discrétionnaires », ce qui signifie que les affectations budgétaires ne bénéficient d'aucune protection juridique. Depuis 1996, Finances Canada a maintenu un plafond arbitraire de 2 % des augmentations des dépenses pour les services essentiels⁵ – environ un tiers de l'augmentation dont la plupart des Canadiens bénéficieront grâce à la combinaison du TCS et du TCPS lors de chacune des prochaines cinq années.

Les responsabilités et les fonctions des gouvernements des Premières nations ainsi que les coûts y afférents ont certes fortement augmenté au cours des dernières décennies, mais le financement est demeuré le même ou a diminué à cause de l'inflation. Comme nous l'avons relevé, les gouvernements des Premières nations fournissent un vaste éventail de programmes et de services à leurs citoyens – des programmes et des services qui sont partagés par des ordres de gouvernements multiples pour les autres Canadiens, notamment l'enseignement primaire et secondaire, les routes, le logement et l'infrastructure. Une étude des facteurs de coût effectuée par Affaires indiennes et du Nord Canada en 2006 a estimé qu'il y avait au bas mot un manque à gagner de 61 millions de dollars dans le soutien clé de la gouvernance (plus particulièrement les coûts des vérifications et des élections) à l'époque. Il est remarquable qu'il n'y ait eu aucune augmentation pour la gouvernance depuis que l'étude a été effectuée, et aucune n'est prévue.

Le Groupe d'experts sur les programmes de subventions et de contributions a trouvé que les dispositions financières prises avec les Premières nations sont complexes, cousues de problèmes

et aboutissent à un fardeau de présentation de rapports coûteux et souvent inutiles pour les Premières nations.⁶ Ce problème doit être réglé pour que les Premières nations puissent adéquatement servir leurs citoyens.

L'ABGF accroîtra le Financement du soutien des bandes de 65 millions de dollars afin de s'attaquer au manque à gagner cerné dans les exigences financières et légales des gouvernements des Premières nations. Par ailleurs, l'ABGF engage le gouvernement fédéral à collaborer avec les gouvernements des Premières nations et leurs représentants politiques délégués à la conception d'un système non discrétionnaire et sûr de transferts fiscaux, assorti d'indexations garanties pour assurer un financement adéquat, transparent et durable aux gouvernements des Premières nations pour ce qui est de la prestation de services de qualité à leurs citoyens, quel que soit l'endroit où ils habitent.

Les Premières nations se trouvent dans une position unique qui leur permet de favoriser l'accès aux possibilités de développement, fournir un bassin de ressources humaines dans des régions éloignées et riches en ressources et travailler avec le gouvernement et l'industrie à des approches novatrices de l'énergie verte. Des gouvernements des Premières nations bénéficiant d'un soutien adéquat et approprié sont cruciaux pour que ce projet se réalise.

Autochtones urbains

La population autochtone hors réserve du Canada affiche désormais un vaste ensemble de caractéristiques et de circonstances. Certains segments de la population autochtone urbaine sont bien situés, enregistrant de solides progrès des indicateurs clés de bien-être social et économique. Cependant, cette population continue dans l'ensemble d'éprouver des conditions socio-économiques qui sont bien inférieures à celles de la moyenne de la population globale dans des secteurs clés, notamment l'éducation,

l'emploi, le revenu et l'état de santé. Près de la moitié de tous les enfants autochtones urbains vivent dans des familles monoparentales, et l'âge médian de la population autochtone est sensiblement inférieur à celui de la population non autochtone.

La durabilité à long terme des Centres d'amitié – qui représentent une partie de l'infrastructure sociale axée uniquement sur les besoins et les aspirations des Autochtones urbains – exige des améliorations des niveaux de financement qui ont été établis il y a une décennie. Bien que la population autochtone urbaine ait plus que doublé dans certaines villes au cours de la dernière décennie, le financement de Patrimoine canadien qui s'inscrit à l'appui des activités essentielles des Centres d'amitié n'a pas augmenté. Pour protéger l'investissement du gouvernement fédéral et garantir la durabilité à long terme de ces institutions, l'ABGF s'engage à examiner le niveau de financement dans le contexte des réalités d'aujourd'hui.

Les Autochtones urbains sont confrontés à des défis différents, selon (parmi d'autres choses) les collectivités particulières dans lesquelles ils habitent. On ne trouvera pas de solution unique qui s'appliquera à tous les Autochtones urbains. L'ABGF fera par conséquent en sorte que le financement par les organismes communautaires soit affecté de façon à répondre aux préoccupations locales des Autochtones urbains, prenne appui sur les liens entre le développement communautaire, les centres culturels et les stratégies d'emploi et les renforce. Pour aider plus particulièrement les Centres d'amitié et faire en sorte qu'ils poursuivent leur travail vital et rentable, l'ABGF investira 32 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour les programmes et l'infrastructure.

Les femmes autochtones au Canada

Les femmes et les filles autochtones du Canada continuent d'être marginalisées sur les plans

social et économique. Bien que l'on dépense des milliards de dollars chaque année pour financer des programmes et des services aux Autochtones, les femmes autochtones sont toujours en proie à des niveaux de pauvreté plus élevés, à une scolarité moindre, à un chômage plus élevé, à de la violence familiale, à une santé physique et mentale plus mauvaise et au manque de logement. Ces maux, ainsi que d'autres problèmes sociaux et économiques, condamnent bon nombre d'entre elles ainsi que leur famille à vivre un cycle ininterrompu de détresse.

Manifestement, le financement et les programmes destinés à aider les Autochtones en général n'ont pas réussi à s'attaquer aux problèmes propres aux femmes ou aux expériences foncièrement différentes vécues par les Autochtones, qui sont fondés sur l'identité, l'emplacement géographique ou sur l'expérience historique, dans la mesure où elle se rapporte à la colonisation, aux pensionnats ou à la discrimination systémique. Une approche des programmes, des politiques et du financement pan-autochtone, faisant abstraction du sexe, omet de prendre en compte ces différences importantes. Ce dont on a besoin, c'est d'une approche coordonnée du financement, qui prend en compte à la fois les problèmes auxquels sont confrontés les femmes autochtones et ceux que doivent affronter tous les Autochtones en général.

Les femmes autochtones ne sont pas également représentées dans la société canadienne. Pour améliorer leur vie, des groupes de travail communautaire et des défenseurs sont obligés de demander un financement propre à un programme ou à un projet qui n'est ni coordonné ni représentatif des défis disproportionnés auxquels sont confrontées les femmes autochtones. Il s'impose de corriger cette situation. Il est critique de s'attaquer aux besoins uniques de femmes autochtones en créant des possibilités économiques durables qui leur profitent, ainsi qu'à leurs familles et à leurs collectivités.

Ce que l'on passe aussi trop souvent sous silence, c'est que les femmes autochtones apportent déjà une contribution vitale à l'économie et à la collectivité, mais que cette contribution n'est pas reconnue et tend à être entravée par de graves écarts économiques et sociaux entre les hommes et les femmes autochtones. Il faut donc des initiatives fédérales qui s'efforcent avant tout de bâtir une image plus positive des femmes et des filles autochtones et qui les encouragent à jouer leur rôle en tant qu'actrices économiques importantes de plein droit, afin de jeter les fondations de leur prospérité économique.

Les ententes de financement doivent également transcender les solutions temporaires. Il faudrait qu'une structure officialisée de financement adéquat et prévisible fournisse le soutien fondamental en matière de bien-être social à celles qui sont dans le besoin.

Il faut des programmes et des services culturellement significatifs et sexo-spécifiques pour les femmes autochtones afin de leur permettre de devenir véritablement des membres égaux de la société. Le véritable « investissement » dans la collectivité autochtone doit commencer par les femmes, parce que c'est avec elles que commence la fondation de familles et d'une collectivité stables. Au fil du temps, cet investissement sera un moyen bien plus efficace de s'attaquer aux résultats défavorables qui ont tourmenté les Premières nations, les Métis et les Inuits pendant des générations.

Investissement fédéral

Si l'on tient compte du niveau disproportionné de stress socio-économique auquel sont confrontées les femmes autochtones, il faut des dépenses ciblées pour leur fournir un logement sûr, approprié et abordable, des services de garde d'enfants, des programmes de santé et de bien-être, des soutiens pour la santé mentale, des programmes d'éducation et de sensibilisation à la prévention de la violence, l'accès à la justice, des services de police impartiaux, de l'éducation et

de la formation alternative ou des adultes et des soutiens sociaux stables et positifs au sein de la collectivité. Un tel financement peut être très utile pour s'attaquer aux besoins de la collectivité autochtone urbaine dans l'ensemble, car les femmes (et les familles) sont à l'heure actuelle laissées pour compte.

L'ABGF comporte donc les affectations de fonds suivantes :

- Un financement de 5 millions de dollars par an pour les Sœurs par l'esprit, une initiative de recherche, d'éducation et de politique menée avec l'Association des femmes autochtones du Canada, afin de déterminer les causes profondes de la disparition et du meurtre de plus de 520 filles et femmes autochtones au Canada et les tendances connexes;
- Un financement égal ciblé pour les femmes autochtones afin qu'elles aient accès à des possibilités de développement économique, notamment l'égalité d'accès aux petits prêts aux entreprises et à l'entrepreneuriat;
- 30 millions de dollars pour créer des programmes de formation éducative entièrement financés à l'intention des femmes autochtones dans les secteurs des services de santé, de l'éducation et des métiers spécialisés.

Les ententes de financement doivent également être davantage que des pansements sur une jambe de bois. La structure officialisée de l'ABGF d'un financement adéquat et prévisible fournira le soutien fondamental en matière de bien-être social et des programmes et services sexo-spécifiques aux femmes autochtones, afin qu'elles deviennent véritablement des membres égaux de la société. Au fil du temps, cet investissement sera un moyen bien plus efficace de s'attaquer aux résultats défavorables qui ont tourmenté nos collectivités pendant des générations.

Un autre élément du processus décisionnel, qui est peut-être encore plus important, est le besoin d'une approche plus globale de l'élaboration de politiques. La relance économique et l'économie faisant suite à une récession doivent être issues de la somme de toutes les parties. L'ABGF se concentrera donc sur le développement social et communautaire, qui exige plus particulièrement un investissement dans la situation des femmes autochtones. L'échec des programmes et services actuels, qui ne réussissent pas à répondre aux besoins des femmes et des familles autochtones, se manifeste par le fossé qui se creuse de plus en plus entre les résultats autochtones et non autochtones et, pour cette raison, le moment est venu de repenser certains des mécanismes de financement. Il faut à cette fin tenir compte que des mesures d'évaluation doivent transcender la reddition de comptes et la transparence des programmes, afin d'évaluer le système de financement et la façon dont il fonctionne – ou ne fonctionne pas.

Conclusion

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de 2010 se concentrera sur des mesures tangibles qui déboucheront sur de meilleurs résultats pour les femmes et les filles autochtones. L'objectif que nous poursuivons en créant des possibilités et en donnant du pouvoir et du leadership aux femmes autochtones commencera à renforcer les familles, les collectivités, les nations et le Canada dans son ensemble.

Les effets d'un tel investissement seront comme les ronds que fait une pierre en tombant dans une mare : l'effet immédiat touche l'individu, car il accroît les possibilités et la sécurité pour les femmes et les filles, mais cette orientation créera également des familles plus fortes, et des familles plus fortes bâtiront des collectivités plus fortes, et des collectivités plus fortes déboucheront sur de meilleurs résultats pour l'ensemble des Autochtones, renforçant le Canada en tant

que nation et renforçant l'importance du Canada comme leader mondial.

Il faut cependant reconnaître, dès le départ, au niveau fédéral, que les femmes et les filles autochtones doivent avoir des choix qui déboucheront sur de meilleurs résultats de vie fondés sur la force et la vision pour leur avenir. La voie menant au changement et les facteurs qui aboutiront à la réussite sont enracinés dans la force des femmes, et l'ABGF s'est engagée à mettre en œuvre des politiques et un financement fédéraux qui renforceront cette puissance.

Le Canada doit saisir cette occasion de changer la façon dont nous avons collaboré, d'aller de l'avant dans le cadre d'un partenariat véritable, de nourrir les familles et les collectivités des Premières nations et de rétablir l'espoir des jeunes gens dans l'avenir. Une nouvelle relation peut aboutir à la mise en application intégrale des traités, titres et droits et faire avancer une vision économique durable qui comprend le leadership autochtone en gérance de l'environnement et ouvre les portes à la prospérité des Premières nations.

Un programme fédéral axé sur les enjeux des Premières nations favorisera la prospérité, tout en donnant aux Premières nations et à tous les Canadiens foi en un avenir meilleur. L'ABGF de cette année se concentre sur les secteurs clés dans lesquels il faut progresser, mais il s'impose d'adopter une orientation pérenne pour tourner la page et aller de l'avant avec les Premières nations. Pour ce faire, il faut entre autres choses fournir les outils nécessaires pour aider les gouvernements des Premières nations à participer entièrement

et également à l'économie, notamment l'accès à l'avoire propre et au capital, l'accroissement de la connectivité et de l'infrastructure technologique et le soutien au partage du revenu des ressources et à la gérance des territoires traditionnels.

Notes

¹ Les chiffres du Recensement de 2001 et 2006 indiquent que parmi les membres des Premières nations âgés de 15 à 24 ans, seulement 31 % étaient titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'études secondaires, tandis que les chiffres augmentent de 58 % à 60 % pour la même période pour la population non autochtone.

² Bureau du directeur parlementaire du budget (mai 2009). Besoins de financement des écoles des Premières nations au Canada. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, p. 12.

³ Centre d'étude des niveaux de vie (2009). The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Balance. Document préparé pour la Direction de l'éducation des Affaires indiennes et du Nord Canada, ébauche, 22 janvier 2009.

⁴ Waslander, Bert. (Juin 2009). Focusing AINC's PSE Program : Targets and Impacts. Document préparé pour l'Assemblée des Premières Nations.

⁵ Il convient de noter que, bien que le budget d'AINC ait augmenté à un taux global dépassant 2 %, ceci est imputable en grande partie au respect d'obligations légales découlant de revendications particulières et globales, de traités et de litiges.

⁶ Le Groupe d'experts sur les subventions et contributions, Rapport du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral. (Ottawa : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2006) p. 8, en ligne : Groupe d'experts indépendants, <http://www.brp-gde.ca/pdf/Report_on_Grant_and_Contribution_Programs_fr.pdf>.

Garde d'enfants

L'occasion manquée de la présente récession : L'effet stimulant de l'établissement d'un système financé par l'État pour la garde des jeunes enfants¹

Une récente étude canadienne² confirme que l'investissement public dans les programmes de garde des jeunes enfants n'est pas seulement la *bonne* chose à faire pour les parents et les enfants, mais la chose *intelligente* à faire pour l'économie du Canada. À ce jour, cependant, le gouvernement fédéral n'a pas tiré parti de l'un des plus importants – voire *le plus* important – stimulateurs économiques disponibles : un système financé par les deniers publics pour la garde des jeunes enfants. L'analyse approfondie effectuée pour le Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance (CSRHGE) par l'économiste de pointe Robert Fairholm du Centre for Spatial Economics met en évidence cette occasion ratée de la récession et trouve que :

- *La garde d'enfants fait croître l'économie :*

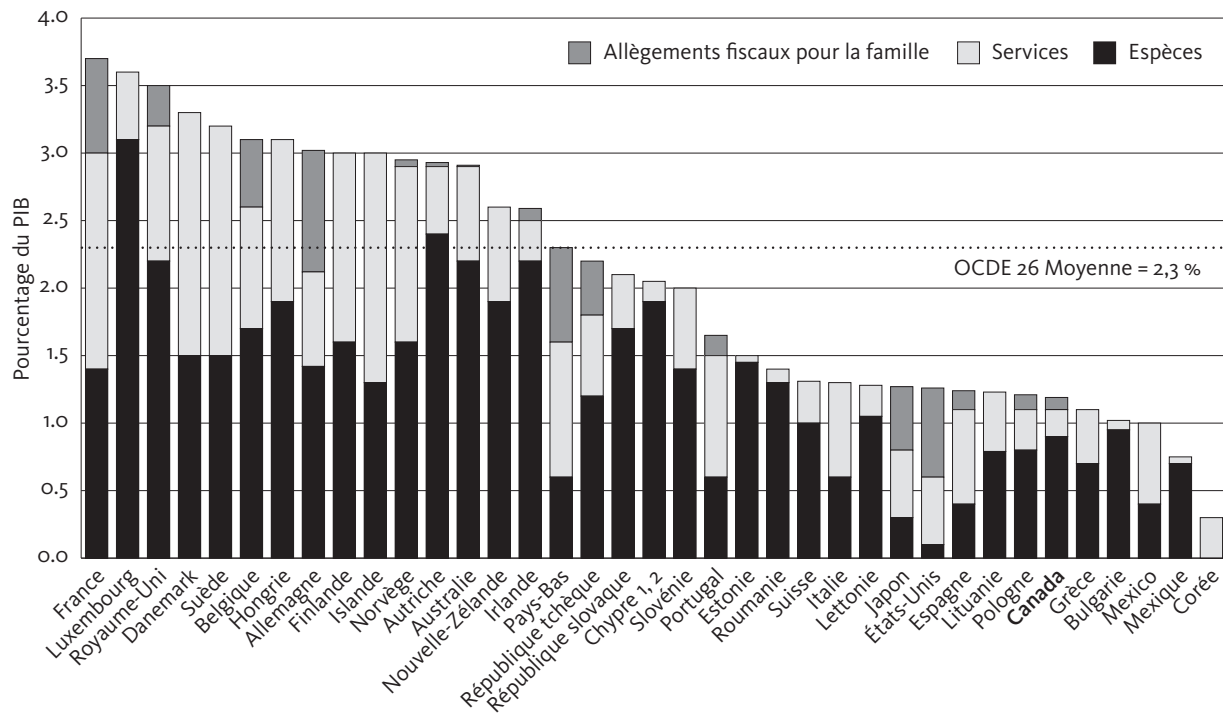
Chaque dollar investi dans des programmes de garde des jeunes enfants fait augmenter le PIB de 2,30 \$ – l'un des niveaux les plus forts de stimulation économique à court terme de tous les

secteurs, bien en avance des secteurs de la construction et de la fabrication.

- *La garde d'enfants crée des emplois :* Si l'on investit 1 million de dollars dans le secteur de la garde des jeunes enfants, on engendre près de 40 emplois – au moins 40 % de plus que l'industrie qui se classe deuxième, et quatre fois le nombre d'emplois créés en investissant 1 million de dollars dans l'activité de construction.
- *La garde d'enfants fait plus que s'autofinancer :* Même à court terme, plus de 90 % des coûts du recrutement de puériculteurs reviennent aux gouvernements sous forme d'augmentation du revenu, et le gouvernement fédéral gagne le plus. À long terme, chaque dollar investi dans des programmes de garde d'enfants de qualité produit un rendement de 2,54 \$ en avantages pour la société.

L'étude de Fairholm s'ajoute à un ensemble de preuves de longue date qu'il ne faut pas négliger : les avantages publics de programmes de garde d'enfants de qualité dépassent l'investissement public nécessaire. Cependant, le gouvernement

GRAPHIQUE 7 Dépenses publiques pour les avantages familiaux en espèces, services et mesures fiscales, en pourcentage du PIB, 2005



NOTA Les données sur le soutien fiscal aux familles ne sont pas disponibles pour la Grèce, la Hongrie, le Luxembourg, le Mexique, la Suisse, la Turquie et les pays non membres de l'OCDE. Les données pour le Portugal concernent l'année 2003.

fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux continuent d'être réticents à faire le premier pas fondamental pour abandonner l'approche de longue date fondée sur le marché et inefficacement ciblée de la garde d'enfants pour adopter un système universel financé par les deniers publics.

En fait, la garde d'enfants au Canada affiche un triple échec sur le marché. Nous avons les taux d'accès à la garde d'enfants les plus faibles du monde industrialisé et des places réglementées suffisantes pour moins de 20 % des jeunes enfants³. Les frais de garde d'enfants sont parmi les plus élevés que l'on trouve où que ce soit, dépassant souvent les frais de scolarité annuels à l'université. En outre, la qualité est constamment sapée par de faibles salaires et de mauvais taux de maintien à l'effectif des éducateurs de la petite enfance.

Hormis au Québec, les gouvernements canadiens à tous les niveaux se sont pliés en quatre pour essayer d'expliquer comment ils peuvent continuer de signer de nombreux traités internationaux sur les droits de la personne et des ententes fédérales-provinciales-territoriales (FPPT) dans lesquelles ils s'engagent à améliorer la garde d'enfants, mais ne parviennent pas à les mettre en œuvre. « Nous pourrions le faire, mais nous ne pouvons nous le permettre », était l'excuse simpliste avant 2000. Ensuite, lorsque les excédents fédéraux et provinciaux ont commencé à augmenter annuellement – atteignant le chiffre vertigineux de 30 milliards de dollars tous fonds confondus en 2007⁴ – un engagement fédéral modeste, mais croissant à l'égard du financement des services de garde d'enfants s'est finalement fait jour. Cependant, au pinacle de la

TABEAU 8 Transferts fédéraux aux provinces et territoires destinés aux services de garde

Millions \$	2003–2004	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008	2008–2009
Entente sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2003 (AGJE)	25	150	225	300	350	350
Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2005 (AGJE) ²	0	200	500	650	0	0
Ajout : transfert fédéral pour les places en garderie 2007	-	-	-	-	250	250
Total des transferts/financement destinés aux services de garde, 2007	25	350	725	950	600	600

Pour voir les détails par province et territoire, voir Aide fédérale aux enfants <http://www.fin.gc.ca/fedprov/fsc-fra.asp>.

réussite économique du Canada, le gouvernement fédéral actuel a dénoncé la plus importante entente en matière de garde d'enfants et réduit les transferts réservés à la garde d'enfants aux provinces et aux territoires. Plus particulièrement, comme le montre le tableau 1, en 2007–2008, les transferts fédéraux ont été réduits de 37 % par rapport à 2006 (950 millions de dollars) et de 61 % par rapport à l'engagement précédent du gouvernement pour 2009 (1,55 milliard de dollars).

Or, depuis le ralentissement économique, le silence dans lequel se drapait le gouvernement fédéral au sujet de la garde d'enfants et d'autres questions revêtant un intérêt particulier pour les femmes fait naître des préoccupations plus graves encore. Ayant gaspillé l'occasion de partager la belle époque économique avec les enfants, les femmes et les familles, le Canada aborde la récession actuelle empêtré dans la pauvreté et l'inégalité, exacerbant le problème en faisant peu de cas de l'occasion de récolter des avantages sociaux et économiques de l'effet stimulant que comportent les dépenses pour la garde d'enfants.

Entre-temps, d'autres pays développés continuent à foncer sur la piste de la garde d'enfants, laissant le Canada loin à la traîne. Comme le Canada continue de compter sur une approche fondée sur le marché, il nous a laissé un legs dont rendent compte les comparaisons internationales du soutien à la famille en général et à l'apprentissage et aux soins de la petite en-

fance en particulier, et qui se solde régulièrement par un examen qui fait honte au Canada. Tout récemment, l'UNICEF a classé le Canada ex æquo au 25^e rang de 25 pays développés pour ce qui est de répondre aux normes proposées d'apprentissage et de soins de la petite enfance, ainsi que d'autres références en matière de politique familiale afférentes au congé parental, à la pauvreté chez les enfants et à l'accès universel aux soins de santé essentiels⁵.

Ces constatations s'inscrivent en parallèle de celles rapportées dans la base de données de l'OCDE sur la famille, qui indiquent, dans l'ensemble, que le soutien aux familles est relativement faible au Canada, lorsqu'on le mesure selon une combinaison de soutien en espèces, d'avantages fiscaux et de services tels que la garde d'enfants (voir le graphique 7)⁶.

Alors que l'OCDE et les gouvernements du monde entier établissent une distinction entre la fourniture d'un soutien du revenu pour les familles (espèces, transferts fiscaux) et la prestation de services, le gouvernement fédéral actuel fusionne toutes ces dépenses et prétend qu'il dépense davantage que jamais auparavant pour soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Pourtant, sur les 5,6 milliards de dollars⁷ que le gouvernement fédéral compte dans cette enveloppe de financement pour 2007–2008, 70 % (3,9 milliards de dollars) vont directement aux parents comme soutien du revenu incondi-

nel. Les soutiens au revenu sont importants et nécessaires, particulièrement pour les familles à faible revenu, et il faut même davantage de financement pour le soutien du revenu, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cependant, *les soutiens du revenu ne sont pas de la garde d'enfants.*

Vingt pour cent supplémentaires (1,1 milliard de dollars) de ces dépenses vont aux provinces et territoires pour soutenir supposément le développement de l'enfant pendant la petite enfance (500 millions de dollars) et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (600 millions de dollars, comme le montre le tableau 8), bien qu'il n'y ait aucune exigence légale pour les bénéficiaires d'affecter ces ressources en conséquence. Ainsi, *90 % des fonds que le gouvernement fédéral prétend dépenser pour la garde d'enfants vont en fait aux parents et aux provinces afin qu'ils les dépensent à leur guise.*

Seulement 10 % (environ 600 millions de dollars) de ces 5,6 milliards de dollars sont en fait attribuables à une forme quelconque de dépense pour la garde d'enfants. Pourtant, même cette dépense – la déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE), qui est à la disposition des parents qui engagent un ensemble vaguement défini de coûts de garde d'enfants – n'exige pas, ni même ne favorise, l'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité.

Par suite des approches de la garde d'enfants actuellement adoptées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec et dans une certaine mesure du Manitoba⁸, nous assistons aujourd'hui à ce qui suit :

- **Une augmentation des frais déboursés par les parents :** La réduction des transferts fédéraux a amené la province de Colombie-Britannique à couper les fonds de fonctionnement des services de garde d'enfants, ce qui donne à penser que les frais déboursés par les parents pourraient augmenter pour combler la différence.

Cependant, une récente étude effectuée dans la même province montre que la garde d'enfants est le deuxième coût par ordre d'importance des familles, après le logement⁹. De nos jours, de nombreuses jeunes familles paient davantage en frais de garde d'enfants que d'autres familles paient pour les frais de scolarité à l'université de leurs enfants.

- **Progrès minime des salaires du**

personnel : Bien que la rémunération du personnel formé soit un indicateur clé de la qualité, le secteur de la garde d'enfants, qui est principalement féminin, demeure l'un des moins bien rémunéré du Canada. Le recrutement qui en résulte et la crise de maintien à l'effectif dans tout le pays compromettent la qualité de la garde de nos enfants.

- **Une augmentation moins rapide du nombre de places et une porte ouverte pour les services de garde d'enfants transformés en société à but lucratif :**

En 2007 et 2008, le nombre de places réglementées en garderie n'a augmenté que de 3 % par an au Canada, soit environ le tiers du taux de croissance enregistré plus tôt au cours de la décennie¹⁰. Il est tout aussi inquiétant que le pourcentage de la garde d'enfants à but lucratif semble augmenter au Canada, grim pant d'environ 20 % des places totales en 2004 à 25 % en 2008¹¹.

Des droits élevés, de faibles salaires et une demande insatisfaite – ces conditions devraient sonner l'alarme pour les gouvernements au sujet des inégalités fondamentales de l'approche commerciale des services de garde d'enfants. La réponse fondée sur la preuve devrait être un système financé par les deniers publics qui donne la priorité à l'égalité en matière d'accès et de prestation des services.

La plupart des Canadiens sont d'accord. Une série de sondages récents montrent qu'au moins les trois quarts des Canadiens sont en faveur d'un programme national de garde d'enfants, et qu'ils considèrent que le manque de garde d'enfants abordable est un grave problème¹².

Obstacles

Malgré le soutien public, les obstacles à un système pour la garde des jeunes enfants financé par les deniers publics subsistent.

Le défi le plus important est la formidable opposition à l'introduction d'un service public au Canada. D'aucuns pensent que des niveaux acceptables de qualité, d'abordabilité et d'accessibilité peuvent être réalisés au moyen de l'approche fondée sur le marché, mais l'expérience de l'approche de la garde d'enfants fondée sur le marché vécue au Canada au cours des 30 dernières années montre clairement que cette croyance ne repose pas sur des preuves. Bien au contraire, elle prend appui sur des valeurs, une idéologie et des intérêts commerciaux. En fait, les principes du système recommandé – responsabilité collective grâce à un droit universel, investissement public considérable et prise de décision démocratique au sujet des règles et des normes, formation et rémunération du personnel, abordabilité et emplacement du service – sont des pôles diamétralement opposés des valeurs épousées par ceux qui exercent une pression mondiale pour réduire l'ingérence gouvernementale et appliquer des solutions axées davantage sur le marché pour répondre aux préoccupations publiques.

Il est intéressant de constater qu'il existe à présent une prise de conscience toujours plus forte des problèmes créés par une dépendance excessive d'une approche fondée sur le marché, qui n'est pas équilibrée par l'intervention gouvernementale, pour réaliser un accès équitable à des services de qualité. Même avant la récession actuelle, le discours public reconnaissait le besoin d'une implication gouvernementale pour

aborder des problèmes tels que les changements climatiques. Cette prise de conscience peut améliorer les possibilités de développer un système pour la garde des jeunes enfants financé par les deniers publics, ou alors, elle peut encourager les défenseurs du marché à chercher de nouveaux moyens de réaliser des bénéfices privés sur des biens publics comme la garde d'enfants.

L'évolution de l'état des relations FPT représente un autre défi. Les politiques et les décisions en matière de financement en matière de garde d'enfants de l'ABGF sont nécessairement liées au rôle que joue le gouvernement fédéral et rendent compte du point de vue selon lequel la meilleure façon d'édifier le système consiste à avoir un leadership fédéral fort en matière de politique (loi nationale), financement (transferts fédéraux réservés) et reddition de comptes (rapport annuel aux autorités législatives sur les résultats). Au cours des dernières années, cependant, certains gouvernements provinciaux ont résisté à cette approche fédéraliste. Ils font valoir que, puisqu'ils assument la principale responsabilité pour la prestation du service, les transferts fédéraux devraient être inconditionnels, parce que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont sensibles aux besoins distincts de leur propre population et doivent en rendre compte.

(Il est intéressant de constater que, bien que les provinces clament qu'elles sont uniques, la plupart des gouvernements continuent d'appliquer aux services de garde d'enfants des approches stratégiques et de financement fondées sur le marché remarquablement semblables, avec des résultats invariablement mauvais.)

L'Entente-cadre sur l'union sociale de 1999 et les ententes liées à la garde d'enfants FPT qui y ont fait suite entre 2000 et 2005 mettent en évidence la tentative du précédent gouvernement fédéral de surmonter cette tension. Les provinces et territoires ont reçu des transferts fédéraux réservés en échange de leur accord d'améliorer les services de garde d'enfants réglementés. Cependant, les niveaux de financement étaient bas

au départ et les mesures de reddition de comptes étaient faibles. Cette approche « petite carotte, minuscule bâton » des relations FPT a eu pour résultat que le progrès a été limité et inégal.

L'ABGF reconnaît le droit des Premières nations et des Autochtones du Canada de concevoir, d'exécuter et de régir leurs propres services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants. Nous respectons également le droit du Québec d'élaborer des programmes sociaux et applaudissons le leadership dont le Québec a fait preuve en lançant le seul système pour la garde des jeunes enfants nord-américain. C'est pour cette raison qu'il est particulièrement décourageant de constater que l'actuel gouvernement fédéral n'assume pas son rôle de leader en matière de services de garde d'enfants et ne réussit pas à trouver des moyens de combler le fossé qui sépare les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de promouvoir un accès équitable aux services dans tout le pays. En fait, le gouvernement fédéral a constamment réduit le pouvoir fédéral de dépenser.

Il en est résulté que, alors que les provinces et les parents reçoivent plus de transferts directs du gouvernement fédéral que jamais auparavant, il n'y a pas eu d'amélioration notable de l'accès à des services de garde d'enfants de qualité et abordables depuis que le gouvernement conservateur a été élu au début de 2006. De nos jours, les engagements en matière de droits de la personne du Canada à l'égard de la garde d'enfants, tant envers les enfants qu'envers les femmes, n'ont en grande partie pas été tenus.

Plus récemment, l'intérêt croissant pour l'utilisation du système d'enseignement public comme vecteur pour la dispense d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans tout le Canada est une évolution stratégique importante. La plupart des pays qui ont mis en œuvre des systèmes efficaces l'ont fait par l'entremise des ministères de l'Éducation, plutôt que des services sociaux, et bon nombre d'entre eux s'approprient à intégrer la séparation traditionnelle entre les

programmes d'apprentissage des jeunes enfants dans les écoles publiques et la garde d'enfants dans des milieux communautaires. Par ailleurs, les principes de l'éducation dans tout le Canada – droit universel à des programmes fournis par un personnel raisonnablement rémunéré et formé, assorti d'une gouvernance démocratique – sont cohérents avec les principes que l'ABGF recommande pour la garde d'enfants.

À la demande du gouvernement de l'Ontario, l'expert de l'enfance Charles Pascal a publié un rapport en juin 2009, dans lequel il recommande une politique familiale globale comportant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants intégrés grâce à un système financé et régi par l'État¹³. Ces recommandations possèdent un énorme potentiel, mais le financement provincial est maigre; le soutien financier fédéral permettrait une mise en œuvre opportune.

Le rapport de l'Ontario amène le système d'éducation à reconnaître les réalités d'être parent aujourd'hui, et fait en sorte que les besoins d'une journée de travail entière des familles soient satisfaits d'une façon qui concourt également à un sain développement de l'enfant. Ceci est un aspect critique, parce que les systèmes provinciaux d'éducation, hormis celui du Québec, n'ont pas adapté leurs programmes de façon à prendre en compte le fait que la plupart des parents font partie de la population active rémunérée – notamment les trois quarts des mères ayant des jeunes enfants¹⁴ – et par conséquent, la garde avant et après l'école est déjà une grave préoccupation dans tout le pays.

Les incidences que comporte pour les services de garde d'enfants existants et les éducateurs de la première enfance professionnels le passage à une éducation publique doivent être évaluées et examinées. Si l'on bâtit un nouveau système d'éducation et de garde des jeunes enfants financé par des deniers publics, on serait en droit d'espérer qu'il en ressorte un processus et une solution qui respectent et englobent les professionnels de la première enfance qui sont

avidés de participer afin de faire progresser un système de qualité, universel et contrôlé démocratiquement.

Enfin, sous la surface de tous ces obstacles, se tapit l'ambivalence permanente de la société au sujet du rôle des femmes et de la prestation de soins. Bien que les femmes soient bien établies dans la population active, les services de garde d'enfants continuent de contester les notions traditionnelles à l'égard du soutien public pour les mères professionnellement actives et la professionnalisation des soins.

Conclusion

Nous possédons la preuve écrasante que l'investissement dans les services de garde d'enfants comporte des avantages comptant parmi les plus élevés de toute politique stratégique qu'un pays puisse adopter. Des études économiques ont montré à l'envi que les avantages plurigénérationnels d'investissements ciblés et responsables dans la garde d'enfants dépassent les coûts à raison d'au moins deux contre un. Par ailleurs, l'accès à des services de garde d'enfants de qualité favorise la santé, fait progresser l'égalité des femmes, réduit la criminalité, s'attaque à la pauvreté des enfants et des familles et renforce l'inclusion sociale communautaire.

Cependant, des vœux pieux et une approche axée sur le marché ne permettront pas d'y parvenir. Si nous acceptons l'approche des services de garde d'enfants adoptée actuellement dans la plus grande partie du Canada, nous acceptons que nos enfants n'aient pas le meilleur départ possible, nous acceptons une économie dont le rendement est inférieur à la norme, nous acceptons que les femmes soient sanctionnées économiquement parce qu'elles sont des parents et qu'elles travaillent et nous acceptons que peu de progrès soient réalisés à l'égard de problèmes sociaux critiques dans les collectivités.

Le gouvernement fédéral doit abandonner les vœux pieux et assumer la responsabilité pour les

résultats en faisant en sorte que les enfants et les familles aient un accès équitable à des services de garde d'enfants de qualité, abordables, inclusifs et sans but lucratif dans tout le Canada. Par conséquent, l'ABGF met en œuvre une stratégie d'investissement public ciblée qui comprend :

- un **financement public** qui fournit des transferts pour la garde d'enfants suffisants, réservés et soutenus directement aux provinces et territoires;
- une **planification publique** qui exige que les plans en matière de garde d'enfants provinciaux et territoriaux comportent des échéanciers et des cibles, réduisent les frais déboursés par les parents, augmentent le salaire du personnel et ajoutent des places publiques ou appartenant à la collectivité;
- des **rapports publics**, pour garantir la reddition de comptes pour la prestation de services de garde d'enfants qui s'inscrivent à l'appui des enfants, des familles et des femmes dans tous leurs rôles.

Dans les pays qui ont adopté cette stratégie comme élément clé de la politique familiale, les services de garde d'enfants sont une partie attendue et planifiée des collectivités. Tout comme les écoles, les bibliothèques et les centres récréatifs, les services de garde d'enfants sont disponibles, accessibles et abordables pour tous ceux qui choisissent de les utiliser. Le sain développement des enfants et l'équilibre entre la vie professionnelle et familiale des parents bénéficient d'un excellent soutien, la population active actuelle et future est améliorée, et le rendement économique de l'investissement public est réalisé rapidement.

Le Canada possède toutes les ressources et la motivation dont il a besoin pour élaborer le système pour la garde des jeunes enfants que les familles souhaitent et dont elles ont besoin. D'une part, nous sommes affligés de la crise quotidienne à laquelle sont confrontées les familles

lorsqu'elles s'efforcent de rafistoler des modalités de garde d'enfants à partir d'options extrêmement limitées, qui coûtent fréquemment très cher et qui sont de qualité variable. D'autre part, nous disposons d'une recherche écrasante qui prouve que les services de garde d'enfants comportent de multiples avantages – les avantages que nous ne pouvons réaliser que si nous faisons en sorte que ces services soient de qualité élevée et accessibles.

Nous disposons de plans comportant des échéanciers, des cibles et des indicateurs de système clés pour réaliser la reddition de comptes pour les résultats. Tous les partis d'opposition du Canada conviennent de l'importance des services de garde d'enfants. En outre, ce qui n'est guère surprenant, compte tenu de ce qui précède, des sondages montrent à répétition que les Canadiens souhaitent un investissement public plus important dans les services de garde d'enfants.

La garde d'enfants financée par les deniers publics a été une occasion ratée de la récession à ce jour. L'ABGF propose de corriger cette omission et d'accroître les transferts fédéraux annuels pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à 5,5 milliards de dollars d'ici 2013–2014, époque à laquelle les enfants âgés de trois à cinq ans devraient avoir accès à une place en garderie de qualité dans leur collectivité. À partir de 2010–2011, la mise en place de ce système exige les transferts fédéraux réservés suivants aux provinces et territoires pour les services de garde d'enfants :

- pour confirmer les fonds déjà engagés dans le cadre de l'Entente-cadre multilatérale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003 (350 millions de dollars) et l'Initiative sur les places en garderie (250 millions de dollars) – total : 0,6 milliard de dollars;
- pour fournir un transfert supplémentaire de 1,1 milliard de dollars.

Dépenses totales pour 2010 : 1,7 milliard de dollars.

Les transferts fédéraux de 1,7 milliard de dollars en 2010–2011 passeront à 2,7 milliards de dollars en 2011–2012, 3,9 milliards de dollars en 2012–2013 et enfin à 5,5 milliards de dollars en 2013–2014.

Notes

1 Dans ce chapitre, on trouvera des extraits de diverses publications de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance; nous avons puisé abondamment dans l'article «The Fight for a Publicly-Funded Child Care System in Canada» de J. Dallaire et L. Anderson dans le numéro de printemps 2009 de *Our Schools, Our Selves* «Beyond Child's Play: Caring for and Educating young children in Canada» du CCPA. Vol. 18, no 3 (no 95).

2 Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance (CSRHGE) (2009). Analyse bibliographique des effets socioéconomiques des services de garde à l'enfance et bénéfices nets: Comprendre la pénurie de main-d'œuvre dans les SÉGE et y faire face. Ottawa. CSRHGE. Voir <http://www.csc-csge.ca/francais/aboutus/completed.cfm#p5> pour le rapport entier.

3 Le Québec a lancé une politique familiale globale, comprenant la garde d'enfants, en 1997. Par conséquent, les progrès réalisés par le Québec vers un système pour la garde des jeunes enfants financé par les deniers publics dépassent de loin ceux des autres provinces ou territoires. Bien qu'il faille davantage de travail au Québec, les principaux écarts en matière de politique et de financement examinés dans ce chapitre s'appliquent principalement à l'extérieur du Québec.

4 Calculé à partir de Canada. Ministère des Finances. (2008) Tableaux de référence financiers. Ottawa. http://www.fin.gc.ca/toc/2008/frto8_-fra.asp.

5 Adamson, Peter (2008). La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant: Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés. UNICEF. Centre de recherche Innocenti. Bilan Innocenti 8. http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/rc8_fre.pdf.

6 Organisation de coopération et de développement économiques. (2008). OECD Family Data Base : PF1 : Public spending on family benefits. OCDE. P. 2. <http://www.oecd.org/dataoecd/45/46/37864391.pdf>.

7 http://www.gardedenfants.ca/fra/qfp/index.shtml#support_families.

8 Les frais déboursés par les parents au Manitoba sont les moins élevés du pays, après ceux du Québec. Le gouvernement du Manitoba établit un droit maximum admissible qui peut être perçu pour la garde d'enfants.

9 Richards, Tim et coll. (2008). Working for a Living Wage: Making Paid Work Meet Basic Family Needs in Vancouver and Victoria. Vancouver, CCPA p. 3. http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC_Office_Pubs/bc_2008/ccpa_bc_living_wage_2008_summary.pdf.

10 Beach, Jane et coll. (2009) Early childhood education and care in Canada 2008. Toronto. CRRU. Calculated from

http://www.childcarecanada.org/ECEC2008/tables_long/TABLE22_ECEC08_LONG_VIEW.pdf

11 *ibid.*

12 http://www.acpsge.ca/PDF/reports/fr_Poll_Fact_Sheet.pdf.

13 Pascal, Charles E. (2009) « Notre meilleur avenir : L'apprentissage des jeunes enfants en Ontario ». Toronto. Voir http://www.ontario.ca/fr/initiatives/early_learning/ONT06_018866.

14 http://www.childcarecanada.org/ECEC2008/tables_big/TABLE6_ECEC08.pdf.

Villes et collectivités

Reprise et restructuration

Comme la reprise économique prend un peu de vitesse, on est tenté de réduire les dépenses de stimulation de l'infrastructure, de déterminer qui va assumer les coûts du train de mesures de sauvetage, mais par ailleurs de reprendre le cours normal des activités.

Ce serait une grave erreur.

Avant que la crise économique et financière frappe, le Canada éprouvait déjà de graves problèmes économiques :

- Notre productivité économique stagnait et chutait : nous travaillions plus fort et plus longtemps, mais nous produisions et gagnions moins pour nos efforts.
- Les salaires et les revenus véritables ont à peine augmenté au cours du dernier quart de siècle. Plus de gens travaillaient, mais sinon, la plupart des avantages de la croissance économique se concrétisaient par une augmentation des bénéfices des sociétés et allaient aux plus riches.

Les travailleurs à faible salaire et ceux de la classe moyenne étaient surmenés et pressurés aux deux extrémités.

Grâce à la croissance de l'économie et au boom du secteur des ressources, la situation financière des gouvernements fédéral et provinciaux s'était bien améliorée, tandis que les taux de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le revenu pour les revenus les plus élevés avaient été réduits.

Cependant, cela s'accompagnait d'un coût.

Les réductions des transferts aux municipalités et la cession des responsabilités ont débouché sur un déficit des infrastructures municipales qui s'est hissé au-dessus de 120 milliards de dollars et a fait grimper les taux de l'impôt foncier de certaines provinces jusqu'à ce qu'ils figurent parmi les plus élevés du monde.

Malheureusement, l'impôt foncier est également très régressif : les ménages ayant le revenu le plus faible paient une partie bien plus élevée de leur revenu en impôt foncier (ou l'impôt foncier dans leur loyer) que les foyers à revenu plus élevé.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les façons dont les municipalités du Canada peuvent percevoir les revenus dont elles ont besoin pour financer leur fonctionnement sont

fortement limitées. Elles ne peuvent percevoir d'impôt sur le revenu ou de taxe sur les ventes, et doivent en grande partie se contenter d'utiliser l'impôt foncier et les frais modérateurs, qui fournissent plus de 75 % de leur revenus autonomes. Par comparaison, la plupart des villes des États-Unis perçoivent de l'impôt sur le revenu et/ou des taxes de vente, et bon nombre de pays d'Europe comptent également fortement sur l'impôt sur le revenu. Les municipalités d'autres pays obtiennent également une forte part de leurs revenus grâce à des transferts des paliers supérieurs de gouvernement.

Les transferts des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ont fourni environ 26 % des revenus des gouvernements locaux pendant le début des années 1990. Après 1995, ces transferts ont été fortement réduits par le gouvernement fédéral, mais ce qui est plus important, par les gouvernements provinciaux dont les propres transferts du gouvernement fédéral avaient été réduits radicalement. En 2000, les transferts fédéraux et provinciaux ne fournissaient plus que 16 % des revenus des gouvernements locaux.

Les gouvernements locaux de tout le Canada, et particulièrement de l'Ontario, ont fini par augmenter l'impôt foncier, les frais modérateurs et les frais de service, par réduire les services publics et retarder leurs investissements dans l'infrastructure publique et communautaire et l'entretien de celle-ci.

Les transferts aux gouvernements locaux ont continué d'être comprimés, alors même que les gouvernements fédéral et provinciaux enregistraient des excédents et réduisaient les taux d'imposition des revenus supérieurs et des sociétés.

L'impôt foncier, particulièrement en Ontario, a augmenté considérablement, tandis que le déficit des infrastructures municipales a pris de plus en plus d'ampleur, grimpant à 123 milliards de dollars en 2006.

Après avoir subi de fortes pressions, et après qu'il se soit produit des incidents tels l'effondrement de ponts, les gouvernements

fédéral et provinciaux ont accru leurs transferts aux gouvernements locaux au cours des dernières années, par le biais du Fonds de la taxe sur l'essence, le financement de l'infrastructure et plus récemment le financement de stimulation. Cependant, la proportion du revenu des gouvernements locaux que ces transferts fournissent est encore loin du niveau qu'elle atteignait avant 1996. En outre, le financement des infrastructures et les transferts aux municipalités du gouvernement fédéral doivent malheureusement diminuer après 2010.

Ce déficit des transferts versés aux gouvernements locaux s'est accumulé pour atteindre 50 milliards de dollars à partir de 1996, notamment 3,4 milliards de dollars en 2008, comparativement à ce qu'ils auraient reçu si les transferts avaient été maintenus à 26 % de leurs revenus.

Il ne fait aucun doute que les gouvernements locaux, dont la population augmente de même que les responsabilités, doivent avoir accès à une source de revenu différente et croissante. Mais quelle sorte de revenu devrait-ce être et d'où devrait-il provenir?

La disparité entre la source de la plupart des revenus municipaux, en l'occurrence l'impôt foncier et les frais modérateurs, et les services municipaux qui sont fournis, s'accroît. Certains services que les municipalités fournissent sont certes fondés sur la propriété, notamment la protection contre l'incendie, mais une part croissante de ces services ne le sont pas, et il vaudrait mieux les apparier à des taxes du genre impôt sur le revenu ou taxe de consommation.

Le gouvernement de l'Ontario a conféré à la ville de Toronto un certain nombre de pouvoirs d'imposition plus vastes au moyen de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, mais ils étaient restreints à des secteurs limités et étroits, ne comportent pas la capacité de percevoir beaucoup de revenus et ont des effets en grande partie régressifs. En outre, les taxes qui peuvent être établies par les municipalités individuelles peuvent facilement aboutir à une fuite de l'activité

économique ou à une concurrence fiscale perverse entre les municipalités.

Le gouvernement du Manitoba a adopté une meilleure approche. Grâce au *Fonds de croissance du Manitoba*, la province fournit aux municipalités 4,15 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et une part de ses revenus des taxes sur l'essence et le diesel. Ces montants s'élèvent à environ 8 % des revenus des gouvernements locaux du Manitoba, comparativement aux nouveaux pouvoirs en matière d'imposition de la ville de Toronto, qui n'ont fourni que 2 % des revenus de la ville en 2008.

Le problème du revenu des gouvernements locaux ne se limite pas à une ou deux provinces : il s'agit d'un problème national qui exige des solutions nationales. Ce financement doit également être assorti d'une transparence et d'une reddition de comptes accrues afin d'empêcher la canalisation fortement partisane de fonds qui s'est produite. Il devrait être lié à une planification stratégique nationale impliquant les gouvernements locaux au sujet de préoccupations clés : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation qui s'y rattache, la planification de notre infrastructure de transport nationale et l'amélioration des services sociaux. Sinon, ce qui était une nouvelle entente ambitieuse pour les villes continuera de se détériorer pour devenir une « entente négociée à la sauvette pour les banlieues ».

Cette planification devrait être coordonnée par un nouveau ministère des Collectivités qui serait chargé du financement fédéral des infrastructures et qui aurait pour mandat de coordonner les priorités nationales rendant compte des besoins des diverses collectivités. Le gouvernement fédéral peut également contribuer à reconstruire les collectivités à partir de zéro en fournissant un soutien à des corporations de développement communautaire et à des sociétés de revitalisation de quartiers.

Un certain nombre de besoins pressants dominant à l'heure actuelle :

Caisse communautaire d'atténuation de la récession

Comme le financement gouvernemental a été réduit, les organismes des collectivités locales et de services sociaux sont de plus en plus tributaires de sources de revenu privées, notamment les dons de charité de fondations, d'entreprises, de particuliers et du revenu de placements. Ces revenus ont chuté à la suite du ralentissement économique, tout comme la demande pour les services que ces organismes fournissent a augmenté.

Les fonds de stimulation des gouvernements fédéral et provinciaux ont en grande partie été affectés à la construction d'infrastructure et de logement, à l'appui des entreprises et à des mesures pour stimuler les dépenses. On a accordé peu de soutien à « l'infrastructure sociale » ou pour aider les personnes vulnérables.

Bon nombre de ces organismes sont déjà en train de mettre à pied du personnel et de réduire les programmes, et certains d'entre eux peuvent être obligés de fermer leurs portes, précisément au moment où davantage de gens ont besoin de leur aide et de leurs services. Faute de fournir plus de soutien, nous verrons probablement une augmentation de l'itinérance, un surpeuplement des foyers d'accueil d'urgence, une détérioration des conditions sanitaires et, en fin de compte, une augmentation des coûts à long terme pour la société.

L'ABGF affecte 1 milliard de dollars à une *Caisse communautaire d'atténuation de la récession*, dont les fonds de secours doivent aller à des organismes publics communautaires et sans but lucratif qui desservent des gens vulnérables, à des programmes d'établissement et de lutte contre l'itinérance, cohérents avec ce qu'exige la *Recession Relief Coalition* dont le siège est à Toronto. Ceci apportera un soutien à court terme aux organismes et agences publics et privés sans but lucratif, dont les coûts doivent être partagés entre les provinces, les municipalités et d'autres paliers de gouvernement.

Le financement évitera de réduire les dépenses des agences qui desservent les gens vulnérables et accroîtra le financement des programmes de développement social et d'établissement. Le financement ira également aux organismes de développement de l'emploi qui fournissent un soutien généralisé aux chômeurs.

- Coût : 1 milliard de dollars financé pendant l'année budgétaire 2010–2011, mais qui peut être étiré en 2010–2011 et 2011–2012.

Financement durable des villes et des collectivités

Les dépenses de stimulation ont fourni une injection de fonds dont les villes et collectivités avaient grand besoin. Cependant, il s'agit d'un financement à court terme, et les mêmes problèmes de sous-financement se reproduiront lorsque les fonds de stimulation arriveront à terme en mars 2011. La véritable valeur du transfert de la taxe sur l'essence diminuera, il restera un déficit des infrastructures, et le coût du maintien de l'infrastructure augmentera. Après la dernière récession, les municipalités étaient durement touchées, les réductions de transferts étant aggravées par la cession des responsabilités. Ces problèmes n'ont toujours pas été réglés.

Le financement fédéral à même le Fonds de la taxe sur l'essence qui a été fourni dans le cadre de la nouvelle entente pour les villes et les collectivités en 2005 était une avancée importante et positive. Cependant, ce financement est désormais gelé à 2 milliards de dollars par an et perdra de plus en plus de valeur au cours des prochaines années.

L'ABGF indexera la taxe sur l'essence fédérale afin d'emboîter le pas à l'inflation et à la croissance de la population urbaine, à un taux de 3 % par an.

- Coût : 60 millions de dollars de plus en 2010–2011; 122 millions de dollars en 2011–2012; 185 millions de dollars en 2012–2013.

Il est essentiel, par la même occasion, de transformer nos villes et nos collectivités. Le plus grand défi économique et environnemental qui nous attend au cours des prochaines décennies est l'urgence des changements climatiques.

Il ne suffit pas que nous nous adoptions aux inévitables changements climatiques qui se produisent actuellement, mais nous devons également travailler pour empêcher que d'autres changements climatiques nuisibles se produisent. Pour y parvenir, il ne suffira pas que nous parvenions à une plus grande efficacité énergétique au moyen des bâtiments et de l'infrastructure dont nous disposons actuellement, mais il faudra également transformer profondément la façon dont nos collectivités fonctionnent. Nos villes et nos collectivités sont en première ligne de cette transformation. En créant des collectivités plus denses pour produire moins de carbone, nous parviendrons à une plus grande efficacité énergétique et en investissant davantage dans l'infrastructure des transports en commun, nous pouvons rendre nos collectivités plus durables et plus saines sur les plans environnemental et financier.

Ceci débouchera sur des économies à long terme, mais il faudra d'importants investissements initiaux. Pour parvenir à cet objectif, l'ABGF fournira aux villes et aux collectivités un financement annuel équivalent aux revenus d'un cent de la TPS (environ 6 milliards de dollars par an) pour un *Fonds pour l'infrastructure verte*, à partir du 1^{er} janvier 2011, lorsque les fonds de stimulation commenceront à tarir.

Le financement fourni grâce à cette initiative ira à l'infrastructure et aux programmes municipaux durables du point de vue de l'environnement, et sera assujéti à ce que les collectivités élaborent un plan communautaire durable intégré, avec la participation du public. Le financement sera restreint aux projets qui appartiennent aux collectivités et sont mis en œuvre par elles par l'entremise du secteur public. Le financement impliquera également un niveau élevé de trans-

parence et des exigences en matière de reddition de comptes.

- Coût : Environ 6 milliards de dollars par an, devant être financés au moyen d'une augmentation d'un cent de la TPS.

La culture et les arts

La situation du secteur

Le secteur des arts et de la culture du Canada est riche et diversifié, mais il reste relativement fragile et doit compter sur des investissements publics pour être florissant. Notre pays a le bonheur de compter une très forte proportion d'artistes, de créateurs, d'institutions et d'industries culturelles, mais ceux-ci sont fortement handicapés par l'exiguïté de nos marchés intérieurs et l'immensité de notre pays. Pour pouvoir prospérer, ce volet important de notre économie doit pouvoir créer des marchés au pays et à l'étranger.

Il est toujours difficile d'analyser les répercussions exactes qu'a eu la crise économique sur le secteur des arts et de la culture, d'autant plus que d'importants segments ont déjà été touchés par les changements structurels qu'ont entraînés les nouvelles technologies numériques. Il y a cependant de bonnes nouvelles : le Plan d'action économique de 2009 a injecté quelques montants spécifiques d'argent frais et maintenu le statu quo pour la plupart des investissements fédéraux existants dans le secteur. Cependant, plusieurs industries et institutions culturelles ont souffert d'une chute brutale des revenus provenant de la publicité et des commandites et des renouvelle-

ments d'abonnement. Plusieurs organismes culturels sans but lucratif ont également vu leurs fonds de dotation tarir. Enfin, l'abolition de certains programmes importants de développement des marchés a intensifié la pression qui s'exerce sur les organismes de financement, notamment le Conseil des Arts du Canada.

Pour que la stabilité et la croissance du secteur des arts et de la culture perdurent, il faut admettre que les réalités évoluent dans la population active du Canada. Pour ce faire, il peut falloir prendre des mesures qui accroissent l'accès aux avantages et à la sécurité sociaux des travailleurs autonomes canadiens, qui représentent plus du quart de la main-d'œuvre culturelle.

Pourquoi investir dans le secteur des arts et de la culture?

L'investissement dans le secteur des arts et de la culture est bon pour l'économie du Canada, bon pour la société canadienne et bon pour l'édification d'une nation forte et unifiée.

L'écologie de l'économie du Canada évolue : l'économie du savoir remplace progressivement une économie fondée sur l'industrie. L'économie

de la création peut puiser dans les ressources naturelles les plus renouvelables qui soient : la riche diversité de la population du Canada. Comme le relève le Conseil des carrières culturelles de l'Ontario : « (TRADUCTION) Les artistes peuvent être des modèles pour la façon dont nous travaillerons à l'avenir – indépendants, entrepreneurs et comptant davantage sur des réseaux individuels que sur des organismes conventionnels »¹.

Le secteur des arts et de la culture est un volet important de l'économie de la création, qui contribue de plusieurs façons à l'économie, à la qualité de vie et à notre identité en tant que nation. Les personnes qui font carrière dans le secteur des arts et de la culture sont des professionnels dynamiques sur le marché du travail canadien. Ils se targuent d'afficher le niveau de travail autonome le plus élevé et travaillent souvent dans de multiples capacités, dans une variété de domaines. Le secteur évolue continuellement afin d'asseoir sa présence au Canada, mais également pour gagner et fidéliser des publics dans le monde entier.

Le secteur des arts et de la culture est la source de subsistance de plus de 650 000 Canadiens. Collectivement, en comptant les apports directs, indirects et induits, le secteur culturel a contribué 84,6 milliards de dollars au produit intérieur brut en 2007². Statistique Canada a relevé que l'emploi culturel a crû à un taux bien plus élevé que celui de l'ensemble de la population active au cours de la période s'étendant de 1981 à 2001. Pendant cette période, la croissance de l'emploi culturel était de 81 % au Canada, ce qui est bien plus élevé que la croissance de 32 % dans l'ensemble de la population active pendant la même période³.

Les coûts de la création d'emplois dans le secteur des arts et de la culture sont les plus faibles si on les compare à ceux d'autres secteurs de l'économie, affichant un coût moyen de 20 000 \$ à 30 000 \$ pour un emploi dans le secteur des arts, comparativement à un mont-

ant de 100 000 \$ à 300 000 \$ pour un poste dans l'industrie légère ou lourde⁴. Le secteur culturel possède l'aptitude sans pareille de faire travailler les fonds dans un délai très court, en engageant des frais d'administration très faibles.

Chaque dollar investi dans le secteur des arts et de la culture produit un rendement élevé. Selon le Conference Board du Canada, pour chaque dollar de valeur ajoutée véritable du PIB produit par les industries culturelles du Canada, environ 1,84 \$ s'ajoute au PIB réel global. Hill Stratégies signale, avec encore plus de précision, que les arts de la scène engendrent 2,70 \$ de revenus non gouvernementaux pour chaque dollar investi par le gouvernement⁵. Un avantage supplémentaire de ce faible investissement est le niveau d'emploi, qui augmente naturellement dans la foulée. Des millions de Canadiens achètent des livres, des revues, des films, de nouveaux produits médiatiques et du matériel d'enregistrement sonore : Statistique Canada estime que les dépenses des ménages pour les produits culturels continuent de croître chaque année.

Investir dans le développement des marchés et la diplomatie culturelle

Comme nous l'avons dit plus haut, le secteur des arts et de la culture canadien est fortement handicapé par la faible taille des marchés intérieurs du Canada et son immensité géographique. Pour pouvoir survivre, il faut développer des marchés, au pays et à l'étranger, pour nos divers produits culturels.

Sur le plan international, les arts peuvent jouer un rôle important dans les stratégies diplomatiques et commerciales étrangères du Canada. Au début des années 1990, le Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada a recommandé que les relations culturelles internationales fassent partie intégrante d'une politique étrangère renouvelée. Le gouvernement a réagi en déclarant « que la promotion de la culture et des valeurs

canadiennes » est le troisième pilier de la politique étrangère canadienne. Des signes indiquent que l'intégration d'une stratégie diplomatique qui accorde la priorité aux relations et au commerce culturels produit des avantages à la fois économiques et diplomatiques pour le Canada. Il s'agit en fait de la voie qu'ont empruntée plusieurs pays, notamment les États-Unis, la Chine et l'Union européenne.

Bien qu'il existe plusieurs petits programmes internationaux dans les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien, il n'y a à l'heure actuelle aucune stratégie coordonnée pour promouvoir les artistes et les œuvres culturelles canadiens au plan international. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), qui possédait précédemment un programme consacré au développement des marchés culturels à l'étranger, ne propose dorénavant plus que le programme de contributions Opportunités mondiales pour les associations (OMA), qui apporte un soutien aux associations commerciales nationales à l'échelle de l'industrie.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) de 2010 a lancé un programme exhaustif assorti d'un budget annuel de 25 millions de dollars, afin que notre secteur culturel puisse fidéliser de nouveaux marchés, à domicile et à l'étranger, et soutenir pleinement les politiques étrangère et commerciale du gouvernement.

Mesures à prendre :

- Investir 25 millions de dollars supplémentaires par an dans le développement des marchés, à domicile et à l'étranger, et réintroduire les arts et la culture comme le troisième pilier des stratégies de relations étrangères et de commerce international du Canada.
- Coût annuel des nouveaux investissements : 25 millions de dollars.

Investir dans l'économie de la création et ses chiffres

Il est crucial, à mesure que l'économie du Canada évolue, d'investir dans le développement de créativité dans le secteur des arts et de la culture. Comme on a apporté la preuve qu'il s'impose d'effectuer des investissements supplémentaires dans nos artistes et créateurs, et compte tenu des antécédents du Conseil des Arts du Canada dans l'administration de programmes, l'ABGF comprend une augmentation considérable du budget de base du Conseil au cours des quatre prochaines années.

L'industrie de la radiodiffusion traditionnelle et la production de programmes canadiens de qualité sont en crise. On pourrait y remédier en partie en adoptant un règlement approprié pour garantir que les objectifs culturels de la *Loi sur la radiodiffusion* soient réalisés. Le gouvernement fédéral doit également accroître ses propres investissements dans la production de programmes canadiens et aider le diffuseur national du Canada à s'acquitter de son vaste mandat.

Comme l'importance d'investir dans la production de programmes, de films, de vidéos et de nouveaux médias canadiens est indéniable, l'ABGF laisse également au Conseil des Arts du Canada, à la société Radio-Canada, à Téléfilm et à l'Office national du film les sommes qu'on leur avait demandé de déterminer dans le contexte de l'Examen stratégique de 2009. En outre, afin d'aider l'industrie cinématographique canadienne à rester en bonne santé, l'ABGF suit le récent exemple des gouvernements du Québec et de l'Ontario pour ce qui est des crédits d'impôt s'inscrivant à l'appui de la production cinématographique au Canada.

L'ABGF de 2010 rend compte de la recommandation unanime, formulée en 2008 par le Comité permanent du Patrimoine canadien, que le gouvernement conclue un protocole d'entente à long terme avec la Société Radio-Canada. Le Comité a déclaré que les 60 millions de dollars supplémentaires que la Société a reçus annuellement

depuis 2002 doivent être ajoutés de façon permanente au budget de base de la Société, et que le « financement de base (de CBC/Radio-Canada) soit augmenté d'une somme équivalente à au moins 40 \$ par Canadien »⁶.

Certes, le Fonds de la musique du Canada a récemment été renouvelé pour cinq années supplémentaires, mais l'ABGF soutient le rétablissement de programmes récemment annulés qui s'inscrivent à l'appui de l'exploration de la diversité musicale. Si l'on investit dans ce qui semble être marginal aujourd'hui, on peut fort bien modeler notre culture de demain. Il est important pour le gouvernement fédéral de contribuer à mettre en valeur cette ressource naturelle, puisque ce sont nos diverses collectivités culturelles qui tissent la toile de la société canadienne. L'ABGF croit qu'il s'agit d'une des responsabilités du gouvernement fédéral d'investir dans l'expérimentation qui aboutira à l'élaboration de nouvelles formes de musique par des artistes canadiens. Ceci est assimilable à l'investissement en capital-risque ou au financement de la recherche fondamentale dans d'autres secteurs de l'économie.

Enfin, l'ABGF considère qu'il est crucial pour le développement du secteur culturel d'avoir accès à des données pertinentes et d'actualité. Pour qu'un secteur puisse évaluer des programmes et adopter de nouvelles politiques, il doit disposer de données grâce auxquelles il peut mesurer ses réussites et ses échecs. Le Canada était jadis un précurseur de l'élaboration de statistiques culturelles. Au cours des 15 dernières années, cependant, les ressources consacrées aux statistiques culturelles se sont étioilées. Récemment, Statistique Canada a démantelé sa Division de la statistique culturelle en intégrant ses éléments à la Division de la démographie et en confiant la responsabilité des enquêtes culturelles à la Division des industries de service. Dans le cadre de ces mesures de réduction des coûts, Statistique Canada a également annulé récemment ses enquêtes auprès des publics de la radio et de la télévision et réduit l'analyse des données culturelles et

l'accès à celles-ci. La régularité des données sur le marché du travail, l'activité d'exportation et de nouvelles formes d'activité culturelle sont des instruments essentiels pour cultiver un élément en pleine évolution de l'économie canadienne, un fait qui a toujours été reconnu dans l'ABGF.

Mesures à prendre :

- Relever à 300 millions de dollars le budget de base du Conseil des Arts du Canada d'ici 2014, grâce à des augmentations annuelles de 30 millions de dollars à partir de 2010–2011.
- Porter à 25 % le crédit d'impôt pour les films tournés au Canada, applicables aux coûts de production entiers, notamment la pré- et la postproduction.
- Accroître de 7 \$ à 40 \$ par Canadien le crédit parlementaire de la Société Radio-Canada dans le contexte d'un protocole d'entente pluriannuel avec la Société.
- Rétablir le montant de 1,3 million de dollars à l'appui de la diversité musicale et de l'expérimentation par des artistes canadiens.
- Investir 2 millions de dollars par an pour élaborer de nouveaux outils statistiques afin de mieux mesurer la croissance et la nature du secteur des arts et de la culture.
- Coût des nouveaux investissements : 815 millions de dollars sur trois ans.

Investir dans l'infrastructure structurelle – Les gens et les lieux

En 2008, le Centre d'expertise sur la culture et les collectivités a publié une étude dans laquelle il relève une préoccupation croissante à l'égard de l'état de l'infrastructure culturelle du Canada. Une grande partie de l'infrastructure culturelle, édifiée autour de la célébration du centenaire du Canada en 1967, a besoin d'être réparée⁷. Les es-

paces culturels du Canada sont souvent répartis inégalement dans les collectivités, ce qui aboutit à un manque d'espaces locatifs abordables et durables dans de nombreuses régions du pays. Dans ce rapport, les auteurs déclarent qu'il faut accorder davantage d'attention aux problèmes liés au cycle de vie, à la productivité, à l'interaction de l'infrastructure sociale et bâtie, et à la durabilité à long terme⁸. Il faut qu'il y ait également une politique et un effort de financement coordonnés afin de maintenir l'accessibilité aux sites culturels pour le public canadien.

Le gouvernement a récemment renouvelé le Fonds du Canada pour les espaces culturels pour cinq ans, au moyen d'une augmentation forfaitaire de 30 millions de dollars, dans le cadre de son Plan d'action économique de janvier 2009. Il s'agit d'un petit pas dans la bonne direction, et l'ABGF l'augmentera en affectant suffisamment de ressources au cours des quelques prochaines années pour moderniser et réparer l'infrastructure structurelle dans les collectivités du Canada.

L'infrastructure est cependant davantage que des briques et du mortier. Un élément critique pour maintenir le succès du secteur des arts et de la culture réside dans la préparation d'une nouvelle génération de gens de talent. Il faut aborder le rôle des mentorats et des stages en combinaison avec une approche pan-provinciale de l'enseignement des arts à l'école primaire et secondaire. Dans le cadre d'une stratégie d'emploi, on consentira un investissement de 1,5 million de dollars par an au cours des cinq prochaines années pour la création d'un programme de mentorat/stages pour le secteur culturel. Le gouvernement dispose de plusieurs options pour administrer un tel fonds, notamment le Conseil des ressources humaines du secteur culturel et un certain nombre d'organismes nationaux de service dans le secteur des arts.

Enfin, il faut établir une politique nationale des musées, non seulement afin de stabiliser le financement, mais également pour prendre un

engagement stratégique ferme de protéger notre patrimoine national pour les Canadiennes et Canadiens et les visiteurs étrangers et de le mettre de l'avant. Nos intervenants et tous les partis politiques sont parvenus à un consensus il y a quatre ans au sujet de l'adoption d'une nouvelle politique nationale des musées, mais rien n'a été fait sur ce front depuis 2006. Bien au contraire : au cours des trois dernières années, on a assisté à des réductions considérables qui ont été opérées dans la collectivité des musées, particulièrement du Programme d'aide aux musées (4,6 millions de dollars), et à la cessation des services de transport des expositions. Le projet de la Galerie nationale de portraits, pour lequel des villes rivales pourraient concourir, a finalement été mis en veilleuse, sans grandes explications. L'ABGF de 2010 rétablit l'achèvement du projet d'installation de la Galerie nationale de portraits dans l'ancienne ambassade des États-Unis à Ottawa comme priorité nationale.

Mesures à prendre :

- Maintenir les dépenses pour l'infrastructure culturelle des collectivités pour le *Fonds du Canada pour les espaces culturels* : 60 millions de dollars sur deux ans.
- Investir dans les nouveaux professionnels de la culture grâce à 1,5 million de dollars par an au cours des cinq prochaines années pour la création d'un programme de mentorat/stages pour le secteur culturel.
- Engager 50 millions de dollars par an pour terminer la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale des musées.
- Engager un investissement en capital de 25 millions de dollars pour l'achèvement du projet de la Galerie nationale de portraits à Ottawa.
- Coûts des nouveaux investissements : 240 millions de dollars sur trois ans.

- Investissements récurrents supplémentaires annuels totaux dans les arts et la culture : 1,1 milliard de dollars sur trois ans.

Notes

1 *Enriching our Work in Culture: Professional Development in Ontario's Cultural Sector*, Conseil des carrières culturelles de l'Ontario, mars 2008.

2 *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*, Conference Board du Canada, août 2008.

3 *L'emploi dans le secteur culturel dans un contexte nord-américain : 1981 à 2001*, Statistique Canada, août 2007.

4 Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

5 *Les finances des organismes des arts de la scène*, Hill Stratégies Recherche Inc., novembre 2008.

6 *CBC/Radio-Canada : Définir la spécificité dans un paysage médiatique en évolution*, rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, février 2008, p. 140.

7 *Des routes et des jeux : Dépenses des administrations publiques en infrastructure au Canada : 1961–2005*, Statistique Canada, L'Observateur économique canadien, septembre 2007.

8 Marla Daschko Waltman, *The State of Data on Canada's Cultural Infrastructure*, Centre d'expertise sur la culture et les collectivités, août 2008. *Recherche sur les arts 7.8 : Installations/Infrastructures culturelles*, Hill Stratégies Recherche Inc., janvier 2009.

Communications

Élaboration d'un cadre de communications pour l'inclusion sociale et économique

Les recherches d'emploi, les demandes d'a.-e., les renouvellements de passeport, les billets d'avion et les opérations bancaires ne sont que quelques-unes des milliers d'activités ordinaires qui sont de plus en plus effectuées en ligne. Même les actuelles cliniques de vaccination contre la grippe H1N1 ont fortement compté sur les communications électroniques pour gérer le temps d'attente, ce qui leur a permis de le réduire considérablement en mettant à jour continuellement leur situation sur les sites Web et les réseaux sociaux. Les connexions Internet à grande vitesse font désormais partie intégrante de la vie moderne.

Pourtant, les décideurs du gouvernement semblent incapables de relever le défi que leur lance ce nouveau phénomène. Dans une récente étude des politiques en matière de large bande dans le monde entier effectuée par le Berkman Center, le Canada se classe 22^e globalement, 16^e pour l'accès, 20^e pour la vitesse et 25^e pour le prix¹. Il s'agit simplement de la plus récente des nombreuses études internationales qui exposent les effets de l'échec du Canada à moderniser son cadre législatif et réglementaire des com-

munications. Ce qui est en jeu, c'est, ni plus ni moins, toute la santé économique et sociale de nos collectivités.

Reconnaître la connectivité « efficace » comme un droit légal

L'étude du Berkman Center reconnaît la large bande « (TRADUCTION) comme un instrument d'habilitation clé de la croissance économique qui peut profiter à des services tels que la télémédecine dans les régions rurales, permettre une meilleure gestion des systèmes de transport et énergétiques et réduire les coûts d'infrastructure pour les entreprises »². Dans la situation actuelle de ralentissement économique, les collectivités ont plus particulièrement besoin de tels instruments d'habilitation.

Malheureusement, les programmes correctifs ont avancé à pas de Petit Poucet, alors qu'il aurait fallu chausser des bottes de sept lieues pour rattraper le retard dans le domaine des communications. En 2009, le gouvernement a affecté 225 millions de dollars sur trois ans afin d'encourager l'élaboration d'une infrastructure de large bande rurale³. Le programme définit la

connectivité à large bande comme « un accès au service Internet qui permet aux ménages de transmettre des données à une vitesse minimale de téléchargement vers l'aval de 1,5 Mbps »⁴. Or, 1,5 Mbps ne suffisent pas à prendre en charge des applications telles que la cybersanté ou l'éducation en ligne ou le cybercommerce. À cette vitesse, les Canadiens des régions rurales et de certaines régions urbaines continueront d'être effectivement déconnectés et désactivés pendant longtemps encore.

L'Estonie (2004), l'Australie (2006) et la Finlande (2009) ont reconnu que la large bande est devenue un service essentiel. Elles ont déclaré que l'accès à large bande à l'Internet est un droit légal⁵. L'ABGF affirme que les Canadiens également ne devraient pas seulement avoir le droit légal au service à large bande, mais que ce service doit aussi être suffisamment robuste pour prendre en charge les applications sociales et économiques essentielles à la durabilité de la collectivité.

- L'ABGF fera de l'accès à une bande passante « efficace » qui prend en charge un vaste éventail d'applications de communication un droit légal pour tous les Canadiens.

Parler aux Canadiens :

Élaboration d'une stratégie nationale

Les pays qui sont classés à un rang élevé dans l'étude Saïd sur la connectivité dans le monde (Corée du Sud, Japon, Suède) ont élaboré un programme national pour la large bande⁶. Si nous jetons un bref regard sur l'activité de planification de la large bande dans certains de nos pays pairs, nous voyons à quel point nous avons pris du retard :

- L'Australie a publié sa stratégie nationale sur la large bande en 2004. Elle reconnaît comme priorité absolue la nécessité d'améliorer l'infrastructure dans tout le pays.

- Au cours de l'année dernière, la Grande-Bretagne a impliqué ses citoyens dans la planification de leur avenir numérique et en juin 2009 a diffusé le Digital Britain Report (Rapport sur la Grande-Bretagne numérique).
- L'Allemagne a publié son plan d'une société allemande de l'information 2010 en 2006.
- La France et la Nouvelle-Zélande ont annoncé des stratégies numériques nationales en 2008.
- La U.S. Federal Communications Commission (FCC) a prévu de présenter une stratégie nationale sur la large bande au Congrès américain au début de cette année.

Au Canada, en 2005, le gouvernement Libéral de l'époque a constitué un groupe d'experts de trois personnes chargé de présenter des recommandations sur la façon de passer à un cadre de télécommunications moderne. Le groupe a tenu deux réunions publiques, l'une à Ottawa, qui portait essentiellement sur les perspectives de l'industrie, et une autre à Whitehorse, qui s'intéressait principalement aux questions d'intérêt public. Bien que des défenseurs des intérêts publics locaux y aient assisté en nombre, Whitehorse était inaccessible pour de nombreux autres. Parmi les nombreuses présentations écrites qu'a reçues le groupe, seulement 15 % émanaient d'Autochtones, de consommateurs, de femmes et de groupes communautaires⁷. Il n'est donc pas surprenant que le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications ait fait état, dans son rapport⁸ « (TRADUCTION) d'une vision bien plus étriquée du rôle et de la valeur des télécommunications de la société canadienne que celle de nombreux Canadiens », comme le signale Philippa Lawson, ancienne directrice de la Clinique d'intérêt public et de politique Internet du Canada⁹.

Tous les secteurs de la société lancent des appels urgents à agir. Même le CRTC, dans sa décision sur les nouveaux médias de 2009, a souligné la nécessité d'une stratégie nationale globale pour garantir l'avenir numérique du pays. « Une telle stratégie est essentielle si nous désirons conserver un avantage concurrentiel sur la scène internationale », a déclaré le président du CRTC, Konrad von Finckenstein¹⁰.

L'ABGF commencera à élaborer une stratégie des communications nationales immédiatement. L'objet d'une telle stratégie consistera à concevoir un cadre national qui fera progresser l'élaboration et l'utilisation de la large bande – un cadre qui soutiendra pleinement la concurrence ouverte pour tous les niveaux de services Internet.

Le processus se fera sous la forme de consultations ouvertes et accessibles qui iront au-delà des entreprises et des universités. Cette consultation sera dirigée par un groupe de chercheurs indépendants qui animeront des forums de citoyens dans tout le pays et recevront des présentations écrites. Les forums examineront un vaste éventail de problèmes en matière de politique de communication, depuis le droit de reproduction à l'infrastructure nécessaire pour exploiter le réseau national en accès ouvert.

Un rapport formulant dans ses grandes lignes une stratégie de communication nationale intégrée sera présenté en 2011.

- L'ABGF affecte 750 000 \$ pour financer une vaste consultation nationale afin de moderniser la politique sur les communications au Canada.

Renforcer la capacité et engendrer une demande au moyen d'un programme d'accès public national
L'étude du Berkman Centre relève également que des programmes nationaux qui fournissent un accès, de l'éducation et du soutien pour garantir une utilisation efficace des TIC dans les collec-

tivités sont réputés être essentiels dans des pays comme la Corée, qui se classe très haut pour ce qui est de l'utilisation des outils en ligne. De tels programmes passent pour être des investissements, engendrant à la fois une demande et renforçant la capacité humaine à répondre à cette demande¹¹.

Le Canada possède à l'heure actuelle un réseau national de 3 500 centres de technologie communautaire qui aident plus de 100 000 personnes par jour¹² à incorporer les nouvelles technologies dans leur vie. Ces sites et leurs jeunes animateurs, de même qu'une légion de bénévoles, donnent une formation à la recherche d'emploi et à l'utilisation de logiciels, des programmes de culture technologique, l'accès aux services communautaires et des possibilités d'intégration culturelle. Ils travaillent en partenariat avec les secteurs privé et public locaux pour fournir des services et du personnel aguerri dans de nombreux secteurs différents, depuis le montage cinématographique à la création de sites Web. En cours de route, des milliers de jeunes acquièrent une précieuse expérience professionnelle.

Des évaluateurs internes et externes sont convenus que ce programme très rentable a été une réussite pendant des années¹³. L'ABGF ne laissera pas ce réseau s'effondrer dans le vide stratégique actuel des télécommunications. Il élargira le soutien aux centres existants et lancera un programme pour relancer le financement pour de nouveaux centres.

Cet investissement donnera un élan à l'économie locale en encourageant l'utilisation de la technologie pour le développement communautaire et en offrant des outils en collaboration qui stimulent l'efficacité du secteur communautaire. Comme un si grand nombre de collectivités est en détresse à cause d'importantes pertes d'emploi, ces programmes fournissent un soutien essentiel au cours de ce ralentissement économique.

- L'ABGF affecte 40 millions de dollars au soutien de sites nationaux à accès public nouveaux et existants.

Regard sur l'avenir : La prochaine génération de la large bande

Le rapport de 2006 du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications relevait que le Canada figurait « parmi l'un des premiers pays à avoir reconnu le potentiel présenté par les technologies de l'information et des communications (TIC) pour transformer et enrichir la vie économique et sociale »¹⁴.

Cependant, la rapidité avec laquelle l'infrastructure des télécommunications du Canada dépérit est désormais devenue une grave préoccupation des petites et grandes entreprises, du secteur de la R-D, du secteur de l'éducation et du secteur social. « La vitesse de la large bande est un important inducteur de connectivité utile, car elle facilite la circulation de l'information, stimule l'innovation, encourage l'éducation, accroît la productivité et la prospérité économique », prétend un récent rapport de la Chambre de commerce du Canada¹⁵.

Selon l'analyste des Télécommunications Sheridan Scott, « (TRADUCTION) une étude de 2009 effectuée par la Banque mondiale donne à penser qu'une augmentation de 10 % de la pénétration de la large bande dans les pays à revenu élevé est en corrélation avec l'augmentation de la croissance du PIB de 1,2 % »¹⁶. L'économie canadienne a besoin d'un investissement stratégique dans davantage que les routes et les ponts pour exploiter le potentiel des nouveaux outils de communication.

En avril 2009, le gouvernement de l'Australie a annoncé qu'il bâtirait un réseau national à très large bande à grande vitesse qui fournirait jusqu'à 100 Mbps à 90 % de ses citoyens. Le projet de huit ans, d'une valeur de 43 milliards de dollars australiens, sera l'une des plus importantes mises à niveau de l'infrastructure de l'Internet parrainées

par l'État du monde. Le premier ministre australien a laissé entendre que le projet soutiendra jusqu'à 37 000 emplois lorsque la construction sera à son comble¹⁷.

C'est ce genre de programme qui sera nécessaire si le Canada souhaite ramener son infrastructure des communications à des normes de classe mondiale. À partir de 2011–2012 et sur une période de dix ans, l'ABGF investira 2 milliards de dollars par an dans un projet d'infrastructure pancanadien afin de faire de la large bande de classe mondiale une réalité pour la plupart des Canadiens. Dans le cadre de cette entreprise, l'ABGF suivra les recommandations de la Stratégie nationale de communications. Comme les fonds publics engagés seront tellement importants, nous ferons en sorte que les Canadiens conservent la propriété majoritaire de l'infrastructure qui en résultera.

Budget de 2010 pour les communications :

1. 750 000 \$: Pour financer une vaste consultation nationale afin de moderniser la politique sur les communications du Canada.
2. 40 millions de dollars par an : Pour soutenir les sites à accès public nationaux nouveaux et existants.
3. 2 milliards de dollars par an sur dix ans pour l'infrastructure de la large bande.

Notes

¹ Berkman Center for Internet and Society. (2009). *Next Generation Connectivity: A review of broadband Internet transitions and policy from around the world*. Université Harvard, octobre (ébauche). p. 112. http://www.fcc.gov/stage/pdf/Berkman_Center_Broadband_Study_13Oct09.pdf

² Nowak, Peter. (2009). "Canadian broadband blasted by Harvard study." *CBC News*, 15 octobre. <http://www.cbc.ca/technology/story/2009/10/15/harvard-fcc-broadband-study.html>

- 3 Premier ministre du Canada. (2009). « Le PM annonce une amélioration importante de l'accès aux services internet à large bande dans les régions rurales du Canada. » Ottawa : Communiqué, 30 juillet. <http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&id=2702>
- 4 Industrie Canada. (2009). « Large bande Canada : Un milieu rural branché. Foire aux questions. » Dernière modification, 22 septembre. http://www.ic.gc.ca/eic/site/719.nsf/fra/h_00004.html
- 5 L'Estonie a ajouté ceci à sa constitution en 2004. Le gouvernement finlandais a annoncé qu'à partir de 2010, tous les citoyens auront le droit à une connexion Internet gratuite à une vitesse minimum de 1 mégabit/seconde, et qu'il avait l'intention de la porter à 100 Mbps d'ici 2015. Guillaume Champeau. « La Finlande fait de l'accès au haut débit un droit fondamental et opposable. » *Numerama*. 14 octobre 2009. <http://www.numerama.com/magazine/14231-la-finlande-fait-de-l-acces-au-haut-debit-un-droit-fondamental-et-opposable.html>. En 2006, le gouvernement australien a annoncé la Broadband Guarantee (garantie de la large bande), une intention qui a été ratifiée en mars 2007.
- 6 Pfanner, Eric. (2009). "Broadband speeds surge in many countries." *New York Times*, 30 septembre. http://www.nytimes.com/2009/10/01/technology/internet/01broad.html?_r=1&scp=1&sq=Swede+broadband&st=nyt
- 7 Longford, Graham, Marita Moll et Leslie Regan Shade. (2008). "From the 'right to communicate' to 'consumer right of access': Telecom policy visions from 1970 to 2007." Dans Moll, Marita et Leslie Regan Shade (eds). *For Sale to the Highest Bidder: Telecom Policy in Canada*. Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives.
- 8 Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. (2006). *Rapport final*. Ottawa, mars. http://www.telecomreview.ca/eic/site/tprrp-gecrt.nsf/fra/h_rx00054.html
- 9 Lawson, Philippa. (2008). "Gutting the Telecom Act", dans Moll, Marita et Leslie Regan Shade (eds). *For Sale to the Highest Bidder: Telecom Policy in Canada*. Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives.
- 10 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). (2009). « Le CRTC continue d'exempter les nouveaux médias et demande une stratégie nationale sur le numérique. » Communiqué, 4 juin. <http://www.crtc.gc.ca/fra/com100/2009/ro90604.htm>
- 11 Berkman Center. (2009). http://www.fcc.gov/stage/pdf/Berkman_Center_Broadband_Study_13Oct09.pdf
- 12 Ce réseau a été établi dans le cadre du Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada et du Programme complémentaire Initiative jeunesse (PAC-IJ). Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. (2006). Rapport final. Chapitre 8. Industrie Canada. <http://www.telecomreview.ca/epic/site/tprrp-gecrt.nsf/fra/rx00055.html>
- 13 Voir par exemple : Ekos Research Associates. (2004). *Étude d'évaluation du Programme d'accès communautaire (PAC)*. Industrie Canada. Direction générale de la vérification et de l'évaluation, 16 janvier. <http://www.ic.gc.ca/epic/site/ic1.nsf/en/01420e.html> et Coleman, Ronald. (2002). "Economic value of CAP sites as investments in social capital" et "Impact of CAP sites on volunteerism." GPI Atlantic. <http://www.gpiatlantic.org/publications/abstracts/econvalue-cap-ab.htm>
- 14 Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. (2006). <http://www.telecomreview.ca/eic/site/tprrp-gecrt.nsf/fra/rx00062.htm>
- 15 Chambre de commerce du Canada. (2009). « Planifier l'avenir de l'économie numérique : clé de la réussite économique du Canada. » 22 juin. http://www.chamber.ca/images/uploads/Reports/ICT_Digital_Economy22-06-09FRE.pdf
- 16 Scott, Sheridan. (2009). "Get ready, CRTC, digital economy is coming." *Globe and Mail*. 2 novembre. <http://www.theglobeandmail.com/news/technology/get-ready-crtc-digital-economy-is-coming/article1347786/>
- 17 Foley, Maraiah. (2009). "Australia moves to build high-speed network." *New York Times*. 7 avril. <http://www.nytimes.com/2009/04/08/technology/internet/08broadband.html>

Soins de santé

Depuis octobre 2008, 490 000 emplois ont été perdus dans tout le Canada, et on compte à présent près de 1,6 million de chômeurs dans tout le pays¹. La perte de bons emplois a été dévastatrice pour les familles et les collectivités, d'autant plus qu'elle suit dans le sillage d'une situation déjà précaire pour de nombreuses personnes au Canada.

Dans son rapport de 2009 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada, Campagne 2000 signale que 637 000 enfants (environ un sur dix) et leur famille vivaient dans la pauvreté en 2007. Chez les familles des Premières nations, un enfant sur quatre vit dans la pauvreté². Un récent rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé a découvert, ce qui n'est guère surprenant, que les gens vivant dans les régions urbaines les plus défavorisées sont confrontés à des taux d'hospitalisation plus élevés³. Ils sont plus susceptibles d'être des fumeurs et moins susceptibles d'être en bonne santé que les gens vivant dans des collectivités plus privilégiées. Les personnes à faible revenu sont moins susceptibles de trouver des moyens de sortir de la pauvreté lorsqu'une crise économique sévit.

Au cours de la crise économique actuelle, l'insécurité alimentaire a pris de l'ampleur. Les banques alimentaires de tout le Canada ont répondu à 794 738 personnes distinctes en mars 2009. Il s'agissait d'une augmentation de 17,6 %, soit environ 120 000 personnes, comparativement à mars 2008⁴. Les problèmes de santé mentale explosent. Une réunion d'experts en santé mentale convoquée par la Commission de la santé mentale du Canada en août 2009 a conclu que nous pouvons nous attendre à une augmentation des niveaux de dépression, d'anxiété et de suicide au cours de l'année prochaine, à mesure que le chômage ou la menace de chômage fait des victimes. Le rapport de la Table ronde laisse entendre que les effets sociaux et économiques de la récession s'intensifieront probablement et se feront sentir pendant au moins une décennie⁵.

La profonde crise sociale bat son plein pour les personnes qui ne peuvent trouver un travail décent. Plus que jamais, les gens comptent sur les services publics pour les aider à composer avec l'énorme pression qu'ils subissent. Notre système de soins de santé publics est un pilier fondamental de notre société, et il faut le renforcer, particulièrement dans le sillage de la dévastation

provoquée par la crise économique. Les soins de santé publics demeurent l'un de nos services publics les plus appréciés. Un récent rapport de Santé Canada confirme que plus de 85 % des Canadiens sont très satisfaits ou quelque peu satisfaits de la façon dont les services de santé sont fournis⁶. Ces résultats ont été confirmés en octobre 2009 par Nanos Research qui a découvert que 90 % des Canadiens sont en faveur des soins de santé universels⁷.

Pour ce qui est de l'expérience vécue par les gens marginalisés sur le plan économique, qu'il s'agisse d'Autochtones, d'immigrants récents, de chômeurs ou de collectivités à faible revenu, cette récession ne sera pas terminée avant longtemps. Elle continuera d'exercer des effets dévastateurs sur la santé humaine et exigera une réflexion stratégique sur la façon de fournir de façon optimale les services de santé de façon équitable. Par conséquent, l'ABGF répondra à ces besoins.

Ce dont nous avons besoin

Les fonds actuellement affectés par le gouvernement fédéral au titre du Transfert canadien en matière de santé étaient de 24 milliards de dollars en 2009–2010. Aux termes de l'Entente des premiers ministres de 2004, ce montant augmentera de 6 % par an jusqu'en 2013–2014. Le transfert fiscal était de 13,9 milliards de dollars en 2009–2010 et croîtra en emboîtant le pas à l'économie⁸. Nous savons que le gouvernement fédéral sera confronté à un déficit, mais cela ne devrait en aucun cas aboutir à des réductions des transferts en matière de santé, et l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral continuera de respecter les modalités de l'entente. L'ABGF renforcera et élargira le système public pour faire en sorte que chacun ait accès à des soins de santé de qualité, indépendamment de sa capacité de payer.

Compte tenu des répercussions de la crise économique pour les particuliers, les familles et les collectivités de tout le pays, nous devons

plus que jamais corroborer cet engagement dans le budget fédéral. Nous ne permettrons pas que les partisans de la privatisation utilisent la crise économique comme excuse pour « ne pas gaspiller une bonne crise ». Nous sommes opposés à ceux qui jetteraient aux orties la *Loi canadienne sur la santé*. Nous rejetons la privatisation, qu'elle se manifeste sous forme d'hôpitaux privés, de partenariats public-privé dans les hôpitaux ou de toute autre façon.

Assurance-médicaments :

Un régime de remboursement des médicaments public universel

Les pertes d'emploi massives que l'on a enregistrées dans tout le pays ont réduit l'accès à des médicaments d'ordonnance pour des centaines de milliers de familles. Ce ne sont pas seulement des particuliers, mais des collectivités entières dont les avantages sociaux ont été abolis. En outre, l'attaque menée contre la sécurité de la retraite signifie que des milliers de retraités ont également plus de mal à obtenir les médicaments dont ils ont besoin. Depuis 2004, lorsque les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier ont commencé à monter en flèche, les dépenses personnelles par habitant pour les médicaments d'ordonnance ont augmenté de près de 30 %⁹. De 2004 à 2009, un travailleur sur sept du secteur manufacturier est devenu chômeur, et bon nombre ont perdu leur couverture d'assurance-médicaments en même temps que leur emploi¹⁰.

Au Canada, nous avons dépensé plus de 25 milliards de dollars pour des médicaments d'ordonnance en 2008. Nous avons effectué 17,4 % des dépenses de santé totales pour des médicaments. Comme le coût total des médicaments d'ordonnance a augmenté de 51 % au-dessus de l'inflation depuis 2000, par habitant, l'augmentation des coûts des médicaments est un aspect insoutenable de notre système de soins de santé. Il faut un programme public qui fournira une assurance-médicaments pub-

lique universelle, un formulaire national pour les médicaments essentiels, une évaluation indépendante des médicaments, et de l'achat en gros¹¹. Le programme public interdira la publicité pour la vente directe au consommateur. Les entreprises de marque n'auront pas le droit de restreindre les médicaments génériques en prolongeant les brevets. L'assurance-maladie garantira l'utilisation sûre et appropriée de médicaments et couvrira les coûts des médicaments essentiels, tout comme l'assurance-maladie couvre les frais d'hospitalisation et de médecin¹².

L'ABGF de 2010 mettra fin à des années d'inaction du gouvernement fédéral en lançant plusieurs débats sérieux avec les provinces et les territoires afin de partager les coûts de l'assurance-médicaments entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les employeurs, à un taux proposé de 50-25-25 %. L'ABGF affectera 20 millions de dollars sur deux ans pour mettre sur pied une Commission royale sur l'établissement et le financement d'un régime d'assurance-médicaments public. La première étape menant à un programme universel consistera à ce que l'ABGF affecte 900 millions de dollars au cours de la première année et 1,2 milliard de dollars au cours de la deuxième année afin d'étendre la couverture aux personnes à faible revenu, dans le cadre d'un programme à frais partagés avec les provinces et les employeurs. Le financement sera assorti de conditions de réduction des coûts.

Soins de longue durée et soins communautaires

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral rétablira les paiements en espèces fédéraux pour les « services complémentaires de santé », définis dans la *Loi canadienne sur la santé* comme soins intermédiaires en maison de repos, soins en établissement pour adultes, soins à domicile et soins ambulatoires (malade externe)¹³.

Les contributions fédérales réservées pour les services complémentaires de santé provin-

ciaux sont arrivées à terme en 1995, lorsque le gouvernement fédéral a introduit le *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux* (TCSPS). David Dingwall, ministre de la Santé de l'époque, a déclaré au Parlement que le TCSPS exigeait neuf modifications corrélatives de la LCS, qui « ne touchaient aucun des critères ou conditions de la Loi, ni aucune disposition pour leur application »¹⁴.

Malheureusement, ce ne fut pas le cas. Les modifications de la *Loi canadienne sur la santé* comportaient l'abrogation de l'article 6, qui autorisait le ministre fédéral de la Santé à affecter des contributions pécuniaires discrétionnaires pour les services complémentaires de santé. En 1995, environ 10 % de la contribution totale pour la santé de Santé Canada étaient affectés à des services en maison de repos, en établissement, à domicile et ambulatoires, notamment la physiothérapie, à un taux estimé de 51,32 \$ par habitant. En contrepartie de l'argent, les provinces étaient tenues de faire rapport au ministre fédéral de la Santé de leurs activités dans ce secteur de plus en plus important de la prestation des services de santé.¹⁵ L'abrogation de l'article 6 en 1995 a éliminé toute obligation de la part du gouvernement fédéral de fournir des fonds spécifiquement pour les services complémentaires de santé, et a également éliminé toute exigence que les provinces divulguent l'information sur le financement public de ce secteur du système des soins de santé et l'accès à celui-ci¹⁶.

À mesure que la population du Canada vieillit, le besoin pour des services complémentaires de santé croît dans tout le pays. En juillet 2009, Statistique Canada a estimé que la population du groupe d'âge des 45 à 64 ans représentait 40,4 % de la population en âge de travailler du pays, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 13,9 % de la population.

La réduction du nombre de jours passés à l'hôpital par les patients subissant une intervention chirurgicale a fait augmenter le besoin de services ambulatoires de réadaptation. Dans

la plupart des provinces, cependant, des limites sont imposées par les assurances publiques et privées aux services de soins de santé ambulatoires, notamment la physiothérapie. La demande pour les services de réadaptation après une arthroplastie augmente, mais l'accès est restreint par un nombre croissant d'obstacles financiers.

À mesure que le besoin de soins à domicile, à long terme et en établissement augmente, il impose un fardeau supplémentaire aux personnes ayant des revenus faibles et fixes. De nombreuses personnes qui sont actives professionnellement prennent à leur charge des parents qui ont besoin de services de soins de santé qui ne sont pas inclus dans les régimes d'assurance-maladie provinciaux. Nous avons besoin de leadership fédéral pour étendre la couverture et l'accès au moyen de la loi et bâtir une main-d'œuvre stable de soins à domicile¹⁷.

Nous devons étendre le régime d'assurance-maladie aux soins en établissement de longue durée et l'assortir d'un financement fédéral lié à des normes établies par la loi, notamment les critères et les modalités de la *Loi canadienne sur la santé*. Nous devons éliminer progressivement le financement public des fournisseurs à but lucratif et mettre un terme à l'impartition. Nous avons besoin de niveaux de dotation minimum établis par la loi pour garantir que le ratio entre le personnel et les patients/résidents respecte des normes de sécurité et de qualité qui s'appliqueraient dans tout le pays¹⁸.

L'ABGF rétablira les transferts pécuniaires aux niveaux de 1995. Il en coûtera 65,34 \$ par habitant, soit 2,2 milliards de dollars. Une telle affectation réduira la pression qui s'exerce sur le système de soins de santé en donnant accès aux services nécessaires aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à celles qui ont besoin de services communautaires, notamment la physiothérapie.

Ressources humaines en santé

Nous considérons le prolongement des temps d'attente comme un problème de main-d'œuvre. Nous ne réduirons pas les temps d'attente en créant un système de soins de santé privé parallèle. Au lieu de cela, il faut utiliser les ressources publiques pour renforcer le système public. Nous avons besoin de bons salaires et de bonnes conditions de travail pour les travailleurs de la santé, afin qu'ils soient attirés par les professions de la santé et y restent.

Dans le sillage de la crise économique prolongée, l'ABGF soutiendra les soins de santé publics et maintiendra les transferts suffisants aux provinces et territoires, afin que les travailleurs ne subissent pas le gros de la réduction des recettes fiscales. Nous considérons que la politique en matière de ressources humaines en santé est une occasion pour les travailleurs de la santé de travailler dans des milieux sûrs et sains qui favorisent des soins de grande qualité²⁰. Les travailleurs ont le droit de maintenir un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle.

Nous reconnaissons qu'il s'impose d'apporter une réforme qui élargirait l'utilisation des compétences des travailleurs de la santé, afin qu'aucune profession ne soit diminuée, mais que toutes soient améliorées. Nous rejetons les mesures de réduction des coûts qui dresseraient les travailleurs l'un contre l'autre dans un milieu de travail concurrentiel. Nous encourageons la création de milieux de travail sains dans lesquels les pratiques organisationnelles encouragent des niveaux élevés de satisfaction et de collaboration professionnelles. Nous chercherons à tenir de vastes discussions sur les réformes qui pourraient tirer un meilleur parti de l'argent consacré aux soins de santé grâce à la réforme des soins de santé primaires et d'autres innovations dans le système public.

L'ABGF apprécie les compétences des milliers de travailleurs de la santé résidents qui ont reçu une formation internationale et qui contribueraient aux soins de santé publics dans tout le pays si

on leur donnait l'occasion d'être employés dans de bons emplois. Ces travailleurs devraient avoir accès à l'éducation permanente et au perfectionnement professionnel et pouvoir emprunter une voie clairement tracée vers la reconnaissance de leurs diplômes internationaux. L'ABGF affectera 10 millions de dollars sur deux ans pour que le gouvernement fédéral travaille avec les organes de réglementation professionnelle, les syndicats de soins de santé et les organismes de défense des droits des immigrants afin de faciliter la reconnaissance de l'éducation internationale.

L'ABGF affectera 10 millions de dollars supplémentaires par an à un fonds d'innovation des ressources humaines en santé afin de mettre à l'essai, d'évaluer et de répliquer des stratégies de maintien à l'effectif efficaces. Ces fonds seront mis à la disposition de projets pilotes de partenariat devant être menés par les instances de soins de santé, les syndicats de travailleurs de la santé et les gouvernements provinciaux, territoriaux et des Premières nations. Les résultats de ces projets pilotes seront diffusés largement.

L'ABGF consacra 200 millions de dollars chaque année afin de mener un programme pilote de mobilité verticale de l'emploi pour les travailleurs de la santé qui travaillent déjà, mais qui ont besoin soit de formation ou de remise à niveau pour perfectionner leurs compétences et avoir accès à d'autres professions dans le système des soins de santé. Ce programme pilote développera le potentiel de la main-d'œuvre de la santé et atténuera la pénurie de travailleurs de la santé dans le système public.

L'ABGF engagera des fonds supplémentaires pour augmenter le nombre de places dans les programmes d'éducation médicale, infirmière et d'autre éducation en soins de santé. L'ABGF paiera 50 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par an, en fonction des besoins financiers. Nous soutiendrons également les établissements qui s'engagent à réduire les frais de scolarité des étudiants au moyen d'un fonds de

100 millions de dollars au cours de chacune des deux prochaines années.

On ne répond pas, en grande partie, aux besoins en matière de santé des collectivités autochtones en raison de pénuries de travailleurs de la santé. Les Autochtones sont sous-représentés dans les domaines des soins de santé. Ces dernières années, des établissements d'enseignement postsecondaire ont commencé à intégrer des questions de sécurité culturelle dans leurs programmes, mais il faut faire progresser ces efforts et les soutenir afin de répondre aux besoins en matière de santé des Autochtones et d'accroître leur représentation dans les programmes d'éducation en santé. Au cours de chacune des deux prochaines années, l'ABGF affectera 50 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire à l'appui des programmes d'éducation en santé et des étudiants autochtones qui choisissent de travailler avec les collectivités autochtones. Ce soutien à l'éducation sera lié à des programmes d'équité en matière d'emploi, notamment la *Representative Workforce Strategy* en Saskatchewan²¹.

Programme de santé des travailleurs migrants

L'ABGF engage 20 millions de dollars au cours de chacune des deux prochaines années pour améliorer l'accès des travailleurs migrants aux soins de santé. Dans le cadre du démantèlement du Programme des travailleurs étrangers temporaires et de la transition vers un système d'immigration plus juste, le gouvernement fédéral mettra sur pied un programme pour garantir l'accès aux services de santé des travailleurs migrants. Ce programme sera conçu en consultation avec les travailleurs, les défenseurs et les chercheurs en santé communautaire. Un tel programme étendra les services d'extension en santé aux travailleurs migrants grâce à des cliniques sur place et pendant les heures qui sont plus commodes, ainsi que grâce à une « ligne télémédecine ». La

TABLEAU 9 Investissements dans le Soins de santé (en millions de \$)

	2010-2011	2011-2012
Commission royale pour l'établissement et le financement d'un régime d'assurance-médicaments public	10	10
Assurance-médicaments	900	1,200
Services complémentaires de santé	1,500	2,200
Reconnaissance des diplômes	5	5
Fonds d'innovation pour les ressources humaines en santé	10	10
Élargissement de l'a.-e. pour le recyclage des travailleurs de la santé	200	200
Dettes pour les frais de scolarité, augmentation du nombre de places pour les programmes d'éducation en santé	100	100
Augmentation du nombre de places pour les travailleurs de la santé autochtones	50	50
Financement du programme de santé des travailleurs migrants	20	20

traduction sera disponible. Ce programme garantira que les travailleurs ne seront pas vulnérables au rapatriement ou à la perte d'un emploi futur s'ils tombent malades ou se blessent. Les travailleurs ont accès à l'information dans leur propre langue et auront les moyens de faire appel des décisions concernant l'indemnisation des accidentés du travail. Le programme garantira des normes pancanadiennes.

Notes

1 Congrès du travail du Canada, *Bulletin de surveillance de la récession*, numéro 3 : automne 2009

2 Campagne 2000, « Rapport annuel sur la pauvreté des enfants et des familles », 24 novembre 2009. (Obtenu le 24 novembre 2009) <http://www.campaign2000.ca/report-cards/national/2009FrenchC2000NationalReportCard.pdf>

3 Initiative sur la santé de la population canadienne, « Réduction des écarts en matière de santé : un regard sur le statut socioéconomique en milieu urbain au Canada ». Institut canadien d'information sur la santé, 24 novembre 2008. http://secure.cihi.ca/cihiweb/dispPage.jsp?cw_page=cphi_f (Obtenu le 24 novembre 2009)

4 Banque alimentaire Canada, « Le sondage Bilan-Faim de Banques alimentaires Canada montre la plus forte augmentation sur douze mois dans l'utilisation des banques alimentaires ». Communiqué, 17 novembre 2009. <http://www.commissionsantementale.ca> (Obtenu le 21 novembre 2009)

5 Commission de la santé mentale du Canada, « International Round Table: Impact of the Recession on the Mental Health of Workers and Their Families Summary Report », 16 et 17 août 2009. Ottawa. www.commissionsantementale.ca (Obtenu le 21 novembre 2009)

6 Santé Canada, « Les Canadiens et les Canadiennes en santé – Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2008 ». Ottawa : gouvernement du Canada, 2009. p. ex. : <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/system-regime/2006-fed-comp-indicat/2006-fed-comp>

7 Le sondage de Nanos Research a été effectué pour *Opinions politiques* en octobre 2009 et il est disponible à l'adresse www.irpp.org

8 Finances Canada, Transfert canadien en matière de santé, <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cht-fra.asp>

9 Institut canadien d'information sur la santé Dépenses en médicaments au Canada, de 1985 à 2008, « Tableau A Canada – Dépenses en médicaments par type, source de financement et en tant que part des dépenses de santé publiques, privées et totales, Canada, de 1985 à 2008, variation annuelle en pourcentage », ICIS, 2009, p. 62.

10 André Bernard, « Tendances de l'emploi manufacturier ». L'emploi et le revenu en perspective, février 2009. Statistique Canada – n° 75-001-X au catalogue, 14 pages.

11 Coalition canadienne de la santé, « ANNEXE B : Les 10 éléments de la stratégie nationale sur l'assurance-médicaments proposée », *En obtenir plus à meilleur compte. Stratégie nationale sur l'assurance-médicaments*, septembre 2007, 31 pages, <http://www.healthcoalition.ca/medicaments.pdf>

12 Coalition canadienne de la santé. *En obtenir plus à meilleur compte. Stratégie nationale sur l'assurance-médica-*

ments, septembre 2007, 31 pages, <http://www.healthcoalition.ca/medicaments.pdf>

13 Article 2 : Définitions. *Loi canadienne sur la santé* (L.R. 1985, ch. C-6).

14 *Loi canadienne sur la santé* Rapport annuel 1996–1997, p. 13 (Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1997).

15 *Loi canadienne sur la santé* Rapport annuel 1995–1996, p. 13 (Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1996).

16 Fuller, C, What we have, What we need, Canadian Health Coalition, mai 2001

17 Fédération canadienne des syndicats d’infirmières/infirmiers, “Home Care Fact Sheet”. Juillet 2009. www.nursesunions.ca

18 Syndicat canadien de la fonction publique, « Soins de longue durée en établissement au Canada : Notre vision pour une amélioration des soins aux aînés », octobre 2009. www.scfp.ca

19 SCFP, « Soins de longue durée en établissement au Canada », pages 11–15.

20 SCFP, « Stratégie de représentativité de la main-d’œuvre », <http://scfp.ca/autochtones/a49ff03823306d> et SCFP, « Stratégie de représentativité de la main-d’œuvre (équité en matière d’emploi) – Lignes directrices ». <http://scfp.ca/autochtones/a49f890d0050e5>

21 Janet McLaughlin, “Migration and Health: Implications for Development – A case study of Mexican and Jamaican Migrants in Canada’s Seasonal Agricultural Workers’ Program”. Canadian Foundation for the Americas. Document d’analyse politique, octobre 2009.

Logement

Au cours des 14 derniers mois, le gouvernement fédéral a promis de dépenser 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour divers programmes de logement à prix abordable et de lutte contre l'itinérance puis, dans le budget 2009, il a promis 2 milliards de dollars supplémentaires en investissements dans le logement sur deux ans. Si l'on ajoute à cela les investissements annuels dans le logement sous forme d'encouragements fiscaux destinés aux propriétaires (estimés à 9,39 milliards de dollars en 2009), plus les 125 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a proposé aux banques pour garantir leurs portefeuilles d'hypothèques en défaut de remboursement depuis octobre 2008, cela commence vraiment à chiffrer. Les gros montants donnent lieu à des questions tout aussi importantes :

- Le gouvernement fédéral dépense-t-il tout l'argent qu'il a promis?
- L'argent promis est-il ciblé sur ceux qui ont les plus grands besoins de logement?
- Faut-il davantage d'investissements dans le budget fédéral de 2010?

L'année dernière, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a demandé 2 milliards de dollars supplémentaires en investissements fédéraux dans le logement à prix abordable. Depuis lors, le gouvernement fédéral a fait des promesses considérables, et presque tout l'argent a été donné à ceux qui ont le moins besoin d'aide. Entre-temps, les Canadiens et les Canadiennes à revenu faible, modéré et moyen attendent toujours l'aide au logement qui leur a été promise. Par exemple, un an après avoir promis 242,8 milliards de dollars pour les nouveaux logements à prix abordable, le gouvernement fédéral a signalé qu'il n'a, en fait, pas distribué le moindre cent de cet argent. Par contre, une année après avoir promis aux banques le montant record de 125 milliards de dollars par le biais du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, le gouvernement leur a déjà donné 66 milliards de dollars. Les banques, bien entendu, ont reçu une ample aide-logement, même lorsqu'elles ont déclaré collectivement des profits s'élevant à des milliards de dollars, tandis que les listes d'attente pour des logements à prix abordable dans tout le pays se sont allongées.

Les besoins en logement du Canada sont énormes, diversifiés et croissants. Un nombre record de 1,5 million de ménages canadiens (plus de 4 millions de femmes, d'hommes et d'enfants) ont un « besoin impérieux de logement » – c'est la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui a calculé le nombre de personnes qui ont le plus besoin de logement. Plus de 3,1 millions de ménages (environ 8,4 millions de personnes) consacrent 30 % ou davantage de leur revenu au logement, ce qui les place dans la zone de danger de l'abordabilité, selon Statistique Canada. Plus de 3,3 millions de ménages (presque 9 millions de personnes) vivent dans des logements inférieurs aux normes qui exigent des réparations importantes ou mineures, toujours selon Statistique Canada. Personne ne sait exactement combien de Canadiennes et de Canadiens souffrent d'itinérance (le gouvernement fédéral estime qu'ils sont 300 000 annuellement, mais les universitaires et les défenseurs sont persuadés que le nombre réel est plus élevé); personne ne possède non plus d'estimation exacte du nombre de Canadiennes et de Canadiens qui ont besoin de soutien et de services spéciaux en matière de santé physique ou mentale pour leur permettre d'avoir accès à un logement adéquat et de le conserver.

Le gouvernement fédéral s'y prend mal lorsqu'il mesure le besoin de logement, comparativement à d'autres gouvernements nationaux du monde entier; or, sans chiffres dignes de foi, il est difficile d'établir des objectifs et des délais convenables et de mesurer le progrès. Cependant, les chiffres dont nous disposons indiquent tous qu'une insécurité profonde et persistante en matière de logement règne dans tout le pays. La récession, qui a entraîné des centaines de milliers de pertes d'emploi, a empiré une situation qui était déjà mauvaise, tout en faisant croître l'inégalité du revenu et la pauvreté. En outre, les augmentations de coût sur les marchés privés de location et d'accès à la propriété (notamment des signes inquiétants qu'une bulle immobilière commence

à pointer dans plusieurs marchés urbains) signifient qu'un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens sont littéralement évincés du marché du logement privé à cause des prix. Le fardeau disproportionné du logement précaire écrase les Autochtones, les gens de collectivités racialisées et les nouveaux immigrants. Les femmes, les jeunes et les aînés éprouvent des problèmes de logement qui découlent de la violence physique et sexuelle, ainsi que de problèmes économiques, et ont besoin de solutions de logement particulières.

Il incombe au gouvernement fédéral une responsabilité fondamentale de garantir que tous les Canadiennes et Canadiens aient accès à des logements adéquats et sains. Le Canada a une obligation légale en droit international d'honorer les droits au logement adéquat pour tous – et le gouvernement fédéral, dans sa réponse officielle à l'examen périodique universel de la conformité du Canada avec ses obligations internationales en matière de droit de la personne effectué par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 9 juin 2009, a reconnu qu'il doit faire davantage en matière de logement et d'itinérance et a promis de prendre des mesures efficaces avec les provinces et territoires.

Le gouvernement fédéral doit également se rendre compte que les investissements dans le logement à prix abordable sont des stratégies économiques et fiscales intelligentes. Chaque dollar investi dans le logement engendre directement et indirectement plusieurs dollars en activité économique supplémentaire, ainsi que des emplois. Les investissements dans le logement peuvent être liés à des possibilités de formation et d'emploi pour des groupes qui sont exclus du marché de l'emploi ordinaire. Ceci exigerait que l'on crée un lien entre le logement à prix abordable et les stratégies d'emploi. Les investissements dans le logement à prix abordable sont un stimulus économique intelligent à un moment où l'économie a toujours besoin d'un soutien urgent. En outre, il en coûte moins cher d'investir

TABEAU 10 Les investissements fédéraux dans le logement promis en septembre 2008 et en janvier 2009 et les montants totaux effectivement engagés à la fin septembre 2009

	Promis	Septembre 2009	% of promised
Réparations	251 290 000 \$	7 300 000 \$	3 %
Initiative en matière de logement abordable	242 800 000 \$	0	0 %
Total septembre 2008	494 090 000 \$	7 300 000 \$	1 %
Rénovations provinciaux	850 000 000 \$	46 060 000 \$	5 %
Rénovations fédérales	150 000 000 \$	0	0 %
Aînés	400 000 000 \$	7 660 000 \$	2 %
Personnes handicapées	75 000 000 \$	100 000 \$	0 %
Budget total 2009	1 475 000 000 \$	53 820 000 \$	4 %
Total	1 969 090 000 \$	68 420 000 \$	3 %

SOURCE Gouvernement du Canada, novembre 2009

dans des solutions de logement à prix abordable que de dépenser les sommes plus importantes qui sont nécessaires pour venir à bout des conséquences de l'insécurité en matière de logement et de l'itinérance, notamment des dépenses plus élevées pour les services de santé et sociaux. Les investissements dans le logement à prix abordable renforcent les collectivités et aident les familles et les particuliers à mener des vies plus saines.

Comment donc le gouvernement fédéral se tire-t-il d'affaire lorsqu'il s'agit d'effectuer des investissements dans le logement à prix abordable?

De nombreuses promesses, mais peu sont tenues : Seulement 3 % des investissements fédéraux dans le logement qui ont été promis au cours des 15 derniers mois ont effectivement été engagés pour des maisons nouvelles ou rénovées, selon un rapport gouvernemental déposé au Parlement le 16 novembre 2009. Pas un seul des 242,8 millions de dollars promis dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable fédéral n'a été versé. Seulement 53,8 millions de dollars sur les 1,475 milliard de dollars promis dans le budget fédéral de 2009 ont été déboursés.

Érosion de la valeur des investissements fédéraux dans le logement : Le gouvernement fédéral a investi 1,6 milliard de dollars dans le logement à prix abordable lors de l'exercice 1998

(qui s'est terminé le 31 mars 1999) et 2,2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2008 (qui s'est terminé le 31 mars 2009). Au cours de ces deux décennies, l'inflation a augmenté de 51 % et la population du Canada a crû de 24 % – ce qui a dépassé de loin l'augmentation de 39 % des investissements dans le logement. Au cours de la même période, l'économie du Canada a affiché une croissance de 135 % – pourtant, les investissements fédéraux dans le logement à prix abordable exprimés comme pourcentage du PIB ont chuté brutalement.

Aucun cadre de logement national : Le Canada, contrairement à d'autres pays développés, ne dispose pas d'un cadre de logement national qui permet d'acheminer rapidement et de façon ordonnée les fonds du gouvernement au secteur du logement à prix abordable. Lorsque les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du logement se sont réunis pour la dernière fois, en septembre 2005, ils ont promis de travailler rapidement à l'élaboration d'un nouveau cadre – mais rien ne s'est fait depuis. En juin 2009, dans sa réponse officielle à l'examen périodique universel de la conformité du Canada avec ses obligations internationales en matière de droit de la personne des Nations Unies, le gouvernement fédéral a accepté plusieurs critiques détaillées de

TABLEAU 11 Investissements fédéraux dans le logement à prix abordable – de 1999 à 2009
Investissements totaux plus pourcentage des investissements par rapport au PIB

Exercice	Fonds féd. pour log.	PIB	% logement
1989	1 598 000 \$	155 048 000 \$	1,03 %
1990	1 702 000 \$	162 655 000 \$	1,05 %
1991	1 965 000 \$	163 109 000 \$	1,20 %
1992	1 904 000 \$	166 820 000 \$	1,14 %
1993	1 980 000 \$	172 743 000 \$	1,15 %
1994	1 945 000 \$	181 125 000 \$	1,07 %
1995	1 962 000 \$	191 898 000 \$	1,02 %
1996	1 940 000 \$	197 588 000 \$	0,98 %
1997	1 964 000 \$	208 417 000 \$	0,94 %
1998	1 862 000 \$	217 628 000 \$	0,86 %
1999	1 865 000 \$	227 682 000 \$	0,82 %
2000	1 928 000 \$	251 332 000 \$	0,77 %
2001	1 885 000 \$	269 184 000 \$	0,70 %
2002	1 910 000 \$	268 543 000 \$	0,71 %
2003	1 979 000 \$	291 036 000 \$	0,68 %
2004	2 092 000 \$	301 669 000 \$	0,69 %
2005	2 072 000 \$	321 725 000 \$	0,64 %
2006	2 119 000 \$	345 362 000 \$	0,61 %
2007	3 502 000 \$	359 474 000 \$	0,97 %
2008	2 155 000 \$	376 673 000 \$	0,57 %
2009	2 220 000 \$	363 721 000 \$	0,61 %
Taux de variation au fil du temps			
1989–2009	39 %	135 %	-41 %
1989–1999	17 %	47 %	-21 %
1999–2009	19 %	60 %	-25 %

SOURCE Statistique Canada

ses omissions en matière de droit et a déclaré : « Le Canada reconnaît la présence de défis et le gouvernement du Canada s’engage à continuer d’étudier les moyens d’accroître les efforts pour aborder les problèmes de pauvreté et de logement, de concert avec les provinces et les territoires »¹. Le gouvernement fédéral a enfin accepté de rencontrer les ministres provinciaux et territoriaux du logement le 4 décembre 2009 (la première réunion pendant le mandat du gouvernement Harper), mais le communiqué final de la séance

ne proposait aucun plan ou engagement pour s’acheminer vers un cadre national de logement.

Le gouvernement fédéral a créé un ensemble disparate de financements et d’initiatives au cours des dernières années, à mesure que la pression politique a augmenté pour une réponse efficace à l’augmentation de l’itinérance. Il a promis de faire de considérables investissements dans le logement au cours de l’exercice 2009, notamment :

En 1935, au plus profond de la Crise de 1929, le Pr Percy E. Nobbs, doyen de la Faculté d’architecture de l’Université McGill et éminent

TABLEAU 12 Investissements ciblés sur les ménages à revenu faible, modéré et moyen (en millions de \$)

Dépenses pour le programme de logement²	2 247 \$
Initiative en matière de logement abordable ⁸	164 \$
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ³	134 \$
Rénovation des logements sociaux ⁴	500 \$
Logement pour les aînés à faible revenu ⁵	200 \$
Logement pour les personnes handicapées ⁵	25 \$
Logement des Premières nations ⁵	200 \$
Logement dans le Nord ⁵	100 \$
Total	3 571 \$
Investissements non ciblés	
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire ⁵	3 000 \$
Diverses subventions fiscales pour l'accès à la propriété ⁵	160 \$
Exonération des gains en capital pour la résidence principale – taux d'inclusion intégrale ⁵	6 230 \$
Total	9 390 \$
Autres investissements fédéraux liés au logement	
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés ⁶	66 000 \$

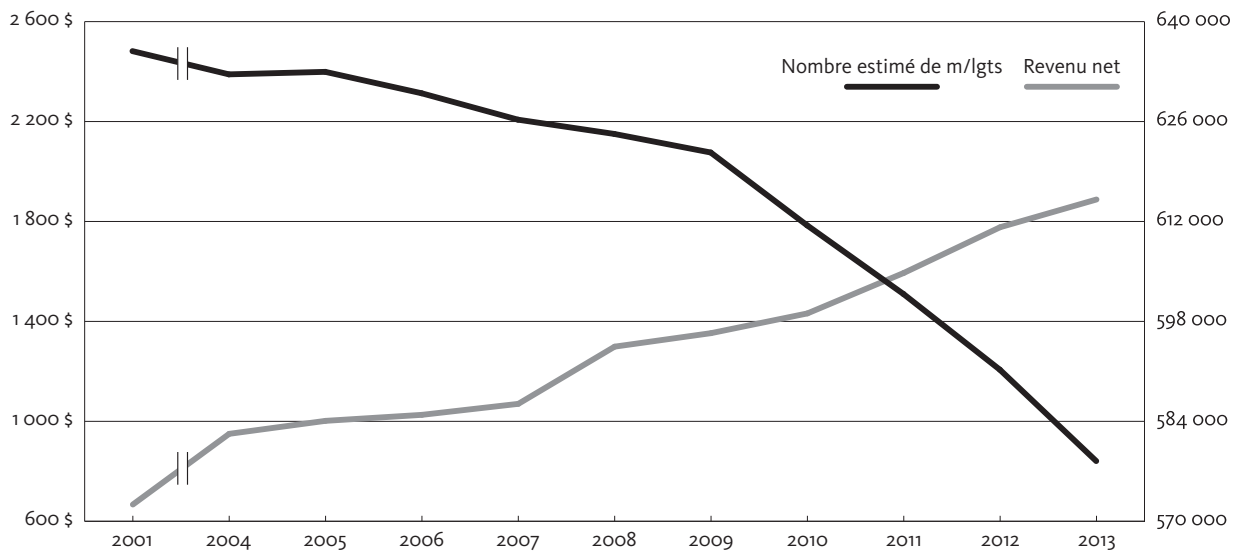
universitaire en logement, a émis cette critique virulente des politiques de logement mal orientées du gouvernement fédéral de l'époque :

« [La *Loi fédérale du logement*] est une sainte farce, composée par des messieurs qui ont fait fi du rapport du Comité parlementaire et ont ainsi accouché d'une loi permettant de faciliter le financement de maisons pour les gens de la classe moyenne qui n'étaient pas sur le marché... Le problème plus vaste qu'est le financement de futurs logements à loyer modique qui rentreront dans leurs frais doit être réglé. Il faut dégager des blocs importants d'argent à 3 % à cette fin, si ce n'est aujourd'hui, alors demain. Je suis persuadé qu'il n'est pas au-delà du pouvoir de l'homme d'y parvenir, même au Canada, même après cinq ans de crise désespérée... Nos chômeurs sont en grande partie logés dans les pires taudis que nous ayons... Ces ménages paient bien plus de loyer que ce qu'ils peuvent se permettre et, par conséquent, ils sont sous-alimentés, mal habillés, malheureux et sont

engagés, plus ou moins, sur la voie de la destruction en tant qu'êtres humains ». ⁷

Alors que le gouvernement fédéral de 1935 s'est lancé au secours des propriétaires de maisons de la classe moyenne, faisant fi en grande partie des besoins de logement des Canadiens au chômage et d'autres personnes vivant dans des situations désespérées, le gouvernement fédéral de 2009 s'est précipité au secours du secteur financier – distribuant 66 milliards de dollars (jusqu'à présent) en secours hypothécaire aux banques sans leur demander de dépenser ne fût-ce qu'un cent de cet argent pour l'aide-logement pour les personnes qui sont sans abri ou logées précairement. Le gouvernement fédéral a fait quelques promesses considérables pour accélérer les investissements dans le logement axés sur les ménages à revenu faible et modeste, mais la plupart de ces promesses n'ont pas encore été tenues – en grande partie parce que le gouvernement fédéral a démantelé ses programmes nationaux de logement dans les années 1990, ne

GRAPHIQUE 8 L'excédent de la SCHL augmentera à mesure que le nombre de ménages assistés chutera



SOURCE Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2009

laissant aucun cadre national efficace pour garantir que l'argent promis soit investi dans des briques et du mortier véritables.

Le dernier rapport national de Recherche économique RBC sur l'abordabilité des marchés d'accès à la propriété du Canada apporte la sinistre nouvelle qui suit : « L'ensemble des provinces et les principaux marchés métropolitains ont connu une baisse d'accessibilité au troisième trimestre ». Alors que les Canadiens se débattaient avec l'augmentation des prix du logement (même lorsqu'ils sont compensés par de faibles taux d'intérêt, les obstacles à l'accessibilité de la propriété deviennent plus importants pour des ménages à revenu faible, modéré et moyen), le gros des investissements fédéraux dans le logement du côté de la propriété (66 milliards de dollars) sont axés sur les banques, qui ont affecté 11,2 milliards de dollars à ceux qui possèdent déjà une maison et seulement un montant relativement modeste de 190 millions de dollars en subventions aux personnes qui achètent une maison pour la première fois.

Les montants sont également biaisés lorsqu'il s'agit de réparations et de rénovations. Le gouvernement fédéral estime qu'il dépensera 3 milliards de dollars en subventions versées aux propriétaires riches par le biais du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (les propriétaires doivent dépenser jusqu'à concurrence de 10 000 \$ de leur propre argent pour avoir accès au crédit fédéral – ce qui élimine les propriétaires à faible revenu), tout en ne proposant que 628 millions de dollars (500 millions de dollars pour les réparations de logements sociaux et 128 millions de dollars pour le Programme d'aide à la remise en état des logements) aux 3,3 millions de ménages qui vivent dans des logements inférieurs à la norme. Le Programme d'aide à la remise en état des logements fédéral – la principale initiative permanente en matière de réparations du gouvernement fédéral – parvient à rénover quelque 20 000 nouvelles maisons par an. À ce rythme, il faudra au gouvernement fédéral 150 ans pour financer les réparations de toutes les maisons qui sont actuellement inférieures à la norme.

TABEAU 13 Initiatives de Logement de l'ABGF 2010

Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance	135 millions de dollars
Programme d'aide à la remise en état des logements	128 millions de dollars
Approvisionnement et soutien aux nouveaux logements	1,7 milliard de dollars

Le gouvernement fédéral a d'urgence besoin d'élaborer une mesure plus fiable des divers besoins en logement des Canadiennes et Canadiens et de l'utiliser pour établir des objectifs et des calendriers et élaborer un cadre national global du logement à prix abordable qui comprend les provinces, les territoires, les municipalités, les collectivités autochtones, le secteur sans but lucratif et le secteur privé. Le projet de loi C-304, projet de loi émanant de la députée Libby Davies, exige que le gouvernement fédéral lance une consultation nationale et crée un nouveau plan de logement à prix abordable national dans les 180 jours. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes avec le soutien du NDP, du Bloc et des Libéraux, plus un seul Conservateur. Le projet de loi doit revenir devant la Chambre des communes sous sa forme modifiée sous peu.

Pendant les années 1980 et 1990, le gouvernement fédéral a éloigné le financement et les responsabilités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (l'organisme de logement national du Canada) du logement à prix abordable et les a orientés sur des activités commerciales, notamment l'assurance hypothécaire. Ces changements ont été officialisés dans une modification de la *Loi nationale sur l'habitation* en 1998–1999. En outre, le gouvernement fédéral a décidé, dans son budget de 1996, de transférer l'administration de la plupart des programmes de logement fédéraux aux provinces et territoires, ce qui a verrouillé une réduction automatique du financement annuel des dépenses globales pour le logement à prix abordable.

L'effet de ces deux décisions devient de plus en plus alarmant : le nombre global de ménages qui

recevront de l'aide fédérale au logement baissera de 9 %, soit plus de 57 000 ménages, de 2001 à 2013, mais la population du Canada croîtra pendant ce temps, et le nombre de ménages ayant un « besoin impérieux de logements » augmentera également; en outre, le financement fédéral de l'Initiative en matière de logement abordable (pour financer de nouveaux logements pour les ménages à revenu faible et modeste) chutera de 166 millions de dollars en 2001 à 1 million de dollars à peine en 2013. Entre-temps, au cours de la même période, l'excédent de la SCHL triplera, passant de 667 millions de dollars à 1,9 milliard de dollars.

À titre d'acompte sur un plan national de logement qui aurait dû être mis en œuvre il y a longtemps, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral ajoutera 2 milliards de dollars à ses investissements actuels et promis dans le logement à prix abordable. Ce financement servira à la fois à améliorer les initiatives fédérales actuelles qui ne sont pas suffisamment financées (en doublant l'initiative fédérale de lutte contre l'itinérance, en doublant le Programme d'aide à la remise en état des logements), ainsi qu'à fournir un financement pour les nouveaux logements, les réparations et les services au logement pour les divers besoins en matière de logement des Canadiennes et Canadiens qui ne reçoivent pas de soutien à l'heure actuelle. Ceci comprend une partie réservée aux Autochtones vivant hors réserve par l'entremise d'une nouvelle stratégie nationale de logement des Autochtones qui garantit que le logement autochtone soit sous contrôle autochtone.

La Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement fédéral fournit

des services aux sans-abri, mais elle est limitée à seulement 61 collectivités. Elle finance des articles tels la nourriture, les soins de santé et d'autres services pour les itinérants, les abris temporaires et les logements de transition. Le Programme d'aide à la remise en état des logements est un programme de réparation pour les logements à loyer modéré. À l'heure actuelle, il finance des réparations à environ 20 000 maisons par an.

Il doit y avoir des objectifs particuliers pour garantir que le nouveau logement soit véritablement abordable pour les ménages à revenu faible et modeste. Les nouvelles dépenses pourraient être affectées dans les catégories suivantes :

L'ABGF utilisera les projets de remise en état et de construction de logements pour fournir des possibilités de formation, d'apprentissage et d'emploi aux personnes marginalisées qui se heurtent à des obstacles à l'emploi et qui sont toujours exclues de l'économie. Le financement de ce genre de programme ou service sera assuré grâce à des ententes relatives au marché du travail. Cela renforcera l'économie du Canada et contribuera à nous prémunir contre de futurs ralentissements.

Une partie des revenus destinés à soutenir les nouveaux investissements peuvent être puisés

dans l'excédent de fonctionnement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le gouvernement fédéral doit également renouveler le profil des subventions au logement et des dépenses fiscales existantes pour garantir que l'argent fédéral destiné au logement aille à ceux qui ont le plus grand besoin.

Notes

- 1 Voir la réponse officielle du gouvernement fédéral à l'adresse <http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/inter/101-fra.cfm>
- 2 Société canadienne d'hypothèques et de logement, plan d'entreprise 2009
- 3 Document de consultation, consultation fédérale sur le logement et l'itinérance, août 2009
- 4 Gouvernement du Canada, budget fédéral 2009
- 5 Ministère des Finances fédéral Rapport sur les dépenses fiscales, 2009
- 6 Gouvernement du Canada, Le Plan d'action économique du Canada, Quatrième rapport aux Canadiens, 2009
- 7 Voir <http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/policyarchives/1935PercyNobbs.pdf>
- 8 RBC Economics, novembre 2009 : <http://www.rbc.com/economies/marché/pdf/house.pdf>

Immigration

Introduction

Pour de nombreux économistes qui suivent le courant dominant et les pontes des médias, la crise économique actuelle a commencé vers la fin de 2008. Mais pour de nombreux Canadiens, particulièrement les immigrants et les membres de collectivités racialisées, les déboires économiques ont commencé bien avant que l'Indice composé de la Bourse de Toronto plonge de 700 points en une journée. La situation financière de nombreuses familles de collectivités d'immigrants et racialisées n'a jamais été enviable, mais elle a indubitablement empiré au cours de l'année dernière.

Tous les Canadiens doivent s'inquiéter que les immigrants au Canada ne s'en tirent pas sur le plan économique. La baisse du taux de naissance, à laquelle s'ajoute le vieillissement de la population, signifie que les immigrants seront bientôt la force motrice principale du moteur économique du Canada. En 2017, presque tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail seront des immigrants.

En outre, en 2017, un Canadien sur cinq appartiendra à une « minorité visible » selon Statistique Canada, en grande partie parce que la tendance du Canada à accueillir de plus en plus

d'immigrants d'Asie, d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes plutôt que d'autres régions du monde se maintiendra.

Cependant, selon toute autre mesure – revenu, emploi, conditions de logement, état de santé, etc. – les immigrants et les membres des collectivités racialisées prennent du retard sur leurs voisins nés au Canada et/ou non racialisés. Le gouvernement canadien devrait élaborer des politiques et engager des ressources pour s'attaquer aux inégalités socio-économiques raciales croissantes. Au lieu de cela, l'approche adoptée par les gouvernements successifs à ce jour a consisté à traiter ce segment considérable de la population comme une arrière-pensée.

Les inégalités se creusent

Le Recensement de 2006 signalait qu'un Canadien sur cinq est né à l'étranger, soit la proportion la plus forte depuis 75 ans. Les nouveaux immigrants nés en Asie constituaient la principale proportion des nouveaux venus au Canada en 2006 (58,3 %). Un autre groupe de 10,8 % était né en Amérique centrale et du Sud et aux Caraïbes. Il n'est pas surprenant qu'en 2006, 68,9 % des

nouveaux immigrants aient vécu dans les trois régions métropolitaines de recensement : Toronto, Montréal et Vancouver¹.

En 2006, la plupart des nouveaux immigrants ont enregistré des taux de chômage plus élevés et des taux d'emploi plus faibles que leurs homologues nés au Canada. Faisaient exceptions les immigrants des Philippines et ceux nés en Europe, dont les résultats sur le marché du travail étaient semblables à ceux des personnes nées au Canada. Les immigrants nés en Afrique avaient le plus de mal sur le marché du travail, indépendamment de la durée de leur séjour au Canada. Pour les immigrants nés en Afrique arrivés très récemment, le taux de chômage était de 20,8 %, soit quatre fois plus élevé que celui des personnes nées au Canada². On a également déterminé que les taux de chômage étaient plus élevés pour les nouveaux immigrants plus jeunes âgés de 15 à 24 ans, indépendamment de l'endroit où ils étaient nés³.

Au cas où quelqu'un se demanderait si les taux de chômage élevés des nouveaux immigrants sont imputables à leurs antécédents d'éducation inférieurs, des études statistiques ont réfuté cette hypothèse de façon concluante. À quelques exceptions près, les nouveaux immigrants qui avaient un niveau quelconque d'éducation postsecondaire affichaient des taux d'emploi qui étaient plus faibles que ceux de leurs homologues nés au Canada. Il est plus important encore de relever que ceci s'avère, indépendamment de l'endroit où cette éducation postsecondaire a été obtenue. Statistique Canada signale qu'en 2007, des immigrants très récents âgés de 25 à 54 ans, qui avaient reçu leur enseignement universitaire le plus élevé au Canada, étaient moins susceptibles d'avoir une expérience professionnelle canadienne considérable, comparativement à leurs homologues nés au Canada. La même étude montrait également que près d'un immigrant très récent diplômé universitaire sur cinq fréquentait l'école au Canada en 2007, bien qu'il eusse déjà un grade universitaire; pourtant la majorité des

étudiants immigrants de très récente date ayant une éducation universitaire ne participaient pas sur le marché du travail en 2007⁴.

Le sexe semble également jouer un rôle à cet égard. Bien que les immigrantes représentent près de la moitié des immigrants très récents ayant une éducation universitaire, leur participation sur le marché du travail était sensiblement inférieure, particulièrement dans le cas de celles nées ou éduquées en Asie⁵.

La seule exception à ce schéma troublant des écarts de l'emploi sont les immigrants nouveaux et établis qui ont reçu leur éducation universitaire la plus élevée au Canada ou en Europe; en 2007, leur taux d'emploi était comparable à celui des personnes nées au Canada. Par contraste, bon nombre de ceux qui ont obtenu ces titres de compétences en Amérique latine, en Asie ou en Afrique affichaient les taux d'emploi les plus faibles, la seule exception étant les immigrants qui ont reçu leur grade universitaire d'un établissement d'enseignement en Asie du Sud-Est (principalement les Philippines)⁶.

Si les immigrants ne sont pas employés aux mêmes taux que d'autres, ils ne gagnent pas non plus le même revenu. Le lieu de naissance de l'immigrant – qui est un substitut de l'ethnie – se révèle avoir la plus forte influence sur les gains de l'immigrant, comme le montre l'étude de Statistique Canada. Cette constatation coïncide avec le fait relevé de façon répétée que les immigrants au Canada proviennent de plus en plus de sources « non traditionnelles », sont membres de minorités visibles et sont plus susceptibles d'avoir reçu une éducation que les personnes nées au Canada. Bien que l'on compte un nombre croissant de diplômés universitaires parmi les immigrants, les gains relatifs des immigrants ne se sont cependant pas améliorés récemment⁷.

Derrière ces statistiques se cache la tendance troublante d'iniquités raciales sans cesse croissantes au Canada parmi les membres des groupes d'immigrants, ainsi que les personnes racialisées nées au Canada. Il est dérange-

ant que les iniquités en matière d'emploi et les iniquités en matière de revenu qui en sont la conséquence et qu'éprouvent les nouveaux immigrants diplômés (à l'exception de ceux ayant des antécédents européens ou philippins) soient partagées par les jeunes hommes appartenant à la minorité visible nés au Canada de parents immigrants. Toutes choses étant égales par ailleurs, leurs gains annuels sont sensiblement inférieurs à ceux des jeunes gens ayant des parents nés au pays⁸. Les membres de collectivités racialisées nés au Canada qui ont des niveaux d'éducation encore plus élevés que d'autres Canadiens du même groupe d'âge, connaissent le pire sort⁹.

S'ajoute au mélange le nombre croissant de travailleurs qui sont arrivés au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Au cours des quelques dernières années, le PTET, qui était un programme relativement petit, a pris de l'ampleur et s'occupe d'un nombre sans cesse croissant de travailleurs invités qui arrivent au Canada. En 2003, le nombre total de travailleurs invités au Canada était à peine supérieur à 110 000. En 2007, ce nombre avait monté en flèche à environ 165 000, par opposition à 41 251 travailleurs qualifiés qui ont été amenés comme résidents permanents¹⁰. La plupart des demandes de travailleurs invités approuvées par le gouvernement fédéral visent des emplois à des postes de spécialisation faible ou moyenne en agriculture, tourisme et dans le secteur des services – ce qui soulève de graves questions quant à savoir s'ils sont vraiment destinés à répondre à un besoin du marché du travail ou pour fournir une source bon marché et vulnérable de main-d'œuvre.

Pendant le règne du gouvernement Conservateur, le programme a également subi une série de « changements administratifs » que certains critiques ont décrit comme profitant aux employeurs sans aucune disposition pour garantir que les droits des travailleurs soient protégés. Bien que les données sur la situation raciale ne soient pas disponibles pour ces travailleurs, il s'agit

de façon disproportionnée de gens de couleur. Parmi les dix principaux pays sources de travailleurs invités, la moitié ont des populations racialisées et, en 2006, près de 35 % des 160 000 travailleurs invités et davantage proviennent de pays dans lesquels la population est racialisée¹¹.

Le 9 décembre 2009, certains nouveaux changements spectaculaires du PTET sont entrés en vigueur¹². Ils imposent un fardeau plus lourd à l'employeur qui doit prouver que ses propositions d'emploi sont authentiques, afin d'empêcher que les travailleurs soient bernés par des promesses d'emplois inexistantes. Les employeurs qui n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles de fournir des salaires et des conditions de travail satisfaisants doivent être exclus de l'embauche de nouveaux travailleurs pendant deux ans.

Cependant, le petit changement favorable apporté par le nouveau règlement est occulté par la mesure défavorable qui empêche les travailleurs étrangers temporaires de travailler au Canada pendant six ans après avoir travaillé une période cumulative de quatre ans. La nouvelle interdiction maintient effectivement ces travailleurs dans un état temporaire permanent, sans qu'ils aient la chance de jamais devenir citoyen du pays qu'ils ont aidé à construire.

Bref, les inégalités économiques persistantes ne peuvent être expliquées par le seul statut d'immigrant. Les travailleurs racialisés, qu'ils soient immigrants ou nés au Canada, enregistrent des taux de chômage plus élevés et gagnent des salaires plus faibles. Les travailleurs bénéficiant de moins que du statut entier – dont la plupart sont racialisés – sont ghettoïsés dans des emplois mal rémunérés vulnérables à l'exploitation et à l'abus¹³.

Assimiler l'expérience des membres de collectivités racialisées avec celle d'immigrants revient à établir un faux diagnostic du problème. Pourtant, les décideurs de tout crin – gouvernementaux et non gouvernementaux – continuent de minimiser, si ce n'est d'ignorer complètement

l'aspect racialisé de ces inégalités. Ils ne distinguent pas non plus entre les « immigrants » et les membres de groupes racialisés, traitant souvent les deux groupes comme s'ils étaient identiques. Par commodité, les décideurs attribuent ces écarts de revenu et ces différences de la participation sur le marché du travail à des ajustements d'établissement, rejetant par la même occasion le blâme des acteurs institutionnels sur les « immigrants » parce qu'ils sont supposément les artisans de leur propre malheur. Ainsi, les décideurs peuvent s'abstenir de s'attaquer au vrai problème sous-jacent : des iniquités systémiques et structurelles sur le marché du travail.

La crise économique

Les effets de la récession économique prolongée sur les immigrants et les collectivités racialisées ont été pour ainsi dire ignorés. Peu d'études socio-économiques ont été effectuées à ce jour au sujet de ces collectivités, dans la perspective d'analyser leurs taux de perte d'emplois ou d'accès aux prestations d'assurance-emploi (AE). Certaines données au sujet de l'accès différentiel fondé sur le sexe aux prestations d'AE sont disponibles, mais il n'y a pas de données désagrégées fondées sur la race ou les motifs connexes.

Un sondage de l'année dernière a confirmé que les immigrants subissent le gros de la récession et se rétablissent moins rapidement que leurs homologues nés au Canada. Préparée pour le *Globe and Mail*, une étude de Statistique Canada publiée en juillet 2009 indique que l'emploi parmi les travailleurs nés au Canada a fléchi de 1,6 % par rapport à l'année précédente, comparativement à une chute de 5,7 % chez les nouveaux immigrants qui se trouvent au pays depuis cinq ans ou moins. Les immigrants qui vivent au Canada depuis au moins une décennie ont connu un sort légèrement meilleur, mais leur taux de chômage était quand même le double de celui de leurs homologues nés au Canada¹⁴.

Si vous demandez à un immigrant ou à un membre de collectivités racialisées pourquoi il ne réussit pas aussi bien financièrement, il ne vous citera pas le crash du marché boursier. Il vous dira plus probablement quels problèmes il a éprouvés à trouver de bons emplois ou à obtenir de l'avancement en raison de sa race. S'il s'agit d'immigrants, ils se plaindront du manque de reconnaissance de leurs diplômes et de leurs connaissances acquises à l'étranger, qui leur laisse peu de choix sinon de travailler à des emplois sans avenir et peu rémunérés¹⁵. Ces travailleurs ont besoin d'une intervention bien plus directe du gouvernement pour les empêcher de dégringoler encore plus loin au bas de l'échelle du revenu. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a proposé peu, que ce soit en termes stratégiques ou financiers, pour aborder leurs préoccupations.

Le budget fédéral déposé en janvier 2009 comportait quelques mesures partielles pour aider les immigrants et les collectivités racialisées, notamment une augmentation de la période de prestations de l'AE, mais a omis de répondre de façon significative aux difficiles circonstances économiques auxquelles ils sont à présent confrontés¹⁶. Le prolongement de la période de prestations de l'AE, par exemple, ne profite qu'aux travailleurs qui sont admissibles à l'AE. Les règles actuelles du programme d'AE ne prennent pas en compte les besoins des travailleurs dans des métiers « non normalisés » - dont une proportion disproportionnée sont racialisés et/ou de nouveaux venus. La proportion de chômeurs qui touchent des prestations d'AE est également considérablement plus faible dans les grandes régions urbaines, où résident la plupart des immigrants et des membres de collectivités racialisées¹⁷.

En novembre dernier, le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme ont présenté ensemble le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger¹⁸.

On l'acclamait comme « une autre importante étape du travail que nous effectuons en vue d'assurer la réussite des nouveaux arrivants de l'Ontario »¹⁹. Cependant, tout ce qu'exige essentiellement le Cadre de la part des organes de réglementation est qu'ils avisent les travailleurs formés à l'étranger qui présentent une demande pour être licenciés ou enregistrés dans l'année si leurs titres de compétences seront reconnus. Le Cadre n'est pas un document juridique et il n'est pas exécutoire pour l'un quelconque des organes de réglementation, qui sont libres de maintenir leurs propres exigences pour l'évaluation des titres de compétences.

La sous-utilisation des immigrants a eu pour résultat qu'ils subissent un important manque à gagner²⁰. Cependant, les immigrants ne sont pas les seuls qui sont perdants lorsque leurs études et leurs expériences antérieures ne sont pas prises en ligne de compte sur le marché du travail canadien. L'élimination de l'écart de reconnaissance de l'apprentissage des immigrants déboucherait sur des milliards de revenus supplémentaires et, partant, une augmentation correspondante du revenu du gouvernement sous forme d'impôt sur le revenu²¹. L'échec persistant des gouvernements fédéral et provinciaux à aborder ce problème a donc non seulement maintenu les immigrants à l'échelon inférieur de la hiérarchie sociale, mais s'est également soldé par des pertes considérables pour l'économie canadienne.

Comblent le fossé de l'équité raciale

Compte tenu de ces problèmes, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral présente plusieurs initiatives stratégiques et de financement conçues pour aider les immigrants et les groupes racialisés à surmonter les obstacles de la discrimination qui ont été dressés devant eux.

La première mesure consiste à réformer le système de l'assurance-emploi afin qu'il réponde de façon plus adéquate aux besoins des travailleurs canadiens, particulièrement à ceux des

membres des collectivités racialisées, notamment les femmes, les immigrants et les réfugiés :

- Le nombre d'heures nécessaires pour demander des prestations d'AE sera abaissé à 360.
- Les prestations seront relevées à 60 % des meilleurs gains hebdomadaires au cours des 52 semaines précédentes et prolongées à 52 semaines.
- Le fonds de formation de l'AE sera mis à la disposition des immigrants aux fins de formation afin de les aider à obtenir une reconnaissance de leurs titres de compétences internationaux.

En deuxième lieu, le Programme fédéral de protection des salariés (PPS) a été modifié de façon à doubler le montant du versement aux travailleurs des quatre semaines actuelles à un maximum de huit semaines. Ce programme sera également élargi de façon à couvrir les travailleurs de lieux de travail qui sont insolubles.

Des modifications seront apportées à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin de récupérer des employeurs qui rétablissent leur stabilité financière tout argent que le gouvernement leur a versé dans le cadre du PPS.

En troisième lieu, l'ABGF fournira des mesures incitatives aux employeurs afin qu'ils instaurent des stages payés pour les diplômés récents appartenant à des groupes en quête d'équité, afin de faciliter leur intégration au marché du travail.

Enfin, le plein financement sera affecté pour le rétablissement du Programme de contestation judiciaire auquel le gouvernement Harper a mis fin. Ceci permettra aux collectivités racialisées et à d'autres groupes en quête d'équité de s'adresser de façon significative aux tribunaux afin de contester des lois et politiques qui perpétuent la discrimination raciale et d'autres formes de discrimination dans notre société.

Nous admettons que tous les problèmes ne peuvent pas être réglés avec de l'argent. Le défi

auquel sont confrontés les immigrants pour obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétences, par exemple, ne peut être surmonté sans la pleine collaboration de tous les professions et métiers autoréglementés dans toutes les provinces et dans tous les territoires. La réponse ultime réside dans la réforme législative qui obligera les professions et les métiers à éliminer tous les obstacles à l'accréditation – tant celles des nouveaux venus qui ont reçu une formation à l'étranger que des Canadiens nés au pays.

L'ABGF s'engage également à lancer d'autres initiatives stratégiques qui ne portent pas nécessairement un prix, mais qui aideront à éliminer les obstacles structurels à la participation égale des immigrants et des membres de groupes racialisés. Une de ces initiatives, en particulier, consiste à exiger de toutes les provinces et de tous les territoires qui reçoivent des investissements et des trains de mesures de stimulation du gouvernement fédéral de respecter les objectifs du Programme fédéral d'équité en matière d'emploi pour tous les emplois qui sont créés à la suite de celui-ci.

L'ABGF reformera également le Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de mettre fin à la pratique qui consiste à importer de la main-d'œuvre étrangère « jetable » et bon marché et d'abroger le nouveau règlement qui empêche les personnes visées par le PTET d'entrer au Canada pendant six ans. En toute équité pour ces travailleurs, on prendra également des mesures pour remanier rapidement le système de points pour la catégorie des immigrants indépendants en donnant aux travailleurs à tous les niveaux de compétence une possibilité égale d'entrer au Canada comme résidents permanents.

Enfin, l'ABGF imposera la collecte et le suivi de données désagrégées dans tous les ministères, services et établissements compétents, afin de dépister la discrimination racialisée et d'autres formes de discrimination structurelle et systémique. Lors de la préparation de budgets subséquents, cette information permettra de calculer

à l'avance l'incidence différentielle de toutes les décisions budgétaires sur diverses collectivités historiquement désavantagées et marginalisées. Ceci favorisera l'établissement d'objectifs et de dates butoirs pour parvenir à l'équité pour tous ces groupes qui sont encore privés d'un traitement équitable.

Notes

- 1 Statistique Canada. (2007). Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006. Ottawa, p. 5, 19.
- 2 Gilmore, Janice. (2007). Série d'analyses de la population active immigrante, Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2006 : Analyse selon la région ou le pays de naissance. Ottawa. p. 6.
- 3 Ibid., p. 7.
- 4 Statistique Canada. (2008). Série d'analyses de la population active immigrante, Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2007 : Analyse selon la région d'obtention des études postsecondaires. Ottawa. p. 6.
- 5 Ibid., p. 6.
- 6 Ibid., p. 7.
- 7 Ostrovsky, Yuri. (2008). Statistique Canada. Direction des études analytiques : Document de recherche : Inégalité et instabilité des gains chez les immigrants au Canada. Ottawa.
- 8 <http://www.cbc.ca/consumer/story/2007/10/29/immigration-statscan.html>
- 9 Leslie Cheung. Octobre 2005. **Racial Status and Employment Outcomes**. Research Paper #34, Congrès du travail du Canada. Ottawa : CTC.
- 10 Toronto Star, How We're Creating an Illegal Workforce, 1^{er} novembre 2009
- 11 Flecker, Karl. 2008. *Conservative Colours: The Harper Conservatives and the Colour-Coding of Canada*. Healy T. ed. The Harper Record. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 12 Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (travailleurs étrangers temporaires), Gazette du Canada, vol. 143, n° 41 – 10 octobre 2009.
- 13 Toronto Star, Canada's 'Guest Workers', 1^{er}, 2 et 3 novembre 2009.
- 14 *Globe and Mail*, "Immigrants take brunt of recession, recover less quickly". 25 juillet 2009.

- 15** Colour of Poverty Campaign. 2007. Understanding the Racialization of Poverty in Ontario: In Employment in 2007, Fact Sheet #5, Toronto: Colour of Poverty.
- 16** Ontario Council of Agencies of Immigrants Serving Immigrants. January 28, 2009. The federal budget 2009 Offers Little Hope for Immigrants and Refugees. Toronto: OCA SI.
- 17** Colour of Poverty/Colour of Change. October 2008. Ontario Racial Equity-Racial Justice Review With Respect to Recent Federal Policies, Programs and Initiatives. Toronto. COPC.
- 18** <http://www.hrsdc/gc.ca/eng/workplaceskills/publications/fcr/pcf.shtml>.
- 19** Centre des nouvelles du Canada. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert pour accélérer la reconnaissance des titres de compétences des nouveaux arrivants au Canada. 30 novembre 2009.
- 20** Reitz, Jeffrey G. October 2001. Immigrant Skill Utilization in the Canadian labour market: Implications of human capital Research. Toronto: Centre for Industrial Relations and Department of Sociology.
- 21** Selon le rapport de 2001 du Conference Board du Canada intitulé « Brain Gain, The Economic Benefits of Recognizing Learning and Learning Credentials in Canada », si l'on comblait l'écart de reconnaissance de l'apprentissage, on donnerait aux Canadiens 4,1 milliards à 5,9 milliards de dollars de revenu supplémentaire par an. Parmi les groupes qui ont le plus à gagner sont les immigrants. Un système amélioré pour la reconnaissance de l'apprentissage des immigrants aboutirait également à une importation de travailleurs intellectuels pour compenser l'exode des cerveaux vers les États-Unis, selon le même rapport.

Enseignement postsecondaire et recherche

Pendant l'été de 2009, on a enregistré le deuxième niveau par ordre d'importance de chômage d'étudiants depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des données en 1977; tous les records antérieurs ont été éclipsés en juillet et en août. Même si la valeur réelle du dollar canadien a fléchi de 0,8 % entre l'automne de 2008 et l'automne de 2009, les frais d'utilisation (« frais de scolarité ») du premier cycle ont augmenté de 3,6 % pendant la même période, atteignant 4 917 \$¹.

Si on les ajoute aux droits obligatoires supplémentaires que la plupart des établissements imposent pour contourner le règlement provincial en matière de frais de scolarité, les frais de premier cycle moyens totaux ont grimpé au-dessus de 5 650 \$. Dans des programmes spécialisés, notamment la médecine, le droit et la dentisterie, les étudiants paient souvent trois fois plus ou davantage que la moyenne canadienne, ce qui propulse la dette des étudiants de nombreux futurs professionnels de la santé dans des montants à six chiffres.

Depuis la réduction du financement fédéral au milieu des années 1990, la responsabilité pour le financement de l'enseignement postsecondaire a été de plus en plus rejetée sur les étudiants et

leurs familles. De 1986 à 2006, les subventions gouvernementales exprimées comme proportion des revenus de fonctionnement universitaires ont dégringolé de 80 % à moins de 57 %. Il en est résulté directement que la part des budgets de fonctionnement universitaires financés par les frais de scolarité ont plus que doublé au cours de la même période, passant de 14 % à 29 %. Les frais de scolarité ont augmenté de plus du double du taux d'inflation depuis le début des années 1990, la plus forte augmentation survenant dans les programmes professionnels. Par conséquent, les familles à faible revenu sont à présent moitié moins susceptibles de suivre un enseignement postsecondaire au Canada.

Lorsque le Canada est entré dans une profonde récession à la fin de 2008, le gouvernement fédéral a produit un budget comportant du financement d'infrastructure, notamment près de 2 milliards de dollars pour les collègues et les universités. Malgré cet investissement considérable, le budget n'a cependant pas augmenté le financement de base ni ne contenait de mesures pour réduire la dette des étudiants ou accroître l'accessibilité.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral fera des investissements fédéraux clés dans l'enseignement postsecondaire une pierre de voûte de la reprise économique.

Financement de base

Le gouvernement fédéral est impliqué depuis longtemps dans le financement de l'enseignement postsecondaire, les premiers paiements de transfert étant introduits avec le Régime d'assistance publique du Canada en 1966. Ces transferts ont atteint leur point culminant au cours des années 1980, avant de baisser tout au long des années 1980 et 1990. Le financement a chuté d'un sommet de 0,56 % du PIB en 1981 à un creux de 0,15 % en 2005, soit environ le même niveau que lorsque les transferts ont été introduits pour la première fois à la fin des années 1960. Depuis lors, les transferts fédéraux ont légèrement augmenté, passant à 0,21 % pour l'année 2008–2009.

Lorsque le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été introduit en 1996, il a confié aux provinces la responsabilité des transferts pour l'enseignement postsecondaire. Le TCSPS, qui a été rebaptisé Transfert en matière de programmes sociaux après que le financement des soins de santé eut été transformé en un paiement de transfert consacré, regroupait tous les transferts en matière de programmes sociaux du gouvernement fédéral pour les provinces en un seul, ne donnant aucune garantie que l'argent fédéral destiné à l'enseignement postsecondaire parvienne jamais aux étudiants et à leurs familles. Le budget de 2007 a fait un pas dans la bonne direction, en affectant les fonds à l'enseignement postsecondaire. Bien que l'affectation ait semblé ajouter une certaine mesure de transparence, les gouvernements provinciaux, faute d'accords juridiquement contraignants, ne sont aucunement obligés de faire en sorte que l'argent fédéral qu'ils devaient transférer profite aux étudiants. La collectivité postsecondaire est parvenue au

consensus que la conception actuelle des mécanismes des paiements de transfert ne suffit pas à réaliser les objectifs fédéraux en matière d'enseignement postsecondaire.

L'augmentation mise en œuvre dans le budget fédéral de 2007 était une bonne première étape, mais l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université estime toujours que la contribution du gouvernement fédéral est inférieure d'au moins 1,2 milliard de dollars aux niveaux de 1992–1993, si l'on tient compte de l'inflation et de la croissance démographique.

Le décalage du financement fédéral pour les collèges et universités s'est soldé par des frais de scolarité plus élevés, car les coûts sont répercutés sur les étudiants et leurs familles. Lorsque la valeur des transferts fédéraux a diminué au cours des années 1990, les frais de scolarité sont montés en flèche, passant d'une moyenne d'environ 1 460 \$ en 1990 à plus de 3 300 \$ en 1999. La baisse des niveaux de financement entrave également la capacité des établissements d'embaucher un nombre suffisant d'enseignants et de personnel de soutien, ce qui aboutit à une réduction de la qualité des collèges et universités du Canada.

On assistait à une situation semblable avec le financement fédéral pour les soins de santé, jusqu'à l'introduction de la *Loi canadienne sur la santé* en 1984. La loi établissait les principes directeurs destinés à maintenir les normes élevées de qualité et d'accessibilité et assujettissait le financement fédéral au respect de ces principes. L'ABGF introduit un nouveau transfert de fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire, qui doit être guidé par un texte de loi fédérale fondé sur des principes semblables d'accessibilité, d'intégralité, de gouvernance collégiale, d'administration publique et de liberté universitaire. Ce nouveau transfert de fonds rétablira le financement aux niveaux antérieurs à 1992 en 2013–2014.

TABLEAU 14 Initiatives d'éducation postsecondaire de l'ABGF 2010 (\$millions)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Création de nouvelles subventions fondées sur le revenu	2,073	2,174	2,276
Annulation du crédit d'impôt pour manuels scolaires	(83)	(84)	(85)
Annulation du crédit d'impôt pour bourses d'études	(39)	(39)	(40)
Annulation du crédit d'impôt pour frais de scolarité et pour études	(1,025)	(1,045)	(1,065)
Annulation des REEE	(300)	(340)	(380)
Annulation de la Subvention canadienne pour l'épargne-études	(626)	(666)	(706)
Effet total sur le budget	0	0	0

Aide financière aux étudiants

Des décisions gouvernementales antérieures aux niveaux fédéral et provincial obligent les étudiants et leurs familles à assumer une plus forte dette liée à l'enseignement que toute autre génération précédente, à une époque où les gains pour la majorité des familles ont stagné au cours des 20 dernières années. Des frais de scolarité élevés et une dépendance accrue de l'aide financière par emprunt ont propulsé la dette des étudiants à des sommets historiques. L'argent qui est dû au gouvernement fédéral rien que pour les prêts des étudiants a dépassé 13 milliards de dollars en janvier 2009. Ce chiffre augmente encore si l'on compte les paiements qui sont dus aux gouvernements provinciaux, aux familles et aux prêteurs privés.

La dette des étudiants est l'un des principaux effets de l'adoption d'une politique qui transfère les coûts de l'éducation publique aux étudiants et à leurs familles. On a établi des liens entre les niveaux de la dette des étudiants et la baisse des niveaux d'obtention des diplômes et à la réduction de la probabilité de poursuivre des études au-delà du baccalauréat ou d'un diplôme collégial. Le lourd fardeau de la dette est également un facteur négatif dans une économie déjà faible. Les obligations imposées par les prêts étudiants réduisent la capacité des nouveaux diplômés à fonder une famille, à travailler dans des carrières dans la fonction publique, à investir dans des biens, à acquérir une expérience de bénévolé liée à leur carrière ou à accepter un travail

moins bien rémunéré pour réussir à « mettre un pied dans la porte ».

À l'automne 2009, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui était aux abois, a été remplacée par un programme de subventions immédiates assorties d'une reddition de comptes publique. Ce nouveau programme augmente fortement la reddition de comptes mais, pour réduire la dette de façon significative, il faut un investissement plus important. Le Programme canadien de subventions aux étudiants distribuera grosso modo 514 millions de dollars cette année, tandis que le Programme canadien de prêts aux étudiants devrait prêter à peine moins de 2,2 milliards de dollars. Bien qu'un montant considérable de fonds soit distribué par le PCSE, il est insignifiant si on le compare aux 2,4 milliards de dollars que le gouvernement dépensera pour des crédits d'impôt pour études et aux régimes d'épargne. Malgré leur prix élevé, les dépenses fiscales fédérales sont un très mauvais instrument pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire ou atténuer la dette des étudiants, puisque chacun qui y participe a droit aux crédits d'impôt, indépendamment de ses besoins financiers. Le gouvernement fédéral détourne d'énormes sommes de fonds publics vers des bénéficiaires qui n'en ont pas nécessairement besoin.

Le crédit d'impôt pour études et pour les frais de scolarité non remboursable coûtera à lui seul plus de 1,5 milliard de dollars au gouvernement fédéral cette année. Les crédits d'impôt sont un

mauvais instrument pour améliorer l'accès ou réduire la dette des étudiants. Les crédits profitent de façon disproportionnée aux familles riches. Pour les étudiants qui gagnent assez pour réclamer le crédit et obtenir un remboursement de leur impôt à la fin de l'exercice, ces remises ne les aident guère à acquitter les frais de scolarité lors du premier semestre.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral éliminera toute la dette des étudiants fédérale en accroissant la valeur et le nombre de subventions immédiates disponibles pour les étudiants, en réorientant les fonds qui sont actuellement utilisés pour des crédits d'impôt pour études et les régimes d'épargne vers des subventions immédiates.²

Étudiants autochtones

Il incombe au gouvernement fédéral la responsabilité morale et légale de veiller au bien-être des Autochtones du Canada, notamment en leur garantissant l'accès à l'enseignement postsecondaire. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est le principal mécanisme grâce auquel les étudiants autochtones reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral. Depuis 1996, la croissance annuelle du financement du PAENP a été plafonnée à 2 %. Par suite de l'inflation et de la croissance démographique, ce plafond s'est soldé par une *baisse* annuelle du financement par habitant.

Dans un rapport de 2004 de la vérificatrice générale du Canada, on cite le manque de financement fédéral du PAENP comme la raison qui empêche environ 9 500 étudiants des Premières nations admissibles de faire des études postsecondaires en 2000. Pour réduire les écarts socio-économiques entre les Canadiens autochtones et non autochtones, l'ABGF éliminera le plafond du financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et accroîtra le financement afin de répondre aux besoins de tous les apprenants postsecondaires autochtones.

Recherche universitaire

Une population active hautement éduquée est le fondement d'une économie du savoir. Les étudiants diplômés sont essentiels à la production de recherche fondamentale qui jette les fondements de l'innovation future et rend le Canada plus concurrentiel au plan international.

Les récents budgets fédéraux ont investi fortement dans la recherche universitaire axée sur la production de marchandises permettant de réaliser un bénéfice commercial, tout en offrant peu à la recherche fondamentale. En finançant un éventail très étroit de disciplines de recherche – principalement sciences, génie et commerce – ces décisions en matière de financement ont abouti à une détérioration du milieu de la recherche qui est global et fondé uniquement sur les mérites universitaires du travail.

La Stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement fédéral est axée sur la réalisation de produits qui peuvent apporter des résultats à court terme, en ne faisant guère de cas de l'innovation à long terme. En outre, les augmentations du financement fédéral destiné aux programmes de recherche axés sur le marché se traduisent par une dépendance malsaine du secteur privé des universités pour la recherche-développement. Cette subvention aux entreprises contribue directement au fait que le Canada est à la traîne d'autres pays de l'OCDE pour ce qui est de l'investissement du secteur privé dans la capacité en recherche-développement intérieure. À mesure que cette tendance se généralise, notre infrastructure de recherche-développement du secteur privé cédera le pas à un système universitaire soutenu par des fonds publics qui n'a pas d'antécédents bien établis de lancer des innovations sur le marché.

L'ABGF reconnaît l'importance du financement fondé sur une approche indépendante, examinée par les pairs et reposant sur le mérite et augmente par conséquent le budget de base du Conseil subventionnaire de 10 %, en affectant davantage de fonds de façon asymétrique aux sciences sociales

et humaines afin d'appuyer l'innovation dans la recherche des étudiants diplômés.

Notes

1 Le Quotidien (2008). Frais de scolarité universitaire. Ottawa : Statistique Canada.

2 Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (2009). « Crédits d'impôt pour les études postsecondaires. Des milliards en « aide financière » mal dépensés. » Ottawa : Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Pauvreté et inégalité

Depuis les banquiers jusqu'aux chômeurs, chacun s'inquiète de la fragilité de la reprise, parce que 63 % de l'économie dépendent des dépenses de consommation – pourtant, les consommateurs canadiens sont confrontés à des niveaux record d'endettement. Lorsqu'il a plongé dans la récession, le ménage canadien moyen devait 1,40 \$ pour chaque dollar de revenu disponible. Au milieu de l'année 2009, ce chiffre avait atteint 1,45 \$, ce qui mettait des millions de ménages en péril si jamais ils perdaient leur emploi ou étaient confrontés à une augmentation des taux d'intérêt.

Un récent rapport sur les pensions s'inquiétait de ce qu'un nombre considérable de retraités à revenu moyen sont menacés par de graves chutes de leur niveau de vie au cours des prochaines années¹. Le spectre de la ruine et du déclin économiques qui plane hante un nombre sans cesse croissant de Canadiens.

Des groupes de la société civile de tous les pays, dont les fers de lance au niveau national sont des organismes et des coalition tels que Abolisons la pauvreté, Canada sans pauvreté, *Citizens for Public Justice* et Campagne 2000, exigent que le gouvernement fédéral monte au créneau armé d'une stratégie concrète. Pour compléter

ces efforts, des organismes représentant les secteurs de la société dans lesquels la pauvreté est la plus aiguë, notamment l'Assemblée des Premières Nations et des organismes d'handicapés entreprennent un travail important.

De nos jours, il est indéniable que nous assistons à un élan politique pour attaquer la pauvreté. Six provinces, en l'occurrence le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, ont mis en place des plans de réduction de la pauvreté ou sont en train de les élaborer. Au niveau fédéral, cependant, le gouvernement Harper n'a pas pris de mesures de réduction de la pauvreté, bien que la Chambre des communes, en novembre dernier, ait adopté une motion avec l'appui de tous les partis, lui enjoignant d'« *élaborer immédiatement un plan visant à éradiquer la pauvreté partout au Canada* ». En outre, dans un récent rapport du Sous-comité du Sénat sur les villes, celui-ci exhortait le gouvernement fédéral à avoir « pour objectif fondamental en matière de lutte contre la pauvreté de faire sortir les Canadiens de la pauvreté au lieu de les aider à mieux y vivre, dans le cadre des programmes visant à enrayer la pauvreté et l'itinérance, et qu'il col-

labore avec les provinces et les territoires pour qu'ils adoptent un objectif semblable »².

Manifestement, le terrain politique évolue.

Bien que les gouvernements provinciaux soient devenus les chefs de file, le travail ne peut être accompli sans le partenariat énergique du gouvernement fédéral. En fait, il incombe au gouvernement du Canada de mener la charge pour réduire la pauvreté en s'attaquant à la pauvreté des Autochtones, à la pauvreté des aînés, à la pauvreté chez les enfants et à la pauvreté des nouveaux immigrants et des gens handicapés. La sécurité économique de ces personnes, et celle de tous les citoyens, ne devrait pas dépendre de la partie du Canada qu'ils habitent.

Historiquement, le gouvernement fédéral a joué un rôle clé pour atténuer la pauvreté au Canada. Pour chaque dollar dépensé par les provinces et les municipalités pour l'aide sociale, le gouvernement fédéral a dépensé six dollars pour la Sécurité de la vieillesse, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et l'assurance-emploi. En outre, le gouvernement fédéral soutient le revenu des Canadiens les plus pauvres grâce à la Prestation fiscale pour le revenu gagné et au crédit pour la TPS. Mais il reste bien du pain sur la planche.

La pauvreté n'est pas inéluctable dans une société aussi riche que la nôtre. La preuve émanant de pays tels que l'Angleterre, l'Irlande, la Suède et les Pays-Bas montre comment des gouvernements qui s'engagent à suivre des plans d'action audacieux obtiennent des résultats³. Le Canada a également vécu une expérience semblable lorsqu'il a choisi de s'attaquer à la pauvreté des aînés dans les années 1960 : il en est résulté que le taux le plus faible de pauvreté pour tout groupe démographique du Canada a été de loin celui des aînés. Lorsqu'on dispose d'un plan pour réaliser quelque chose, on progresse.

Réfléchissez à ce qui suit : la proposition de l'ABGF pour un plan fédéral de réduction de la pauvreté cette année coûterait 2 milliards de dollars. Il s'agit d'à peine 0,2 % du PIB national, un

peu plus de 0,8 % du budget fédéral. Selon quelle logique économique, dans un pays dont le revenu annuel total est d'environ 1,6 milliard de dollars, ne sommes-nous pas capables de nous permettre de nous attaquer sérieusement à la pauvreté, sachant que le gain réalisé sur ces initiatives profitera aux citoyens et au trésor public pendant des années à venir? C'est un signe d'espoir que certains gouvernements provinciaux se réveillent et prennent conscience des réalités. Il est temps que notre gouvernement fédéral fasse de même.

Voici un autre signe d'espoir : le public souhaite ardemment que l'on prenne des mesures. Selon un sondage effectué à la fin de 2008 par Environics pour le CCPA (au moment même où la récession s'incrustait), 90 % des Canadiens déclarent qu'il est temps de faire preuve d'un leadership ferme pour réduire le nombre de pauvres au Canada; 89 % déclarent que le premier ministre et les premiers ministres provinciaux doivent fixer des objectifs et des calendriers concrets pour réduire le nombre de Canadiens pauvres; et 77 % des Canadiens affirment que lors d'une récession, il est plus important que jamais de faire de l'aide aux Canadiens pauvres une priorité.

Plan national de réduction de la pauvreté

Le besoin d'un plan national de réduction de la pauvreté est manifeste. En 2007 (la dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques), le taux de pauvreté national était de 9,2 % (en utilisant le seuil de faible revenu après impôt de Statistique Canada), ou 10,1 % (en utilisant la mesure du panier de consommation du gouvernement fédéral – sans doute une meilleure mesure qui tient compte du coût réel de la vie dans les collectivités de tout le pays). Indépendamment de la mesure utilisée, plus de 3 millions de Canadiens, dont plus de 600 000 sont des enfants, vivaient dans la pauvreté, même avant que la récession commence. Pour ces Canadiens, il ne s'agit pas simplement de joindre les deux bouts, mais d'être en mesure de planifier l'avenir, d'acquérir

des compétences ou de participer à la vie sociale, culturelle et politique de la collectivité. Il peut être plus facile de surmonter des épisodes temporaires de dénuement, mais la preuve montre que la durée de la pauvreté s'allonge, ce qui laisse des stigmates dans les vies et les collectivités individuelles du pays. La pauvreté persistante est une violation des droits fondamentaux de la personne et un gaspillage de potentiel humain.

Comme les gens se débattent pour trouver des emplois permanents bien rémunérés et composer avec un niveau d'endettement insupportable, cette récession ajoutera des centaines de milliers de nouveaux pauvres aux déjà pauvres. Pour les personnes qui sont au chômage, ou qui connaissent la pauvreté et l'itinérance, la crise est loin d'être terminée. En outre, à mesure que les chômeurs épuisent leurs prestations d'AE, ils découvrent que le système d'aide sociale provinciale n'est plus que l'ombre de ce qu'il était lors de la récession du début des années 1990. Les véritables taux de prestations d'aide sociale sont bien plus bas, et de nouvelles règles ont rendu l'aide bien moins accessible, obligeant souvent les gens à liquider leurs économies avant que de l'aide soit fournie⁴. Ceux qui ont un besoin désespéré de soutien du revenu, en raison de la perte d'emploi, de la perte du conjoint, de la perte de la santé, de la vieillesse ou d'un nombre quelconque d'autres circonstances de la vie, découvrent que le filet de sécurité sociale qui devait les rattraper a été mis en lambeau.

Pour des centaines de milliers de Canadiens, la prétendue reprise économique est une utopie. De nombreux économistes pensent que le Canada enregistrera probablement une reprise sans emploi pendant un certain temps. Nous ne pouvons attendre la croissance économique pour commencer à essayer de réduire la pauvreté.

Inégalité

La réduction de la pauvreté est sans le moindre doute une affaire urgente. Mais l'inégalité modèle

la façon dont nous percevons cette urgence. Des décennies de recherche internationale ont désormais révélé un lien important entre la pauvreté et l'inégalité : plus le taux d'inégalité est prononcé chez les gens, plus le taux de pauvreté qui est toléré est élevé⁵. Cela pourrait expliquer pour quelle raison la pauvreté n'a pas diminué au Canada au cours de la dernière décennie, bien que l'économie ait tourné à plein régime.

De 1997 à 2007, l'économie canadienne a connu la période la plus durable de croissance robuste depuis les années 1960, débouchant sur une diminution graduelle de la prévalence de la pauvreté – mais également sur une croissance sans précédent de l'inégalité du revenu⁶. En 2007, le revenu moyen après impôt des 10 % des ménages non aînés les plus riches était 21 fois supérieur à celui du revenu moyen des 10 % les plus pauvres. Ce chiffre est bien plus élevé que pendant les pires moments de la récession des années 1990, lorsque le revenu moyen des plus riches était 15 fois supérieur à celui des plus pauvres.

Deux récessions dans autant de décennies (1981–1982 et 1990–1991) ont mis à mal la partie inférieure de la distribution, tandis que ceux au sommet l'ont à peine senti passer. Des milliers d'emplois bien rémunérés de la classe moyenne ont disparu après les deux récessions, remplacés par des emplois qui payaient moins, comportaient moins d'heures ou n'étaient pas permanents. Ces changements du marché du travail se sont soldés par une réduction de la classe moyenne et par un Canada présentant de plus forts extrêmes au sommet et au fond.

Le Canada a besoin d'un plan qui empêche et réduit la pauvreté – un plan qui rétablit la faculté de récupération de sa classe moyenne. Pour que ce plan fonctionne, chacun doit y participer. Pour que la pauvreté diminue, il faut que l'inégalité fasse de même.

Abordabilité

Pendant que le Canada se débat pour sortir du ralentissement économique mondial, nos gouvernements doivent reconnaître qu'un plan de réduction de la pauvreté est le moyen qui nous fournira probablement l'effet stimulant maximum pour l'argent dépensé. Ce n'est pas seulement ce que montre l'analyse de l'ABGF, mais le message qui émane du FMI, de la Banque mondiale, et des Nations Unies.

Il est facile de renforcer les programmes de soutien du revenu et de verser rapidement de l'argent dans les poches de ceux qui ont les plus grands besoins, de concentrer cette aide dans les collectivités les plus durement touchées. Et, contrairement aux ménages ayant un revenu moyen et élevé, les ménages à faible revenu ne peuvent se permettre le luxe d'économiser : ils dépensent tout ce qu'ils ont, principalement dans nos collectivités locales.

Bon nombre de ceux qui vivent dans la pauvreté comptent sur l'aide sociale et vivent avec un revenu qui se situe des milliers de dollars sous le seuil de la pauvreté. Cependant, près de la moitié de ceux qui vivent dans le dénuement sont employés dans la population active à faible salaire, et plus de la moitié des enfants pauvres vivent dans des foyers dont les adultes sont employés⁷, mais dont les gains ne suffisent pas à les sortir ainsi que leurs enfants de la pauvreté.

L'histoire de la pauvreté au Canada n'est pas seulement celle du soutien du revenu insuffisant et inaccessible (bien-être, AE, et Sécurité de la vieillesse), mais également, ce qui est plus important encore, celle des faibles salaires. Un plan global de réduction de la pauvreté doit aborder ces deux dimensions.

Nous payons tous pour la pauvreté

De nombreux Canadiens ressentent un sentiment de honte au sujet de la pauvreté et de l'itinérance dans notre société, mais ils acceptent trop souvent l'affirmation de ceux qui prétendent que nous ne

pouvons pas nous permettre d'aider davantage les pauvres. En fait, la vérité est à l'opposé : nous ne pouvons pas nous permettre de *ne pas* agir.

Une étude après l'autre établit un lien entre la pauvreté et la détérioration de la santé et l'augmentation des coûts des soins de santé, la hausse des coûts du système de justice, l'augmentation des demandes pour des services sociaux et communautaires, la croissance du stress sur les membres de la famille et la réduction du succès scolaire. Une récente étude publiée par l'Association des banques alimentaires de l'Ontario a calculé le coût de la pauvreté en Ontario comme se situant entre 10,4 et 13,1 milliards de dollars pour le trésor public et entre 32,2 et 38,3 milliards de dollars pour la société en général (soit environ 6 % du PIB de l'Ontario)⁸. Manifestement, le refus d'agir ne nous permet pas d'économiser de l'argent. Ne rien faire est une fausse économie, et une position de plus en plus intenable financièrement lorsque nous regardons vers l'avenir et voyons planer le spectre de pénuries de main-d'œuvre qui compromettront notre niveau de vie et notre qualité de vie.

Établir des objectifs clairs et s'engager à suivre un plan

Un plan de réduction de la pauvreté significatif doit comporter des objectifs et des calendriers clairs, et recourir à des mesures du progrès multiples et généralement acceptées. Les repères pour les échéanciers doivent être suffisamment concrets et suffisamment fréquents pour qu'un gouvernement puisse être tenu responsable des progrès relevant de son mandat. L'ABGF adopte les indicateurs, les objectifs et les échéanciers suivants :

- Réduire le taux de pauvreté du Canada de 25 % au cours des cinq prochaines années (d'ici 2015) et de 75 % dans une décennie.
- Faire en sorte que le taux de pauvreté des enfants, des ménages de mères célibataires,

des femmes âgées célibataires, des Autochtones, des personnes handicapées et des nouveaux immigrants diminue également de 25 % en quatre ans et de 75 % en dix ans, en reconnaissance que la pauvreté est concentrée dans ces populations.

- Dans deux ans, faire en sorte que chaque personne du Canada ait un revenu qui atteigne au moins 75 % du seuil de pauvreté.
- Dans deux ans, faire en sorte que personne n'ait besoin de dormir à la belle étoile et mettre fin à toute l'itinérance dans huit ans en faisant en sorte que toutes les personnes sans domicile fixe aient un logement approprié de bonne qualité.
- Réduire la proportion de Canadiens confrontés à des « besoins impérieux de logement » – ceux qui dépensent plus de 50 % de leur revenu pour le logement – de moitié d'ici 2015.
- Réduire le nombre de Canadiens qui déclarent souffrir de la faim et d'insécurité alimentaire d'ici deux ans.
- Réduire la proportion de travailleurs à faible salaire. Le Canada devrait chercher à réduire la proportion de travailleurs gagnant moins que les deux tiers du salaire médian chaque année.

Pour réaliser ces objectifs, l'ABGF prendra des mesures dans les secteurs stratégiques clés suivants :

1. Fournir des soutiens du revenu adéquats et accessibles.

Mesures prioritaires :

- Faire voter une loi pour rétablir les normes nationales minimales pour de l'aide au revenu provinciale suffisante et accessible.

- Assouplir les règles régissant l'admissibilité à l'AE, accroître les taux de prestations de l'AE et prolonger la durée de la couverture d'AE.
- Accroître le Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu de 15 %.
- Doubler le crédit remboursable pour la TPS.
- Relever la Prestation fiscale canadienne pour enfants à 5 000 \$ par enfant.

2. Améliorer les gains et les conditions de travail des personnes appartenant à la population active à faible salaire.

Mesure prioritaire :

- Rétablir un salaire minimum fédéral (établi à 11 \$ et indexé sur l'inflation).

3. Aborder les besoins de ceux qui sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

- Le plan concentre ses efforts sur les groupes affichant des taux de pauvreté élevés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et souffrant de maladie mentale, les nouveaux immigrants et les réfugiés, les mères célibataires et les femmes âgées célibataires.

4. S'attaquer à l'itinérance et au manque de logements abordables.

Mesures prioritaires :

- Adopter une Stratégie de logement nationale (proposée par le projet de loi C-304).
- Commencer immédiatement à bâtir des nouvelles unités de logements sociaux (sans compter les conversions, les subventions au loyer ou les places en foyer d'accueil d'urgence).

5. Fournir une garde d'enfants universelle financée par les deniers publics.

Mesure prioritaire :

- Dans un an, élaborer un plan et un calendrier global pour la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, universel et financé par les deniers publics. La mise en place progressive initiale devrait commencer immédiatement.

6. Fournir un soutien pour la formation et l'éducation.

Mesure prioritaire :

- Accroître immédiatement la disponibilité de subventions postsecondaires pour les étudiants à faible revenu.

L'ABGF introduira également un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces, assujéti à la condition qu'il les aide à réaliser leurs objectifs en matière de réduction de la pauvreté et à respecter les nouvelles normes nationales minimales. Ce transfert novateur vaudra 2 milliards de dollars au cours de la première et de la deuxième années, en sus des coûts afférents aux mesures fédérales décrites plus haut. Il est plus particulièrement conçu pour aider les provinces et territoires à respecter des objectifs et des calendriers de réduction de la pauvreté clairs.

Au cours de la première année, les montants transférés sont inconditionnels. Au cours des années suivantes, par contre, seules les provinces qui peuvent apporter la preuve qu'elles ont amélioré les soutiens au revenu et réalisé des progrès à l'égard d'un nombre considérable d'autres indicateurs de résultats continueront de recevoir le soutien fédéral. Ce transfert a pour objet de garantir que la part du lion de ces fonds aide les provinces à améliorer les taux des prestations d'aide sociale et d'invalidité ainsi que l'admissibilité à celles-ci.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador s'est fixé pour objectif d'être la province ayant le taux de pauvreté le plus bas du Canada en 2014. Il est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif réalisable et qui est une source d'inspiration. Comme l'a dit le président du Conseil national du bien-être social : « (TRADUCTION) Si chaque province et territoire cherchait à égaler ou dépasser ce que Terre-Neuve-et-Labrador a déjà fait et a l'intention de faire, il y aurait d'autant plus de raisons d'avoir confiance que la pauvreté pourra être réduite radicalement et finalement éradiquée au Canada »⁹.

Si nous nous engageons à suivre un plan audacieux, la réduction spectaculaire de la pauvreté et de l'itinérance en quelques brèves années est un objectif parfaitement réalisable.

Notes

1 Janet MacFarland, "Lower living standard looms for many high-income Canadians", *Globe and Mail*, 18 décembre 2009.

2 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, décembre 2009. *Pauvreté, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*. Rapport du Sous-comité sur les villes.

3 Voir par exemple, Jane Waldfogel, 2008 (septembre). "Improving Policies for the Working Poor: Lessons from the UK Experience." *Options politiques*.

4 Pour un examen complet des taux d'aide sociale provinciale et des règles d'admissibilité, voir : Conseil national du bien-être social (2008), *Revenus de bien-être social, 2006 et 2007*.

5 Pierre Fortin, "Quebec is Fairer", *Inroads*, Winter/Spring 2010, Issue No. 26, p. 58-65.

6 Statistique Canada, *Le revenu au Canada 2007*, n° 75-202-X au catalogue, juin 2009; Armine Yalnizyan, *Les riches et nous*, Centre canadien de politiques alternatives, mars 2007. Le taux de pauvreté chez les enfants en 1989 était de 11,7 %.

7 Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2009), *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation – août 2009*.

8 Nathan Laurie (2008), *The Cost of Poverty: An Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*, Toronto : Association des banques alimentaires de l'Ontario.

9 Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, communiqué : “First Progress Report Shows Significant Results in Province’s Fight Against Poverty”, 14 décembre 2009.

Prestations de retraite et prestations aux aînés

Revenu de retraite

Il faut mettre en œuvre d'urgence la réforme des pensions pour garantir la sécurité économique future des Canadiens, car la génération du baby-boom se prépare à partir à la retraite. L'effondrement du marché boursier, auquel s'ajoute la récession économique actuelle, a eu des conséquences profondes sur les régimes de pension en milieu de travail. La valeur des investissements dans la caisse de retraite a chuté et il s'ensuit que de nombreux régimes sont sous-financés, car ils n'ont pas suffisamment d'argent pour verser toutes les pensions promises. Les entreprises qui restent en activité peuvent avoir le temps de compenser le manque à gagner avant de devoir payer les retraités. Cependant, si le répondant d'un régime de pension qui affiche un déficit actuariel fait faillite, les travailleurs risquent de perdre leur pension ou de découvrir qu'ils n'obtiennent qu'une partie de ce à quoi ils s'attendaient. Même les employeurs dont l'entreprise continue de fonctionner peuvent décider de se retirer du secteur des pensions ou de proposer moins sur le plan des avantages sociaux à leurs travailleurs – particulièrement aux jeunes travailleurs qui ont été embauchés plus récemment.

Les Canadiens qui ont épargné pour leur retraite au moyen de REER ont constaté que la valeur de leurs économies a fortement chuté. S'ils sont près de l'âge de la retraite, ils risquent de ne pas avoir suffisamment de temps pour attendre que le marché rebondisse. Ils peuvent à présent être confrontés à la situation où ils doivent retourner au travail parce qu'ils ne peuvent plus se permettre de prendre leur retraite. En fait, de récents changements du Régime de pensions du Canada sont conçus pour les encourager à faire précisément cela. On a estimé que le montant moyen qui est détenu dans les REER par les travailleurs qui approchent de la retraite est d'environ 60 000 \$ - ce qui suffit pour leur procurer un revenu d'à peine 250 \$ par mois.

Les pensions en milieu de travail ne constituent qu'une partie du système de pensions. Seulement 38 % des travailleurs rémunérés en disposent. Il s'agit d'une baisse par rapport à 45 % en 1992. Toutes les autres personnes doivent compter sur des régimes de pension publics – Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Régime de pensions du Canada (le Régime de rentes du Québec au Québec), qu'ils doivent compléter au moyen de leurs propres économies. Ces parties

du système de revenu de retraite doivent également être examinées.

La réforme du système de revenu de retraite presse, et nous proposons de commencer les réformes qui s'imposent au moyen de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année. Il n'existe probablement pas de « remède magique » pour arranger tout ce qui ne va pas. Mais il est important que nous envisagions ce qui peut être fait et que nous commençons effectivement à le faire.

Le système de pensions du Canada

Le système de pensions du Canada a été loué par des organismes internationaux comme l'OCDE pour le bon équilibre qu'il a maintenu entre les modalités publiques et privées. En fait, il s'agit d'un système à trois paliers. L'élément constitutif de base est représenté par la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Ensemble, ils fournissent un revenu annuel garanti aux aînés et ne dépendent pas de la participation sur le marché du travail. Le Régime de pensions du Canada (ou Régime de rentes du Québec au Québec) constitue le deuxième palier. Il verse des pensions liées aux gains aux membres de la population active salariée lorsqu'ils prennent leur retraite ou deviennent invalides, et des prestations aux personnes à charge de cotisants invalides ou décédés. Le troisième élément constitutif est composé des arrangements privés – les régimes de pension en milieu de travail et les REER – qui bénéficient de subventions fiscales. Il faut aborder les problèmes qui se posent à chacun de ces trois paliers. Les modifications à l'une quelconque des parties du système exigera probablement qu'on apporte des ajustements aux autres.

Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti

Ce sont en fait trois programmes qui sont visés par la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* : les pr-

estations de Sécurité de la vieillesse proprement dites, le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation. Les programmes de ce premier palier du système de revenu de retraite sont généralement considérés comme les parties « anti-pauvreté » du programme. Cependant, il importe également de relever que la Sécurité de la vieillesse joue un rôle pour remplacer les gains avant la retraite.

La Sécurité de la vieillesse est une source de revenu importante pour les aînés d'aujourd'hui – particulièrement les femmes. En 2007, par exemple, les femmes âgées de 65 ans et plus touchaient presque 21 % de leur revenu de la Sécurité de la vieillesse; celle-ci fournissait 15 % du revenu des hommes âgés de 65 ans et plus au cours de la même année. Il convient de noter que la Sécurité de la vieillesse verse une prestation mensuelle aux personnes qui répondent aux exigences en matière de résidence. Les bénéficiaires ne dépendent pas de la participation à la population active salariée ou du revenu d'un conjoint. En fait, elle fournit une pension de retraite aux femmes en leur nom propre.

Il y a plusieurs problèmes inquiétants qui touchent les programmes du premier palier de ce système de pensions :

Les niveaux des prestations sont faibles.

Le revenu annuel maximum qu'un célibataire peut toucher de la Sécurité de la vieillesse et du SRG fusionnés au cours du trimestre de juillet à septembre 2009 est d'environ 14 000 \$. Cependant, le seuil de faible revenu après impôt de 2008 de Statistique Canada pour un célibataire habitant une grande région urbaine ayant une population de 500 000 habitants et plus était de 18 373 \$. Pour un couple n'ayant pas d'autres sources de revenu que la Sécurité de la vieillesse, la prestation annuelle maximale qu'il pouvait toucher de la Sécurité de la vieillesse et du SRG combinés au cours du trimestre de juillet à septembre 2009 était d'environ 22 748 \$. Bien que ce montant fût supérieur au SFR après impôt

pour deux personnes vivant dans une petite région urbaine, il était proche du SFR après impôt pour une grande ville.

Presque toutes les provinces versent des prestations supplémentaires aux aînés à faible revenu qui touchent le SRG, mais les montants de ces prestations tendent à être faibles. Il y a également des crédits d'impôt, notamment le crédit pour la TPS et le crédit en raison de l'âge, qui est accordé aux aînés par le biais du régime fiscal. Mais le fait que 14 % des aînés de sexe féminin vivant seuls ont un revenu inférieur au SFR après impôt, même si l'on prend en compte tous ces programmes, indique qu'il est urgent de s'attaquer à leur faible revenu. L'ABGF accroîtra par conséquent le SRG pour les célibataires de 15 %, ajoutant environ 100 \$ à la prestation de SRG mensuelle maximale pour les célibataires et portant la prestation de Sécurité de la vieillesse/ SRG annuelle maximale à environ 15 200 \$, ce qui équivaut approximativement au seuil de faible revenu après impôt pour un célibataire vivant dans une petite région urbaine. Cette mesure devrait contribuer à éliminer la pauvreté chez les femmes âgées vivant seules, les immigrants récents, les membres des Premières nations et les aînés handicapés.

On peut s'attendre à des augmentations supplémentaires du SRG dans de futurs budgets. Nous estimons que le coût total de cette mesure sera d'environ 847 millions de dollars. Il convient de noter que si l'on augmente les prestations de retraite du RPC dans cette mesure, le coût de l'amélioration du SRG pourrait être inférieur à ce montant. Nous relevons que le coût net en recettes fiscales perdues des subventions aux REER devrait s'établir à 16,8 milliards de dollars en 2010. Nous proposons de limiter les subventions fiscales aux REER afin de dégager des fonds pour améliorer les prestations du SRG.

Les immigrants sont désavantagés.

Pour avoir droit à une prestation de Sécurité de la vieillesse, une personne doit être citoyen ca-

nadien ou résident légal la veille de l'approbation de la demande, et doit avoir vécu au Canada pendant au moins dix ans après l'âge de 18 ans. Les prestations entières ne sont versées qu'aux personnes qui ont vécu au Canada pendant 40 ans après l'âge de 18 ans. (Il y a quelques exceptions à cette règle – par exemple, les personnes qui étaient âgées de 25 ans et plus le 1^{er} juillet 1977.) Les personnes qui ne répondent pas à ces critères en matière de résidence peuvent toucher une prestation de Sécurité de la vieillesse partielle équivalant à 1/40 d'une prestation mensuelle entière pour chaque année entière où ils ont vécu au Canada après leur 18^e anniversaire.

Par suite de ces exigences, de nombreux immigrants ne peuvent être admissibles aux prestations entières. Cependant, il convient de noter que les immigrants à faible revenu qui ne peuvent être admissibles à l'intégralité de la Sécurité de la vieillesse peuvent toucher un SRG amélioré pour compenser ce manque à gagner. Cette disposition peut aider les immigrants à faible revenu qui n'ont pas résidé au Canada suffisamment longtemps pour être admissibles à une pleine prestation de Sécurité de la vieillesse, mais il faut relever que les taux élevés de faible revenu parmi certains groupes – particulièrement parmi les femmes âgées vivant seules – sont calculés après avoir pris en compte les taxes et les transferts. En d'autres termes, même après avoir reçu la prestation des programmes gouvernementaux, bon nombre de ces femmes se retrouvent toujours avec de faibles revenus.

Nous examinerons les exigences en matière de résidence pour la Sécurité de la vieillesse dans la perspective de les modifier afin de rendre plus facile aux immigrants d'être admissibles aux prestations. Nous n'avons pas l'intention d'éliminer entièrement l'exigence en matière de résidence, mais nous pensons qu'il y a des raisons de la réduire à moins des 40 ans exigés à l'heure actuelle.

L'indexation sur les prix aboutira à ce que le fossé entre les aînés et le reste de la population se creusera à l'avenir.

Les prestations du premier pilier du système de revenu de retraite, ainsi que les pensions de retraite du RPC, sont indexées sur l'inflation au moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'indexation sur l'inflation est particulièrement importante pour les femmes âgées parce qu'elles passeront, en moyenne, plus de temps à la retraite que leurs homologues masculins, et elles ont donc besoin d'être protégées contre l'érosion de la valeur réelle de leurs prestations au fil du temps.

Cependant, à long terme, les salaires tendent à augmenter plus rapidement que les prix. Par conséquent, les aînés découvriront à l'avenir qu'ils prennent de plus en plus de retard sur le reste de la population pour ce qui est de leur niveau de vie. L'ABGF instaurera donc progressivement un nouveau régime d'indexation des pensions publiques (Sécurité de la vieillesse, SRG et RPC) fondé sur les salaires au lieu des prix.

Le Régime de pensions du Canada

Le deuxième palier du système de revenu de retraite, en l'occurrence le Régime de pensions du Canada (et le Régime de rentes du Québec au Québec¹), ne comporte aucun financement gouvernemental. Il s'agit essentiellement d'un régime par répartition, dans lequel les contributions versées par la population active actuelle sont utilisées pour payer les pensions des travailleurs qui ont pris leur retraite, bien que le régime ait été financé partiellement lorsque des changements ont été apportés à la fin des années 1990. Les gains du fonds d'investissement du RPC seront utilisés pour compléter le revenu des contributions à partir d'environ 2020.

L'actuaire en chef du RPC a déclaré que le régime est sain. Il a affirmé que malgré l'augmentation considérable prévue des prestations versées à la suite du vieillissement de la

population, le régime devrait être en mesure de respecter ses obligations pendant toute la période de prévision, c'est-à-dire jusqu'en 2075. Il a également confirmé que les indices révèlent que le RPC est financièrement viable à long terme, « car il est prévu que les revenus dépasseront les dépenses pendant toute la période de projection ».

Cependant, les pensions de retraite du RPC sont fondées sur le remplacement de 25 % des gains annuels moyens d'un cotisant jusqu'à un maximum équivalent à environ la rémunération annuelle moyenne. Lorsque le régime a été établi en 1966, le taux de remplacement a été délibérément établi à un niveau très modeste, car l'on prévoyait que des arrangements privés, notamment les régimes de pension en milieu de travail et les économies individuelles seraient utilisés pour compléter les prestations des régimes publics afin de procurer un revenu de retraite suffisant aux Canadiens. Cela ne s'est manifestement pas passé. Par conséquent, les appels pour un élargissement des programmes de pension publics se multiplient dorénavant.

Nous soutenons la proposition du Congrès du travail du Canada de doubler les taux de remplacement du RPC de 25 % à 50 % des gains ouvrant droit à pension d'un retraité. Ce changement sera appliqué progressivement sur une période de sept ans. Il exigera une augmentation des taux de contribution de 4,95 % des gains couverts en 2009 (assortie d'une contribution de contrepartie de l'employeur) à 7,8 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), assortie d'une contribution de contrepartie de l'employeur en 2016. La pension de retraite maximale du RPC serait alors de 1 635 \$ par mois, comparativement à 908 \$ par mois en 2009.

Nous introduirons également des mesures pour compenser les effets d'une augmentation des primes sur les travailleurs à faible revenu, en doublant leur exemption de base de l'année pour les contributions, afin qu'ils n'aient à verser aucune contribution pour les 7 000 \$ premiers dollars de gains, au lieu des 3 500 \$ premiers dol-

lars comme c'est le cas à l'heure actuelle. Nous relevons que, puisqu'il faudra plus de sept ans pour avoir droit au double des prestations maximales du RPC, cette réforme particulière profitera principalement aux travailleurs plus jeunes.

Ces changements devront être approuvés par les deux tiers des provinces comptant deux tiers de la population, mais aucun financement gouvernemental ne sera nécessaire.

Il faut également relever que la plupart des travailleurs qui prennent leur retraite aujourd'hui ne touchent pas la pension de retraite maximale du RPC. En fait, la pension de retraite mensuelle moyenne du RPC versée aux femmes qui ont pris leur retraite en mai 2009 n'était que de 391,29 \$, comparativement à une moyenne de 564,23 \$ pour les hommes. Même si des améliorations sont apportées au RPC, il faudra néanmoins augmenter la Sécurité de la vieillesse/le SRG pour compléter les pensions liées au revenu des travailleurs à faible revenu et verser des prestations à ceux qui ont un faible, voire aucun revenu de pension de retraite d'autres sources. Cependant, on peut s'attendre à ce que moins de personnes aient besoin d'avoir accès au SRG.

Les régimes de pension en milieu de travail et les économies privées

La majorité des travailleurs canadiens n'ont pas de régime de pension en milieu de travail. Bien que 84 % des travailleurs du secteur public disposent d'un tel régime, seulement 25 % des travailleurs rémunérés dans le secteur privé participent à un régime de pension. La participation à un régime de pension est étroitement liée à l'appartenance à un syndicat. Ainsi, presque 80 % des travailleurs occupant un poste syndiqué participent à un régime de pension, comparativement à seulement 27 % des non syndiqués. La participation est également liée à la taille de l'entreprise, les petits employeurs étant moins susceptibles d'offrir un régime de pension en milieu de travail.

Quoiqu'il en soit, il faut prendre des mesures pour protéger les avantages des travailleurs qui participent à des régimes de pension en milieu de travail. L'Ontario est la seule administration disposant d'un Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR). Si un employeur fait faillite sans disposer de suffisamment de fonds pour payer les pensions des travailleurs, le FGPR garantit que des prestations jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par mois seront versées. Le Fonds a été constitué grâce à des prélèvements effectués auprès des répondants de régimes de pension. Le récent rapport de la Commission d'experts sur les pensions de l'Ontario (la Commission Arthurs) a recommandé que la garantie mensuelle soit portée à 2 500 \$.

L'ABGF établira un fonds national d'assurance des pensions comportant des moyens suffisants pour garantir les pensions des travailleurs dans le cas d'une faillite d'entreprise. Le fonds s'autofinancera et sera obligatoire pour tous les répondants de régimes de compétence fédérale. Les provinces devraient adhérer au régime, qui deviendrait alors obligatoire pour les répondants de régimes relevant de la compétence des provinces qui y ont adhéré. Un fonds national de ce genre existe déjà aux États-Unis. L'ABGF y intégrera un programme permanent dont l'objectif consiste à garantir un meilleur revenu de retraite aux personnes qui mettent fin à leur participation à un régime de pension, indépendamment du fait que ce soit à la suite de la cessation d'un régime ou de la cessation d'emploi avant la retraite.

Le modèle de financement suivra les recommandations de la Commission Arthurs, qui a présenté un rapport sur les régimes de pension relevant de la compétence de l'Ontario. Le coût pour un répondant de régime serait de 2,50 \$ par an par adhérent du régime, jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars par régime de pension. Nous proposons également une taxe sur les transferts financiers devant être prélevée sur les marchés boursiers canadiens par le nouvel organisme de réglementation des valeurs mo-

bilères d'Ottawa, afin de couvrir les demandes importantes présentées au régime d'assurance, obligeant ainsi les spéculateurs à jouer un rôle dans le financement de l'assurance des pensions.

Plutôt que d'acheter des rentes pour les participants au régime lorsqu'un régime de pension arrive à terme, la valeur des droits à pension différés ou immédiats de régimes éteints serait transférée du régime de pension original au fonds proposé. Nous croyons que ceci permettra immédiatement d'accroître les prestations de retraite différées et en cours de versement de 15 % à 20 % pour un régime de pension typique qui n'est pas entièrement financé au moment de la liquidation, comparativement à la situation actuelle. Il ne sera pas nécessaire que le gouvernement injecte des fonds pour établir le programme, à part des coûts administratifs.

Un sommet sur les pensions

Les premiers ministres provinciaux, par l'entremise de leur Conseil de la fédération, ont demandé au gouvernement fédéral d'organiser un sommet na-

tional sur le revenu de retraite d'ici 2010. Selon les premiers ministres provinciaux, le sommet « devrait réunir les provinces, les territoires, le gouvernement fédéral, les parties intéressées et des experts intéressés pour discuter des options visant à améliorer les possibilités d'épargne pour les Canadiens et à les encourager à épargner davantage ». Nous proposons de convoquer un sommet national sur les pensions au cours duquel tous les intervenants seront en mesure d'examiner les options de réforme pour toutes les parties du système de revenu de retraite. Entre autres choses, un tel événement rendra possible d'examiner à la façon dont les changements à une partie du système peuvent interagir avec d'autres parties, et déterminer ce qui peut être fait pour régler les problèmes auxquels est confronté le système de revenu de retraite du Canada à l'heure actuelle.

Notes

¹ Par souci de commodité, nous ne renverrons qu'au RPC dans le reste du chapitre, bien que les caractéristiques des deux régimes soient en règle générale équivalentes.

Égalité des femmes

Cette année (2010) marque le 15^e anniversaire de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est déroulée à Beijing (Chine). La Déclaration de Beijing qui en est émanée, appelée le Programme d'action de Beijing, et la résolution « Beijing+5 » de l'Assemblée générale des Nations Unies, représentent les programmes stratégiques les plus complets du monde pour garantir le soutien aux droits de la personne des femmes. Le Canada a donné son aval au Programme d'action de Beijing. Il n'existe cependant pas de plan ou de mécanisme global du gouvernement fédéral pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Programme d'action, devant s'appliquer dans le secteur de la finance ou ailleurs¹.

Le Canada a pris des mesures de dépenses pour contribuer à la reprise économique intérieure pendant la récession mondiale. Il s'agit d'une occasion rêvée d'investir dans des programmes destinés à assurer la participation pleine et égale des femmes à des secteurs clés de l'économie canadienne, notamment les soins de santé, l'éducation et la prestation de services sociaux. C'est également un vecteur pour s'attaquer aux effets inégaux qu'exerce le ral-

entissement économique sur les femmes et les hommes. Le « Plan d'action économique » du gouvernement du Canada n'a cependant rien fait dans ce sens. Au lieu de cela, il se concentre sur les dépenses et les investissements à court terme dans des projets d'infrastructure matérielle, sans investissement parallèle dans des projets d'infrastructure sociale. Le résultat de cette stratégie n'est pas seulement une occasion ratée de soutenir la participation égale des femmes et des hommes à l'économie du pays; en fait, elle creuse le fossé entre les hommes et les femmes.

Plusieurs initiatives annoncées dans le Plan d'action économique ne sont simplement pas accessibles aux femmes qui en ont le plus besoin. Par exemple, le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation sont ciblés sur les propriétaires à revenu moyen ou supérieur qui sont de façon disproportionnée des hommes ou des familles à deux revenus. Près de 40 % des femmes du Canada gagnent tellement peu qu'elles n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu en premier lieu, et par conséquent, ne sont pas admissibles à ces programmes².

Deux milliards de dollars ont été engagés pour le logement à prix abordable, mais la moitié de cet argent doit être dépensée pour rénover des immeubles existants et l'autre moitié pour créer des logements à prix abordable lorsqu'on aura conclu des accords avec les provinces et les territoires. Ceci n'apporte rien aux gens qui sont dans une situation de logement critique, indépendamment de la récession, ni à ceux dont le logement est en péril à la suite de la récession ou de la perte de la sécurité d'emploi. Selon Statistique Canada, de nombreuses femmes éprouvent des problèmes d'abordabilité de logement, particulièrement les femmes seules et les femmes parents célibataires qui louent leur logement³.

Le Plan d'action économique affecte des milliards de dollars à des projets d'infrastructure matérielle. Ces projets fourniront des possibilités économiques dans des secteurs dominés par des hommes, notamment le génie et la construction. Il n'y a pas d'investissement parallèle dans des projets d'infrastructure sociale. Les projets d'infrastructure sociale comportent un triple avantage. En premier lieu, ils fournissent des occasions économiques dans des secteurs dans lesquels les femmes sont bien représentées, notamment les soins de santé, l'éducation et la garde d'enfants. En deuxième lieu, ils accroissent l'accessibilité des soins de santé, de l'éducation et de la garde d'enfants pour ceux qui sont le plus durement touchés par la crise économique. En troisième lieu, il y a des preuves manifestes que les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont un effet multiplicateur considérable sur la croissance économique. Ainsi, le Plan d'action économique représente une occasion ratée d'obtenir un meilleur rendement des mesures de stimulation.

Les initiatives en matière de reprise économique du gouvernement ne font pas qu'ignorer le besoin des femmes. Elles visent aussi à éroder directement les droits économiques et humains des femmes. Malgré les protestations d'organismes des droits de la personne, des syndicats et des

organismes de femmes, le projet de loi du budget fédéral 2009 a fait de l'équité salariale pour les fonctionnaires fédéraux un enjeu de négociation collective et l'a assujettie aux « forces du marché »⁴. Ceci élimine l'équité salariale du domaine des droits de la personne dans l'un des quelques rares secteurs d'emploi dans lesquels les femmes ont accès à un emploi stable, durable et salarié.

L'ABGF honorera les obligations internationales du Canada à l'égard des droits humains des femmes aux termes de la CEDEF et prendra des mesures proactives pour garantir que les investissements stratégiques soient effectués, non seulement pour éviter de perpétuer l'inégalité, mais pour faire avancer les droits humains des femmes.

Pendant l'examen de 2008 de la conformité du Canada à la CEDEF, le Comité CEDEF des Nations Unies a exprimé de graves préoccupations à l'égard d'un ensemble de questions, mais a appelé à une action gouvernementale immédiate à l'égard de deux secteurs de préoccupation particuliers : l'insuffisance des taux d'aide sociale dans tout le Canada et le nombre alarmant de disparitions ou de meurtres de femmes autochtones. Bien que le cycle de présentation de rapports normal de la CEDEF soit de quatre ans, le Comité du CEDEF a demandé au gouvernement canadien de présenter un nouveau rapport dans un an sur les mesures qu'il aura prises pour régler ces problèmes.

Aide sociale

« Le Comité demande à l'État partie de définir des normes minimales pour le financement des programmes d'aide sociale, applicables aux niveaux fédéral, provincial et territorial, de créer un mécanisme de contrôle de l'utilisation des fonds par les autorités provinciales et territoriales et de faire en sorte que les décisions de financement répondent aux besoins des femmes les plus

vulnérables et ne sont pas discriminatoires envers les femmes. Il lui demande aussi d'évaluer l'impact des programmes sociaux sur les droits des femmes et d'inclure les conclusions de cette évaluation dans son prochain rapport périodique au Comité. »

– *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen par le Comité des 6e et 7e rapports du Canada (par. 14) 7 novembre 2008.*

Les fonds fédéraux pour soutenir l'aide sociale sont fournis aux provinces et territoires par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Le TCPS s'inscrit à l'appui de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, du développement de la petite enfance et de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. La dépense de ces fonds est laissée à l'entière discrétion des provinces et territoires. S'il n'existe pas de volonté politique d'accroître les taux d'aide sociale, ils stagnent, laissant les bénéficiaires en proie à un soutien insuffisant pour le coût véritable du logement, des aliments et des vêtements.

De 1989 à 2005, lorsque le coût de la vie a augmenté de 43 %, les taux des prestations de l'aide sociale ont diminué en termes absolus et relatifs dans la plupart des provinces⁵. Le gouvernement fédéral permet également aux provinces et territoires de « récupérer » le Supplément de la prestation nationale pour enfants, plongeant les bénéficiaires du bien-être social encore davantage dans la pauvreté. Ce cycle de la pauvreté exerce un effet défavorable profond sur les droits des groupes vulnérables de femmes, notamment les mères célibataires, les femmes autochtones, les femmes afro-canadiennes, les immigrantes, les femmes âgées et les femmes handicapées, qui comptent sur l'aide sociale pour atteindre un niveau de vie adéquat.

Bien qu'il ne s'agisse pas de mesures purement budgétaires, l'ABGF adjoindra des normes communes pour une aide sociale adéquate au Transfert canadien en matière de programmes

sociaux pour garantir que les taux dans toutes les administrations soient suffisants pour satisfaire aux coûts réels actuels des aliments, des vêtements et du logement. L'ABGF interdira également à toutes les provinces et à tous les territoires de récupérer le Supplément de la prestation nationale pour enfants des bénéficiaires d'aide sociale.

Disparitions et meurtres de femmes autochtones

« Le Comité invite instamment l'État partie à examiner les raisons de l'absence d'enquêtes sur ces affaires de disparition et de meurtre de femmes autochtones et à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux carences du système. Il exhorte l'État partie à effectuer d'urgence des enquêtes approfondies sur les affaires de disparition ou de meurtre de femmes autochtones des dernières décennies. Il l'invite instamment aussi à effectuer une analyse de ses affaires pour déterminer s'il y a « racialisation » de ces disparitions et, si c'est le cas, à prendre des mesures en conséquence. »

– *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen par le Comité des 6e et 7e rapports du Canada (par. 32) 7 novembre 2008.*

Plus de 520 femmes autochtones du Canada ont disparu ou ont été assassinées au cours des 40 dernières années, dont la majorité n'ont pas été retrouvées ou identifiées au cours de la dernière décennie⁶. Le gouvernement fédéral n'a pas officiellement reconnu ces disparitions et ces meurtres comme une violation massive des droits de la personne. Bien que le gouvernement ait apporté son appui à l'initiative Sœurs par l'esprit, dirigée par l'Association des femmes autochtones du Canada, afin de rechercher les causes profondes et les tendances liées à la disparition et à la mort de ces femmes et de ces filles, ainsi que pour éduquer les Canadiens au sujet de ces pertes tragiques, le financement de cette initiative

prendra fin en 2010. Il s'agit d'un effort important déployé pour attaquer ce problème, mais le gouvernement fédéral doit prendre le leadership afin de se conformer à ses obligations.

L'ABGF apportera une réponse directe, immédiate et transparente à cette crise. Elle affectera suffisamment de ressources pour une enquête minutieuse sur tous les cas de disparition et de meurtre de femmes autochtones et pour corriger les carences du système d'application de la loi. L'Association des femmes autochtones du Canada a créé une base de données perfectionnée de plus de 250 variables pour aborder les causes profondes et les tendances des plus de 520 cas de disparition et de meurtre de femmes et de filles autochtones, et les réponses que la police ou le système y ont apportées. L'ABGF soutiendra l'élaboration permanente de la base de données et fournira des ressources pour faire en sorte qu'elle soit utilisée par tous ceux qui sont chargés de traiter ces problèmes, notamment les responsables de l'application de la loi et les fonctionnaires judiciaires et les décideurs.

Les conditions sociales et économiques des femmes autochtones les rendent encore plus vulnérables à la violence. L'ABGF investira également dans un plan national d'action pour s'attaquer à la pauvreté des femmes autochtones, à leur faible scolarité, à leur mauvaise santé et au manque d'accès à de l'eau potable et à un logement décent. L'enquête et le plan national d'action seront conçus et mis en œuvre au moyen d'une consultation et en collaboration avec tous les paliers de gouvernement, tous les ministères fédéraux compétents et particulièrement avec les organismes de femmes autochtones.

Garde d'enfants

Pendant l'examen du Canada de 2003 par le CEDEF, le Comité a recommandé que le nombre de places en garderie abordables au Canada soit augmenté.

« Le Comité recommande à l'État partie d'en faire davantage pour développer les structures d'accueil pour les enfants à des prix raisonnables au sein de toutes les autorités et de rendre compte, dans son prochain rapport, en donnant des chiffres concernant tout le pays, sur la demande et l'offre et le coût de ces services. »

– *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen par le Comité du 5e rapport du Canada (par. 330) 23 janvier 2003.*

Avant 2006, les progrès réalisés vers la création d'un plan national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants étaient extrêmement lents. Depuis lors, les accords de garde d'enfants et les transferts aux provinces et territoires ont été approuvés. Cependant, peu après l'élection du gouvernement Harper, les accords ont été dénoncés et remplacés par une prestation mensuelle imposable de 100 \$. Cette prestation n'a pas créé les places supplémentaires nécessaires, ni n'a réussi de près ou de loin à couvrir le coût d'une seule place, et elle ne contribue guère à aider les femmes du Canada ou à leur garantir un accès égal à un emploi rémunéré et à des possibilités d'habilitation économique.

Les recommandations de 2008 du CEDEF font écho à cette préoccupation.

« Le Comité invite l'État partie à accélérer ses efforts pour fournir un nombre suffisant de places en garderie à des prix abordables... »

– *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen par le Comité des 6e et 7e rapports du Canada (par. 40) 7 novembre 2008.*

L'ABGF renversera la résiliation des accords de garde d'enfants et fera en sorte que tous les enfants, toutes les femmes et toutes les familles aient un accès équitable à des services de garde d'enfants de qualité et abordables. Ceci exige des transferts suffisants et soutenus aux prov-

inces et territoires. L'ABGF exigera également que des mécanismes de reddition de comptes soient établis, afin d'imposer aux provinces et territoires d'élaborer des plans comportant des calendriers et des objectifs pour abaisser les frais de garde d'enfants et ajouter des places publiques. (*Pour plus de détails sur les mesures particulières de l'ABGF, voir le chapitre consacré à la garde d'enfants.*)

Comme l'anniversaire du Programme d'action de Beijing approche, l'ABGF s'est engagée à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la CEDEF et maintenir les droits à l'égalité des femmes au Canada. Pour ce faire, le Canada doit aborder les violations très graves des droits de la personne qui sont perpétrées contre les femmes autochtones; prendre des mesures pour mieux répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes à faible revenu; et investir dans les besoins de tous les enfants, de toutes les femmes et de toutes les familles grâce à un système pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants financé par l'État.

Notes

1 Vérificatrice générale du Canada, Rapport à la Chambre des communes, chapitre 1, « Analyse comparative entre les sexes », printemps 2009, p. 8.

2 Alliance canadienne féministe pour l'action internationale en collaboration avec Lisa Phillipps, Osgoode Hall, « Pourquoi la politique fiscale est-elle importante pour les femmes? », novembre 2007, disponible à l'adresse www.fafia-afai.org.

3 Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, « Inégalité des femmes au Canada : Mémoire de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale au Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen des 6^e et 7^e rapports du Canada, septembre 2008, disponible à l'adresse www.fafia-afai.org.

4 « Federal Budget 2009: As the rich get richer, women are still left out in the cold » (*préparé par l'ACFAI en collaboration avec Kathleen Lahey, Université Queen's et Lisa Phillipps, Osgoode Hall, <http://www.fafia-afai.org/files/Budget%202009%20-%20FAFIA%20Analysis.doc>*).

5 Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, « Inégalité des femmes au Canada : Mémoire de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale au Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de l'examen des 6^e et 7^e rapports du Canada, septembre 2008, disponible à l'adresse www.fafia-afai.org.

6 Ibid., p. 11. Association des femmes autochtones du Canada, *Les voix de nos sœurs par l'esprit : Un rapport aux familles et aux communautés*, Ottawa, avril 2009.

SECTION 2

La protection de notre climat,
la nature et de l'eau

L'Environnement

Investir dans un avenir vert prospère

Comme le Canada se prépare à accueillir les sommets du G-8 et du G-20 cette année, il est important de prendre des mesures fermes pour soutenir une action mondiale efficace à l'égard des changements climatiques – tant pour le bien des générations futures que pour la réputation internationale du Canada.

L'ABGF commencera par prendre la mesure la plus importante :

- Attribuer un prix aux émissions de gaz à effet de serre en introduisant une taxe harmonisée nationale sur les émissions carboniques en juillet 2011, combinée à des mesures stratégiques destinées à protéger les Canadiens et les secteurs exposés au commerce des répercussions indésirables.

L'ABGF financera également les trois mesures prioritaires en matière d'environnement et de conservation suivantes :

- Renouveler le soutien du Canada aux énergies renouvelables, afin d'attirer de l'investissement et de créer des emplois

(coût estimatif 1,653 milliard de dollars sur trois ans).

- Protéger les écosystèmes et la biodiversité contre les changements climatiques dangereux en finançant une stratégie d'adaptation nationale fondée sur l'écosystème (coût estimatif 594 millions de dollars sur trois ans).
- Investir dans l'avenir de l'eau douce du Canada, en commençant par le bassin des Grands Lacs-Saint-Laurent (coût estimatif 2,562 milliards de dollars sur trois ans).

Ces trois mesures, qui créent à elles seules plus de 8 000 nouveaux emplois en énergie renouvelable, garantiront une source propre d'eau potable pour des millions de Canadiens et contribueront à créer des parcs nationaux.

En investissant dans l'énergie renouvelable et une stratégie des eaux nationales et en tarifiant les émissions carboniques, on accélérera la transformation de l'économie canadienne en une économie de restauration de l'environnement qui fera figure de chef de file mondial et créera des emplois tout en préservant la qualité de vie enviable des Canadiens. Elles aideront également le

Canada à briller sur la scène mondiale pendant l'Année internationale de la biodiversité (2010) et pendant la période menant à l'accueil du Sommet du G-8 en juin.

Si l'on tarde à agir davantage, on créera des coûts réels pour les Canadiens, sous forme de débouchés ratés, d'augmentation des coûts financiers et économiques pour la future protection de l'environnement et d'un accroissement des risques collectifs pour notre santé et notre climat.

Bonne nouvelle cependant : les solutions à ces problèmes environnementaux graves auront aussi d'importants avantages économiques et sociaux, ainsi que pour l'environnement et la santé des Canadiens. À cette fin, l'ABGF mettra en œuvre un plan environnemental global pour s'attaquer aux défis environnementaux auxquels est confronté le Canada et pour faire du Canada un chef de file environnemental international.

La transformation en une économie canadienne de restauration de l'environnement faisant figure de chef de file mondial exige d'effectuer des investissements importants dans l'énergie renouvelable et l'infrastructure de l'eau et les eaux usées; d'obliger des pollueurs à payer pour les dommages qu'ils causent à l'environnement et à la santé; et de verser des transferts financiers aux gouvernements et des subventions aux industries sous réserve qu'ils obtiennent les résultats environnementaux déterminés.

Il faudra également élaborer des politiques pour garantir que les prix du marché pour les biens et services rendent compte exactement de la véritable valeur des ressources nécessaires, aujourd'hui et à l'avenir, ainsi que du plein coût et des avantages pour l'environnement et la santé humaine afférents à leur mise en valeur, à leur production, à leur transport, à leur vente, à leur utilisation et à leur élimination. Cette approche est souvent appelée réforme fiscale écologique (RFE) et sera mise en œuvre par un mélange d'instruments fondés sur le marché, notamment des taxes, des droits, des rabais, des

crédits, des permis négociables et l'élimination de subventions.

Une telle politique récompensera les leaders environnementaux du monde des affaires et de la société, préservera les ressources naturelles pour des utilisations de plus grande valeur, stimulera les innovations environnementales comportant un potentiel d'exportation mondial et accélérera le développement d'économies dans le cadre desquelles la réussite entraîne des avantages concomitants pour l'environnement et la santé humaine, et dans lesquelles les choix économiques intéressés sont plus souvent ceux comportant le plus d'avantages sociaux et environnementaux. On améliorera l'équité pour les citoyens et les entreprises grâce au principe du « pollueur payeur »¹, en obligeant les pollueurs à payer pour les torts qu'ils causent.

L'imposition d'un prix approprié sur les émissions de carbone est l'étape la plus cruciale aboutissant à faire en sorte que notre économie fonctionne en harmonie avec un environnement sain, parce qu'elle fixera pour la pollution un prix qui incite à la réduction des émissions dans toute l'économie. Cependant, des instruments fondés sur le marché ne peuvent faire le travail à eux seuls. Ils doivent être combinés au leadership gouvernemental, à une réglementation forte, à l'éducation et la R-D, à des politiques industrielles proactives et à des investissements publics considérables. Le changement qui s'impose débouchera sur la perte de nombreux emplois dans des secteurs et sur des gains dans d'autres. L'établissement du prix à plein coût pour protéger notre climat et d'autres ressources imposera des coûts proportionnellement plus importants aux familles à faible revenu, qui sont moins capables de s'adapter au changement. Les politiques en matière de pollueur payeur et d'utilisateur payeur doivent par conséquent être équilibrées avec le principe de la capacité de payer.

Changement climatique, prix des émissions de carbone et énergie

Comme les dirigeants politiques mondiaux n'ont pas réussi à conclure un accord efficace et juridiquement contraignant en décembre dernier, lors du Sommet sur le changement climatique de l'ONU à Copenhague, ils peuvent avoir amené de nombreux Canadiens à perdre l'espoir de réaliser d'autres progrès à l'égard du réchauffement de la planète. Cependant, un tel désespoir n'est pas justifié. La conférence de Copenhague nous a juste montré combien il est difficile de parvenir à un accord fondé sur un système international de plafonnement et d'échange, qui est le cadre sous-jacent aux négociations de Kyoto et ultérieures.

Cela ne signifie pas que nous devons arrêter d'essayer de parvenir à un accord international efficace fondé sur un cadre de plafonnement et d'échange afin de réduire les émissions mondiales; cependant, cela ne signifie pas non plus que nous ne pouvons pas prendre de mesures dès à présent en adoptant des méthodes de rechange.

La solution de rechange la plus simple et la plus efficace à un système de plafonnement et d'échange est une taxe carbone fondée sur le prix, une mesure dont de nombreux économistes et experts climatiques de renom conviennent qu'elle serait plus efficace et efficiente qu'un système de plafonnement et d'échange reposant sur des contingents. Parmi ceux qui appellent à présent les pays à mettre en œuvre une taxe carbone on compte l'économiste Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel, et l'expert en changements climatiques de pointe James Hansen².

Une taxe ne garantit pas nécessairement des niveaux précis de réduction des émissions, mais elle procure bien plus de certitude aux entreprises pour qu'elles planifient à l'avenir. Elle élimine également la spéculation, les bénéfices exceptionnels, les fausses économies qui accompagneront un système de plafonnement et d'échange. Un grand avantage de la taxe carbone est qu'on peut l'introduire presque immédiate-

ment au lieu d'attendre encore de nombreuses années pour obtenir un accord international pour un système de plafonnement et d'échange.

En 2009, l'ABGF a établi un prix pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 30 \$ la tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (e CO₂), devant être mis en œuvre au début de 2011, et devant passer à au moins 75 \$ la tonne en 2020. Elle devait donner deux ans pour élaborer un système continental de plafonnement et d'échange en collaboration avec le gouvernement Obama et donner suffisamment de délai à l'industrie et aux ménages pour s'ajuster sans mettre en péril la reprise économique.

Par suite de l'échec de Copenhague, il faudra à présent au moins plusieurs années de plus pour élaborer et mettre en place un système de plafonnement et d'échange continental avec les États-Unis. Mais ce n'est pas une raison pour que le Canada demeure à la traîne pour ce qui est d'introduire une taxe carbone nationale. Celle de la Colombie-Britannique doit passer à 20 \$ la tonne le 1^{er} juillet 2010, à 25 \$ la tonne en 2011 et à 30 \$ la tonne en 2012.

Dans l'ABGF de cette année, nous introduisons une taxe carbone harmonisée nationale, établie à 50 \$ la tonne, qui doit être mise en œuvre le 1^{er} juillet 2011. Une analyse détaillée par Marc Jaccard, le plus éminent économiste en matière de changements climatiques du Canada, a montré que pour atteindre l'objectif de 2° C pour empêcher un changement climatique très nuisible, le Canada doit introduire un prix du carbone de 50 \$ la tonne dès à présent, qui passera à 200 \$ la tonne d'ici 2020^{3,4}. Si ces revenus étaient recyclés dans des investissements en énergie renouvelable et en remboursements d'impôt pour les particuliers, nous pourrions parvenir à de profondes réductions de nos émissions de gaz à effet de serre tout en maintenant une forte croissance économique et en engendrant même plus d'emplois qu'en maintenant le statu quo. Le régime fiscal du carbone sera intégré avec les taxes provinciales sur les émis-

sions carboniques et sera cohérente avec elles, notamment celles de la Colombie-Britannique, la moitié des revenus allant aux gouvernements provinciaux. La taxe carbone s'appliquera à tous les combustibles non renouvelables selon leur coefficient d'émission de CO₂.

Pour les grands émetteurs, qui produisent près de 50 % des émissions de GES du Canada, la taxe carbone sera intégrée à un système de plafonnement et d'échange qui pourra être introduit en fin de compte.

Les entreprises pourront demander un crédit d'impôt sur le carbone à l'égard des coûts qu'ils engagent pour réaliser des réductions des émissions grâce au système de plafonnement et d'échange.

La taxe carbone et le système de plafonnement et d'échange s'accompagneront d'un ajustement du tarif du carbone à la frontière pour garantir que les producteurs nationaux ne soient pas obligés de faire la concurrence dans des pays ayant des règlements environnementaux plus faibles ou semblables. Le tarif sera calculé selon la catégorie de produits, en fonction de la teneur moyenne en gaz à effet de serre des marchandises. Il comprendra une exemption pour les pays pauvres et en développement. Les revenus de ce tarif seront versés dans un Fonds vert pour le climat afin d'aider les pays les plus pauvres à réduire leurs émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques et à les atténuer. L'engagement du Canada pour le Fonds pour le climat mondial, qui a été accepté à la conférence de Copenhague, devrait démarrer à 400 millions de dollars en 2010 et 2011, passer à 800 millions de dollars en 2012, puis à 400 millions de dollars par an jusqu'en 2014–2015. Le financement proviendrait du tarif carbone et de tout tarif frontalier sur le carbone.

Ces règles internationales fourniront, avec les tarifs du carbone et le financement du Fonds pour le climat, un incitatif puissant pour que les autres pays mettent en œuvre des mesures efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La taxe carbone augmenterait de 10 \$ la tonne chaque année, atteignant 90 \$ la tonne en 2015. À ce moment, l'efficacité de la taxe pour réduire les émissions aurait été évaluée, et des ajustements auraient été apportés aux augmentations prévues selon les besoins. La taxe pourrait devoir augmenter au niveau de la taxe carbone de 200 \$ la tonne en 2020 que l'étude Jaccard a déterminée comme étant nécessaire pour atteindre l'objectif de 2 %. Cependant, on prévoit que d'autres mesures complémentaires, notamment des investissements dans l'énergie renouvelable, des programmes d'efficacité énergétique, des normes de construction et de rendement énergétiques et des investissements dans le transport en commun et des projets d'amélioration du rendement énergétique accéléreront la réduction des émissions, réduisant par la même occasion la dépendance des prix de la tonne de carbone.

Une taxe carbone de 50 \$ la tonne d'émissions de CO₂ signifiera une taxe d'environ 12 cents le litre pour l'essence, de 14 cents le litre pour le diesel et le mazout et de 9,5 cents le mètre cube pour le gaz naturel. La taxe permettra de recueillir environ 12 milliards de dollars par an au cours de la première année entière (moins les montants qui seraient crédités aux exportateurs). La majeure partie de ce revenu sera rapidement réintroduite dans l'économie canadienne, mais c'est la façon dont elle sera réintroduite qui est très importante. L'ABGF transférera la moitié des revenus de cette taxe aux provinces afin de financer des réductions d'impôt, notamment des paiements directs aux particuliers, et d'autres mesures en matière de changements climatiques.

La part fédérale des revenus recueillis sera affectée à quatre secteurs prioritaires :

- un remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse, afin de compenser les Canadiens, particulièrement les Canadiens à faible revenu, pour les coûts supplémentaires auxquels ils sont

confrontés, sans réduire l'incitatif pour un changement de comportement;

- aider à atteindre l'objectif en matière de réduction des GES du Canada (notamment des investissements dans l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, la protection de l'écosystème et les crédits de réduction d'émissions internationaux);
- des rajustements des tarifs carbone à la frontière afin de protéger la compétitivité internationale des secteurs exposés au commerce;
- contribuer à assumer les obligations financières climatiques du Canada, afin de soutenir les efforts en matière d'atténuation et d'adaptation des pays en développement⁵.

Remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse

En même temps que la taxe sur le carbone, l'ABGF introduira un *remboursement d'impôt pour l'énergie de biomasse* pour garantir que la majorité des Canadiens soient entièrement dédommagés de tous les coûts directs supplémentaires qu'ils subissent par suite de la portion fédérale de la taxe carbone. En outre, il compensera amplement les familles à faible revenu et à revenu faible et moyen de tous les coûts indirects supplémentaires qu'ils subissent à cause de la taxe sur le carbone et du système de plafonnement et d'échange.

Le remboursement d'impôt sera établi à 10 \$ par adulte et à 5 \$ par enfant annuellement pour chaque 1 \$/tonne de taxe carbone, en sus de tout crédit d'impôt sur le carbone provincial afférent. Par exemple, au cours de la première année, le remboursement d'impôt sera de 250 \$ pour chaque adulte et 125 \$ par enfant pour compenser la demi-part du gouvernement fédéral de la taxe carbone de 50 \$ la tonne. Le crédit sera

éliminé progressivement pour les familles dont le revenu est supérieur à 70 000 \$.

À mesure que le prix de la tonne de carbone augmente, la valeur de ce crédit sera augmentée proportionnellement pour garantir que les ménages à revenu moyen et faible ne soient pas lésés. Ce remboursement sera bien plus progressif que les mesures de recyclage du revenu adoptées par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans le cadre de sa taxe carbone⁶. Les provinces devraient choisir d'harmoniser leurs crédits avec ce crédit d'impôt fédéral, comme l'ont fait bon nombre d'entre elles avec le crédit d'impôt pour la TPS, ce qui en doublerait la valeur.

D'autres revenus de la taxe carbone seront affectés à des programmes et investissements publics pour aider les ménages, les entreprises et les travailleurs à réduire leurs émissions et à faire la transition vers une économie plus verte. Ceci comprendrait les investissements dans l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, notamment l'amélioration du rendement énergétique des maisons et des immeubles commerciaux et publics et une stratégie de transition équitable pour aider les travailleurs lésés.

Collectivement, ces mesures amélioreront encore le succès de la réduction des risques liés aux changements climatiques et garantiront également que les ménages, les travailleurs et d'autres Canadiens vulnérables bénéficient d'une aide pour faire la transition vers une économie plus verte.

Énergie durable

La réalité des changements climatiques, tant écologiques qu'économiques, montre clairement que le Canada doit prendre des mesures décisives pour s'engager dans la voie de l'énergie durable. Ceci exige non seulement de soutenir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique et le faible impact, mais également de supprimer les subventions publiques qui encouragent l'extraction et la production de combustibles fossiles non durables. Une telle approche produira

des occasions économiques, tout en nettoyant notre air et notre eau.

Il s'agit d'un moment important pour que le Canada augmente son soutien à l'énergie renouvelable, afin de nous permettre d'atteindre notre objectif de 90 % d'électricité non émettrice d'ici 2020 et de créer de nouvelles possibilités de développement économique tout en emboitant le pas à la forte croissance dans le secteur, tant aux États-Unis qu'à l'étranger. Nous devons en particulier nous concentrer sur l'électricité renouvelable⁷, afin d'être prêts pour le remplacement nécessaire de bon nombre des centrales électriques du Canada qui parviennent à la fin de leur durée utile, et pour l'éventuel accroissement de la demande provenant des voitures électriques et hybrides à brancher, tout en réduisant les émissions des centrales électriques actuelles.

L'ABGF commencera par profiter de l'occasion d'investir dans l'électricité propre en agissant comme suit :

- remplacer le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable (eEER) qui arrive à terme par un programme de subventions d'immobilisations comportant une réserve particulière pour les collectivités du Nord et éloignées;
- créer des obligations d'énergie verte pour faciliter l'accès au capital et réduire les coûts d'emprunt pour les promoteurs de projets d'énergie renouvelable, tout en permettant à des particuliers canadiens de soutenir directement le développement de l'électricité renouvelable;
- libérer le potentiel géothermique du Canada en élaborant un système national de données et de classification géothermique afin d'évaluer et de quantifier les ressources géothermiques nationales du Canada.

Efficacité énergétique

Les programmes gouvernementaux qui aident les particuliers et les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique équivalent à une réduction d'impôt, puisqu'ils réduisent les coûts d'énergie mensuelle, augmentant ainsi le revenu disponible ou la capacité d'accroître le chiffre d'affaires. Les mesures d'efficacité créent également des emplois en rénovation, fabrication de matériel et vente au détail de matériel à rendement et de matériaux d'installation. Comme prochaine étape débouchant sur des objectifs et programmes à plus long terme, l'ABGF investira immédiatement dans des mesures pour faire progresser ce qui suit : les thermopompes à usage domestique, les technologies de réseau de distribution intelligent, les nouveaux bâtiments écologiques, la modernisation d'immeubles à appartement existants, des parcs de véhicules électriques/hybrides et une campagne de publicité nationale sur l'efficacité énergétique.

Stratégie de transition équitable

Une stratégie de transition équitable aidera les travailleurs et les collectivités touchés par le changement de l'emploi provoqué par la transition à une économie plus verte. Le respect des engagements que le Canada a pris envers Kyoto signifiera la perte d'emplois dans certains secteurs, des gains d'emplois dans d'autres et des changements des types d'emplois disponibles. Les travailleurs qui perdent leur emploi doivent recevoir d'autres possibilités d'emploi, particulièrement dans les secteurs qui enregistrent une croissance globale. Nous exigerons des programmes de transition pour les travailleurs déplacés pour garantir que la population active canadienne possède les connaissances nécessaires pour soutenir une économie plus verte.

Le programme de transition équitable fournira le financement nécessaire pour :

- offrir aux travailleurs des occasions de formation et de perfectionnement afin qu'ils puissent occuper les emplois qui sont créés;
- informer rapidement les travailleurs qui sont mis à pied afin qu'ils aient accès sans délai aux programmes de counseling et de formation;
- offrir aux travailleurs déplacés des mesures de soutien du revenu pendant trois ans ou plus, afin qu'ils puissent tirer avantage des occasions de formation et de perfectionnement;
- offrir des services de counseling par les pairs pour évaluer les besoins des travailleurs et analyser ceux du marché du travail;
- offrir des fonds de réinstallation pour les travailleurs qui doivent déménager afin de trouver un nouvel emploi.

L'ABGF investira 551 millions de dollars par an pour mettre en œuvre toute la stratégie de l'énergie renouvelable, qui comprend la stratégie de transition équitable, la recherche sur l'efficacité énergétique et l'investissement dans l'énergie renouvelable.

Conserver la nature, sauvegarder l'eau, protéger la santé humaine

Protection des écosystèmes et de la biodiversité

L'année 2010 est l'Année internationale de la biodiversité, et le délai pour faire rapport à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB) sur les progrès réalisés dans la protection de la biodiversité. Étant donné que le Canada n'a pas entièrement respecté ses engagements en vertu de la CDB, il s'impose de renforcer nos efforts et nos actions qui aboutiront

à la protection à long terme des écosystèmes et des ressources naturelles du Canada.

Pour améliorer la performance du Canada en matière de protection de la biodiversité, l'ABGF agira dès à présent pour financer une stratégie d'adaptation nationale fondée sur l'écosystème d'une valeur de 208 millions de dollars par an au cours des deux premières années, et de 178 millions de dollars par an pendant les trois années subséquentes :

- terminer les systèmes nationaux du Canada de parcs nationaux et d'aires protégées fédérales pour la faune⁸, et garantir leur protection à long terme;
- mettre en œuvre des plans de gestion des océans intégrés dans cinq zones étendues de gestion des océans (ZEGO), achever un système national d'aires marines protégées qui couvrent au moins 30 % de la zone océanique du Canada et renforcer les efforts pour rétablir les populations de saumon sauvage au moyen de réformes des pêcheries, de l'aquaculture et de la protection de l'habitat;
- créer des incitatifs pour la protection et le rétablissement des réservoirs de gaz à effet de serre dans les forêts et les terres humides naturelles.

L'ABGF financera également la mise en œuvre entière et efficace de la *Loi sur les espèces en péril*.

De telles actions audacieuses, ainsi que le leadership fédéral pour coordonner le travail complémentaire par tous les paliers de gouvernement à l'échelle du pays, sont essentielles pour garantir la santé continue de nos terres, de nos eaux et de notre faune, ce qui, par répercussion, concourra à la santé à long terme de notre économie et de la société humaine.

Sauvegarder les eaux du Canada

Les Canadiens croient fermement que l'eau est notre principale ressource naturelle unique, avant le pétrole, la foresterie et l'agriculture, et que le leadership fédéral est crucial pour protéger les ressources en eau douce du Canada.

Le Canada devrait mettre en œuvre la stratégie sur les eaux fédérales qu'il a promise⁹, en prenant appui sur les actions qu'il a menées au cours des trois dernières années, et en la mettant en œuvre au départ dans le bassin des Grands Lacs-Saint-Laurent en raison de son importance économique, sociale et culture unique. Il faut un leadership fédéral pour garantir que les mesures visant à protéger et restaurer les Grands Lacs et le Saint-Laurent soient ciblées et bien coordonnées.

L'ABGF donnera la priorité aux investissements dans les eaux des Grands Lacs-Saint-Laurent dans les secteurs suivants :

• Quantité et qualité de l'eau

- Améliorer la qualité de l'eau en mettant à niveau l'infrastructure de l'eau et des eaux usées et en intégrant des mesures de conservation pour garantir la durabilité des ressources en eau;
- veiller au nettoyage et au retrait de la liste des actuels secteurs préoccupants des Grands Lacs et à la mise en œuvre du plan d'action de restauration écologique des deux secteurs préoccupants et des zones d'intervention prioritaire du Saint-Laurent au Québec.

• Écosystèmes d'eau douce

- Favoriser la saine biodiversité grâce à la préservation et la protection d'habitats palustres sensibles dans le bassin hydrographique, particulièrement les zones près des côtes;
- les protéger contre les espèces envahissantes.

De tels investissements garantiront une source saine et propre d'eau potable pour des millions de Canadiens, renforceront la capacité et la résistance de l'écosystème afin qu'il soutienne de solides systèmes économiques et sociaux et contribueront à créer un climat économique et d'affaires sain et croissant pour les résidents de la région. L'ABGF affectera 854 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années à cette entreprise.

Énergie renouvelable

L'ABGF affectera 551 millions de dollars par an (en moyenne) à la promotion et au développement de sources d'énergie renouvelable pendant quatre ans, et 100 millions de dollars par an (en moyenne) pendant les six années suivantes.

Notes

¹ Le gouvernement a défini « pollueurs payeurs » dans le *Budget de 2005* comme signifiant que « le pollueur doit assumer les coûts des activités qui nuisent directement ou indirectement à l'environnement. Ces coûts sont ensuite inclus dans les prix du marché. » [<http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpa4f.htm>] Le 29 mai 2007, en tant que ministre de l'Environnement, l'honorable John Baird a réaffirmé l'engagement du gouvernement envers ce principe en déclarant au Comité permanent de l'environnement et du développement durable que le gouvernement « croit que le pollueur doit payer ». Le « principe du pollueur-payeurs » a précédemment été défini dans les Principes directeurs relatifs aux Aspects économiques des politiques sur l'environnement sur le plan international, cités dans OCDE (2001) : *Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE: Problèmes et stratégies*, Paris, p. 16.

² <http://www.project-syndicate.org/commentary/stiglitz121/English>; <http://www.carbontax.org/> http://www.nytimes.com/2009/12/07/opinion/07hansen.html?_r=2

³ Voir *Protection climatique, prospérité économique*, Institut Pembina et Fondation David Suzuki, octobre 2009.

⁴

⁵ La Coalition du budget vert décrit les mérites de ces quatre secteurs en plus de détails dans ses *Recommandations relatives au budget 2010 : Investir dans un avenir vert et pros-*

père, pages 50–52. Voir <http://www.greenbudget.ca/2010/main.html>. Elle propose deux autres secteurs – d'autres réductions d'impôt et le dédommagement des ménages dans les régions subissant un impact indu, qui, dans le cadre de cette politique de l'AVBF, seraient abordés par le biais des parts de revenus provinciales.

6 Voir Marc Lee et Toby Sanger (2008) pour une analyse de l'impact de la répartition de la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique. *Is BC's Carbon Tax Fair?* Centre canadien de politiques alternatives, 2008. http://www.policyalternatives.ca/documents/BC_Office_Pubs/bc_2008/ccpa_bc_carbontaxfairness.pdf

7 « Électricité renouvelable » renvoie à l'électricité produite par les sources d'énergie renouvelable.

8 Les aires protégées fédérales pour la faune comprennent les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrants.

9 Dans le discours du Trône de 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter une « nouvelle stratégie sur l'eau ». Des mesures ont été prises pour tenir cet engagement dans le cadre du plan d'action du *gouvernement du Canada pour l'assainissement de l'eau*.

Alimentation et agriculture

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année reconnaît que l'agriculture se trouve à la croisée des chemins au Canada, et qu'il s'impose d'urgence de prendre des mesures pour amener davantage de familles à pratiquer l'agriculture comme moyen de subsistance. L'ABGF apporte un appui aux fermes familiales qui ont éprouvé des difficultés, non parce qu'elles manquent d'innovation, d'efficacité ou de dévouement à fournir de la nourriture aux Canadiens et à la collectivité mondiale, mais parce que les règles internationales établies par les pays riches ont favorisé les grandes entreprises agroalimentaires et placé les agriculteurs dans une situation hyperconcurrentielle, au sein de leurs collectivités, de leur pays et avec les agriculteurs du monde entier.

Depuis la signature de l'*Accord sur l'Organisation mondiale du commerce* sur l'agriculture en 1994, un marché mondial libéralisé a multiplié par trois la valeur du commerce agricole entre les pays. En 2008 (les derniers chiffres disponibles), le Canada a exporté pour un montant record de 39 milliards de dollars d'aliments et de produits agricoles. Ceci classe le Canada au cinquième rang des plus grands exportateurs

mondiaux. Pourtant, les statistiques indiquent que les revenus agricoles nets continuent d'être plus bas que jamais, particulièrement pour les éleveurs; le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser (il y a à présent moins de 250 000 agriculteurs); et la dette agricole totale a atteint un sommet ahurissant de 60 milliards de dollars.

Pendant le même temps, des géants de la transformation alimentaire, notamment Les Aliments Maple Leaf et Cargill, les entreprises de biotechnologie Monsanto et Syngenta et les détaillants Loblaws, Sobey's et Metro affichent tous de solides marges, même pendant une récession profonde. Deux entreprises transnationales de transformation du bœuf, Cargill et Nillson Brothers, contrôlent plus de 90 % du marché de la transformation du bœuf au Canada; Les Aliments Maple Leaf et Olymel contrôlent 65 % du marché de la transformation du porc; et les trois principaux détaillants contrôlent 75 % du marché. Cette concentration du pouvoir du marché dans les secteurs de la vente au détail, de la transformation et des intrants a obligé de nombreuses familles agricoles à se retirer des affaires ou les a plongées plus profondément dans l'endettement.

Le secteur agricole et alimentaire est l'un des principaux contributeurs économiques du Canada, représentant approximativement 9 % du PIB du pays, et il est le moteur de l'économie rurale de nombreuses régions du pays. Comme première étape menant au renouvellement et au soutien de ce secteur important, l'ABGF modifiera la *Loi sur la concurrence* du Canada afin d'empêcher la concentration de la propriété dans le système alimentaire du Canada.

Un Canadien sur huit est employé dans ce secteur et, comme l'a récemment relevé le Bureau du vérificateur général du Canada, « la prospérité à long terme du secteur agricole est tributaire de sa capacité de coexister de façon durable avec le milieu naturel »¹.

Que faut-il faire?

Les exportations d'aliments et de produits agricoles ont certes atteint des niveaux plus élevés que jamais, mais les statistiques commerciales indiquent une tendance alarmante : le Canada a importé pour un montant record de 28 milliards de dollars d'aliments et de produits agricoles en 2008. En fait, la tendance d'acheter davantage d'aliments importés est à la hausse. Une récente étude de Statistique Canada a établi que les importations ont grimpé, passant de 18 % des dépenses totales pour les aliments en 1964 à 25 % en 2004². Ceci classait le Canada à la huitième place des principaux importateurs d'aliments du monde et, si la tendance se maintient, la faiblesse du dollar américain pourrait amener le Canada à subir un déficit pour le commerce des aliments avec les États-Unis dans un proche avenir.

Pour les Canadiens, la souveraineté alimentaire est synonyme de droit des citoyens à récupérer le pouvoir décisionnel dans le système alimentaire, d'avoir leur mot à dire quant à la façon dont leurs aliments sont produits et d'où ils proviennent. Grâce à la souveraineté alimentaire, on essaie de reconstruire la relation entre les gens et la terre et entre ceux qui cultivent et

récoltent les aliments et ceux qui les mangent³. Comme le Canada est un État souverain, la souveraineté alimentaire signifie qu'il a le droit de déterminer la mesure dans laquelle il souhaite être autarcique en matière de production alimentaire et protéger et réglementer le commerce agricole intérieur afin de réaliser ses objectifs en matière de développement durable. Selon le mouvement international de paysans, La Via Campesina, « La souveraineté alimentaire ne signifie pas le refus des échanges, mais la définition de politiques et pratiques commerciales qui respectent les droits des populations à avoir une production saine, sûre et écologiquement durable »⁴.

L'ABGF introduira le Programme de juste revenu de transition agricole (PJRTA) pour nos familles agricoles, qui profitera aux économies de l'alimentation locale régionales et saisira les occasions qui sont perdues à cause de l'importation de produits d'autres pays. Le PJRTA fonctionnera selon le principe que le commerce redondant, défini comme le commerce inutile qui exporte et importe simultanément des produits identiques ou semblables vers une région⁵ (ou un pays) sera réduit. Pour stimuler cette transition, on dépensera des ressources pour favoriser la production qui est destinée au marché intérieur local du Canada.

Les programmes de soutien du revenu pour les producteurs prendront en compte la distinction entre les structures du capital social des entreprises au niveau du producteur. Une entité de ferme familiale et une société de ferme familiale, dans laquelle la plus grande partie du travail, de la gestion et de l'investissement sont l'œuvre d'un membre de la famille, est différente d'un régime d'investissement dans une entreprise agroindustrielle, et par conséquent ne bénéficiera d'aucun soutien. Les coopératives sont réputées être un collectif de fermes familiales.

Pour faciliter cette transition, il faudra apporter des modifications à la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, pour que l'admissibilité aux programmes de risque de

l'entreprise, d'assurance-récolte et d'assurance-bétail et/ou aux programmes de prêts par le Canada ne soit accordée qu'aux entités de ferme familiale, aux sociétés de ferme familiale et aux coopératives. D'autres entités, notamment les sociétés cotées en bourse, les filiales de telles sociétés ou entreprises, les partenariats et les sociétés comptant des actionnaires, des membres, des investisseurs ou des partenaires n'auront pas droit aux paiements de risque commercial. On encouragera ces entités à se départir de leurs structures commerciales, et un programme d'indulgence sera offert aux entités qui ont souscrit des emprunts par le biais de Financement agricole Canada.

Pendant la période de mise en œuvre progressive, l'ABGF abaissera également les versements au titre du risque commercial aux exploitations agricoles jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par ferme, ce qui éliminera le « club des millionnaires », en l'occurrence les exploitations agricoles qui reçoivent à l'heure actuelle des versements pouvant atteindre 3 millions de dollars par an.

Le PJRTA reconnaîtra la nécessité d'améliorer la durabilité à long terme du fondement écologique de l'agriculture, en l'occurrence la biodiversité des cultures et du bétail, la diversité de l'écosystème, un cycle de l'eau et des nutriments intact et les processus d'énergie renouvelable. Le PJRTA fournira un soutien financier pour cette transition aux exploitations agricoles familiales de petite et moyenne taille et aux coopératives qui ne sont pas en mesure d'investir dans le capital et la main-d'œuvre nécessaires pour mettre en œuvre les pratiques de gestion bénéfique, les plans environnementaux de la ferme et de passer à l'agriculture durable. Reconnaissant que l'agriculture biologique est la forme suprême de l'agriculture durable et que la demande des consommateurs pour des aliments biologiques est supérieure à l'approvisionnement au Canada, on établira des objectifs pour la prochaine décennie. L'ABGF propose que 10 % des aliments

intérieurs du Canada soient produits biologiquement au pays.

Pour contribuer à la croissance du secteur biologique du Canada et améliorer notre réputation de producteurs d'aliments et de cultures de grande qualité, on imposera un moratoire sur les nouvelles approbations d'organismes génétiquement modifiés jusqu'à ce que des études à long terme, la recherche et les analyses coût-avantage soient effectuées et que les impacts potentiels sur les êtres humains, l'environnement et l'économie soient bien compris.

Les plaines centrales de l'Amérique du Nord sont devenues un gigantesque laboratoire pour des cultures génétiquement modifiées résistant à l'herbicide, notamment le maïs, le canola et le soya. Les preuves s'accumulent que la contamination par les cultures OGM devient un autre fardeau économique pour les agriculteurs canadiens. Les récentes mesures prises par l'Union européenne pour interdire le lin canadien parce qu'il contenait de la matière génétiquement modifiée ont poussé d'autres pays à tester le lin canadien. Ces mesures limiteront encore la capacité des producteurs de lin canadien à trouver des marchés. Monsanto essaie à présent de faire enregistrer la luzerne GM aux États-Unis et au Canada et, s'il y parvient, il détruira économiquement l'industrie canadienne du bétail et du fourrage biologiques. Pour garantir que les consommateurs soient pleinement conscients de ce qu'ils mangent et puissent choisir leurs aliments, l'ABGF exigera que les aliments qui sont actuellement sur le marché et qui contiennent des OGM soient ouvertement et intégralement étiquetés.

La stratégie de transition comprendra un programme qui encourage les jeunes familles à choisir l'agriculture comme moyen de subsistance. Financement agricole Canada (FAC) jouera un rôle important dans cette transformation. La part de 22,5 milliards de dollars de la dette agricole en souffrance du Canada (qui s'établissait à 58 milliards de dollars en 2008) que détient FAC

est la deuxième par importance après celle des banques à charte. Le programme *Un nouveau départ* de prêt d'aide aux fermes proposera aux nouveaux venus artisanaux qui approvisionnent le marché intérieur canadien des prêts sans intérêt pour se lancer dans l'agriculture. Financement agricole Canada, dont l'avoir propre actuel s'établit à 2,3 milliards de dollars et qui a réalisé un solide profit de 211 millions de dollars en 2008, établira un Programme d'investissement dans les terres agricoles grâce auquel les nouveaux venus auront accès à des terres abordables. Les priorités en matière de prêt joueront également en faveur de la planification de la relève, dans le cadre de laquelle les biens passeront facilement et équitablement d'une génération à l'autre. La *Loi sur Financement agricole Canada* sera modifiée afin d'éliminer progressivement les programmes proposés aux grandes exploitations agroindustrielles et pour axer les priorités en matière de prêt sur les organismes commerciaux appartenant à des agriculteurs, notamment les coopératives et les petites entreprises qui fournissent un soutien d'infrastructure régional dans le secteur de la transformation des aliments. Les frais de premier établissement et les dépenses d'immobilisations des petits producteurs recevront la priorité. Pour concourir à l'établissement d'une nouvelle génération d'agriculteurs, l'ABGF fournira les fonds nécessaires pour améliorer la recherche, le perfectionnement des compétences et les services de vulgarisation à l'appui de la transition vers une agriculture durable et biologique.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les gouvernements provinciaux à l'amélioration des programmes assujettis à la gestion de l'offre (poulets, œufs, dindons et lait), afin d'accroître le nombre de nouveaux venus dans l'agriculture. On établira des quotas pour les spécialités afin de rendre compte de la demande des consommateurs pour des produits biologiques et d'autres produits à identité préservée. Le coût des quotas sera radicalement réduit et ils seront graduellement éliminés, des plafonds seront imposés sur le

nombre de quotas que peut détenir une exploitation agricole, et on établira un fonds de mise en commun des quotas afin que les nouveaux jeunes agriculteurs puissent avoir accès au programme ou pour permettre à des exploitations agricoles existantes de se convertir au secteur assujetti à la gestion de l'offre. Par la même occasion, nous examinerons si d'autres produits agricoles, notamment les bovins et les porcs, devraient être mis en marché au moyen d'un système de quota et de gestion de l'offre.

Au total, on investira 1 milliard de dollars par l'entremise du PJRTA sur les trois prochaines années. Une partie de ces dépenses sera axée sur l'élaboration d'une politique nationale de l'alimentation et un plan d'action de sécurité alimentaire qui abordent les problèmes d'insécurité alimentaire au Canada, notamment la faim, la malnutrition, les maladies chroniques, l'obésité et l'accessibilité et l'abordabilité des aliments. L'objectif consistera à garantir que « en tout temps, toute personne doit être en mesure de se procurer, en toute dignité, une nourriture de qualité, en quantité suffisante culturellement et personnellement acceptable »⁶, et que ces aliments soient sains et salubres et proviennent d'un système alimentaire durable.

Les preuves s'accumulent que les programmes de risque commercial actuels, conçus pour les prix instables du marché mondial, ne fournissent pas un soutien du revenu suffisant pour garantir la subsistance des familles agricoles. Le modèle imparfait récompense les exploitations agricoles en fonction de la spécialisation et du volume du débit. En fait, la plupart des agriculteurs du Canada comptent sur au moins un autre emploi dans le ménage à l'extérieur de leur ferme.

Un objectif à long terme de l'ABGF consistera à abandonner la façon dont nous gérons les risques à la ferme en introduisant un Programme de revenu agricole annuel garanti (PRAAG) au cours des trois prochaines années, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. Ce programme pilote de trois ans sera modelé sur le projet MINCOME,

qui a été mis à l'essai au Manitoba au milieu des années 1970⁷. Les exploitations agricoles familiales qui ne recouvrent pas leurs coûts de production et ne peuvent s'assurer un niveau de vie décent recevront des prestations complémentaires.

La responsabilité mondiale et la crise alimentaire

Le nombre de gens mal nourris du monde, qui s'établit à l'heure actuelle à plus de 900 millions, continue de grimper. La crise alimentaire mondiale a placé les familles rurales les plus vulnérables des pays en développement dans un état de faim chronique. Il incombe à un pays riche comme le Canada de faire en sorte que ceux qui se trouvent dans le besoin reçoivent les ressources nécessaires pour bâtir un système alimentaire agricole sain et résistant. Suivant les recommandations du Groupe canadien de réflexion sur la sécurité alimentaire⁸, l'ABGF introduira le Programme de soutien à la résilience de l'agriculture mondiale (PSRAM), un programme de 600 millions de dollars sur trois ans financé par l'Agence canadienne de développement international, qui fournira un financement sans restriction pour contribuer à établir des systèmes agricoles de petits exploitants et des collectivités dynamiques dans le monde en développement.

Pour soutenir davantage les petits exploitants agricoles, le Canada assumera le leadership de la négociation d'accords commerciaux mondiaux et multilatéraux, selon le principe que les États souverains ont le droit de soutenir, de protéger et de réglementer leur système alimentaire intérieur.

Au lieu de saper l'interdiction mondiale de la technologie du « terminator » (des semences génétiquement modifiées pour produire des semences stériles – appelées technologie de restriction de l'utilisation génétique), acceptée par le biais de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Canada adoptera une loi nationale pour interdire la diffusion, la vente, l'importation et l'utilisation de technologies de

restriction de l'utilisation génétique (TRUG) liées aux variétés pour les semences.

Pour aider à financer les dépenses du nouveau programme, l'ABGF mettra fin aux subventions à l'industrie du biocarburant, dégageant plus de 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années. La preuve s'accumule que les biocarburants tirés des cultures ne contribuent plus à raviver les économies rurales ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre⁹, et qu'ils risquent en fait de causer plus de problèmes qu'ils avaient l'intention d'en régler.

Références et matériel documentaire :

Réseau canadien de DÉC, *Cultiver l'espoir : Recommandations des collectivités pour l'élaboration d'une politique canadienne sur l'agriculture et l'agroalimentaire*. Mars 2007

Équiterre et Centre de droit et de politique commerciale, Université Carleton, *Local Food Systems and Public Policy : A review of the Literature*. Septembre 2009

Groupe canadien de réflexion sur la sécurité alimentaire, *Vers une plus grande résilience : Les petits agriculteurs et le devenir de l'agriculture*. Novembre 2008

Syndicat national des cultivateurs, *Exposé présenté au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence*. Janvier 2008

Christian Farmers Federation of Ontario, *A Place for All: Addressing the Policy Implications of Farm Size*. 2008

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*. 2008

Parti libéral du Canada : Le Groupe de travail sur les perspectives agricoles, *L'agriculture au Canada : une action ciblée porteuse de résultats*. 2008

Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*. 2008

Fédération canadienne de l'agriculture, *Présentation prébudgétaire*. Janvier 2009

Nouveau parti démocratique du Canada : Porte-parole pour l'Agriculture, *Food For Thought: Interim Report*. Printemps 2009

Notes

1 Bureau du vérificateur général Canada, *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes*. Décembre 2008.

2 Statistique Canada, *L'activité humaine et l'environnement : Statistiques annuelles, n° 16-201-X au catalogue*. 2009.

3 Pour une politique alimentaire populaire, <http://peoples-foodpolicy.ca/>.

4 La Via Campesina, http://viacampesina.org/main_fr/.

5 Region of Waterloo Public Health, *A Study of Redundant Trade in Waterloo Region* by Judy Maan Miedema. Février 2009.

6 Sécurité alimentaire Canada, <http://foodsecurecanada.org/fr/accueil>.

7 Hum, Derek, Simpson, Wayne, *A Guaranteed Annual Income? From Mincome to the Millennium*, Options politiques. Janvier-février 2001.

8 Groupe canadien de réflexion sur la sécurité alimentaire. Vers une plus grande résilience : Les petits agriculteurs et le devenir de l'agriculture. http://www.ccic.ca/_files/fr/working_groups/003_food_2008-11_pathways_to_resilience.pdf

9 *Beyond Factory Farming, From the world's breadbasket to the empire's fuel tank : How the agrofuels lobby is reshaping prairie agriculture*. Briarpatch Magazine January/February 2009

Politique des eaux nationales

Introduction

Le Canada a besoin d'une politique des eaux nationales fondée sur le principe que l'eau est un droit de la personne et un bien public. Nos ressources en eau doivent être protégées de la contamination, de la privatisation et de l'utilisation commerciale non durable et distribuées équitablement et durablement. Comme on connaît peu de choses sur les ressources en eaux souterraines, que l'on manque d'information sur les impacts du changement climatique sur l'eau ou sur la quantité de l'eau qui est effectivement échangée commercialement par le biais d'exportations exigeant beaucoup d'eau, l'ampleur de la crise de l'eau n'est pas encore complètement comprise. Pourtant, le gouvernement fédéral donne suite à des plans destinés à affaiblir les protections environnementales, en prétendant qu'elles entravent le développement économique.

En 2009, les accords commerciaux et la déréglementation ont fait naître de nouvelles menaces pour les approvisionnements en eau du Canada. Le gouvernement fédéral cherche actuellement à conclure un accord commercial avec l'Union européenne qui donnera à de grandes entreprises multinationales comme Suez et Veolia accès

à de 100 milliards à 200 milliards de dollars en approvisionnements infranationaux.

Le gouvernement exploite également une échappatoire du Règlement sur les effluents des mines de métaux de la *Loi sur les pêches*, annexe 2, pour permettre aux sociétés du secteur des mines de métaux de déverser des toxines directement dans les masses naturelles d'eau douce, une pratique qui risque de les détruire.

Le Canada doit adopter un plan global pour protéger les ressources en eau dans l'intérêt du public et faire en sorte qu'elles soient distribuées équitablement.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral prendra des mesures pour garantir que tous les Canadiens aient accès à de l'eau potable sûre et propre et à l'hygiène. À cette fin, on créera un fonds national d'infrastructure de l'eau pour les municipalités et les collectivités des Premières nations; on établira des normes nationales applicables pour l'eau potable; on placera l'infrastructure de l'eau sous contrôle public; et on protégera notre eau contre la pollution et les pénuries.

La justice de l'eau

L'ABGF reconnaît que l'eau est un droit humain en l'enchâssant dans le droit national, en reconnaissant l'existence des droits des collectivités autochtones à de l'eau et en soutenant la reconnaissance de l'eau dans le droit international. L'eau doit être reconnue comme un droit humain à chaque palier du gouvernement. Cela garantira que toutes les personnes vivant au Canada, sans discrimination aucune, aient légalement droit à de l'eau potable sûre et propre et à de l'eau pour l'hygiène et que les inégalités en matière d'accès soient corrigées immédiatement. Selon l'Organisation mondiale de la Santé¹, la reconnaissance de l'eau comme droit humain imposera aux gouvernements ce qui suit :

- respecter la jouissance du droit à l'eau ou s'abstenir d'entraver directement ou indirectement cette jouissance;
- protéger la jouissance du droit à l'eau ou empêcher des tierces parties, notamment des entreprises, de l'entraver;
- mettre en œuvre le plein droit à l'eau ou adopter les mesures nécessaires pour y parvenir.

C'est en particulier la reconnaissance de l'eau en tant que droit humain qui donnera aux collectivités qui n'ont pas accès à de l'eau potable propre un instrument juridique leur permettant d'exercer ce droit. Elle fournira également un recours juridique contre la destruction des sources d'eau par des activités industrielles.

Selon les Nations Unies, un milliard de gens du monde entier n'ont pas accès à de l'eau potable sûre et à l'hygiène fondamentale. La reconnaissance de l'eau en tant que droit humain dans le droit international permettra d'utiliser les moyens et les mécanismes disponibles dans le système des droits humains des Nations Unies pour surveiller les progrès réalisés par les États pour garantir le droit à l'eau et obliger le gouvernement à rendre des comptes².

Le gouvernement canadien s'est constamment opposé à la reconnaissance de l'eau comme droit humain lors de réunions clés des Nations Unies. L'ABGF soutient la reconnaissance de l'eau comme droit humain dans le droit international.

Droits à l'eau des Premières nations

Les collectivités autochtones du Canada ont été touchées de façon disproportionnée par la crise de l'eau. Malgré des engagements répétés de leur donner accès à de l'eau potable propre, leur eau reste souvent contaminée. En octobre dernier, Santé Canada a signalé que 124 avis de santé avaient été émis pour l'eau potable dans les collectivités des Premières nations³. La pollution de l'eau par les industries est endémique dans ces collectivités. Des taux élevés de cancer associés à l'exposition à la production de sables bitumineux, par exemple, ont été signalés parmi les collectivités des Premières nations et des Métis à Fort Chipewyan (Alberta). Comme l'expansion industrielle se produit soit directement sur la terre que les collectivités indigènes revendiquent ou en amont de l'endroit où elles habitent, il est crucial que l'autorité des gouvernements autochtones soit respectée.

La reconnaissance des droits à l'eau des Premières nations impose ce qui suit au gouvernement fédéral :

- respecter l'auto-détermination des Autochtones;
- reconnaître et respecter l'autorité des gouvernements autochtones;
- honorer le droit des peuples autochtones à participer à la prise de décisions concernant l'eau;
- établir des normes pour l'eau potable pour les réserves des Premières nations en collaboration avec les collectivités des Premières nations;

- reconnaître et intégrer la connaissance autochtone dans la prise de décisions fédérale à l'égard de l'eau.

L'eau est un bien public

La reconnaissance des eaux de surface et souterraines comme bien public imposera au gouvernement de la protéger pour l'utilisation raisonnable par le public et d'en assujettir l'utilisation privée à l'intérêt public. La permission d'extraire de l'eau souterraine en vertu de la doctrine du bien public, par exemple, peut être accordée si l'on est capable de montrer que toute extraction comporte un bienfait public⁴. Cela peut également aboutir à la création d'une hiérarchie d'utilisation exigeant que l'utilisation de l'eau soit affectée aux écosystèmes et que les besoins humains fondamentaux reçoivent la priorité.

Sécurité de l'eau

Fonds national public d'infrastructure de l'eau

Des décennies de coupures du financement des infrastructures, à quoi s'ajoute le transfert de plusieurs programmes et services aux gouvernements municipaux, se sont soldées par un « déficit des infrastructures municipales » que la Fédération canadienne des municipalités estime prudemment à 123 milliards de dollars. Les besoins en eau et relatifs aux eaux usées sont à eux seuls estimés à 31 milliards de dollars.

L'ABGF affecte 3,7 milliards de dollars en 2010–2011 pour l'investissement dans un Fonds national public de l'eau. Certaines dépenses générales pour les infrastructures municipales doivent être consacrées au rétablissement de l'infrastructure de l'eau. Les transferts pour l'eau municipaux atteindraient alors leur cible annuelle de 3,1 milliards de dollars en 2011–2012, afin d'éponger le déficit des infrastructures en dix ans. Ce financement sera attribué à même le Fonds pour l'infrastructure verte.

L'ABGF consacre cette dépense exclusivement à l'infrastructure pour l'eau appartenant à l'État et exploitée par lui, au lieu du modèle PPP qui a échoué. Un montant supplémentaire de 150 millions de dollars sur trois ans sera consacré à la formation et à la certification des exploitants de réseau d'eau potable dans le secteur public, de même qu'à des programmes de conservation de l'eau.

Normes nationales applicables pour l'eau potable

Le Canada ne possède pas de normes pour l'eau potable juridiquement applicables⁵. En février 2008, le Journal de l'Association médicale canadienne a signalé que 1 766 avis de sécurité recommandant de faire bouillir l'eau dans des collectivités municipales avaient été émis, sans compter les collectivités des Premières nations⁶. Plusieurs collectivités ont été bombardées d'avis de sécurité concernant l'eau potable pendant des années, et 90 Canadiens meurent de maladie d'origine hydrique tous les ans.

L'ABGF établira des normes nationales applicables pour l'eau potable qui comprennent un programme de formation pour les travailleurs et des fonds réservés pour la mise à niveau de l'infrastructure.

Stratégie pour empêcher la pollution de l'eau

Bien que la réglementation de la pollution de l'eau soit en grande partie de compétence provinciale, le gouvernement fédéral est responsable de la protection des eaux poissonneuses en vertu de la *Loi sur les pêches* et du contrôle des substances toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

L'ABGF introduit par conséquent un plan pour réduire la pollution de l'eau, qui comprend notamment ce qui suit :

- des normes pour l'industrie et les entreprises agroalimentaires;

- un ralentissement de la production de sables bitumineux;
- l'abrogation de l'annexe 2 de la *Loi sur les pêches*;
- des normes nationales applicables pour le traitement des eaux d'égout;
- de la recherche et du financement pour des méthodes de traitement écologique des eaux usées.

Chaque palier de gouvernement doit s'engager à élaborer et à appliquer des lois rigoureuses contre le déversement industriel, l'utilisation de pesticides non essentiels sur les terres publiques et privées et le déversement de toxines dans les cours d'eau ou les décharges.

Transition vers un avenir libre de sables bitumineux

Les projets de sables bitumineux rejettent quatre milliards de litres d'eau contaminée dans les eaux souterraines et les écosystèmes naturels de l'Alberta chaque année. Les toxines dégagées par la production de sables bitumineux ont été retrouvées jusque dans le delta de l'Athabasca, l'un des plus grands deltas d'eau douce du monde. Il s'impose manifestement d'abandonner les sables bitumineux et de passer à autre chose.

Abrogation de l'annexe 2 de la *Loi sur les pêches*

Les lacs qui seraient normalement protégés comme habitats de poissons par la *Loi sur les pêches* sont à présent redéfinis comme « zones d'accumulation de résidus » dans une « annexe » de 2002 qui a été ajoutée au Règlement sur les effluents des mines de métaux de la Loi. Lorsqu'ils sont ajoutés à l'annexe 2, les lacs d'eau douce sains perdent toute protection et deviennent des sites de déversement pour les déchets miniers. Le Canada est le seul pays industrialisé à autoriser cette pratique. Elle doit cesser.

Normes nationales applicables pour le traitement des eaux usées

Le Canada ne dispose pas de normes nationales pour le traitement des eaux usées municipales et la qualité des effluents d'eaux usées⁷. Par conséquent, 200 milliards de litres d'eau d'égout brute sont déversés dans nos cours d'eau chaque année. Bien que le gouvernement fédéral ait annoncé un nouveau plan pour des normes de traitement des eaux usées, il est crucial que les municipalités reçoivent le soutien financier nécessaire de niveaux supérieurs de gouvernement afin d'assainir leurs eaux d'égout avant de les déverser dans nos cours d'eau. Tout règlement ne comportant pas d'investissement dans le renforcement de la capacité des municipalités est une stratégie qui oblige les municipalités à recourir au soutien du secteur privé.

Stratégie pour s'attaquer aux pénuries d'eau

Un tiers de nos collectivités compte sur les eaux souterraines comme source d'eau potable, mais le Canada n'a pas encore cartographié ses approvisionnements en eaux souterraines ou déterminé combien de temps elles dureront⁸. Par conséquent, l'ABGF s'engage à mettre en œuvre un plan de protection des eaux souterraines complet comprenant ce qui suit :

- l'application de la doctrine du bien public aux eaux souterraines;
- l'interdiction de l'extraction de l'eau souterraine en quantités qui dépassent le taux d'alimentation spécifique;
- une stratégie « les sources locales d'abord » qui accorde les premiers droits aux habitants, aux agriculteurs et aux collectivités locales.

Le Canada est un exportateur net d'eau en bouteille⁹. Malgré des pénuries croissantes des approvisionnements en eau municipaux, plus d'un quart de l'eau en bouteille consommée au Canada est en fait de l'eau publique recondition-

née. L'ABGF introduira une réglementation plus rigoureuse de l'industrie de l'eau en bouteille qui exigera que les sociétés d'eau en bouteille désignent les sources sur les étiquettes et collaborent avec les provinces pour exiger des restrictions des permis de prélèvement d'eau.

Un plan pour le changement climatique

Le gouvernement Conservateur n'a pas réussi à planifier de façon à tenir compte des répercussions des changements climatiques sur les bassins hydrographiques canadiens et l'infrastructure de l'eau. Les provinces et les municipalités auront besoin d'aide du gouvernement fédéral pour planifier en vue des pénuries d'eau, des inondations et des sécheresses qui risquent de se produire.

Le plan de l'ABGF pour les changements climatiques comprend ce qui suit :

- de la recherche et de l'information sur les impacts du changement climatique sur les bassins hydrographiques et l'infrastructure;
- le renouvellement et le financement du programme de réduction des dommages dus aux inondations;
- de la planification et du soutien pour les sécheresses et les inondations pour les collectivités autochtones.

Autres sources d'électricité

Le secteur énergétique est le plus important utilisateur unique d'eau. Le Canada détourne davantage d'eau pour l'hydroélectricité que tout autre pays du monde, et des quantités énormes d'eau sont consommées pour la mise en valeur des sables bitumineux. Une stratégie globale de l'eau doit comprendre des plans pour l'élaboration de sources de rechange d'électricité appartenant à l'État, qui allègent le fardeau imposé aux ressources en eau.

Démocratie de l'eau

Les sociétés du Canada tirent parti d'une lacune de la politique environnementale, tandis que des accords commerciaux protègent des investisseurs étrangers contre de futures politiques qui restreindraient ou interdiraient leurs activités.

L'ABGF instaure donc les mécanismes suivants pour permettre aux gouvernements de protéger les bassins hydrographiques :

Interdiction des exportations d'eau en vrac : Le besoin d'une telle interdiction est urgent, en raison des pressions qui s'exercent pour que l'on exporte de l'eau pour desservir les régions vulnérables aux sécheresses des États-Unis. Au cours des deux dernières années, nous avons vu des propositions détaillées de groupes de réflexion de droite, aux États-Unis et au Canada, pour l'exportation d'eau du Manitoba et du Québec. Ces projets seraient énormément coûteux, exigeraient de vastes quantités d'énergie et constitueraient de graves menaces pour les bassins hydrographiques.

Exclusion de l'eau de l'ALENA et de tous les futurs accords commerciaux : Dans le cadre de l'ALENA, l'eau est définie comme un investissement et un service. Ceci protège le droit des investisseurs étrangers de consommer des quantités énormes et non durables d'eau pour extraire du pétrole des sables bitumineux, pour embouteiller l'eau d'anciens glaciers et l'eau souterraine et déverser leurs déchets dans les lacs. Si l'on accorde à une société la permission d'exporter de l'eau n'importe où au Canada, l'eau devient une marchandise commercialisable en vertu de l'ALENA, et les autres provinces devront accorder un accès semblable aux entreprises qui cherchent à obtenir des droits d'exportation de l'eau. Seule une exclusion claire de l'eau de l'ALENA et d'autres accords commerciaux détournera cette menace.

Modifier le Compact des Grands Lacs et reconnaître la CMI : La Commission mixte internationale (CMI) est chargée de régler les conflits au sujet des eaux frontalières entre le Canada et les

États-Unis. Cependant, on la contourne de plus en plus, et son autorité est minée. L'Annexe de la Charte des Grands Lacs, qui avait été rédigée au départ pour empêcher des détournements du bassin des Grands Lacs/fleuve Saint-Laurent, a été négociée par l'Ontario, le Québec et les huit États des Grands Lacs, sans la participation du gouvernement fédéral canadien. Le Compact, qui permet d'appliquer les dispositions de l'annexe aux États-Unis, a été promulgué par le président George Bush en décembre 2008. Ces accords confient à un autre organisme la responsabilité de régler les différends, ce qui rend la CMI inopérante et restreint la capacité du Canada à protéger de façon responsable l'avenir des Grands Lacs. L'accord permet également des détournements grâce à une échappatoire qui donne aux entreprises d'eau en bouteille le droit de prélever des quantités illimitées d'eau dans des contenants de 20 litres ou moins. Des groupes clés au Canada et aux États-Unis exigent à présent une modification du Compact afin d'y intégrer la doctrine du bien public et de mettre fin à l'exception pour l'eau en bouteille. L'ABGF entreprendra des négociations avec les États-Unis afin d'incorporer la doctrine du bien public au Compact et d'éliminer l'échappatoire pour l'eau en bouteille. Elle renverra également toutes les questions relatives à l'eau frontalière à la CMI.

Connaissance de l'eau

Le Canada possède les ressources pour être un chef de file de la recherche environnementale, mais les scientifiques canadiens s'inquiètent que la recherche dans ce secteur ait fortement baissé, par suite d'un manque de volonté politique et de graves coupures du financement. Pour s'attaquer aux nombreuses lacunes d'information en matière de qualité et de quantité de l'eau, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de 2010 injecte des fonds dans ce qui suit :

- la surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau;
- le Programme mondial de surveillance environnementale;
- une étude exhaustive de la contamination de l'eau dans les sables bitumineux.

La responsabilité pour la surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau est partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux, mais un financement insuffisant et le manque de coordination ont abouti à des lacunes et à des incohérences de l'information.

L'ABGF améliorera la surveillance de l'eau par les moyens suivants :

- l'élaboration de cadres obligatoires de surveillance de la qualité de l'eau et de la quantité de l'eau afin d'aider les provinces et les collectivités;
- une augmentation des stations de surveillance;
- la formation du personnel en surveillance de l'eau.

L'ABGF affectera 325 millions de dollars sur trois ans au financement de ces initiatives.

Contamination des sables bitumineux :

Cette contamination a provoqué des problèmes de santé et environnementaux pour les résidents de Fort Chipewyan et d'autres collectivités du bassin hydrographique de l'Athabasca. Une enquête complète des impacts des sables bitumineux sur la santé et l'environnement est manifestement impérieuse.

L'ABGF engagera 30 millions de dollars pour une étude approfondie des effets sur l'eau de la mise en valeur des sables bitumineux.

Conclusion

Le mythe de l'abondance de l'eau et le manque de législation ont créé au Canada un climat dans lequel les sociétés ont été en mesure d'exploiter

les ressources en eau en étant soumises à très peu de restrictions, comparativement à ce qui se passe dans d'autres pays industrialisés. Le Canada, grâce à l'amélioration de la recherche et des connaissances scientifiques, doit améliorer sa compréhension de la crise de l'eau douce qui menace, établir des objectifs concrets pour protéger l'eau et garantir l'accès à de l'eau potable propre dans toutes les collectivités, tout en faisant en sorte que les services d'approvisionnement en eau restent dans le domaine public. Les mesures ci-dessus établies par l'ABGF mettront en œuvre le projet, trop longtemps retardé, consistant à élaborer une politique qui fait de la conservation et de la protection de nos ressources en eau un bien public et de l'accès à de l'eau potable propre un droit public.

Notes

- 1 2003. Right to Water. Health and Human Right publications, series no. 3.
- 2 OMS : http://www.who.int/water_sanitation_health/rightwater/en/.
- 3 Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spnia/promotion/public-publique/water-eau-eng.php>.
- 4 Janvier 2007. **Legislative Study Committee of Groundwater Regulation and Funding**. Legislative Council State House, Vermont.
- 5 Barlow, Maude. **Vers un pacte de l'eau**. Montréal. Les Éditions Écosociété. 2009.
- 6 2008. Journal de l'Association médicale canadienne. **Investigative Report: 1,766 boil-water advisories now in place across Canada**: <http://www.cmaj.ca/cgi/content/full/178/10/1261>.
- 7 Barlow, Maude. **Vers un pacte de l'eau**. Montréal. Les Éditions Écosociété. 2009.
- 8 Barlow, Maude **Vers un pacte de l'eau**. Montréal. Les Éditions Écosociété. 2009.
- 9 Barlow, Maude. **Vers un pacte de l'eau**. Montréal. Les Éditions Écosociété. 2009.

SECTION 3

Canada et le Monde

Dépenses militaires canadiennes et le développement international

Le Canada est un des 15 pays du monde qui a les dépenses militaires les plus élevées, et le sixième par ordre d'importance parmi les 28 pays membres de l'OTAN. Nos dépenses militaires sont à présent plus élevées qu'elles l'étaient depuis plus de 60 ans – même plus élevées que pendant la Guerre Froide.

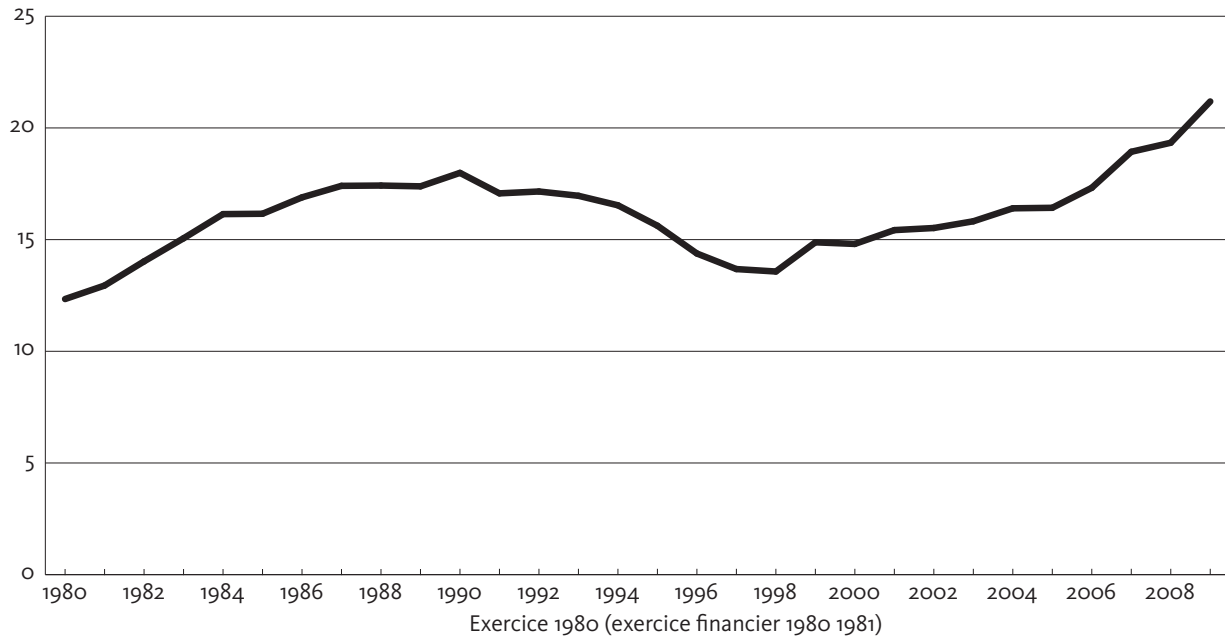
Selon les dernières prévisions budgétaires du gouvernement fédéral, le Canada dépensera 21,185 milliards de dollars pour ses forces armées pendant l'exercice 2009–2010¹ soit 9,6 % de plus que l'année dernière et environ 15 % de plus que pendant la période de dépenses de pointe de la Guerre Froide (1952–1953).

L'accumulation actuelle des dépenses a commencé en 1999, bien avant l'attaque terroriste du 11 septembre contre les États-Unis. Cependant, la participation du Canada à la « guerre mondiale au terrorisme » dirigée par les États-Unis qui a fait suite au 11 septembre a été le principal déterminant des augmentations. En fait, la participation du Canada à la mission en Afghanistan à elle seule représente probablement plus de la moitié des 23,1 milliards de dollars en dépenses supplémentaires² qui ont été effectuées depuis le 11 septembre.

Coûts de la mission en Afghanistan

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* annuel, le ministère de la Défense nationale indique que les coûts supplémentaires des opérations militaires du Canada en Afghanistan pendant les neuf années s'étendant de l'exercice 2001–2002 à l'exercice 2009–2010 ont été d'environ 6,3 milliards de dollars³. Cependant, le Bureau du directeur parlementaire du budget, M. Kevin Page, a conclu dans le rapport qu'il a présenté l'année dernière sur le coût de la mission en Afghanistan que les coûts supplémentaires effectifs de la mission étaient plus élevés, entre 5,9 milliards et 7,4 milliards de dollars pour les sept années s'étendant de l'exercice 2001–2002 à l'exercice 2007–2008⁴ (les chiffres du *Rapport sur les plans et les priorités* indiquent des coûts supplémentaires d'à peine 3,6 milliards de dollars pendant cette période). Si les chiffres pour les exercices 2008–2009 et 2009–2010 étaient sous-estimés de la même façon, les coûts supplémentaires pour la mission en Afghanistan seraient probablement plus près de 12–15 milliards de dollars à ce jour, ce qui équivaut à environ la moitié des 23,1 milliards de dollars supplémentaires dépen-

GRAPHIQUE 9 Dépenses militaires canadiennes (1980-1981 à 2009-2010) En milliards de dollars (2009)



sés pendant la période s'étendant de l'exercice 2001-2002 à l'exercice 2009-2010.

On peut faire valoir que même ce chiffre sous-estime le coût de la mission en Afghanistan. La présence du Canada en Afghanistan mobilise non seulement les troupes qui sont effectivement déployées dans le pays, mais également des milliers de personnes qui se préparent au déploiement, qui se remettent du déploiement ou qui soutiennent directement ou indirectement l'opération depuis le Canada. Si le Canada avait choisi de ne pas participer à la mission en Afghanistan, nous pourrions avoir maintenu des forces armées quelque peu plus petites, tout en continuant à participer à d'autres missions, notamment le maintien de la paix. En fonction du niveau de personnel effectivement maintenu à l'effectif, des économies supplémentaires, pouvant éventuellement s'élever à plusieurs milliards de dollars, pourraient avoir été réalisées au cours de cette période.

On prévoit une croissance continue du budget

La mesure dans laquelle le rôle militaire du Canada en Afghanistan sera mené à terme après la fin prévue de la mission actuelle en 2011 reste à voir. Quoiqu'il en soit, la *Stratégie de défense « Le Canada d'abord »*, dévoilée par le gouvernement Harper en 2008, promet que les dépenses militaires du Canada continueront d'augmenter en moyenne de 0,6 % en termes réels (ajustés pour l'inflation) et en moyenne de 2,7 % en termes nominaux (non ajustés pour l'inflation) par an à partir de l'exercice 2007-2008 jusqu'à l'exercice 2027-2028⁵. Les dépenses totales au cours de la durée de 20 ans du plan seraient probablement de l'ordre de 415 à 440 milliards de dollars (dollars de 2009)⁶, soit environ 13 000 \$ par Canadien.

Comparaisons mondiales

Niveau de dépenses effectif

Les dépenses militaires mondiales sont estimées s'être élevées à 1,46 milliard de dollars en 2008 (dollars américains), la dernière année pour laquelle des chiffres fiables sont disponibles⁷. Tout comme les dépenses militaires canadiennes, les dépenses militaires mondiales sont à présent plus élevées qu'elles l'étaient pendant la Guerre Froide.

Une autre façon d'évaluer les dépenses militaires du Canada consiste à les comparer à celles de ses alliés de l'OTAN. Ensemble, les 28 membres de l'OTAN représentent environ 64 % des dépenses militaires mondiales, soit près des deux tiers du total. Le Canada se classe sixième par ordre d'importance des dépenses militaires parmi les 28 pays, n'étant à la traîne que des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, qui tous ont des populations et des économies bien plus importantes⁹.

Échec du maintien de la paix

Même la plupart des défenseurs de la participation du Canada à la guerre en Afghanistan conviendraient que le Canada a supporté une part excessivement élevée du fardeau de la guerre. Au-delà du coût de la mission en Afghanistan, exprimé en soldats tués et blessés, les coûts en argent, en personnel disponible pour le déploiement et d'autres ressources militaires représentent ensemble une part importante de l'explication de la contribution pathétique actuelle du Canada aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Même avant la guerre en Afghanistan, cependant, le Canada avait essentiellement abandonné tout effort d'assumer une part raisonnable du fardeau des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

Pendant la Guerre Froide, le Canada fournissait environ 10 % de toutes les troupes de maintien de la paix des Nations Unies. L'énorme augmentation du nombre, de la taille et de l'ampleur des

TABLEAU 15 Les 15 pays ayant les plus fortes dépenses militaires en 2008⁸ (en milliards d'USD)

États-Unis	607,0
Chine	84,9
France	65,7
Royaume-Uni	65,3
Russie	58,6
Allemagne	46,8
Japon	46,3
Italie	40,6
Arabie saoudite	38,2
Inde	30,0
Corée du Sud	24,2
Brésil	23,3
Canada	19,3
Espagne	19,2
Australie	18,4

opérations des Nations Unies après la fin de la Guerre Froide a rendu ce niveau de soutien impossible à maintenir, mais le Canada a continué de fournir environ 1 000 soldats de maintien de la paix (parfois plus de 3 000) jusque loin dans les années 1990.

Cependant, en 1997, le Canada a commencé à réduire radicalement sa contribution aux opérations de l'ONU. La réduction de départ peut s'expliquer en grande partie par la forte contribution du Canada à la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN en Bosnie et en Herzégovine. La SFOR a été suivie par la guerre du Kosovo de 1999, la participation à la Force pour le Kosovo (KFOR) dirigée par l'OTAN et enfin la mission en Afghanistan après le 11 septembre.

En 2005, à peine 83 membres du personnel militaire canadien étaient affectés à des missions de maintien de la paix de l'ONU. Le gouvernement canadien avait promis cette année que les Forces canadiennes « maintiendraient leurs contributions à des organismes internationaux comme les Nations Unies »¹⁰. Cependant, le recul s'est poursuivi de façon incontrôlée. En 2008, le Canada et d'autres gouvernements ont

voté la dissolution de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA), une unité de maintien de la paix d'intervention rapide novatrice qui avait à une époque été défendue par le Canada¹¹. L'unité a été effectivement dissoute en juin 2009.

La transformation du Canada de pilier important du maintien de la paix de l'ONU en un participant presque exclusif à des « coalitions des partenaires pour une cause » dirigées par les États-Unis ou l'OTAN, n'était pas le résultat de la disparition des missions de l'ONU. Nonobstant l'affirmation que l'on entend souvent au Canada que les interventions de maintien de la paix des Nations Unies appartiennent au passé, la demande pour des Casques bleus a en fait augmenté au cours des dernières années. Depuis septembre 2009, un nombre record de troupes de maintien de la paix de l'ONU, en l'occurrence 83 853 Casques bleus (plus 12 222 policiers) ont participé à un total de 15 opérations dans le monde entier¹².

Le Canada a contribué à peine 55 membres du personnel militaire à ces opérations, soit 0,07 % du total, ce qui fait du Canada le 63^e sur les 105 contributeurs militaires (en baisse par rapport au 58^e l'année dernière). Ces membres du personnel sont répartis entre sept opérations, pour une contribution canadienne moyenne de huit membres de personnel militaire par opération¹³.

Notre contribution au personnel se classe entre celle du Cambodge (58 soldats) et celle de la Roumanie (52). Même l'Albanie, qui a un budget militaire annuel d'à peine 235 millions de dollars américains, fournit plus de soldats de maintien de la paix (63) que nous le faisons. Le Rwanda contribue 64 fois plus de personnel militaire (3 502) que le Canada.

Notre contribution sur le plan des dépenses est toute aussi mince. Le coût supplémentaire des contributions militaires du Canada aux missions de l'ONU entre l'exercice 2001–2002 et l'exercice 2008–2009 était d'à peine 73,9 millions de dollars, soit une moyenne de 9,2 millions de dol-

lars par an. Le montant de cette année devrait être seulement la moitié de cela, soit une somme dérisoire de 4,5 millions de dollars¹⁴.

La seule contribution canadienne qui demeure considérable est non militaire : notre contribution en espèces au budget de maintien de la paix de l'ONU, qui s'établit actuellement à 190 millions de dollars par an. Ce paiement, qui est l'obligation légale de notre participation aux Nations Unies, provient du budget du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, non de celui du ministère de la Défense nationale¹⁵.

Rien que par sa taille, la contribution du Rwanda met en évidence une réalité déplaisante du maintien de la paix contemporain : un fardeau écrasant des opérations de maintien de la paix actuelles de l'ONU a été transféré aux pays les plus pauvres du monde, dont les soldats sont normalement moins bien équipés et dans certains cas également bien moins entraînés. Les « puissances moyennes » comme le Canada n'assument pas leur part du fardeau de ces opérations, et les manques de matériel et de formation qui en résultent risquent de miner l'efficacité des opérations qui sont en cours actuellement.

Le Canada pourrait apporter une contribution considérable à la sécurité mondiale en renouvelant son engagement envers le maintien de la paix. Il y a cependant peu de chances que cela se produise bientôt. L'effondrement du soutien du gouvernement canadien au maintien de la paix se produisait au moment même où le budget militaire du Canada affichait une croissance supérieure à 50 %. Le problème, en un mot comme en cent, est plus fondamental que simplement l'argent. Il n'y a pas suffisamment de soldats canadiens pour participer à la fois à des missions de style afghan et apporter une contribution considérable et permanente au maintien de la paix. Malgré la croissance du budget militaire, il n'y a pas suffisamment de Canadiens qui souhaitent s'engager, et les données démographiques don-

ment à penser que ces difficultés de recrutement ne feront qu'augmenter à l'avenir¹⁶.

Le fort préjugé institutionnel au ministère de la Défense nationale et le plus vaste « lobby de la défense » canadien contre le maintien de la paix de l'ONU et en faveur d'opérations de la « coalition des partenaires pour une même cause » des États-Unis/OTAN, risquent d'être un problème plus grave encore. Ce préjugé peut commencer à changer à mesure que le coût en sang et en argent de telles opérations est pesé par rapport à leurs résultats. Mais dans la mesure où l'on considère (et que l'on craint, dans certains milieux) le maintien de la paix comme une solution de rechange possible qui pourrait remplacer les opérations de combat de la coalition comme le principal rôle international des Forces canadiennes, cette antipathie persistera probablement.

L'ABGF recentrera les Forces armées canadiennes sur les secteurs dont les Canadiens sont fiers, particulièrement le maintien de la paix. Ce faisant, il est important de réduire la concentration récente du Canada sur les opérations de combat. Au cours des prochaines cinq années, l'ABGF réduira la Défense à ses niveaux de financement antérieurs au 11 septembre. Avant l'accroissement des dépenses de 2001, le ministère de la Défense nationale dépensait à peine moins de 15 milliards de dollars par an. En 2009–2010, ce chiffre a dépassé 21 milliards de dollars. Pour revenir au niveau antérieur à 2001, l'ABGF réduira le budget de la défense de 6 milliards de dollars sur cinq ans.

Le coût de renonciation humanitaire

Bien que l'on défende souvent la mission en Afghanistan en partie pour des motifs humanitaires, l'argent qui est dépensé pour de telles missions pourrait être utilisé bien plus efficacement en aide au développement et autres aides humanitaires dans d'autres parties du monde.

À raison de 4,08 milliards de dollars en 2007, le niveau actuel d'aide publique au développe-

ment (APD) du Canada est le neuvième par ordre d'importance du monde¹⁷.

Ce chiffre en dollars absolus fait du Canada un acteur relativement important dans le domaine de l'aide, mais le total mondial d'APD (et d'autres formes d'aide) est bien insuffisant pour répondre aux besoins reconnus internationalement. Pour cette raison, le Canada et la plupart des autres pays à revenu élevé ont promis depuis longtemps de s'acheminer vers une contribution de 0,7 % du Produit national brut (PNB) comme APD¹⁸. Un petit nombre de pays sont parvenus à atteindre ou dépasser cet objectif, mais la grande majorité des pays sont loin de le réaliser.

Le rendement du Canada à cet égard n'est pas impressionnant. La part de l'APD moyenne parmi les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE n'est que de 0,45 % du PNB, ce qui est loin du niveau cible promis depuis longtemps. Cependant, l'APD canadienne, qui s'établit à 0,29 % à peine du PNB, est encore plus loin de la cible, se maintenant en queue de peloton à un piètre deux tiers de la moyenne internationale.

D'importants progrès ont été réalisés au cours des récentes décennies en matière d'aide au développement et humanitaire. Un exemple manifeste de ce progrès est le fait que le nombre d'enfants âgés de moins cinq ans qui meurent chaque année de la faim, de maladies et de privations a diminué de 3,6 millions depuis 1990, alors même que la population mondiale a continué d'augmenter.

Cependant, le manque à gagner de longue date des ressources de l'APD a empêché qu'une grande partie du travail essentiel soit réalisé : 24 000 personnes, parmi lesquelles 17 000 enfants, meurent de faim chaque jour, 4 000 enfants de plus meurent quotidiennement d'un manque d'eau potable et d'hygiène; 13 % des enfants de pays en développement sont privés d'éducation. En toute, 9 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans meurent de causes évitables chaque année, ainsi que des millions d'enfants plus âgés et d'adultes supplémentaires. Pendant la période où

le Canada a combattu en Afghanistan, il y a eu quelque 70 millions de décès d'enfants évitables dans le monde entier.

Ce qui est encore pire, c'est que les progrès réguliers qui ont été réalisés à ce jour sont de plus en plus menacés par les effets des changements climatiques. L'organisation d'aide OXFAM a récemment lancé un appel à la collectivité internationale afin qu'elle « prenne de nouveaux engagements de financer l'adaptation aux changements climatiques », en utilisant des fonds distincts des 0,7 % du PNB promis pour l'aide et en sus de ceux-ci¹⁹.

Pour aborder ces problèmes, il faudra prendre un véritable engagement à fournir des ressources plus importantes de la part du Canada et d'autres pays riches. Si les 130 à 155 milliards de dollars supplémentaires que le Canada dépensera au cours des 18 prochaines années à la suite de l'escalade du budget militaire postérieur à la Guerre Froide étaient dépensés pour de l'aide, cela suffirait à presque tripler l'aide au développement canadienne au cours de cette période, ce qui nous permettrait de respecter et même de dépasser l'objectif de 0,7 % et de fournir des ressources supplémentaires pour l'aide à l'adaptation aux changements climatiques.

Il n'est pas nécessaire que les contributions du Canada se résument à un choix exclusif entre les activités militaires et non militaires. Dans certaines parties du monde, le conflit et le chaos rendent pour ainsi dire impossible de fournir une aide au développement considérable ou de l'aide humanitaire. C'est certainement le cas dans une grande partie de l'Afghanistan. Parfois, l'aide militaire peut être nécessaire pour créer un milieu sûr pour la fourniture d'aide.

Mais si l'aide aux populations dans le besoin est notre objectif principal, notre première priorité doit être de fournir cette aide là où elle peut faire le plus de bien. Tout comme il est illogique, d'un point de vue humanitaire, qu'un docteur sauve une personne gravement blessée si cela signifie qu'il doit laisser trois autres per-

sonnes blessées mourir, il est illogique de concentrer nos efforts humanitaires dans des secteurs dans lesquels l'aide ne peut être fournie qu'au prix d'un grand effort, de fortes dépenses et d'un grave péril, et avec un succès limité, si cela signifie qu'il faut laisser sans aide d'autres parties du monde où l'aide pourrait être fournie bien plus efficacement.

Pour tenir l'engagement du Canada à l'égard du développement, l'ABGF doublera les dépenses pour le développement actuelles jusqu'à ce qu'elles atteignent l'objectif de 0,7 % du PNB au cours des dix prochaines années. Cela signifiera des augmentations de 14 % par an du budget de développement international actuel pour atteindre cet objectif et emboîter le pas à la croissance de l'économie canadienne.

Conclusion

Le Canada dépense actuellement plus pour l'armée qu'il ne l'a fait à un moment quelconque depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes le 13^e pays du monde pour ce qui est de l'importance des dépenses militaires.

La mission du Canada en Afghanistan a absorbé une part considérable de la récente augmentation des dépenses militaires canadiennes. Cela s'est fait au prix de la capacité du Canada à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de sa capacité de financer des contributions non militaires à la sécurité mondiale et à l'action humanitaire. Le Canada pourrait apporter une bien plus forte contribution à la sécurité mondiale et à l'action humanitaire en transférant les ressources à des efforts de sécurité non militaire et aux opérations de maintien de la paix.

Notes

¹ Le total comprend 416 millions de dollars en revenu disponible. *Défense nationale 2009–2010 Rapport sur les plans et les priorités*, ministère de la Défense nationale, 2009.

2 Calculées en comparant les dépenses actuelles à ce qui aurait été dépensé si le budget militaire du Canada était demeuré inchangé par rapport à son niveau de l'exercice 2000–2001. Tous les chiffres ont été convertis en dollars de 2009.

3 *Défense nationale 2009–2010 Rapport sur les plans et les priorités* et versions antérieures. « Coûts supplémentaires » selon la définition du MDN sont les dépenses associées au personnel et à l'équipement qui n'auraient pas été engagées.

4 Ramnarayanan Mathilakath, Ashutosh Rajekar et Sahir Khan, *Impact financier de la mission canadienne en Afghanistan*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 9 octobre 2008. Les chiffres du Bureau parlementaire du budget sont plus importants, parce qu'ils comprennent le coût estimatif de la dépréciation des immobilisations en raison de la guerre. Certains autres coûts, notamment l'achat accéléré de nouveaux biens immobilisés et le salaire pour dangers imminents », n'ont pas été comptés en raison d'un manque de données fiables. Le rapport relève, par conséquent, que « les estimations fournies peuvent comporter une sous-évaluation des coûts de la mission canadienne en Afghanistan ». En plus des coûts du MDN, le rapport a examiné les coûts pour le Canada des prestations aux anciens combattants et de l'aide étrangère à l'Afghanistan. Cependant, comme ces coûts ne relèvent pas du budget militaire, ils ne sont pas cités ici.

5 *Stratégie de défense « Le Canada d'abord »*, ministère de la Défense nationale, 2008.

6 Les dépenses effectives dépendraient du type et de l'intensité des opérations entreprises au cours de cette période. La *Stratégie de défense « Le Canada d'abord »* établit le chiffre à 490 milliards de dollars, à l'exclusion des coûts des opérations, mais ce chiffre n'est pas rajusté pour l'inflation.

7 *SIPRI Yearbook 2008: Armaments, Disarmament and International Security*, Oxford University Press, 2008, Appendix 5A.

8 *SIPRI Yearbook 2008: Armaments, Disarmament and International Security*, Appendix 5A.

9 « Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN » *Communiqué PR/CP(2009)009 de l'OTAN*, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, 19 février 2009.

10 « *Fierté et influence : Notre rôle dans le monde. Défense* ». Gouvernement du Canada, 2005, p. 27.

11 Walter Dorn et Peter Langille, "Where have all the Canadian peacekeepers gone?", *straight.com*, 7 août 2009.

12 *Contributors to United Nations peacekeeping operations*, Nations Unies, 30 septembre 2009.

13 La contribution combinée militaire et policière du Canada n'est que légèrement meilleure : 178 membres du personnel, soit 0,19 % du total, font du Canada le 56^e contributeur sur 116 (comparativement à 54^e l'année dernière).

14 *Défense nationale 2009–2010 Rapport sur les plans et les priorités* et éditions antérieures.

15 *Affaires étrangères et du Commerce international 2009–2010 Rapport sur les plans et les priorités*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2009.

16 Voir, par exemple, « Chapitre 2 – Défense nationale – Le recrutement et le maintien en poste du personnel militaire », *Rapport Le point de mai 2006 de la vérificatrice générale du Canada*, vérificatrice générale du Canada, mai 2006.

17 *Les objectifs d'aide seraient-ils en passe de devenir inaccessibles?* OCDE. Comité d'aide au développement, 2008.

18 L'APD est normalement mesurée comme un pourcentage du PNB et non du PIB. Le PNB est semblable au PIB, mais prend en compte les mouvements de revenu transfrontaliers.

19 *Au-delà de l'aide : Faire en sorte que l'adaptation aux changements climatiques profite aux plus pauvres*, Document d'information Oxfam n° 132, Oxfam International, 2009.

Affaires internationales

La dimension planétaire

Il semble que l'on ait évité de plonger en chute libre dans une dépression mondiale. Les décideurs semblent avoir tiré quelque enseignement des erreurs de leurs prédécesseurs des années 1930.

Cela ne signifie pas que les pays ont échappé à une grave récession. Ce n'est pas le cas – et les dommages collatéraux sur le plan humain sont dévastateurs.

L'Organisation internationale du travail (OIT) a prédit que le nombre des chômeurs augmenterait de 60 millions à l'échelle mondiale en 2009. La Commission d'experts sur les réformes du système monétaire et financier international des Nations Unies prévient que 200 millions de personnes, la plupart dans les pays en développement, pourraient être précipitées dans une pauvreté profonde. Le rapport annuel mondial d'Amnistie internationale déclare : « Nous sommes assis sur une poudrière d'inégalités, d'injustices et d'insécurité qui est sur le point d'exploser ».

Le ralentissement des échanges commerciaux, la baisse des envois d'argent et d'autres mouvements de trésorerie touchent profondément la capacité des pays pauvres à réagir à la crise, et

bon nombre qui s'étaient sortis de la pauvreté y replongent.

Les principales puissances économiques du monde se sont réunies lors d'un nouveau forum, le G-20, afin de coordonner leurs réactions à la crise. À la conférence de Londres qui s'est déroulée en avril 2009, ils se sont engagés à reformer l'architecture financière mondiale : de nouvelles ressources pour le Fonds monétaire international, notamment une nouvelle émission de DTS, la devise de l'IMF; une intervention musclée à l'égard de la rémunération excessive des cadres supérieurs, des paradis fiscaux, des fonds spéculatifs et d'autres éléments du système bancaire fantôme; des exigences plus rigoureuses en matière de capital pour les banques, etc. Bien qu'elles représentent un pas en avant en matière de collaboration internationale, les exigences du G-20 sont volontaires, souvent vagues et ne sont pas accompagnées de mesures d'application.

Qui plus est, comme la crise s'est quelque peu atténuée, la volonté politique d'agir d'un commun accord semble s'être évanouie. Les fossés se sont creusés entre les positions des divers pays, et les véritables mesures ont été limitées.

Le forum plus vaste et plus représentatif des Nations Unies, qui a également élaboré des réponses à la crise économique, a été en grande partie mis sur la touche par les médias occidentaux et les principaux pays développés.

L'ABGF s'engage à insister pour que les mesures stratégiques suivantes soient adoptées au G-20 et dans d'autres forums internationaux :

- Mettre en œuvre d'autres mesures de relance jusqu'à ce qu'une véritable reprise s'installe. Faire en sorte que les initiatives internationales en matière de reprise accordent la priorité aux emplois. Soutenir le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail et son cadre général afin de faire progresser la dimension sociale de la mondialisation.
- Ne pas compromettre les politiques en matière de changements climatiques pour s'attaquer à la crise économique. La considérer comme une occasion de s'attaquer – simultanément – à la stabilité économique et à la création d'emplois tout en investissant dans des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il devrait s'agir d'une composante importante des initiatives de dépenses de stimulation. Les pays devaient s'engager à respecter des objectifs et des délais pour la réduction des émissions; soutenir les coûts d'adaptation des pays en développement; épouser le concept de « transition équitable » pour les travailleurs touchés par la transition à une économie verte.
- Créer des mécanismes efficaces pour la coordination stratégique internationale, transcendant le G-20, afin d'inclure davantage d'institutions représentatives, notamment les Nations Unies.
- Renouveler les efforts de lutte contre les paradis fiscaux et, sur un plan plus général, l'évasion fiscale. Élaborer des mécanismes de collaboration internationale afin d'éviter la concurrence fiscale, la déflation des salaires et le dumping social.
- Imposer une taxe mondiale sur les opérations financières, tant pour décourager la spéculation financière que comme moyen pour engendrer un revenu. Une telle taxe préleverait un droit minuscule sur les échanges d'instruments financiers, notamment les actions, les instruments dérivés hors bourse et les swaps sur défaillance de crédit.
- Réformer le système monétaire international dominé par le dollar, qui a créé d'énormes déséquilibres financiers et réduit la demande mondiale agrégée. S'acheminer vers une monnaie de réserve mondiale multilatérale de type DTS fondée sur un panier de monnaies élargi.
- Encourager les pays à mettre en œuvre des contrôles sur les afflux de capital afin d'empêcher des bulles spéculatives et l'appréciation des devises. Il s'agit d'éléments clés de la gestion de la politique macroéconomique et de l'élaboration d'une politique industrielle intérieure. Des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est recourent déjà au contrôle direct du capital pour ralentir le flux de capital massif des pays développés qui déstabilise leur reprise économique.
- Créer un nouvel organisme chargé de réglementer le risque financier systémique en permanence. Le Conseil de stabilité financière, qui est à l'heure actuelle chargé de planifier et de coordonner la réforme réglementaire financière, est un organisme non transparent dominé par les banques centrales, les organismes de réglementation et les fonctionnaires des finances.
- Les nouvelles mesures de réglementation devraient : limiter l'effet de levier

excessif dans les institutions financières; réglementer le système financier fantôme; accroître la transparence des marchés des instruments dérivés hors bourse; réglementer les structures de rémunération des cadres supérieurs afin de décourager la prise de risque excessive; réformer le système d'évaluation de la solvabilité afin d'éliminer les conflits d'intérêts.

- Conférer plus de pouvoir en matière de prise de décisions au sein du FMI aux pays émergents et en développement, et exiger que le FMI cesse de réclamer l'austérité monétaire et fiscale dans ses accords de stabilisation avec des pays qui éprouvent de graves difficultés économiques. Créer un nouvel établissement de prêts sans conditionnalité (à l'intérieur ou à l'extérieur du Fonds monétaire international), financé par une nouvelle affectation de DTS.

La dimension nord-américaine

Le Canada et les États-Unis ont tous deux réagi à la crise économique au moyen de mesures de stimulation massives de la politique monétaire – des taux d'intérêt proches de zéro – et des trains de mesures d'aide/de sauvetage pour leurs secteurs financiers respectifs. Les deux pays ont également mis en place un train de mesures de soutien important pour le secteur automobile nord-américain.

La principale différence entre les réactions des États-Unis et du Canada à la crise économique s'est manifestée dans le secteur de la politique fiscale. Bien que le gouvernement Harper vante son train de mesures de stimulation fiscale « massif », le fait est qu'il est bien moins important, toutes proportions gardées, que le train américain, bien que le ratio dette/PIB canadien soit moins élevé.

Si l'on compare les dépenses de programme des gouvernements américain et canadien pendant le premier semestre de 2009, les dépenses américaines ont grimpé de près de 15 %, alors que celles du Canada n'ont augmenté que de 2 %. Les Américains nous dépassent 7 contre 1 en dépenses totales.

Tout en embellissant la taille de son propre train de mesures de stimulation fiscale, le gouvernement Harper a mené une campagne hargneuse contre les conditions « Achetez américain » qui se rattachent au train de mesures de stimulation américain, et a cherché d'obtenir une exemption bilatérale de la condition « Achetez américain ».

Compte tenu de la profondeur de la récession américaine, il est compréhensible que le pays souhaite que ses projets d'infrastructure accordent la préférence aux producteurs intérieurs par rapport aux importations. Ceci est particulièrement le cas si d'autres pays, y compris le Canada, ne font pas leur part au moyen de leur propre train de mesures de stimulation fiscales et tentent de resquiller sur la reprise américaine.

L'entente sur la clause « buy America » qui vient d'être conclue avec les États-Unis est terrible pour le Canada. Loin de tenir sa promesse d'exemption prévue dans ses dispositions, l'entente ne permet qu'un accès limité aux projets du plan de relance d'une valeur de 4 à 5 milliards de dollars américains, moins de 2 % des 275 milliards de dollars accordés sur le marché de l'approvisionnement en vertu de la US Recovery Act. Les fournisseurs canadiens peuvent s'attendre à constater très peu de retombées pratiques. En échange de ces miettes, les provinces et municipalités ont offert un accès temporaire aux fournisseurs des États-Unis représentant une valeur de 25 milliards de dollars canadiens. Pire encore, le Canada a fléchi sous la pression américaine liant les achats des gouvernements provinciaux canadiens en vertu des dispositions de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics, limitant sérieusement le recours aux marchés publics comme outil

stratégique. Avant d'être conclue, l'entente devra être approuvée par les deux pays. Elle devra faire l'objet d'un examen et de l'approbation du gouvernement. L'ABFG rejette l'entente sur la clause « buy America », qu'elle juge injuste et nuisible à l'intérêt public canadien.

Renégociation de l'ALENA et du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP)

Les priorités de l'ABFG pour la renégociation de l'ALENA ont été décrites dans l'ABFG de l'année dernière.

Le PSP, une initiative s'ajoutant à l'ALENA, à laquelle le président Obama a mis un terme à l'été de 2009, était une initiative postérieure au 11 septembre 2001, lancée sous l'impulsion du monde des affaires, et déclenchée par des craintes de perturbation à la frontière et par le désir de redonner une nouvelle jeunesse au projet d'intégration ALENA-plus qui était dans l'impasse. Les conférences annuelles des dirigeants de l'ALENA se poursuivront, mais il semble qu'elles seront plus ouvertes et incluront d'autres voix, à part celles de la grande entreprise.

Parmi les mesures les plus dommageables du PSP, citons :

- Le groupe de travail du PSP sur l'énergie a contribué à abaisser les barrières réglementaires à la mise en valeur des sables bitumineux et à la construction de l'infrastructure d'oléoducs nécessaire pour transporter le bitume non traité vers les marchés américains.
- En vertu de l'Accord d'harmonisation de la réglementation du PSP, le régime de réglementation chimique du Canada s'est rapproché du modèle américain plus faible, mis en place par l'industrie chimique américaine sous le gouvernement Bush, et qui insiste sur l'autoréglementation et la gestion des risques, et s'est éloigné du régime européen bien plus ferme qui

insiste sur le principe de précaution et l'imposition du fardeau de la preuve aux entreprises.

- Le point zéro de la pandémie de H1N1 (grippe porcine) était un élevage de porcs industriel au Mexique, appartenant à la multinationale américaine Smithfield Foods, qui s'est retrouvée au Mexique en partie à cause de règlements laxistes ou d'une faible capacité d'application des règles. Un plan de lutte contre la pandémie du PSP a été vanté comme une initiative d'intervention d'urgence intégrée qui rendrait les Nord-américains plus sûrs. Il a été conçu pour confiner et contrôler la grippe aviaire et d'autres formes de l'influenza. Cependant, on n'a pas donné au Mexique les ressources ni la technologie dont il avait besoin pour faire sa part. Ainsi, les risques étaient intégrés, mais la prévention des risques ne l'était pas.

L'ABFG s'efforcera d'abolir ces mesures dommageables. En règle plus générale, elle s'efforcera de renverser ou de remodeler, le cas échéant, les effets pervers de l'intégration nord-américaine débridée d'un libre marché.

Parallèlement, l'ABFG s'efforcera de garantir que les gouvernements canadiens optimisent la flexibilité stratégique essentielle – afin de tenir compte des conditions canadiennes uniques et d'être en position d'aller de l'avant en prenant appui sur tout tapis de normes qui peut être accepté.

Négociations sur le commerce et l'investissement Canada-UE

Le gouvernement Harper a entrepris des négociations sur le commerce et l'investissement – les plus vastes depuis l'ALENA – avec l'Union européenne en octobre 2009. Les négociations devaient durer deux ans. Les Canadiens admirent en règle générale le modèle social et les normes réglementaires plus élevées européens,

et souhaitent en général que le Canada diversifie son commerce en l'éloignant de sa dépendance excessive des États-Unis, mais les négociations avec l'UE sont très étroitement axées sur une base commerciale. Le commerce avec l'UE est déjà en grande partie libre de tarifs. Ces pourparlers portent sur des mesures qui sont prises après le passage de la frontière et qui vont au cœur de l'élaboration de politiques intérieures.

La Commission européenne souhaite que ses grandes entreprises aient accès aux services publics et à l'approvisionnement gouvernemental canadiens en plus que l'élimination de la Commission canadienne du blé et de la gestion de l'offre en agriculture, ainsi qu'une réglementation

canadienne plus faible. Ils aimeraient également voir durcissement du droit d'auteur et la protection des brevets. Le gouvernement Harper souhaite ardemment un accord qui fasse progresser son programme de libre marché comportant un minimum d'ingérence gouvernementale.

On ne peut compter sur le gouvernement Harper pour négocier un accord avec l'UE qui soit dans le meilleur intérêt des Canadiens. L'ABGF préfère un engagement diplomatique plus vaste avec l'Europe qui ferait avancer le Canada vers le modèle social européen et favoriserait une dynamique de course vers le sommet en matière de normes réglementaires et de politiques en matière de changements climatiques.

SECTION 4

Nature changeante
du travail et de l'économie

Assurance-emploi

La crise économique, la première qui survient depuis que d'importantes coupures ont été apportées à notre programme d'a.-e. au milieu des années 1990, a été un « test de tension » extrême pour le programme d'a.-e. du Canada. Le programme n'a pas fonctionné et doit être réparé.

Depuis que la crise a commencé, en octobre 2008, nous avons enregistré une augmentation modeste de la proportion de tous les travailleurs au chômage qui perçoivent des prestations d'a.-e. ordinaires, sous l'impulsion de deux facteurs clés. En premier lieu, les premières étapes du ralentissement ont été marquées par d'importantes mises à pied de travailleurs qui avaient typiquement occupé des emplois stables avant d'être au chômage. Avant la récession, un nombre proportionnellement plus élevé de chômeurs était constitué de personnes qui arrivaient pour la première fois ou qui revenaient sur le marché du travail ; or, il faut justifier de 910 heures de travail (près de six mois de travail à plein temps) pour accéder au système. Cette exigence élimine de nombreux jeunes travailleurs, ainsi que les parents (presque tous des femmes) qui reviennent au travail après un congé, ainsi que les nouveaux immigrants.

En second lieu, le système d'a.-e. réagit automatiquement aux ralentissements de l'économie, bien qu'avec un important décalage, parce que les exigences en matière d'entrée et la durée des prestations dépendent du taux de chômage local (fondé sur une moyenne mobile de trois mois). Au milieu de 2009, l'exigence d'entrée pour avoir droit à l'a.-e. avait chuté comparativement à octobre 2008 dans environ 40 des 58 régions de l'a.-e., représentant plus de 80 % des travailleurs.

La capacité du système à réagir à un taux de chômage plus élevé est cependant progressive. Bon nombre de travailleurs industriels ont perdu leur emploi avant que la récession commence et à ses premières étapes, lorsque le taux de chômage était faible, et leurs demandes ont été approuvées et la durée de leurs prestations a été établie en fonction d'un faible taux de chômage. Par contraste, ceux qui ont perdu leur emploi après le milieu de 2009 ont trouvé qu'il était quelque peu plus facile de se qualifier, et ils auront droit à des périodes de prestations plus longues.

Cependant, au moment où il est devenu quelque peu plus facile d'accéder au système, de nombreux travailleurs au chômage étaient passés entre les mailles du filet. En fait, le nombre de

travailleurs au chômage qui ne touchaient pas de prestations d'a.-e. avait bondi d'environ un tiers.

Le rendement du système d'a.-e. a également varié considérablement selon la région et la province. La plus forte augmentation des demandes au cours de 2009 comparativement à 2008 a été enregistrée en Alberta, en Colombie-Britannique, et en Ontario, et dans cet ordre, mais les deux premières provinces ont commencé la récession avec un faible taux de chômage. Le ratio de bénéficiaires de l'a.-e. par rapport aux chômeurs – le taux B/C – continue de varier fortement entre les provinces. Ce qui est le plus frappant, c'est que le taux est très faible en Ontario – à peine 40,1 % en juillet 2009 – bien que l'Ontario ait eu un taux de chômage de 9,3 % en juillet. Ceci peut être imputable à la proportion relativement élevée de nouveaux immigrants en Ontario, particulièrement dans la région métropolitaine de Toronto, dont bon nombre peuvent ne pas avoir été en mesure de surmonter l'obstacle des 910 heures pour les nouveaux arrivants. Le taux de B/C est également encore extrêmement faible (38,6 %) en Alberta. En outre, le taux de B/C a augmenté bien plus brutalement chez les hommes que chez les femmes.

Les normes d'admissibilités selon le nombre d'heures de travail continuent d'exclure de nombreux travailleurs sans emploi des prestations. Environ 10 % de tous les travailleurs au chômage des récentes années ont travaillé avant de devenir chômeurs, mais ne justifiaient pas de suffisamment d'heures de travail pour avoir droit aux prestations. Cela correspond à environ 160 000 chômeurs pendant un mois donné aujourd'hui, et à un nombre bien plus élevé au cours d'une année. RHDS a étudié une proposition d'abaisser temporairement la norme d'admissibilité à 360 heures – par rapport à la fourchette actuelle de 420 à 700 heures, selon le taux de chômage local – et a déterminé que ceci amènerait environ 184 000 travailleurs supplémentaires dans le système au cours d'une année, à un coût de 1,14 milliard de dollars. (Cette proposition aurait toujours imposé

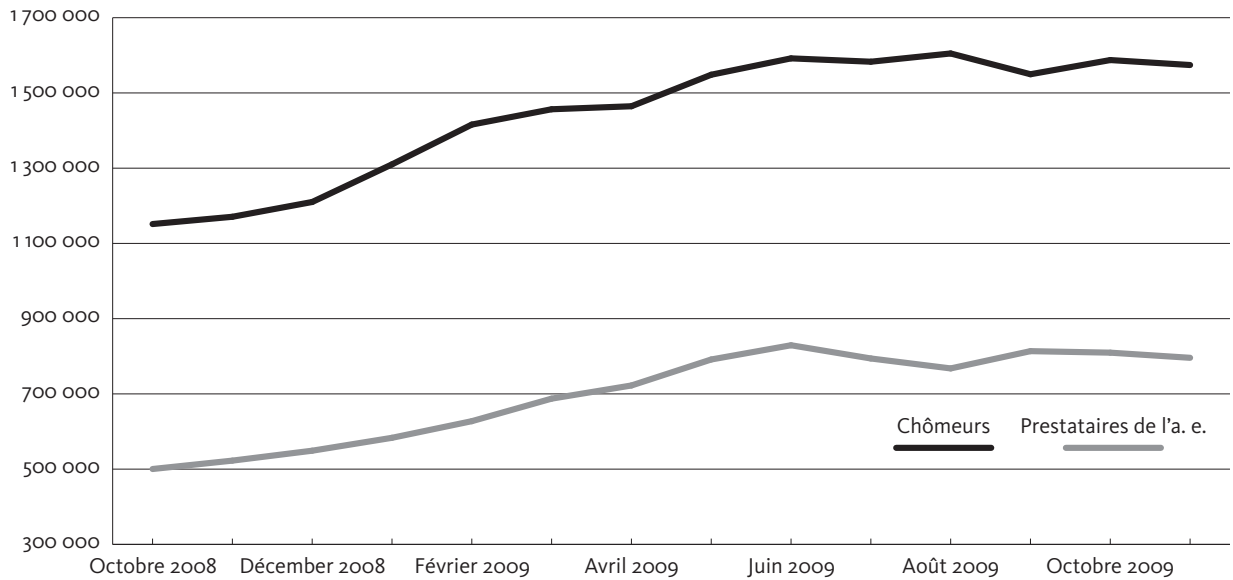
l'exigence de 910 heures, soit environ six mois de travail à plein temps, aux nouveaux arrivants sur le marché du travail et à ceux qui y reviennent, et aurait laissé des travailleurs justifiant de relativement peu d'heures ouvrant droit aux prestations accéder au système pendant seulement 14 à 36 semaines, selon le taux de chômage local.)

L'arrivée soudaine de certains travailleurs relativement bien payés dans les rangs des chômeurs a fait augmenter modestement le montant hebdomadaire de la prestation d'a.-e. ordinaire moyenne. Elle est passée de 321,88 \$ en juillet 2008 à 347,87 \$ en juillet 2009, soit une augmentation de 8,1 %. Cependant, ceci est encore bien inférieur à la prestation hebdomadaire maximale actuelle de 447 \$, parce que bon nombre des demandeurs – particulièrement les femmes et les jeunes travailleurs – gagnaient bien moins que le revenu moyen avant la crise.

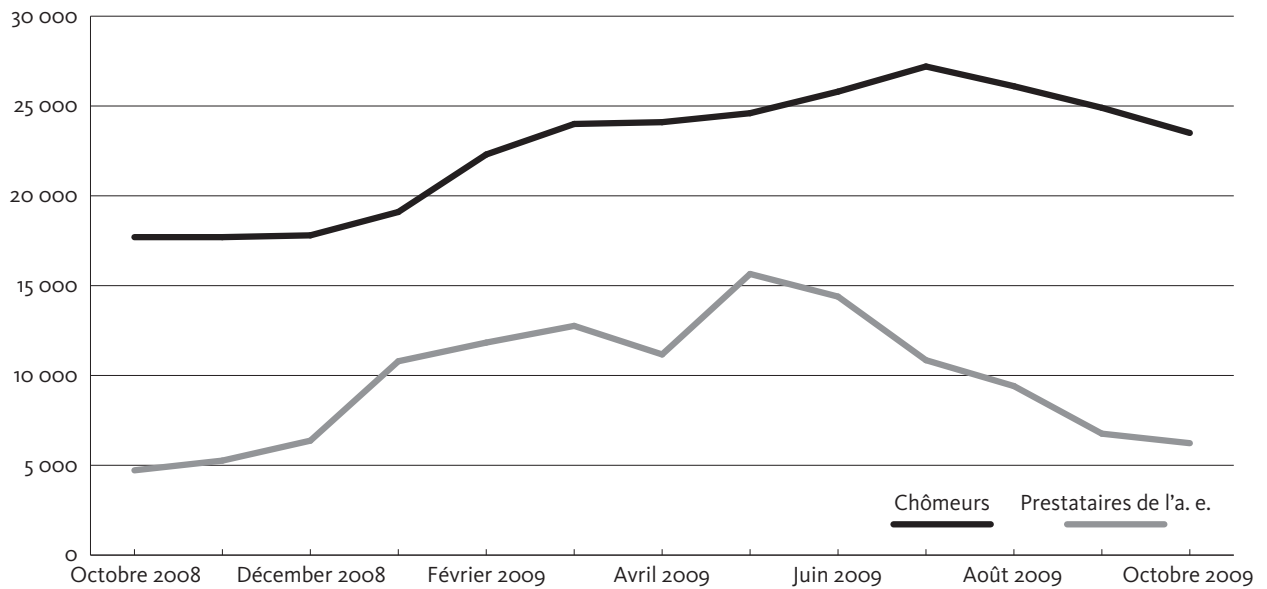
Par ailleurs, on calcule la moyenne des gains sur une période de six mois. Bien souvent, les travailleurs connaissent une période de gains interrompue et, partant, plus faibles en raison d'une brève période de travail avant une mise à pied, ce qui fait baisser leurs prestations hebdomadaires d'a.-e. De nombreux travailleurs acceptent également du travail à temps partiel et/ou temporaire moins rémunéré pendant qu'ils touchent des prestations, établissant ainsi la base pour une demande ultérieure, mais cette dernière sera à un niveau de prestations bien inférieur. Les niveaux moyens des prestations suffisent à peine à assurer la subsistance d'un célibataire, à plus forte raison d'une famille, et correspondent essentiellement aux gains d'un emploi à plein temps au salaire minimum.

Outre les travailleurs au chômage qui ne sont jamais admissibles aux prestations, de nombreux chômeurs perçoivent des prestations pendant un moment, mais épuisent leurs prestations avant de trouver un nouveau travail. Les travailleurs qui ont accédé au système d'a.-e. aux premières étapes de la crise économique à la fin de 2008 commençaient à épuiser leurs prestations en

**GRAPHIQUE 10 Canada : Nombre de chômeurs et de prestataires de l'a. e. (prestations ordinaires)
Août 2007 à août 2009**



**GRAPHIQUE 11 Windsor : Nombre de chômeurs et de prestataires de l'a. e. (prestations ordinaires)
(nombre de chômeurs : désaisonnalisé; prestataires de l'a. e. : non désaisonnalisé)**



grand nombre à l'automne de 2009, et le nombre de personnes ayant épuisé leurs prestations montera en flèche au cours des prochains mois.

Avant la récession, plus d'un prestataire sur quatre épuisait ses prestations (29,9 % des femmes et 26,5 % des hommes), et plus d'un travailleur âgé sur trois (34,3 %) faisait de même¹. À l'heure actuelle, les prestataires sont admissibles à une période de 19 à 50 semaines de prestations, selon le nombre d'heures de travail qu'ils ont accomplies pendant la période d'admissibilité de 52 semaines avant une demande, et le taux régional de chômage. (Ceci comprend les prestations de cinq semaines temporaires qui sont ajoutées au système de toutes les régions dans le budget de 2009.)

Dans une région « moyenne » ayant un taux de chômage de 8 % à 9 % - le même que le taux national moyen - l'admissibilité va de 23 à 47 semaines selon le nombre d'heures de travail au cours de l'année précédente. Plus de 1 820 heures ou essentiellement des antécédents de travail à un poste permanent à plein temps sont nécessaires pour obtenir le maximum de 47 semaines de prestations. (Le maximum de 50 semaines s'applique dans les régions ayant un taux de chômage supérieur à 12 %.)

On peut estimer qu'un nouveau prestataire d'a.-e. aura droit, de nos jours, en moyenne à environ 38 semaines de prestations. Il s'agit de la moyenne de 31 semaines avant la récession (2006-2007), plus les cinq semaines supplémentaires ajoutées dans le dernier budget, plus les deux semaines supplémentaires engendrées en moyenne par une augmentation de 2 points de pourcentage du taux de chômage national.

Nous pouvons prévoir que le nombre total de nouvelles demandes ordinaires en 2009 atteindra environ deux millions. Si le taux d'épuisement devait demeurer le même qu'en 2006-2007, nous pourrions en fin de compte voir 500 000 personnes et plus épuiser leurs prestations à la fin de 2009 et en 2010. On peut se demander si le taux d'épuisement demeurera le même qu'avant la

récession. D'autre part, une hausse du taux de chômage déclenche automatiquement des périodes de prestations quelque peu plus longues, et cinq semaines ont été provisoirement ajoutées pendant deux ans. Environ 400 000 travailleurs devaient, selon RHDSC, être admissibles aux cinq semaines supplémentaires en 2009-2010. Par ailleurs, il serait bien plus difficile qu'en 2006-2007 pour ceux qui touchent des prestations de trouver un nouvel emploi avant que leur période d'admissibilité se termine.

À ce moment de la récession, il est toujours très difficile de trouver un emploi. Entre le début de la récession et septembre 2009, la durée moyenne d'une période de chômage est passée de 13,6 à 17 semaines, et plus d'un travailleur sans emploi sur cinq en septembre était au chômage depuis plus de six mois, ce qui place manifestement ceux qui touchent de l'a.-e. dans une situation où ils risquent d'épuiser leurs prestations dans un avenir très proche - si, en fait, ils n'ont pas déjà épuisé leurs prestations.

Nous ne disposons d'aucune donnée directe sur le nombre de personnes ayant épuisé leurs prestations, mais le nombre de personnes touchant des prestations ordinaires d'a.-e. peut sembler avoir atteint un sommet à l'automne de 2009, bien que le nombre de travailleurs sans emploi ait continué d'augmenter (voir le graphique 10). L'écart entre le nombre de chômeurs et le nombre de bénéficiaires de prestations ordinaires de l'a.-e. a fortement augmenté dans la RMR de Windsor depuis mai 2009, comme le montre le graphique 11. Ceci est presque certainement imputable au fait que de nombreux travailleurs sans emploi dans des collectivités comme Windsor, qui est entrée en récession avec un taux de chômage déjà élevé, ont épuisé leurs prestations.

Pour réagir à la réalité du grand nombre de travailleurs au chômage épuisant leurs prestations, le gouvernement conservateur a passé une loi en novembre dernier afin de prolonger encore les prestations d'a.-e. temporairement de cinq semaines en moyenne (et de 20 semaines

au maximum), mais uniquement pour un petit sous-groupe de prestataires. Le gouvernement estime que 190 000 travailleurs « ayant beaucoup d'ancienneté » deviendront admissibles pendant la courte durée du programme, pour un coût tout juste inférieur à 1 milliard de dollars. Ces paiements s'effectueront au cours des derniers mois de 2009, 2010 et jusqu'à l'automne de 2011. Selon une estimation grossière, environ une personne sur cinq seulement épuisant éventuellement ses prestations aura droit à ce prolongement supplémentaire. (S'il y a 3 millions de demandes en 2009 et pendant le premier semestre de 2010, et que le taux d'épuisement est de 30 %, près d'un million de prestations seront épuisées.)

Pour être admissible à un deuxième cycle de prestations de prolongation, un travailleur doit avoir présenté une demande après le 4 janvier 2009, ce qui exclut donc de nombreux travailleurs qui ont perdu leur emploi à la fin de 2008. L'admissibilité pour les prestations de prolongation sera rapidement éliminée entre juin et septembre 2010. Pour y avoir droit, un travailleur doit également avoir cotisé au système (ce qui est défini comme avoir payé au moins 30 % de la prime maximum) pendant au moins sept des dix dernières années. Le maximum de 20 semaines supplémentaires sera accordé à ceux qui ont payé plus longtemps encore, pendant au moins 12 des 15 dernières années. Enfin, pour être admissible, un travailleur doit avoir demandé au maximum 35 semaines de prestations ordinaires d'a.-e. au cours des cinq dernières années. Ceci réintroduit temporairement un élément de tarification personnalisée dans le système d'a.-e.

Le groupe cible étaient, très explicitement, les travailleurs âgés qui ont utilisé très peu le système d'a.-e. par le passé – ce qui signifie que les travailleurs plus jeunes, de nombreuses femmes, les travailleurs dans des régions où le chômage est élevé, les travailleurs dans des industries saisonnières et de nombreux travailleurs industriels ne seront pas admissibles. Le seuil de 35 semaines exclura de nombreux travailleurs industriels qui

ont été temporairement mis en disponibilité afin de réduire les stocks, permettre le réoutillage des usines et d'autres fluctuations normales de la main-d'œuvre dans les opérations. Il exclura également de nombreux prestataires des provinces qui ont enregistré un taux de chômage relativement élevé au cours des cinq dernières années – notamment le Canada atlantique, le Québec et les régions rurales et du nord d'autres provinces – ainsi que de nombreux autres travailleurs touchés par la crise de l'emploi dans le secteur de la fabrication et l'industrie forestière, qui a commencé bien avant la Grande récession.

Le seuil de 35 semaines établit une distinction insidieuse et injustifiée entre les chômeurs « méritants » et « non méritants », fondée sur l'utilisation antérieure du système, sans tenir compte du fait que toute demande d'a.-e. doit reposer sur la mise à pied par un employeur, par opposition à un choix exercé par un travailleur. (Les travailleurs qui démissionnent ou qui sont renvoyés d'un emploi n'y ont pas droit en vertu des règles qui sont en place depuis les dix dernières années.)

Comme le montre le tableau, les dernières prévisions gouvernementales indiquent que le Compte d'a.-e. enregistrera un important déficit en 2009–2010 et en 2010–2011. Les revenus des primes d'a.-e. devraient baisser légèrement en 2009–2010 et n'augmenter que faiblement en 2010–2011. Ceci découle de la décision du gouvernement de geler les primes d'a.-e. en 2009 et en 2010 à 1,73 \$ par 100 \$ de gains assurés pour les employés. L'actuaire en chef de l'a.-e. a récemment calculé que les primes d'a.-e. devraient augmenter de 41 % en 2010 pour couvrir le coût du programme, si ce n'avait été du gel des primes.

Entre-temps, les dépenses feront un bond d'environ 6 milliards de dollars, soit de 36 % cet exercice pour dépasser 22 milliards de dollars, et se stabiliseront à un niveau bien plus élevé l'année prochaine.

Il est remarquable que l'augmentation en pourcentage des dépenses d'a.-e. de cet exercice est

environ la même que celle que l'on a enregistrée de 1990 à 1991, quand le taux de chômage a augmenté d'environ le même pourcentage (de 8,1 % à 10,4 %). Cependant, le niveau des dépenses est bien inférieur. En dollars d'aujourd'hui (2009), les dépenses d'a.-e. ont grimpé à 26,2 milliards de dollars en 1991, pendant la première année de la récession, comparativement à 22,1 milliards de dollars aujourd'hui (2009–2010), bien qu'il y ait eu moins de travailleurs au chômage en chiffres absolus en 1991 (1,5 million comparativement à 1,6 million).

Le gel des primes se terminera en 2011, et d'ici là, le Fonds de l'a.-e. aura subi un énorme déficit comparativement à la situation dans laquelle il se trouvait avant d'aborder la récession. Le Fonds – qui est intégré aux Comptes publics du Canada, mais existe sur papier comme compte gouvernemental distinct – affichait un surplus cumulé d'environ 55 milliards de dollars en 2008–2009. En vertu de la loi actuelle, cependant, il n'en est pas tenu compte aux fins de l'établissement des primes. À partir de 2011, les primes devront être augmentées pour couvrir le « déficit de récession » d'approximativement 10 milliards de dollars dans le Fonds de l'a.-e., moins les 2,9 milliards de dollars que le gouvernement versera dans le Fonds l'année prochaine pour couvrir les coûts de certaines mesures d'a.-e. (Le gouvernement paie pour le prolongement temporaire de cinq semaines de prestations et l'augmentation des dépenses d'a.-e. pour divers programmes de formation, mais non pour le coût du gel des primes, les dépenses d'a.-e. plus élevées résultant de l'augmentation du chômage et les prestations de prolongation pour les travailleurs ayant beaucoup d'ancienneté.) Si rien n'est fait, le décor est planté pour au moins plusieurs années d'augmentations des primes à partir de 2011, afin de rééquilibrer le Compte d'a.-e. Il est probable que les primes augmenteront du montant maximum de 15 % permis au cours de plusieurs années d'une période qui peut se révéler être marquée par la poursuite du chômage élevé

et d'une faible croissance. (Le gouvernement continue d'avoir la latitude d'imposer les taux de prime qu'il choisit, nonobstant toute décision de l'Office de financement de l'a.-e. Ce dernier est chargé d'établir un taux permettant d'égaliser les primes et les dépenses et de rembourser au gouvernement tous les fonds qui lui sont dus.)

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral réclame depuis longtemps un programme d'a.-e. comportant une norme nationale unique de 360 heures et l'admissibilité à un maximum de 50 semaines de prestations fondées sur 60 % des 12 meilleures semaines de gains pendant la période d'admissibilité. Comme l'expliquait en détail un récent rapport du CCPA rédigé par Lars Osberg, intitulé *Canada's Declining Social Safety Net: The Case for EI Reform*, notre programme d'a.-e. est l'un des moins généreux des pays à revenu élevé et exclut entièrement de nombreux travailleurs au chômage des prestations. Le « test de tension » du système actuel a montré que les normes d'admissibilité actuelles continuent d'exclure de nombreux travailleurs, et que les prestations moyennes demeurent très faibles.

Cette année l'ABGF propose de nouveau d'abaisser la norme d'admissibilité à un nombre uniforme de 360 heures et de relever les prestations. Le coût de l'abaissement de la norme d'admissibilité à 360 heures pour tous les nouveaux venus et toutes les formes de prestations est d'environ 1,5 milliard de dollars par an. Le coût de l'augmentation des prestations à 60 % des gains fondés sur les 12 meilleures semaines est d'environ 1 milliard de dollars par an.

Un important défi auquel sont confrontés les Canadiens est la perspective qu'un très grand nombre de travailleurs au chômage épuisent leurs prestations d'a.-e. aujourd'hui et au cours des prochains mois. Bon nombre d'entre eux, après avoir épuisé leurs avoirs financiers sont obligés de s'adresser aux programmes d'aide sociale provinciaux. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral – comme c'est habituellement le cas dans les périodes de chômage très élevé – a temporai-

rement prolongé les prestations d'un maximum de 33 semaines dans les États où le taux de chômage est très élevé.

La prolongation des prestations résulterait en une augmentation des coûts des prestations d'a.-e. jusqu'à ce que le taux de chômage élevé commence à baisser. Cependant, ces prestations sont une forme très efficace de stimulant économique temporaire, allant directement aux principales victimes de la récession et aux collectivités très durement touchées. L'énorme surplus accumulé dans le Compte de l'a.-e. avant la récession peut et doit être mis à contribution si on en a besoin.

Cette année, l'ABGF met en œuvre un prolongement des prestations spéciales de 26 semaines, qui s'applique à toutes les demandes présentées d'octobre 2008 à octobre 2010. Les travailleurs au chômage admissibles qui ont déjà épuisé leurs prestations auront le droit de les toucher de nouveau s'ils restent au chômage. Le prolongement spécial de 26 semaines comportera le prolongement de cinq semaines auquel s'est déjà engagé le gouvernement, ainsi que le prolongement supplémentaire pour les travailleurs dit « ayant beaucoup d'ancienneté ». Selon les prévisions du gouvernement que le prolongement de cinq semaines coûterait 1,15 milliard de dollars sur deux ans, un prolongement de 26 semaines pourrait coûter jusqu'à 6 milliards de dollars, moins les 1,15 milliard de dollars des cinq semaines supplémentaires déjà en place, et moins les 935 millions de dollars du programme des travailleurs ayant beaucoup d'ancienneté.

Le coût pourrait atteindre 4 milliards de dollars, la grande majorité des fonds étant engagée pendant l'exercice 2010–2011, mais il serait probablement sensiblement inférieur puisque : 1) seulement une minorité des prestataires

épuisant éventuellement leurs prestations aura besoin de l'intégralité de la prestation supplémentaire de 26 semaines; et 2) les affectations de l'ABGF feront sensiblement baisser le taux de chômage national.

L'ABGF remplacera le système *ad hoc* actuel d'intervention gouvernementale dans les finances de l'a.-e. au moment de crises de chômage. Pendant la crise actuelle, le gouvernement fédéral a gelé les primes d'a.-e. de l'employeur au moment où les coûts d'a.-e. ont monté en flèche par suite de la hausse du chômage. Si l'on avait permis au système d'a.-e. de continuer de fonctionner tel qu'il était conçu, les employeurs et les employés se seraient vu imposer un important fardeau supplémentaire, exactement au même moment où les entreprises ont assisté au tarissement de leurs ventes lors d'une récession. Le gouvernement devrait intervenir pour protéger les employeurs de l'augmentation induite des primes d'a.-e. pendant une période de chômage extraordinaire. Pour faciliter une planification future plus prévisible, l'ABGF paiera tous les coûts supplémentaires afférents à l'a.-e. si le taux de chômage dépasse 7 %. Ceci donne une plus grande prévisibilité des primes d'a.-e. et n'imposera pas un fardeau indu aux employeurs pendant une récession.

L'ABGF est en faveur du prolongement des prestations parentales et de maternité de l'a.-e. pour les travailleurs autonomes, mais modifiera la proposition gouvernementale de façon à exiger que tous les travailleurs autonomes paient des primes, afin de couvrir les coûts de leur participation, comme c'est le cas au Québec.

Notes

¹ RHDS, *Rapports de contrôle et d'évaluation – Régime d'assurance-emploi*, 2008 : 74–75.

Développement sectoriel et commerce international

Le Canada s'enorgueillit depuis longtemps d'être une nation « commerçante ». Depuis l'époque de la colonisation européenne, le commerce international, l'investissement et d'autres liens internationaux ont toujours revêtu une importance disproportionnée pour notre économie

Au cours de la dernière décennie, cependant, certains changements importants et sans précédent se sont produits dans la nature des relations économiques du Canada avec le reste du monde. Ce changement structurel a eu des incidences importantes pour notre commerce international, nos revenus, notre productivité, notre environnement et même notre fédération. La crise économique mondiale a accentué ce changement structurel de notre orientation économique (et, de certaines façons, le Canada était plus que tout autre vulnérable à la crise *en raison de* ces changements qualitatifs antérieurs). Cependant, les principaux changements de la composition sectorielle de notre économie rendent compte d'une tendance plus longue et troublante, et ne sont pas seulement le résultat de la récession actuelle.

La preuve statistique de la volte-face de l'évolution économique qualitative du Canada

est étonnante. La graphique 12 montre que les exportations du Canada de biens et de services ont chuté spectaculairement par rapport à la taille de notre économie globale. Ironie du sort, si on la mesure selon cet étalon, l'économie du Canada se *démondialise* – même si l'on nous dit chaque jour que la mondialisation est omniprésente et irrésistible. La baisse des exportations ne se limite pas à notre secteur de la fabrication perturbé (les industries « de transformation en produits de base » comme on se plaisait à les appeler). Les exportations de services (notamment le tourisme, les transports et les services aux entreprises) ont également chuté rapidement quand on les exprime comme part du PIB.

Parce que notre devise monte en flèche (ce qui rend nos produits bien plus chers pour les étrangers), et à cause d'une profonde récession aux États-Unis, notre principal client, et de la négligence dont ont fait preuve à l'endroit des industries d'exportation de grande valeur les gouvernements qui pensent que le libre-échange réglera automatiquement tous nos problèmes commerciaux, une grande part de notre travail et de notre rendement se produit dans les industries « produisant des biens non commercialisa-

GRAPHIQUE 12 Exportations de biens et de services exprimées comme pourcentage du PIB



SOURCE Statistique Canada

bles ». Il s'agit d'industries qui consacrent leur production à une utilisation locale, plutôt que de la vendre sur les marchés mondiaux.

Ce changement n'est pas entièrement défavorable : le fait de moins dépendre des marchés d'exportation comporte certains avantages. Cependant, il révèle que le rôle du Canada dans l'économie mondiale est en train d'être remanié, et ce d'une façon qui nuit manifestement à nos perspectives de conserver et de créer des emplois de bonne qualité à domicile.

Qui plus est, ce n'est pas seulement la quantité de nos exportations qui a diminué. La *qualité* de nos exportations se détériore également. Sous l'impulsion de la logique du libre-échange, dans lequel le rôle imposé au Canada est d'être un fournisseur de matières premières pour d'autres partenaires commerciaux plus développés, les exportations du Canada se sont de plus en plus concentrées sur la récolte et l'exportation de ressources naturelles non transformées ou à peine

transformées : minerais, produits agricoles, produits forestiers et énergie (et *spécialement* l'énergie).

Les exportations totales de marchandises du Canada peuvent être divisées grosso modo en deux catégories : les ressources et les produits « à valeur ajoutée » (notamment les machines, le matériel, les produits automobiles et les biens de consommation). La graphique 13 montre la montée et la chute des marchandises à valeur ajoutée dans le commerce de marchandises total du Canada. Grâce à des politiques proactives, notamment le pacte de l'automobile, une politique aérospatiale efficace, des réussites dans le matériel des télécommunications de haute technologie et d'autres cas de réussite à valeur ajoutée, les exportations du Canada de produits à valeur ajoutée ont augmenté régulièrement et de façon impressionnante depuis les années 1960 jusqu'aux années 1990. Cependant, après le libre-échange nord-américain, l'explosion subséquente des prix des produits de base pendant une grande partie de la dernière décennie et le rétrécissement

GRAPHIQUE 13 Exportations « de valeur élevée » exprimées comme pourcentage des exportations totales



SOURCE Recherche TCA de Statistique Canada

de l'assise manufacturière du Canada, ce progrès a été radicalement renversé. Les produits à valeur ajoutée représentent à présent à peine 35 % des exportations de marchandises totales, soit le plus bas niveau en trois décennies, et en baisse par rapport aux 55 % enregistrés au tournant du siècle.

Pendant la plus grande partie des années 1990, le Canada a donc toléré l'érosion de son assise manufacturière à valeur ajoutée et fermé les yeux sur la crise des industries d'exportation de services, notamment le tourisme. Pendant un certain moment, le boom des exportations de ressources nous a permis de continuer de « payer nos factures » en tant que pays participant au commerce international. Cependant, par suite de la crise économique mondiale (qui a fait baisser la demande pour nos exportations et débouché sur un ralentissement des prix des produits de base), le train des ressources a déraillé. Nous avons alors connu le revers d'avoir mis tant de nos œufs dans le même panier d'extraction des

ressources : notre valeur commerciale s'est rapidement et sensiblement détériorée. Au lieu de bénéficier des excédents commerciaux auxquels il était habitué (et qui étaient essentiels pour nous permettre de compenser la portion continue des paiements découlant de la dépendance unique du Canada d'investissements étrangers), le Canada a sombré dans des déficits commerciaux considérables – les plus importants de notre histoire de l'après-guerre.

On a accordé beaucoup d'attention publique au problème des déficits budgétaires gouvernementaux au cours des récents mois et on s'est fait un sang d'encre à leur sujet. Rares sont cependant les gens qui portent attention à l'accumulation de la *dette extérieure*, qui est le résultat inévitable de ces déficits commerciaux (et du déficit des comptes courants correspondant). Au cours des quatre derniers trimestres de 2009, le déficit du compte courant du Canada a totalisé plus de 40 milliards de dollars (soit deux fois la taille du déficit du gouvernement fédéral au cours de la

TABLEAU 16 Summary of 2010 AFB Sector Development Measures

Mesure stratégique	Répercussions annuelles (en millions de \$)	
	Recettes	Dépenses
Conseils du développement sectoriel	–	50 \$ par an
Augmentation de l'impôt des sociétés, pétrole	1 000 \$ par an	–
Autres mesures pour ralentir la mise en valeur pétrolière	–	–
Examen environnemental <ul style="list-style-type: none"> • Test plus rigoureux des avantages nets 	–	–
Cibler un taux de change de 80 cents ou inférieur	–	–
Nouveau modèle de négociations commerciales	–	–
Négociation d'un pacte de l'automobile de l'Amérique du Nord	–	–
Banque canadienne de développement		1 000 \$ par an de capital-actions
Programmes d'économie verte <ul style="list-style-type: none"> • Foresterie durable • Responsabilités élargies des producteurs • Fonds de fabrication à partir de la biomasse • Développement de compétences écologiques 	– 300 \$ – –	200 \$ 300 \$ 500 \$ 100 \$
Améliorez le Programme d'emploi d'été pour les jeunes	–	112 \$
Incidence fiscale nette		850 M\$ de coût net

même période, mesuré en données des Comptes nationaux), et ce déficit international empire au lieu de s'améliorer.

La seule réponse claire que l'on obtienne cependant du gouvernement fédéral est l'affirmation insistante que la signature davantage d'accords de libre-échange sera le remède pour les maux qui assaillent notre rendement commercial. Pourtant, c'est le libre-échange qui a poussé le Canada dans le « piège des ressources » actuel : une dépendance de l'extraction et de l'exportation de quantités toujours plus importantes de ressources naturelles, indépendamment des conséquences géopolitiques ou environnementales, dans un vain effort de payer pour le flot de produits de grande valeur que nous importons du reste du monde. Des accords de libre-échange supplémentaires avec d'autres administrations qui ne sont pas tributaires de ressources naturelles (notamment la Corée ou l'Union européenne) ne sont certainement pas le moyen de rectifier ce déséquilibre. Le Canada importe déjà bien plus de l'UE et de la Corée qu'il exporte, ce qui

se solde par d'importants déficits commerciaux bilatéraux dans chaque cas.

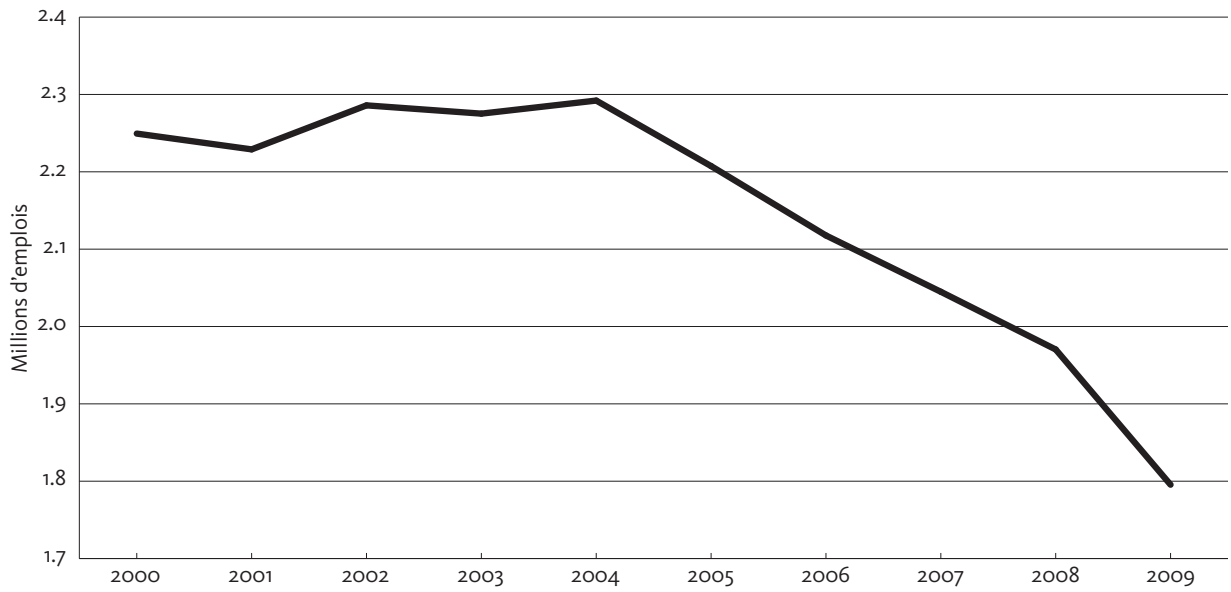
Ce qui est pire encore, dans le cadre de ses échanges avec ces deux administrations, le Canada exporte principalement des ressources et importe principalement des produits de grande valeur, et nous sommes donc confrontés à un déficit à la fois quantitatif et qualitatif. Le tableau 15 résume ce déséquilibre dans le cas de l'UE. Les principales exportations du Canada (à une exception près) sont toutes fondées sur les ressources. Les principales importations du Canada de l'UE (dans ce cas encore à une exception près) sont toutes des marchandises fabriquées à valeur ajoutée. Un schéma très semblable s'applique au commerce bilatéral du Canada avec la Corée, avec laquelle Ottawa cherche également avec empressement à conclure un accord de libre-échange. Si l'on donne davantage accès aux importations de produits à valeur ajoutée européens (par exemple, en éliminant toutes les restrictions d'achat local imposées sur les achats canadiens de matériel de transport en commun – qui est l'objectif clé des

GRAPHIQUE 14 Balance commerciale des biens et services



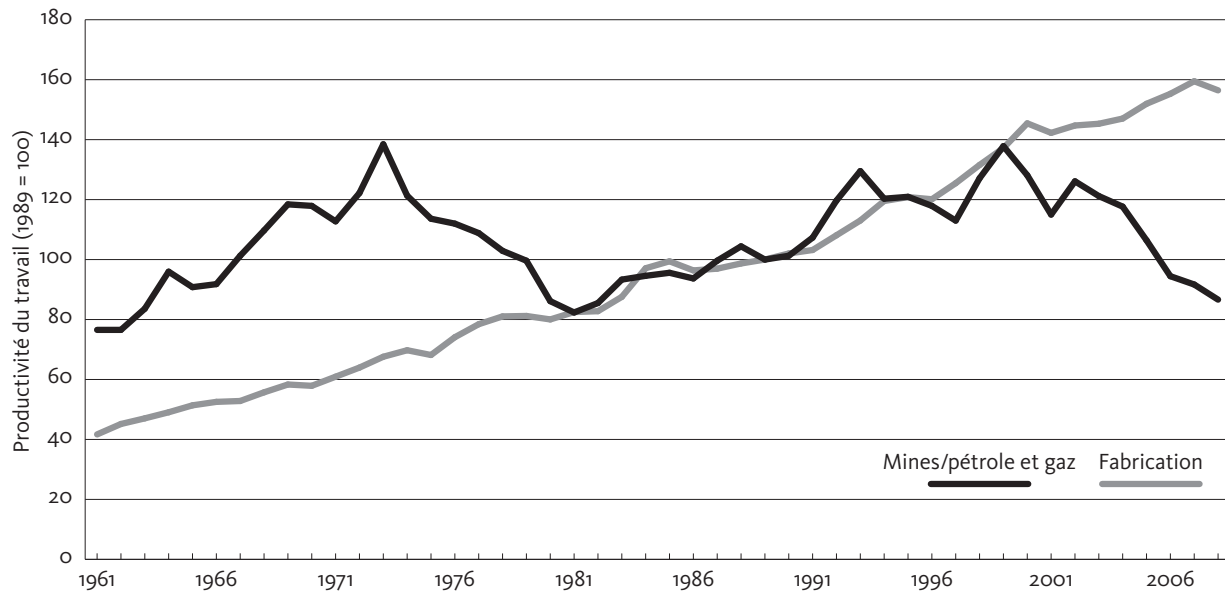
SOURCE Statistique Canada

GRAPHIQUE 15 Effondrement de la fabrication



SOURCE Statistique Canada, Enquête sur la population active

GRAPHIQUE 16 Indices de la productivité du travail



SOURCE Statistique Canada

négociateurs européens), on ne peut qu'aggraver ce déséquilibre.

La désindustrialisation des exportations du Canada et l'omission de nos décideurs commerciaux de fournir un cadre plus réaliste et plus efficace pour le développement d'industries d'exportation à valeur ajoutée au Canada est une des causes principales du ravage scandaleux de l'assise manufacturière du Canada. La fabrication a entraîné le Canada dans la récession (le PIB réel de la fabrication a baissé régulièrement depuis 2006). Plus d'un demi-million d'emplois du secteur manufacturier, qui sont rémunérés, en moyenne, 20 % de plus que l'emploi canadien typique, ont été perdus (voir la graphique 15). Des collectivités entières ont été dévastées. Cependant, tous les Canadiens doivent payer le prix de cette négligence, pas seulement les travailleurs du secteur manufacturier. Tout pays qui ne peut participer avec succès au commerce mondial pour des produits avancés et novateurs est condamné à souffrir des déficits commerciaux

chroniques, une croissance de la dette internationale et une polarisation économique et sociale croissante. Les économies des États-Unis et du Royaume-Uni ont fourni des avertissements frappants des conséquences qui peuvent se produire à long terme lorsque les pouvoirs publics (bercés par la fausse confiance que le libre-échange et l'« avantage comparatif » garantissent toujours le succès international d'un pays) permettent à leur assise manufacturière de s'étioler.

Un des aspects les plus incroyablement ironiques de la restructuration axée sur les ressources des liens internationaux du Canada (et, en fait, de l'ensemble de notre économie nationale), ont été les répercussions très défavorables sur la croissance et la production. Les industries des ressources sont habituellement caractérisées par des niveaux stagnants, voire en baisse, de la productivité (par suite de l'épuisement des ressources, il faut de plus en plus de travail pour produire la ressource recherchée). Le secteur des ressources du Canada ne fait pas exception à cette

règle : la productivité du travail moyenne a baissé jusqu'à un tiers au cours de la dernière décennie, par suite de l'épuisement et de la méthode inefficace et à l'emporte-pièce de la mise en valeur, qui a été préconisé dans les régions qui connaissaient un boom, comme les sables bitumineux de l'Alberta. Pourtant, les forces du libre-échange entraînent le Canada à investir davantage de ressources (y compris des gens) dans les industries primaires dans lesquelles la productivité *baisse*, tandis que notre secteur de la fabrication (dont la productivité est supérieure à la moyenne et qui connaît une croissance de la productivité plus élevée) rétrécit comme peau de chagrin (voir la graphique 15). Il n'est donc guère étonnant que la performance de la productivité du Canada (qui a pendant longtemps été inférieure) se soit enlisée complètement au cours des dernières années. Ce qui est incroyable, c'est que le Canada n'a connu *aucune croissance du tout de la productivité du travail* entre 2005 et 2008, pendant que le boom des ressources s'emballait, nous laissant encore plus loin à la traîne d'autres pays axés davantage sur l'innovation.

Le mélange est important

La détérioration de la performance du Canada sur le plan du commerce international et la crise qui en est résultée dans d'importants secteurs axés sur les exportations (notamment la fabrication, le tourisme et d'autres secteurs durement touchés), renforce la nécessité que le Canada ait une vision et une stratégie plus mûrement réfléchies et proactives pour le développement d'industries souhaitables, novatrices et à forte composante technologique. Il s'agit des industries qui fournissent des emplois de meilleure qualité, grâce à une productivité et à des revenus plus élevés, et qui garantiront que le Canada conserve et renforce sa tête de pont sur les marchés mondiaux.

Les pays qui visent délibérément à créer, à soutenir et à élargir des secteurs novateurs, habituellement à la faveur d'un succès croissant des

exportations, sont ceux qui se lancent avec succès sur les marchés mondiaux, tout en renforçant parallèlement la capacité intérieure. Les exportateurs asiatiques qui connaissent le succès ont adopté cette recette avec beaucoup de réussite : d'abord le Japon, puis les « Tigres » comme on les appelle (notamment la Corée), et à présent la Chine, dont le gouvernement utilise la planification économique et une trousse d'outils variés d'intervention directe pour stimuler délibérément la croissance intérieure de secteurs de haute technologie dynamiques.

On peut tirer des leçons semblables de l'expérience de plusieurs pays européens et scandinaves, dans lesquels la composition sectorielle de l'économie n'est pas laissée au hasard (et certainement pas aux prétendues forces « naturelles » du libre-échange et des marchés). Au lieu de cela, ces pays mobilisent un ensemble varié de leviers politiques, notamment des compétences, la technologie, les finances et les politiques d'approvisionnement pour stimuler l'implantation et l'expansion intérieures d'industries souhaitables et novatrices. L'expérience finlandaise, grâce à laquelle une économie qui jadis dépendait des ressources a été transformée en un leader mondial de l'innovation, de la croissance de la productivité et de l'égalité sociale, semble particulièrement pertinente pour le Canada.

Les mesures de l'ABGF qui suivent sont par conséquent motivées par un thème commun fédérateur. Il est très important de choisir les sortes d'industries dans lesquelles un pays se spécialise. En d'autres termes, le « mélange est important ». Il vaut mieux s'investir fortement dans des industries qui affichent de l'innovation technologique, de la croissance de la productivité, des revenus supérieurs à la moyenne, la durabilité environnementale et une propension au succès à l'exportation. Au lieu d'attendre passivement que les forces du libre-échange déterminent dans quelles industries nous nous spécialisons (auquel cas notre dépendance des ressources ne fera que croître), il vaut mieux prendre les devants afin

d'élaborer et d'élargir notre participation nationale à des industries qui proposent un avenir meilleur que de se lancer dans une quête qui porte en elle les germes de l'échec pour extraire et exporter encore plus de ressources premières non renouvelables.

Propositions en matière de développement sectoriel de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral

1. Établir un système de Conseils du développement sectoriel

Le gouvernement fédéral collaborera avec d'autres intervenants (notamment les gouvernements provinciaux, les organisations syndicales, les associations professionnelles, les entreprises, les universités et collèges, les instituts de recherche et de génie et les institutions financières) pour établir un réseau de Conseils du développement sectoriel. Ces conseils seront constitués dans un éventail d'industries productrices de marchandises et productrices de services qui présentent un grand nombre ou la totalité des caractéristiques suivantes : innovation technologique, croissance de la productivité, revenus supérieurs à la moyenne, durabilité environnementale et intensité des exportations. Figureront dans une liste non exclusive de ces secteurs : les technologies d'énergie verte; l'aérospatiale et les produits de l'espace; le matériel et les services de communication; les produits forestiers à valeur ajoutée; les véhicules et les pièces automobiles (en insistant sur les carburants de remplacement et des technologies durables); le tourisme; les services de transport de grande valeur; les services de santé spécialisés; le cinéma et la télédiffusion; l'élaboration de logiciels; et les matériaux composites.

Les conseils s'efforceront de déterminer les possibilités permettant de stimuler plus d'investissements et d'emplois au Canada; d'élaborer et de mobiliser la technologie cana-

dienne; de transférer la technologie des universités et d'autres établissements d'enseignement pour les utiliser de façon productive; d'investir dans les produits et pratiques durables; de mieux percer sur les marchés d'exportation. En d'autres termes, les conseils seront constitués comme la première étape de la reconstruction de la capacité nationale du Canada en matière de planification du développement sectoriel (ou ce que l'on appelait jadis « la politique industrielle »). On demandera à chaque conseil d'élaborer un plan à moyen terme pour le développement de son secteur au Canada, ainsi qu'une liste succincte des mesures à prendre qui pourraient contribuer à réaliser les objectifs du plan.

Les Conseils du développement sectoriel recevront chacun un budget de fonctionnement de 50 millions de dollars à l'appui de leur travail, pour commander des travaux de recherche et effectuer d'autres tâches d'infrastructure. (Les mesures qui découlent de leurs recommandations seront financées par d'autres postes budgétaires, notamment ceux énumérés ci-dessous.)

2. Mettre en valeur les ressources énergétiques à un rythme plus lent et plus réfléchi

Le boom énergétique désordonné des années 2000 a imposé des tensions économiques et environnementales immenses au Canada, malgré les emplois et d'autres avantages secondaires économiques qui étaient également associés à ce boom. Un taux de change surévalué, d'énormes déséquilibres financiers dans la Confédération canadienne et la destruction intégrale de la crédibilité du Canada à négocier les enjeux entourant les changements climatiques n'étaient que quelques-uns des dommages collatéraux provoqués par le boom énergétique non réglementé. Le gouvernement fédéral tirera rapidement parti du temps mort qui s'est produit dans le développement à cause de la crise mondiale financière pour mettre en œuvre un cadre plus

raisonnable et durable pour la mise en valeur de ces ressources.

Pour y parvenir, les taux d'impôt sur le revenu des produits pétroliers seront relevés à leur taux antérieur de 28 %, qui prévalait avant la série de réductions de l'impôt des sociétés qui a commencé en 2001. Cette mesure permettra de recueillir, selon des prévisions prudentes, environ 1 milliard de dollars par an de recettes supplémentaires pour le gouvernement fédéral (devant être utilisées pour capitaliser la Banque de développement canadienne décrite ci-après).

Un nouveau régime de processus d'approbations environnementales sera également imposé aux principaux développements énergétiques, afin d'exiger (conformément aux engagements pris par le Canada dans les traités internationaux) des réductions des émissions de gaz à effet de serre associées à ces projets d'extraction.

Enfin, un renforcement des dispositions de la *Loi sur Investissement Canada* concernant la démonstration des « avantages nets » pour les Canadiens découlant d'une prise de contrôle par des intérêts étrangers d'entreprises canadiennes empêchera la vente en masse des ressources énergétiques canadiennes à des investisseurs étrangers (comme cela s'est produit ces dernières années). Le critère de l'« avantage net » à l'égard des transactions de l'industrie énergétique sera explicitement élargi pour garantir que le simple transfert de propriété des ressources énergétiques à des propriétaires étrangers ne passe pas ce test. Ensemble, ces politiques garantiront que les développements énergétiques se dérouleront d'une façon plus lente et plus gérable, en ayant moins d'effets secondaires et des avantages nets plus importants pour tous les Canadiens.

3. Cibler un taux de change Canada-États-Unis de 80 cents ou moins

Le taux de change de la devise canadienne était à des niveaux bien supérieurs à sa « juste valeur » pendant la majeure partie des trois dernières années. Cette surévaluation a fortement

contribué à la détérioration de toutes les industries d'exportation autres que des ressources au Canada (notamment la fabrication, le tourisme et d'autres services négociables). Une véritable juste valeur pour notre devise, fondée sur des comparaisons des pouvoirs d'achat, des coûts de production unitaires et d'autres repères serait d'environ 80 cents (américains) ou moins.

Les efforts décrits plus haut pour endiguer le développement galopant et non planifié et la prise de contrôle par des intérêts étrangers des projets d'extraction et d'exportation d'énergie déboucheront automatiquement sur la dépréciation immédiate et considérable de la devise canadienne – étant donné que les négociants en transactions spéculatives ont fini par associer (à tort ou à raison) la devise canadienne avec la perspective de l'industrie pétrolière qui a fini par dominer notre commerce et notre investissement internationaux. Le simple fait de ralentir et de réglementer le boom énergétique éliminera une grande partie de la vigueur excessive de notre dollar. En outre, l'effet de ralentissement qui s'exercerait sur le dollar pourrait être mobilisé, au besoin, par des directives explicites par lesquelles le gouvernement fédéral enjoindrait à la Banque du Canada de prendre en compte une valeur durable pour la devise (cohérente avec la compétitivité sur le plan des prix à long terme des exportations autres que des ressources canadiennes) lorsqu'elle élabore ses décisions et ses interventions en matière de politiques monétaires.

4. Un nouveau modèle pour les négociations commerciales

Quel que soit le problème, il semble que du point de vue d'Ottawa, la solution réside dans un autre accord de libre-échange. Le gouvernement fédéral cherche avec force à conclure de nouveaux ALE avec la Corée, l'UE, la Colombie et d'autres pays. De tels accords aggraveraient le déséquilibre du commerce international du Canada : tant pour ce qui est de la quantité (nous importons davantage que nous exportons) que de la qualité (exporta-

tion de ressources, importation de produits et de services à valeur ajoutée). L'accord proposé avec l'UE s'engagerait sur un nouveau terrain dangereux en restreignant davantage les outils restreints d'intervention stratégique (comme l'approvisionnement public) dont disposent encore les gouvernements canadiens pour stimuler le développement intérieur d'industries et de secteurs souhaitables. Par leur nature même, les accords de libre-échange rendent bien plus difficile de mettre en œuvre des mesures proactives de renforcement sectoriel.

L'ABGF de 2010 mettra immédiatement fin aux négociations d'ALE avec la Corée, l'UE et la Colombie. Au lieu de conclure plus d'ALE (dans lesquels le préjugé en faveur de la mobilité et du privilège des entreprises est inhérent aux dépens de la gouvernance économique démocratique), le gouvernement fédéral cherchera à mener un genre différent de négociations commerciales avec des partenaires clés, notamment ces pays, les États-Unis et d'autres administrations (notamment la Chine, dont l'excédent commercial énorme de 30 milliards de dollars avec le Canada enflera chaque année, et qui est devenu un fardeau énorme pour l'emploi et les revenus de notre pays). Les principaux objectifs de ces négociations de rechange consisteront à trouver des mesures qui 1) garantiront un commerce bilatéral équilibré, plutôt que des échanges unilatéraux destinés à appauvrir le partenaire, et qui caractérise la plupart de nos relations commerciales; 2) reconnaissent la nécessité et la légitimité des politiques gouvernementales pour favoriser le développement sectoriel et la diversité économique; 3) imposent des coûts d'ajustement égaux résultant des déséquilibres commerciaux à toutes les parties (les pays ayant un excédent et ceux ayant un déficit).

Un exemple concret de ce nouveau genre d'accord commercial sera un nouveau pacte de l'automobile nord-américain, que le Canada cherche à négocier avec les États-Unis et le Mexique (en tenant compte de la presque disparition de

l'industrie automobile d'Amérique du Nord cette année). Au lieu de la course vers le fond débridée qui décrit à l'heure actuelle l'industrie automobile mondiale, les trois pays chercheront à conclure une relation commerciale gérée et équilibrée : chaque pays conservera une part proportionnellement équitable de la production et de l'emploi nord-américains, et les constructeurs de véhicules automobiles mondiaux seront obligés d'allouer leur production à l'Amérique du Nord proportionnellement à leurs ventes dans ce pays. Cette approche nous permet de combiner les avantages de la spécialisation et des économies d'échelle (les avantages théoriques du commerce) avec la sécurité qui accompagne une « juste part » garantie de la production et de l'emploi dans des industries désirables. Des approches semblables pourraient être adoptées dans d'autres industries et d'autres relations bilatérales et multilatérales.

5. Établissement d'une Banque canadienne de développement

Pour assurer le financement des ambitieux programmes de développement préparés par les Conseils du développement sectoriel, le gouvernement fédéral créera et dotera une nouvelle Banque de développement économique appartenant à l'État : la Banque canadienne de développement. Le capital de départ de la banque sera fourni au moyen des deux premières années de l'impôt sur le revenu des sociétés plus élevé perçu de l'industrie pétrolière. Ensuite la banque (à l'instar des autres banques, commerciales ainsi que publiques) utilisera ce capital pour effectuer une plus grande quantité de prêts ou effectuer d'autres placements dans de nouvelles initiatives de développement sectoriel qui font progresser l'objectif de politique publique consistant à diversifier les exportations du Canada et à stimuler et à soutenir des industries novatrices souhaitables.

Cet accroissement de la capacité de prêter publique réduira la mesure dans laquelle les pri-

TABLEAU 17 Commerce Canada-UE, dix principaux produits, 2008, en milliards de \$, produits à valeur ajoutée élevée grisés

Principales exportations vers l'UE		Principales importations de l'UE	
Or	4,4 \$	Pétrole	8,2 \$
Diamants	2,5 \$	Produits pharmaceutiques	5,4 \$
Pétrole	2,2 \$	Véhicules automobiles	3,5 \$
Aéronefs	1,5 \$	Aéronefs	2,3 \$
Uranium	1,2 \$	Vin	0,8 \$
Charbon	1,1 \$	Éoliennes	0,6 \$
Minerai de fer	1,0 \$	Engins de construction	0,4 \$
Nickel	0,8 \$	Bière	0,3 \$
Potasse	0,6 \$	Tracteurs	0,3 \$
Aluminium	0,5 \$	Turbines	0,3 \$

SOURCE Recherche TAC à partir du site Stratégie d'Industrie Canada.

orités en matière de développement économique à long terme principales sont vulnérables aux humeurs cycliques de la finance privée. Elle permettra également d'évaluer et de financer des projets éventuels en fonction d'un ensemble plus vaste de critères (notamment une analyse intégrée des coûts et avantages sociaux) que celui qui est utilisé par les prêteurs privés, en autant que la banque elle-même « rentre dans ses fonds » avec son capital investi. Les avantages sociaux d'un programme efficace pour développer et élargir les industries d'exploitation novatrice (sans mentionner les rendements fiscaux pour le gouvernement découlant de ce progrès) justifient le rôle que joue le gouvernement dans ce genre d'activité de prêt ciblée.

Soutien à la production durable, à la fabrication à partir de la biomasse et au perfectionnement des compétences écologiques

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral impose entièrement l'impératif de l'édification d'une économie durable. Nous reconnaissons que l'ajustement à la durabilité entraîne des coûts importants et des défis en matière de transition; cependant, il comporte également

de nombreux avantages et possibilités éventuels associés à l'écologisation de notre économie. Pour maximiser ces avantages, et faciliter la transition, notre stratégie de développement sectoriel accorde une attention particulière au besoin de stimuler la création de bons emplois verts dans un ensemble d'activités particulières.

À cette fin, l'ABGF de 2010 propose quatre initiatives particulières en matière d'emplois verts :

- *Programme durable de foresterie et de compétences* : 200 millions de dollars par an pour élaborer un profil à plus forte valeur ajoutée pour le secteur canadien de la foresterie et des produits forestiers, mettre en œuvre la conservation d'énergie et d'autres pratiques durables et investir dans les compétences nécessaires pour une production forestière et de produits forestiers durables.
- *Programme élargi de responsabilités des producteurs de véhicules automobiles* : 300 millions de dollars par an en investissements dans le recyclage de véhicules automobiles, la conversion en fin de vie et la production de composantes de véhicules automobiles verts, autofinancée

au moyen d'un nouveau prélèvement de voitures vertes de 200 \$ par véhicule imposé sur les ventes de tous les nouveaux véhicules automobiles au Canada (qui permettrait de recueillir environ 300 millions de dollars par an).

- *Fonds de fabrication à partir de la biomasse* : En plus de financer les initiatives de fabrication à partir de la biomasse par le biais de la Banque canadienne de développement, des investissements dans des composantes d'énergie verte, des véhicules fonctionnant au carburant de remplacement et d'autres initiatives de fabrication à partir de la biomasse seront soutenus grâce à un programme de 500 millions de dollars destiné à apporter un soutien supplémentaire (prêts sans intérêt, subventions, crédits à l'investissement ou co-investissements) à des projets qui commercialisent des technologies vertes et élargissent la très petite empreinte du Canada dans la fabrication à partir de la biomasse.
- *Fonds national de compétences écologiques* : Pour soutenir la formation collégiale et en cours d'emploi afin d'améliorer la capacité des travailleurs canadiens à fournir des services de haut niveau dans les industries vertes (notamment des systèmes énergétiques verts, l'isolation et la réhabilitation thermique, la fabrication à partir de la biomasse, l'amélioration des déchets et d'autres), un programme de compétences écologiques annuel de 100 millions de dollars sera établi sous l'égide de RHDS, qui travaillera en partenariat avec les gouvernements provinciaux, les collèges, les syndicats et d'autres intervenants.
- Améliorez le Programme d'emploi d'été pour les jeunes : la jeunesse canadienne

a été durement touchée par la récession.

Nous devons nous assurer que les jeunes ne passent pas leurs premières années au sein de la population active à attendre au sous sol chez leurs parents que le marché du travail reprenne.

Mesurée selon la taille de nos exportations, l'économie du Canada se « démondialise ». Moins de 30 % du PIB du Canada est couramment exporté vers les marchés mondiaux, comparativement à 45 % en 2000.

Ce n'est pas juste la quantité des exportations qui chute – la qualité le fait également. À peine un tiers de nos exportations consistent à l'heure actuelle de produits à valeur ajoutée de haute technologie (en baisse par rapport aux 55 % au tournant du siècle). Le reste sont des ressources naturelles non transformées ou à peine transformées.

Le Canada enregistrait traditionnellement un excédent commercial (qui aidait à compenser la forte propriété étrangère de notre économie). Cependant, depuis 2000, ceci s'est détérioré pour devenir un important déficit commercial – le plus important de notre histoire d'après-guerre.

Depuis le début de cette décennie, le secteur de la fabrication du Canada a perdu plus d'un demi-million de postes – et le rythme de la destruction d'emplois s'est accéléré avec la crise économique.

La productivité du travail moyenne a chuté sensiblement dans les secteurs de l'extraction minière et du pétrole au Canada cette décennie. La productivité dans le secteur de la fabrication, par contre, est élevée et continue de croître. Les forces du libre-échange, ironie du sort, amènent le Canada à déplacer les ressources de la fabrication vers les mines et le pétrole – ce qui a un effet très défavorable sur notre productivité nationale globale.

Privatisation

Services publics

Une étude effectuée récemment par le CCPA indique que les services publics apportent une contribution importante et inégalée au niveau de vie des Canadiens¹. Les auteurs de l'étude ont découvert que les familles canadiennes profitent des services publics à raison d'environ 41 000 \$ ou 63 % de leur revenu en moyenne. Même les ménages qui gagnent entre 80 000 \$ et 90 000 \$ par an retirent des services publics un avantage qui est équivalent à environ la moitié de leur revenu. Comme nous le rappelle l'un des auteurs de l'étude, l'associé de recherche du CCPA Hugh McKenzie, « C'est la meilleure affaire qu'on nous proposera jamais ». Il dit du Canada que c'est « une affaire en or ».

Dans ce chapitre, comme dans d'autres, l'ABGF fait valoir que des services publics solides et efficaces sont essentiels pour relever des défis économiques et environnementaux historiques auxquels nous sommes confrontés. La privatisation et l'impartition sont des mécanismes néolibéraux conçus pour saper cette capacité du secteur public.

Les services publics ne se font pas attaquer parce que le secteur privé peut les fournir mieux,

bien que ce soit le leitmotiv des idéologues du marché. Les services publics se font attaquer précisément parce qu'ils sont une bonne affaire. Pourquoi les fournir à un coût relativement faible ou sans but lucratif, alors qu'il existe une possibilité de réaliser d'énormes profits grâce à eux?

Lorsque les services et l'infrastructure appartiennent à l'État et sont exploités par lui, ils sont plus efficaces, moins coûteux, de meilleure qualité et plus responsables que lorsqu'ils sont privatisés. Le contrôle public s'impose pour garantir que tous les Canadiens en profitent également. Les services publics réduisent l'inégalité, favorisent la stabilité et la sécurité économique, sociale et environnementale. Si les forces du marché non réglementées et les incursions du secteur privé dans le secteur public étaient aussi efficaces que le prétendent leurs défenseurs, on n'aurait pas fait appel au secteur public pour gérer et organiser chaque grand défi des 100 dernières années, depuis la Crise de 1929 à la mobilisation de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la reconstruction après la guerre et aux mesures de « stimulation » publiques mises en œuvre pour atténuer les effets de la récession actuelle.

Privatisation et partenariats
privé-public (PPP)

Dépenses d'infrastructure

Bien qu'il ne s'agisse pas, et de loin, de la seule forme de privatisation, les partenariats privé-public (PPP) sont considérés comme la forme pour laquelle il est le plus facile de recueillir le soutien du public. Les PPP sont des contrats conclus pour plusieurs décennies (habituellement de 25 à 30 ans) qui comprennent du financement, de la construction, de la gestion et de la propriété du secteur privé ou l'exploitation de services et d'infrastructure publics vitaux. Les principaux partisans des PPP sont les banques d'investissement, les cabinets d'avocats qui organisent les consortiums de PPP et les gouvernements qui espèrent se faire réélire en ayant l'air d'être de bons gestionnaires financiers. Ils ne le sont pas. Les PPP se soldent par une augmentation des coûts, une baisse de la qualité et la perte du contrôle public.

Dettes cachées à long terme

Les obligations financières à long terme inhérentes aux PPP sont une forme d'endettement que les gouvernements essaient de cacher au public. Les gouvernements prétendent que les PPP leur permettent de bâtir une infrastructure dont on a grandement besoin sans s'endetter davantage. Ce n'est pas vrai. Les derniers Comptes publics de fin d'exercice publiés par le ministère des Finances de la Colombie-Britannique, par exemple, calculent que les obligations pour dépenses imprévues et contractuelles du gouvernement envers ses partenaires des PPP sont supérieures à 50 milliards de dollars². Bien que d'un point de vue technique, le gouvernement n'ait pas eu à emprunter cet argent, il s'agit toujours d'une dette. Les contribuables de la Colombie-Britannique doivent toujours payer les fournisseurs de PPP à même les recettes publiques.

Les différences clés sont doubles.

En premier lieu, les consortiums PPP doivent emprunter de l'argent à des banques d'investissement internationales à des taux d'intérêt plus élevés que ceux de la province ou du gouvernement fédéral; ainsi, pendant la durée moyenne de 25 à 30 ans d'un contrat PPP, il en coûtera bien plus au public que cela aurait coûté si le gouvernement avait emprunté l'argent directement pour financer un contrat de conception/construction traditionnel³.

En second lieu, en privatisant la dette, les gouvernements minent la reddition de comptes publique. Les détails des contrats du secteur privé avec le gouvernement sont tenus secrets, parce qu'ils deviennent la propriété de l'entrepreneur, et non celle du public. Les citoyens n'ont pas le droit de voir les livres de leur partenaire PPP, même s'ils sont en fin de compte obligés de payer pour le projet. Il est donc extrêmement difficile d'estimer combien l'impartition et la privatisation coûtent effectivement aux Canadiens.

Les résultats à long terme de la dette privatisée cachée à long terme sapent la flexibilité stratégique publique future. Plus on approuve de PPP, plus la bonne affaire des services publics est minée et plus les options stratégiques sont limitées. Les futurs gouvernements auront inévitablement moins de latitude pour la prestation des services publics.

L'expérience montre que les gouvernements finissent par demeurer responsables de la prestation des services, indépendamment du fait que les projets PPP ou leurs bailleurs de fonds respectent leurs obligations. Le gouvernement est obligé de fournir des services publics. Le monde des affaires est obligé de gagner de l'argent pour ses actionnaires et ses investisseurs et, comme le montre l'expérience récente, n'hésitera pas à prendre des mesures rapides, y compris la faillite et la liquidation, pour protéger une partie ou l'ensemble des finances de ses investisseurs.

Le public est toujours exposé à un degré élevé de risque par le PPP. Il y a de nombreux cas

chaque année dans lesquels les PPP ont failli et le public a ramassé les pots cassés⁴.

Soutien du gouvernement fédéral pour les PPP

Le gouvernement fédéral appuie les PPP depuis plus d'une décennie. Le gouvernement Conservateur actuel a renforcé ses soutiens, en grande partie par les paroles et les actes du ministre fédéral des Finances Jim Flaherty. M. Flaherty a promis qu'il créerait un organisme PPP fédéral, PPP Canada, ainsi que le financement et des politiques afin d'encourager les provinces et les municipalités à adopter des solutions PPP pour le renouvellement et la gestion de l'infrastructure gouvernementale – et il l'a effectivement fait.

Greg Melchin, président de PPP Canada, déclare que le soutien du gouvernement fédéral pour les PPP est une occasion fantastique pour les entrepreneurs privés. PPP Canada a l'intention de s'adresser aux ministères fédéraux et au lobby pour obtenir davantage d'activités PPP fédérales.

L'Alternative au budget du gouvernement fédéral abolira PPP Canada et le remplacera par un organisme canadien qui planifiera et soutiendra de façon transparente le développement de l'infrastructure fédérale, provinciale et municipale et sera motivé par les intérêts à long terme de tous les Canadiens, pas seulement ceux d'un groupe exclusif d'investisseurs.

Cession de biens gouvernementaux

Le budget fédéral de 2009 s'est de nouveau engagé à un examen continu de ses actifs. Ceux-ci comprennent les propriétés fédérales qui, d'après ce que pense le gouvernement, pourraient être mises en valeur par le secteur privé, les sociétés d'État qui, selon ce que pense le gouvernement, font concurrence au secteur privé et d'autres avoirs qui, d'après ce que pense le gouvernement, font concurrence directement aux entreprises du secteur privé, réalisent des gains sur une propriété ou exercent une activité commerciale.

Les critères pour cet examen sont de savoir si le raisonnement de départ pour la propriété gouvernementale est toujours pertinent par rapport à ce que le gouvernement Harper pense que ses responsabilités fondamentales devraient être, leur valeur marchande, leur efficacité et la durabilité de leurs plans d'activité.

Sept immeubles gouvernementaux ont déjà été vendus, et il y a des plans provisoires pour en vendre 31 de plus. Les immeubles de l'ambassade du Canada figurent également sur la liste de ceux qui doivent être vendus. Bien que le gouvernement réalise un profit à court terme sur la vente de ces sept immeubles, une analyse Informetrica a découvert qu'ils ont été vendus pour au moins 350 millions de dollars de moins que ce qu'ils vaudront effectivement à la fin du bail de 25 ans. Ceci s'ajoute aux 30 % de coûts d'immobilisations et de frais de gestion de contrats pour lesquels le public canadien est toujours responsable, ce qui totalise environ 165 millions de dollars⁵.

Le gouvernement a également mis la Division du réacteur CANDU d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) en vente au plus offrant, garantissant que le prix sera faible en l'appelant publiquement un « gouffre financier »⁶.

Les mêmes hypothèses idéologiques qui alimentent les PPP sous-tendent également la vente de biens fédéraux. Les profits engendrés par les ventes sont acclamés, tandis que les coûts à long terme pour le public sont minimisés, faussement désignés et cachés.

Privatisation par examen : Le processus actuel d'examen des dépenses

Tous les récents gouvernements fédéraux ont entrepris des examens des programmes et des dépenses qui comportent des critères qui éliminent la capacité publique. Le budget fédéral de 2009 comportait l'exigence pour des examens stratégiques continus. Selon le gouvernement, les critères (très subjectifs) pour effectuer des coupures au moyen de cet examen sont de savoir

si les programmes atteignent leurs résultats escomptés, sont gérés efficacement et sont alignés sur les priorités des Canadiens.

Cependant, comme l'examen stratégique n'est pas effectué de façon transparente, les Canadiens n'ont aucun moyen de savoir si les coupures de programme qui sont désignées seront dans leur meilleur intérêt ou non. Par le passé, les Conservateurs ont taillé dans des secteurs importants de l'application de la loi en environnement, l'inspection des aliments, l'entretien pour les arts, et les programmes fondés sur les droits de la personne comme le Programme de contestation judiciaire et la Condition féminine. La décision de sabrer ces programmes était entièrement arbitraire. Dans son budget de 2009, le gouvernement Conservateur a fait valoir l'argument de l'examen des dépenses pour éliminer l'équité salariale dans la fonction publique fédérale.

Privatisation du régime réglementaire de surveillance et d'application

Un sondage effectué au printemps de 2009 a permis de déterminer que 90 % des Canadiens pensent que le gouvernement canadien devrait faire davantage pour protéger l'environnement et la santé et la sécurité publiques. Une grande majorité (83 %) des répondants croyaient que les gens qui inspectent et réglementent les industries du Canada devraient travailler pour des organismes gouvernementaux et non pour les industries faisant l'objet de la réglementation⁷.

Les Canadiens comprennent que l'industrie doit être en mesure de faire la concurrence, mais ils pensent que la sécurité devrait avoir la préséance sur les profits. En confiant aux entreprises la responsabilité pour la sécurité publique équivalait à « confier la garde du poulailler au renard ». Ce n'est pas une bonne idée. Pour protéger l'intérêt public, les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il applique des règlements et des normes rigoureux. Bien que le gouvernement Harper ait déclaré qu'il s'est engagé à renforcer

le régime réglementaire de surveillance, il réduit et privatise au lieu de cela systématiquement la surveillance réglementaire. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Ainsi, à l'été 2008, le gouvernement a dévoilé un plan pour transférer les fonctions clés d'inspection des aliments à des entreprises et à rabaisser l'Agence canadienne d'inspection des aliments à « un rôle de surveillance qui permettrait à l'industrie d'adopter des programmes de contrôle de la salubrité des aliments et de gérer les principaux risques ». Des experts en alimentation de pointe déclarent que le plan est une recette menant au désastre⁸. Bien qu'il y ait plus de 1 000 usines de transformation de viande et des milliers d'installations de production de légumes, de fromage et d'autres aliments, l'ACIA n'emploie qu'environ 1 100 inspecteurs des aliments⁹. Le nombre de scientifiques en matière de salubrité des aliments a également diminué¹⁰.

En 1999, le Règlement sur la sécurité ferroviaire a été confié aux sociétés de chemin de fer afin qu'elles surveillent elles-mêmes par l'entremise du Système de gestion de la sécurité (SGS). Depuis, le taux des accidents ferroviaires a augmenté¹¹. Les changements au régime de sécurité aérienne du Canada suivent le même schéma.

En 2005, Transports Canada a mis fin à son programme de vérification nationale de la sécurité aérienne et on a confié l'application et les enquêtes aux compagnies aériennes. Tant et aussi longtemps que les compagnies d'aviation ont un programme SGS dans lequel ils consignent les détails de leurs mesures d'autoréglementation, il n'y a plus d'enquête d'application gouvernementale. Une loi visant à institutionnaliser ce système d'application assoupli s'achemine lentement à travers le Parlement¹².

La vérificatrice générale a signalé qu'il n'y a pas suffisamment de personnel formé pour surveiller convenablement les déclarations de SGS des compagnies aériennes¹³. De récentes études montrent que la baisse du nombre d'inspecteurs, à quoi s'ajoute la pression que subissent actuel-

lement les compagnies aériennes pour maintenir leurs coûts à un faible niveau, est une recette menant au désastre¹⁴.

Impartition, emplois marginaux et agences de recrutement de personnel temporaire

Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement a également privatisé ses opérations de dotation et un nombre croissant de membres de son personnel. Comme le gouvernement a recours à des agences de recrutement de personnel temporaire, il dépend de plus en plus d'une main-d'œuvre temporaire marginalisée. Parallèlement, il esquive ses obligations législatives afférents aux langues officielles et aux pratiques d'embauche équitable, faisant parvenir un message à des milliers de nouvelles recrues éventuelles du secteur public qu'elles sont considérées ni plus ni moins comme des pièces remplaçables d'une machine, ne méritant pas de s'attendre à la sécurité d'emploi ou à l'avancement professionnel¹⁵. Les travailleurs ne profitent pas de l'impartition. Ils touchent un moindre salaire et moins d'avantages sociaux, voire aucun.

Nous estimons qu'en 2009–2010, le gouvernement projette de dépenser jusqu'à 11,3 milliards de dollars pour du travail et des services impartis¹⁶. Près de 7,9 milliards de dollars sont affectés rien qu'à des services professionnels et spécialisés. L'année dernière, les ministères et les organismes ont dépensé 7,5 milliards de dollars pour des services professionnels et spécialisés, la plupart dans la région de la capitale nationale. Ceci comprend des cabinets d'experts-conseils multinationaux comme Deloitte, CGI et IBM, ainsi que plus de 100 agences de placement temporaire et plus de 200 sociétés de TI¹⁷.

La privatisation des services de soutien technologique d'Internet est particulièrement grave. Un examen de l'impartition des services informatiques du secteur public fédéral à l'été de 2009 a indiqué que « (TRADUCTION) la valeur des marchés signés pour l'impartition des SI a

augmenté radicalement, passant de 250 millions de dollars par an en 2005–2006 à 482 millions de dollars à peine trois ans plus tard, soit une augmentation de 93 %. Les dépenses effectives pour les marchés ont également bondi considérablement, depuis un plateau plus faible de 520 millions de dollars avant 2006 à un nouveau plateau plus élevé de 700 millions de dollars par la suite »¹⁸.

Mesures budgétaires de l'ABGF

L'ABGF s'est engagée à maintenir l'« avantage discret » du Canada entre ses citoyens et ses services publics. Les mesures suivantes contribueront à rétablir l'équilibre de cet avantage et garantiront que les Canadiens continuent de recevoir la « meilleure affaire qu'on leur proposera jamais ».

1. PPP Canada, la société d'État créée pour promouvoir les PPP dans les secteurs municipaux, provinciaux et fédéraux sera transformé en un bureau des biens publics qui sera chargé de ce qui suit :

- se consacrer à concourir à la création de bons emplois verts, à la formation et à l'infrastructure et cesser immédiatement d'obliger les municipalités, les provinces et les territoires à utiliser les PPP pour leurs projets d'infrastructure;
- avoir une structure de gouvernance qui rend compte de la diversité du public canadien et doit rendre des comptes au public par l'entremise du Parlement;
- travailler à l'interne avec les ministères et les organismes et à l'externe avec d'autres ordres de gouvernement afin d'examiner les priorités en matière d'infrastructure, des pratiques d'infrastructure verte et des stratégies d'investissement globales;
- Annuler immédiatement tous les projets PPP fédéraux projetés.

2. Un processus d'examen de programme transparent sera établi et permettra de faire ce qui suit :
- examiner de quelle façon les programmes peuvent être mis en œuvre de façon à réduire la pauvreté, créer de bons emplois verts, de la formation et de l'infrastructure et soutenir des règlements applicables qui protègent les gens;
 - examiner les coûts des améliorations de programme et recommander le montant et le genre de taxe et d'autres initiatives de collecte de revenu et les changements qui peuvent être entrepris pour répondre aux besoins désignés;
 - examiner sérieusement les stratégies de dotation, de formation et de maintien à l'effectif nécessaires pour répondre aux objectifs du programme;
 - examiner les coûts croissants de l'impartition du gouvernement fédéral et les comparer aux coûts de la prestation publique;
 - faire en sorte que les travailleurs canadiens employés par le gouvernement fédéral soient traités également et que les agences de recrutement de personnel temporaire soient utilisées uniquement pour du travail à court terme imprévu;
 - mettre en œuvre une loi semblable à la récente loi ontarienne ou meilleure que celle-ci afin de protéger tous les travailleurs temporaires employés par le gouvernement fédéral;
 - faire en sorte que le processus budgétaire soit transparent, responsable et démocratique et que la vérificatrice générale, le directeur parlementaire du budget et la population du Canada comprennent la relation entre les programmes qui sont souhaités et dont on

a besoin et les revenus que le gouvernement reçoit;

- mettre en œuvre la comptabilité d'exercice intégrale par le biais du Budget des dépenses du gouvernement fédéral et du processus d'approvisionnement qui rendra compte de la valeur des biens gouvernementaux dans les livres publics et des coûts à long terme de la location à bail de propriétés pour montrer le déficit réel.

Il est prévu qu'un examen des pratiques actuelles d'impartition débouchera sur d'importantes économies futures, ainsi que sur des services publics plus responsables et axés sur le citoyen. Ces économies peuvent ensuite être réaffectées à des programmes et projets qui sont dans l'intérêt plus général du public.

3. L'ABGF soutient un solide régime réglementaire de surveillance et d'application. À cette fin, il fera ce qui suit :

- Examiner le régime réglementaire du Canada et faire en sorte qu'il protège les intérêts des Canadiens et adhère au principe de précaution;
- Faire en sorte que les ressources humaines et de soutien soient en place pour surveiller et appliquer de façon proactive et préventive des règlements fédéraux par des agents publics.

Notes

¹ McKenzie Hugh, Shillington Richard A *Quiet Bargain: Who Benefits from Public Spending*, CCPA. Avril 2009.

² Un milliard de cette somme est destiné au Sea to Sky Highway uniquement, sans mentionner d'autres obligations PPP de la Colombie-Britannique, McInnis Craig, *PPP financing wins favour by limiting political risk*. Vancouver Sun, 28 octobre 2009.

³ Le Sea to Sky Highway aurait coûté 300 millions de dollars de moins aux contribuables pendant la durée de vie de 25 ans du contrat si le gouvernement avait choisi la méthode d'attribution de marchés traditionnelle, par opposition à un

PPP. McInnis Craig, *PPP financing wins favour by limiting political risk*. Vancouver Sun, 28 octobre 2009.

4 Mehra Natalie, *Flawed, Failed and Abandoned*, Ontario Health Coalition. Mars 2005.

5 McCracken Michael, Informetrica, Témoignage devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, 5 décembre 2007.

6 Cheadle Bruce Federal Government Formally Offers EAEL Reactor Division to Bidders, Canadian Press, 17 décembre 2009.

7 La question était : « (TRADUCTION) Veuillez me dire si vous êtes tout à fait d'accord, quelque peu d'accord, légèrement en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacun des énoncés suivants au sujet de la réglementation gouvernementale de l'activité commerciale. « Le gouvernement canadien doit faire bien davantage pour protéger notre environnement, notre santé et notre sécurité. » et « Les gens qui inspectent et réglementent effectivement les industries du Canada devraient travailler pour des organismes gouvernementaux, NON pour les industries. ».

8 Schmidt Sarah, *Allowing food industry to police itself dangerous, experts say*, Ottawa Citizen, 12 juillet 2008. Michael Hanson, un scientifique principal de l'Union des consommateurs et éditeur de Consumer Reports déclare que « (TRADUCTION) Ils s'acheminent vers le modèle américain, dans lequel les inspecteurs ne font pas effectivement d'inspection, mais se contentent de superviser, les entreprises font effectivement l'inspection. C'est vraiment dangereux. »

9 Kingston Bob, *Spread too thin*, Citizen Special, Ottawa Citizen, 18 septembre 2008.

10 Le document comprend un plan de s'éloigner d'une « présence à plein temps » de vétérinaires aux abattoirs en faveur d'un « (TRADUCTION) rôle de supervision, qui permet aux industries de mettre en œuvre les programmes de contrôle de la salubrité des aliments et de gérer les principaux risques », comme le souligne un document du Cabinet de novembre 2007 obtenu en juillet dernier par Canwest News Service. Dans Schmidt Sarah, *Science Union Calls for Quick Action on Food Inspection Services*, Montreal Gazette, 2 novembre 2008.

11 (Un des indicateurs de la sécurité ferroviaire au Canada est le taux d'accidents en voie principale. Ce taux est passé de 2,6 accidents par million de trains-milles en voie principale en 2006 à 3,2 en 2007. Bureau de la sécurité des transports. Rapport annuel au Parlement 2007-2008, p. 18).

12 *Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et d'autres lois en conséquence*.

13 « La planification des ressources humaines s'avère particulièrement cruciale étant donné que le nombre d'employés a diminué de 8 p. 100 au cours des cinq dernières années (voir la pièce 3.7). Lorsqu'ils quittent leur emploi, les employés emportent les connaissances et les compétences hautement spécialisées qu'ils ont acquises dans le cadre de leur travail. Toutefois, il n'y a pas eu de hausse du recrutement. Certaines régions ont soumis des prévisions montrant que les besoins en ressources augmenteront lorsque les petits exploitants aériens et les entreprises de maintenance associées commenceront à mettre en œuvre les SGS... Nous avons noté qu'approximativement 15 p. 100 des inspecteurs et des ingénieurs n'avaient pas suivi la formation périodique obligatoire, et que 15 p. 100 n'avaient pas suivi de formation initiale. Ces employés ne satisfont donc pas aux exigences requises pour exercer toutes les responsabilités liées à leur poste, ce qui contrevient aux politiques du Ministère en matière de formation. » (Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, chapitre 3, La surveillance de la sécurité du transport aérien – Transports Canada, mai 2008.

14 L'étude vient d'être terminée par Linda Duxbury de la Sprott School of Business à l'Université Carleton. Dans le cadre de l'enquête, on a interviewé 276 pilotes travaillant comme inspecteurs à Transports Canada et au Bureau de la sécurité des transports du Canada. Schmidt Sarah, *Forecast shortage of inspectors puts flying public at risk*, 1er décembre 2008. Également « Le SGSATC présente des caractéristiques et approches très différentes de celles recommandées par l'OACI et de celles adoptées par les autres pays développés. L'approche du Canada délègue plus de responsabilités à l'industrie et accorde plus de pouvoirs de supervision et de mise en application dans les mains de l'industrie que toute autre juridiction dans le monde. » *Mise en œuvre du Système de gestion de la sécurité de l'aviation de Transports Canada : Ce qui ne va pas et pourquoi un changement est nécessaire*, Union canadienne des employés des transports, 28 septembre 2009.

15 « (TRADUCTION) Le gouvernement a fini par dépendre des agences de placement temporaire après la réduction des effectifs de la fonction publique dans les années 1990 quand plus de 50 000 emplois ont été coupés, mais que le travail ne l'a pas été. Un attrait clé est le coût des travailleurs temporaires. Les ministères peuvent obtenir des travailleurs rapidement, les mettre à l'essai puis s'en débarrasser s'ils ne font pas l'affaire ou si le travail tarit. Ce qui est plus important, c'est que le gouvernement n'a pas besoin de verser de pensions ni d'avantages sociaux. » Kathryn May *Ontario law rewrites rules for temp firms*. The Ottawa Citizen, le 6 novembre 2009.

16 Le gouvernement estime que les principaux secteurs dans lesquels l'impartition des services se produit dans la fonction publique fédérale sont les services professionnels, spécialisés, d'approvisionnement, de réparation, de maintenance et d'information. En 2007–2008, cette dépense s'élevait à 11,3 milliards de dollars. Ce montant est fondé sur l'information du Budget principal des dépenses; en utilisant une formule anciennement employée par le Conseil du

Trésor fédéral qui détermine les coûts d'impartition. Voir *Contrats de service : Un aperçu*, SCT Canada, 11 avril 1994.

17 Kathryn May *Ontario law rewrites rules for temp firms*, The Ottawa Citizen, le 6 novembre 2009.

18 MacDonald David *Increasing Cost of CS Outsourcing at the Federal Government*, Institut professionnel de la fonction publique du Canada, septembre 2009.

Remerciements

Dès le début, le principe fondamental de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral était que les budgets servent à faire des choix, et que les choix rendent compte des valeurs et des priorités de ceux qui les font.

L'ABGF part d'un ensemble de valeurs de justice sociale – dignité et liberté humaine, équité, égalité, durabilité environnementale et bien public – qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation, soins de santé, culture, développement social, agriculture, développement de l'enfant, femmes, coopération internationale, invalidité, Autochtones, groupes de réflexion, etc.

Les participants de l'ABGF élaborent ensuite collectivement un ensemble de mesures de politique fiscale qui tiennent compte de ces valeurs et créent un cadre budgétaire raffiné et exploitable dans lequel elles peuvent être concrétisées. Ce cadre prend en compte les réalités politiques et économiques, mais aboutit néanmoins à des résultats foncièrement différents de ceux du budget du gouvernement fédéral.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral est un exercice « hypothétique » : que pourrait faire un gouvernement s'il était véritablement engagé envers un programme économique, social et environnemental qui reflète les valeurs de la grande majorité des Canadiens – par opposition aux intérêts d'une minorité privilégiée. Elle montre, d'une façon concrète et convaincante, qu'un autre univers est vraiment possible. L'ABGF est également un exercice de développement de la culture économique, afin de démythifier l'élaboration de budgets. C'est un exercice de comptabilité publique. Et, enfin, c'est un moyen de parvenir à un consensus stratégique entre les organisations de la société civile progressistes et de fournir le carburant stratégique nécessaire à la mobilisation populaire.

La crédibilité de l'ABGF en dit long sur ce que peut faire un groupe dévoué de bénévoles qui travaillent en collaboration, loin des tours d'ivoire des mondes du gouvernement et des entreprises. Nous tenons à reconnaître l'aide financière très utile apportée par le Congrès du travail du Canada, le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada, le Syndicat ca-

nadien de la fonction publique, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, le Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier et les Métallos au Canada.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à nos consultations sur l'ABGF, notamment les présentateurs et les participants de la Table ronde de l'ABGF qui s'est tenue en novembre 2009.

Ce document a été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de nombreuses personnes, notamment :

Lynell Anderson

Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

Nancy Baroni

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale

Kirsten Bernas

Réseau canadien de développement économique de la communauté

Shellie Bird

Étudiante à l'Université Carleton

Anu Bose

Option consommateurs

Charles Campbell

Les Métallos au Canada

Karen Campbell

Assemblée des Premières Nations

Guy Caron

Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

Corina Crawley

Syndicat canadien de la fonction publique

Denise Doherty-Delorme

Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Myles Ellis

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

Colleen Fuller

PharmaWatch

Katherine Giroux-Bougard

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

Avvy Go

Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic

Joe Gunn

Citizens for Public Justice

Joel Harden

Congrès du travail du Canada

Teresa Healy

Congrès du travail du Canada

Bryan Hendry

Assemblée des Premières Nations

Dennis Howlett

Abolissons la pauvreté

Andrew Jackson

Congrès du travail du Canada

Meera Karunanathan

Conseil des Canadiens

Glen Koroluk

Au-delà de l'agriculture industrielle

Kelly Law

Organisation nationale anti-pauvreté

Jessica Litwin

Conférence canadienne des arts

Michael McBain

Coalition canadienne de la santé

Keith Newman

Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

Brent Patterson

Conseil des Canadiens

Alain Pineau

Conférence canadienne des arts

Rob Rainer

Organisation nationale anti-pauvreté

Kate Rexe

*Association des femmes autochtones
du Canada*

Laurel Rothman

Campagne 2000

Toby Sanger

Syndicat canadien de la fonction publique

Sylvain Schetagne

Congrès du travail du Canada

Katherine Scott

Conseil canadien de développement social

Paul Shaker, MCIP, RPP

Planificateur, Hamilton

Michael Shapcott

Wellesley Institute

Jim Stanford

*Syndicat national de l'automobile, de
l'aérospatiale, du transport et des autres
travailleuses et travailleurs du Canada*

Steven Staples

Institut Rideau

Denise Temin

*Alliance canadienne féministe
pour l'action internationale*

Monica Townson

Monica Townson Associates

John Urquhart

Conseil des Canadiens

Andrew Van Iterson

Coalition du budget vert

Erin Weir

Les Métallos au Canada

Howie West

Alliance de la Fonction publique du Canada

Dan Wilson

Expert-conseil en politiques autochtones

Le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives ont, comme toujours, mené à terme le projet de l'ABGF avec enthousiasme, générosité et bonne humeur : Melanie Allison, Bruce Campbell, Ed Finn, Kerri-Anne Finn, Anskia Gingras, Trish Hennessy, Seth Klein, Marc Lee, David Macdonald, Hugh Mackenzie, Marita Moll, Jason Moores, Ben Parfitt, Jennie Royer, Tor Sandberg, Tim Scarth, Erika Shaker, Diane Touchette, and Armine Yalnizyan.

